
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01173501 6

Jehan Bodel

DU MÊME AUTEUR :

POÉSIE

Les Propylées....................	TALLANDIER, édit.
A Travers la Haine..................	F. R. DE RUDEVAL, édit.
La Plante Merveilleuse de Tintagel......	d°
Ode à la Mutualité..................	d°

BEAUX-ARTS

Les Artistes Artésiens aux Salons de	*1903*	F. R. DE RUDEVAL, édit.
d°	*1904*	d°
d°	*1905*	d°
d°	*1906*	d°
d°	*1907*	d°
d°	*1908*	(Épuisé). d°

EN PRÉPARATION

L'Enfant, drame en un acte, en prose.
A l'heure du Guet, comédie en un acte, en vers.
Les Rosiers de Zaâla, drame en un acte, en vers.
Le Calice de Rubempré, poème dramatique.

LES ORIGINES DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Jehan Bodel

AVEC DES

COMMENTAIRES SUR LE *CONGÉ* DE BAUDE FASTOUL

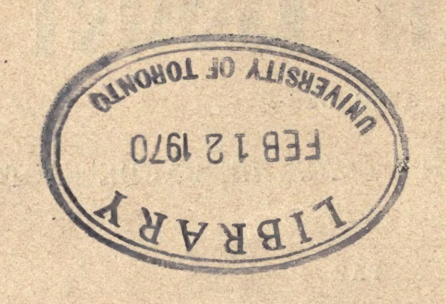
PAR

Emile LANGLADE



PARIS
F. R. DE RUDEVAL, ÉDITEUR
4, RUE ANTOINE DUBOIS, 4

1909





JEHAN BODEL

ARRAS AU XIIIe SIÈCLE — TROUVÈRES ET BOURGEOIS

L'époque où vécut Jehan Bodel a été l'objet de nombreuses controverses. On ne connaît, en effet, d'une façon précise, ni la date de sa naissance, ni même celle de sa mort. Nous admettons cependant qu'il appartint bien plus au XIIe qu'au XIIIe siècle, et qu'il écrivit sous le règne de Philippe-Auguste, du temps où la ville d'Arras, qu'il habitait, vit confirmer et étendre ses anciennes franchises par le roi de France, pendant cette période du Moyen Age où sa prospérité fut des plus remarquables, et où elle était incontestablement la capitale intellectuelle, industrielle et commerciale du Nord de la France (1).

Nous allons examiner sur quelles observations et sur quels raisonnements nous croyons devoir nous appuyer pour confirmer que Bodel mourut dans la première partie du XIIIe siècle.

La dernière œuvre qu'il ait produite, et dont nous parlerons plus loin, est son poème des *Adieux*, autrement intitulé le *Congé*

(1) Bodel vivait-il sous Philippe-Auguste ou sous Louis IX ? Les partisans de la première opinion nous diront que la question a été définitivement résolue à la suite de leur enquête. Cependant certains critiques, tels que M. Henri Guy, dont le nom est justement estimé, soutiennent encore la thèse contraire.

Les arguments nouveaux que nous avons ajoutés à ceux émis par Paulin Pâris, M. Guesnon et autres, jetteront, nous l'espérons, une lumière suffisante sur cette question pour terminer, d'une façon définitive, toutes les polémiques qu'elle a soulevées, et nous permettront d'affirmer que Jehan Bodel, écrivant dans la seconde moitié du XIIe siècle, est incontestablement le Père du Théâtre français.

qu'il écrivit pour prendre congé de ses amis et de ses bienfaiteurs, au moment où il fut contraint de se faire interner dans une léproserie. Il avait, en effet, contracté la lèpre, et ce, précisément quand, — il nous le dit lui-même, — il se préparait à partir pour la croisade. Nous reviendrons sur cette question mais, dès à présent, nous voulons établir que la susdite croisade fut celle entreprise en 1204, sous la conduite de Baudouin IX, comte de Flandre.

Les destinées de l'Artois et de la Flandre, sans être cependant liées, se confondaient quelque peu. L'Artois était en partie sous l'autorité immédiate du roi de France, en partie sous celle du comte de Flandre ; et, bien qu'Arras fut comprise dans la partie française, les rapports étaient continuels avec le reste de la province, d'autant plus que la situation florissante de son commerce l'obligeait à multiplier des relations qui auraient déjà été toutes naturelles entre gens de même sang.

Habitant l'Artois, Bodel devait être mêlé aux événements politiques qui intéressaient sa région; c'est-à-dire que les expéditions auxquelles les barons allemands et les seigneurs hongrois participèrent seuls, durent le laisser indifférent, comme tous ses compatriotes; tandis qu'au contraire, l'enthousiasme religieux qui ne manquait pas d'enflammer les imaginations lorsqu'une croisade était prêchée en Flandre, en Artois, en Picardie, et organisée par les rois de France ou les comtes de Flandre, cet enthousiasme communicatif d'un siècle de foi, devait le gagner, lui, comme les autres, au pays où retentit pour la première fois le cri de Pierre l'Ermite : Dieu le veut !

Or, il y eut au XIIIe siècle, quatre grandes croisades. A trois d'entre elles, prirent part exclusivement, ou presque, les populations de langue française. La première de ces quatre croisades fut celle de 1204. Un nombre considérable de croisés provenait des provinces septentrionales de la France qui fournit à cette expédition plusieurs de ses chefs les plus en vue. La seconde eut lieu en 1217. Elle réunit sous le même drapeau des hongrois et des allemands auxquels se joignit le contingent fran-

çais, relativement peu nombreux, et composé presqu'uniquement de champenois partis pour prêter main-forte à Jean de Brienne. Enfin, en 1248 et 1270, Louis IX organisa et commanda en personne les deux dernières entreprises importantes, que la Croix tenta, au Moyen Age, contre l'influence du Croissant dans ces pays d'Orient, qui furent le berceau des religions successives.

Si Bodel avait été sur le point de prendre part à une croisade dirigée par le roi de France en personne, il nous semble que nous en aurions, fort probablement, trouvé mention dans son poème des *Adieux*, au moins par une brève allusion. Il n'en est point ainsi ; et il n'y est nullement question du roi ; par contre, il exprime, dans une strophe, ses regrets de n'avoir pas accompagné les croisés, et dit qu'au moment où il écrit, il serait déjà à peu près du côté de Brindes ou de Barletta. Ceci est déjà une indication intéressante, capable de nous fixer sur la croisade à laquelle il fait allusion.

Il ne s'agit pas de celle organisée par Louis IX en 1248, puisque l'embarquement eut lieu à Aigues-Mortes. Il ne s'agit pas non plus de celle de Jean de Brienne, à laquelle la France se trouva peu intéressée et qui se rendit à Constantinople par voie de terre.

Nous remarquons simplement que la seule fois que les croisés de France prirent le chemin de l'Adriatique au cours du XIIIe siècle, fut précisément lors de cette croisade de 1204. On sait, en effet, que la République de Venise se chargea de fournir des vaisseaux aux français, moyennant d'ailleurs une somme considérable. Ce fut le célèbre chroniqueur Geoffroy de Villehardouin, Sénéchal de Thibaut III, comte de Champagne, qui fut délégué auprès du doge Enrico Dandolo, pour négocier le passage de l'armée par l'Adriatique. Il était accompagné, dans sa mission, par cinq autres députés : Milès de Brabant, Conon de Béthune, Alard de Maqueriaux, Jehan de Friaise et Gauthier de Goudonville, tous, on le remarquera, seigneurs de pays de langue d'oil. Par un traité en bonne et due forme,

signé au Rialto, ils obtinrent ce qu'ils désiraient. Ainsi, l'embarquement de la partie principale de l'armée chrétienne devait donc, suivant les intentions du comte de Flandre et selon le traité, se faire par Venise. Certains chevaliers et seulement un nombre relativement restreint, dans le but d'éviter le paiement de la contribution promise aux armateurs vénitiens, s'en fut prendre la mer à Bari ou à Marseille.

Nous sommes donc fondés à conclure que, lorsque Bodel fait allusion au trajet suivi par les croisés, qui doivent être au moins par le travers de Brindes ou de Barletta, ports de l'Adriatique, et qu'il regrette tant de n'avoir pas accompagnés, son allusion est suffisamment transparente pour que nous avancions que la croisade à laquelle il s'apprêtait à prendre part, lorsqu'il fut définitivement terrassé par la terrible maladie de la lèpre, est bien cette croisade que dirigeait, par Venise, Baudouin, comte de Flandre, en 1204.

D'ailleurs la prédication avait été particulièrement active dans la région du Nord. En effet, indépendamment du comte Baudouin, que les vieux chroniqueurs désignent des diverses manières suivantes : Balduinus Hennavius et Flandricus archicomes ; comes Flandriæ ; Hennavius comes ; et même aussi, notons-le : *Atrebati comes*, comte d'Artois, nombre d'autres croisés appartenaient aux provinces flamandes et septentrionales de la France.

Il n'est donc pas étonnant qu'une entreprise si populaire dans ces pays, patronnée par le comte de Flandre, qui en prit la direction, ait enthousiasmé les populations au point que des enrôlements volontaires se soient produits, même parmi les bourgeois des villes d'un pays riche et florissant, que leurs opérations commerciales auraient du retenir dans leurs banques ou à leurs comptoirs ; il n'est pas étonnant que, suivant l'entraînement général, plus facilement mis en route que les simples bourgeois, des trouvères, comme Bodel, se soient levés à l'appel, ou simplement à l'exemple de leurs seigneurs ou de leurs évêques, qu'ils voyaient, sous leurs yeux, faire

des préparatifs de départ. Eux, du moins, n'avaient pas à se préoccuper d'un lourd bagage : une cithare leur suffisait presque. N'allaient-ils pas pour chanter la gloire des preux, bien plutôt que pour cueillir, eux-mêmes, la fleur de gloire à la pointe d'une épée, qui devait rester le plus souvent au fourreau, comme une arme de parade ?

Nous nous élevons donc formellement contre l'opinion de Fauchet (1) lorsqu'il fait mourir Jehan Bodel en 1285.

Et, nous nous élevons contre cette opinion, non seulement pour le motif que nous venons de développer, mais en vertu de l'argument suivant :

Jehan Bodel n'est pas mort vers 1285, parce qu'il est absolument impossible que sa mort ait coïncidé avec celle d'un autre trouvère arrageois, Adam de la Hale, mort qui se produisit exactement à cette époque.

Bodel a été le premier poète d'Arras qui ait composé un *Congé*, mais il eut des imitateurs, le susdit Adam de la Hale et Baude Fastoul qui, atteint de la lèpre, comme il l'avait été lui-même, obtint dans une léproserie, le lit qu'avait précédemment occupé Jehan Bodel. C'est ce que Fastoul écrit en toutes lettres dans une des strophes de son *Congé*.

Dans ce *Congé*, Fastoul dit adieu à tous ses amis, à tous ses protecteurs, à tous les bourgeois généreux dont peut-être, dans sa misérable situation, il peut encore espérer quelques douceurs. Il n'oublie personne à Arras, ni même au dehors. Sa pensée court la campagne comme la ville : à Saint-Géry, à Courcelles, il y a des gens qui l'ont connu ; il ne manque pas de se rappeler à leur bon souvenir. Il y a aussi un certain Adam qui, avec son père, le seigneur Henri, est réfugié à Douai. S'agit-il d'Henri et d'Adam de la Hale ? Presque tous les commentateurs du *Congé* de Fastoul l'ont cru. Nous allons voir ce qu'il faut en penser. Dans tous les cas, il sem-

(1) *Recueil de l'origine de la langue et poésie française, ryme et romans*, par Claude Fauchet, Paris 1581, in-4°

ble bien avéré que Fastoul s'est adressé à Adam de la Hale, dans une autre strophe de sa pièce où il nous le présente non pas comme le fils d'un seigneur Henri, mais d'un maître Henri, ce qui n'est pas la même chose. Dans la même strophe, Fastoul mentionne Lambert Ferri. N'est-il pas naturel qu'il ait réuni dans une pensée commune ses deux confrères, les trouvères Adam le Bossu et Lambert Ferri? Mais, dans cette strophe, il ne se répète pas plus qu'il ne le fait pour d'autres personnages, il faut bien en être convaincu. Il n'y a donc pas de rapport entre Adam fils de Maître Henri, et Adam fils du Seigneur Henri, ces derniers exilés l'un et l'autre à Douai dont il est question en ces termes :

Cuers en cui grans anuis s'aaire,
Droit à Douai te convient traire,
A ceux ki d'Arras sont eskiu ;
Segneur Henri di mon afaire
Et Adan son fil...

(O mon cœur, si plein d'accablement, il faut t'envoler vers Douai, vers ceux qui sont exilés d'Arras; conte ma mésaventure au seigneur Henri et à Adam son fils). (Ms français de la Bibliothèque nationale N° 25566).

Fastoul a donc écrit son *Congé* à une époque où il y avait des citoyens d'Arras réfugiés à Douai, mais à l'époque en question, Adam de la Hale était bel et bien à Arras.

Ajoutons à cela que le *Congé* de Fastoul a été écrit après la mort de Jehan Bodel et avant celle d'Adam de la Hale ; après la mort de Jehan Bodel, puisque Baude Fastoul nous apprend que les échevins lui ont signé un bref qui l'autorise à aller occuper l'héritage qui lui vient de par Jehan Bodel, c'est-à-dire la place qu'il avait jadis occupée dans une maladrerie subventionnée évidemment par les deniers municipaux ; avant la mort d'Adam de la Hale, puisqu'il est évident qu'il l'interpelle avec son père et en même temps que son confrère Ferri, dans la strophe à laquelle il est fait allusion plus haut.

Et comme il nous est possible d'établir, à peu de chose près, la date exacte de la mort d'Adam le Bossu, nous pouvons déjà affirmer que le *Congé* de Jehan Bodel est sensiblement antérieur à 1285.

Nous possédons en effet, au sujet du trouvère Adam, tout au moins, un point de repère qui n'admet aucune réfutation ; et, ce point de repère, nous le trouvons dans un manuscrit du *Roman de Troie*.

Ce manuscrit, chose rare, est daté. Il est l'œuvre d'un certain Jehan Madot, le propre neveu d'Adam, bien placé, on en conviendra, pour nous apporter une affirmation. Or, comme on va le voir, il parle du décès de son oncle dans les vers suivants, et ajoute qu'il a terminé la copie de son manuscrit en 1288, ce qui suffit à nous fixer. En 1288, Adam de la Hale, qui avait suivi Robert d'Artois à Naples, y était mort, et la nouvelle en était parvenue à Arras.

Devant, vous ai dit et retrait
Qui premiers ot trové et fait
Le dit rimé et la matère,
Qui prisié doit estre en tère,
Mais c'est qui c'escrit, bien saciés.
N'estoit mie trop aaisiés.
Car sans cotèle et sans seurcot
Estoit, par un vilain escot
Qu'il avoit perdu et paié
Par le dé qui l'ot engignié
Ces Jehannes Mados ot non,
Qu'on tenoit a bon compaignon.
D'Arras estoit, Bien fu connus
Ses oncles, Adans li boçus,
Qui pour revol, par compaignie
Laissa Arras. Ce fu folie ;
Car il ert crémus et amés
Quant il moru, ce fu pités,
Car onques plus engignex hon
Ne moru, pour voir le set on.
Si, prions à Dieu bonement,
Que s'asme mète à sauvement,

Et gart Madot de vilonnie
Qui l'escriture a parfurnie,
Ensi com vos oï l'avés.
Ces livres fu fait et finés
En l'an de l'incarnacion
Que Jhésus soufri passion,
Quatre vint et mil et deux cens
Et wit. Biaus fu li tans et gens,
Fors tant que ciex avoit trop froit
Qui seurcot ne cote n'avoit.

(Ci-dessus. je vous ai dit et répété qui, le premier, a imaginé et écrit le sujet en question, et rêvé le poème, qui doit être universellement goûté. Mais apprenez que celui qui l'a transcrit n'était guère trop à l'aise, car il n'avait ni cotte ni surcot, à cause d'un méchant écot qu'il avait dû payer à la suite d'une partie de dés qui lui avait porté la guigne. Celui-ci s'appelait Jehan Madot, il passait pour un bon compagnon ; il était d'Arras ; son oncle, fort connu, était Adam le Bossu, qui, au temps jadis, quitta Arras, en compagnie. Ce fut une folie, car il y était respecté et aimé. Quand il mourut, ce fut une désolation, car jamais homme plus inventif ne trépassa ; on le sait pour l'avoir vu. Aussi prions Dieu simplement qu'il ait son âme sous sa garde, et qu'il protège Madot de la malchance, Madot qui a terminé ce manuscrit, comme vous venez de l'apprendre. Ce livre fut fait et achevé en l'an de l'incarnation de Jésus, douze cent quatre-vingt-huit. Le temps était beau et agréable, excepté cependant pour ceux qui, n'ayant ni cotte ni surcot, avaient trop froid).

Le *Jeu du Pèlerin* nous apprend qu'Adam de la Hale était estimé du comte d'Artois.

... Chis clerc dont je vous conte
Ert amés et prisiés et honnerés don conte
D'Artois...

Ce comte d'Artois, régent de Sicile en 1285, à la mort de Charles d'Anjou, était Robert II, né en 1248. Il avait amené des renforts

au roi de Naples, Charles d'Anjou, après les Vêpres Siciliennes (1282), et ce fut assez probablement à cette époque que le trouvère arrageois attaché à la maison du comte Robert, approcha le roi de Naples, dont il entreprit la geste dans son poème *Le Roi de Sicile* (C'est du roi de Sézile) demeuré inachevé, par suite évidemment, de la mort de l'auteur, survenue, comme tout porte à le croire, à Naples même.

Mais il est dans la vie d'Adam de la Hale un événement auquel il a fait allusion dans ses œuvres et qui a pu évidemment amener des médiévistes à croire que Fastoul a pu s'adresser à lui, lors de son exil.

Il lui arriva, en effet, d'être obligé de passer la frontière pour échapper, avec bien d'autres, à tous les abus dont se rendaient coupables les percepteurs d'impôts, les « tailleurs », de complicité souvent avec les autorités de la ville. Mais à l'époque où il s'exilait, il était jeune; jeune et amoureux, comme lui-même l'avoue dans le premier vers d'un Motet dont voici le début :

A Dieu comant amouretes ;
Car je m'en vois
Dolans par les douchetes,
Fors dou douc païs d'Artois
Chi est si mus et destrois ;
Pour che que li bourgois
Ont été si fourmenés
Qu'il ne queurt drois ne lois
Gros tournois
Ont anulés
Contes et rois.
Justiches et prélas, tant de fois
Que mainte bele compaingne
Dont Arras mehaingne
Laissant amis, et maisons et harnois,
Et fuient, chà deus, chà trois
Souspirant en terre estrange.

(A Dieu je confie mes amours, car je m'en vais plein de regrets de mon bonheur hors de mon cher pays d'Artois, qui

est tout silencieux et désolé, parce que les bourgeois y ont été tellement maltraités qu'ils n'y trouvaient plus ni droit, ni lois. Les comtes et les rois, la justice et les prélats, ont tant de fois réduit le taux de l'argent, que mainte compagnie, et de la meilleure, dont Arras est maintenant privée, est partie laissant amis, maisons et tout le reste, pour gagner, par groupes de deux ou trois, la terre étrangère).

Quels incidents purent provoquer semblable exode ? Il ne s'agit pas de fuite devant l'invasion, ni de sièges, ni d'aucune espèce de calamités provoquées par l'état de guerre, mais bien de vexations fiscales.

En tout cas, cela se passait au temps où Adam de la Hale était amoureux. Peut-être était-il déjà le fiancé de la belle Maroie ; il tient bien, en effet, le langage d'un fiancé, d'un amoureux, mais ce n'est pas celui d'un époux. Nous admettrons donc que la composition de ces vers est antérieure à son mariage.

Or, nous savons par les inscriptions du M^s 8541 que ce mariage était chose faite en 1274. Il avait épousé la jeune fille dont il avait été longtemps épris, cette douce Marie qu'il avait célébrée dans ses chansons d'amour. En effet, sous la date de 1274, nous relevons au chapitre des Ardents, l'inscription suivante : « li Hallee Mar. » (Marie de la Hale). Le même nom se retrouve sur ce registre en 1287 « Hale Maroie ».

L'exil d'Adam peut donc être bien antérieur à l'année 1274, attendu que rien ne nous démontre que le nom de Marie de la Hale ait été inscrit sur le registre de la Carité des Ardents dès les premiers temps de son mariage.

Certains auteurs ont cependant cru voir une corrélation entre les allusions contenues dans le Motet d'Adam de la Hale et une autre pièce, qui est une violente satire dirigée contre un certain nombre de personnages importants d'Arras, et qui, nous le verrons, a dû être composée en 1269.

L'exil d'Adam daterait-il de l'année 1269 ?

Cette pièce de vers intitulée : *Vers de la Mort*, mérite notre attention, parce qu'aux yeux de quelques-uns, elle a précisé-

ment trait au séjour forcé que le bossu d'Arras aurait fait à Douai.

Paulin Pâris dit, en effet, à propos de la pièce désignée sous le nom : *Vers de la Mort* (B. N. Ms, n° 375) qu'il attribue à Adam de la Hale : « Sous prétexte de prendre en main la cause du ciel, le poète y venge ses propres injures. Les avocats de la cour de Rome, ceux de la ville et ceux du comte d'Artois sont vingt fois poursuivis des traits d'une haine envenimée ; les échevins d'Arras, l'abbé, Robert le Clerc, et la famille Berthoul, le clergé de Reims et jusqu'au comte Robert d'Artois, tous y sont passés en revue par un satirique impitoyable. Quel scandale un poème aussi long, aussi habilement élaboré ne dut-il pas produire dans la ville d'Arras ! Les hauts enseignements qu'on y lisoit le recommandoient à tous les gens de bien, et le talent que l'auteur y avoit prodigué ne laissoit aucun espoir de le voir bientôt oublié. Mais, quel était cet auteur ? Tout le monde dut le nommer ; tout le monde dut attribuer ces *Vers de la Mort* au bossu d'Arras, au célèbre Adam de la Hale qui prenoit la part la plus vive aux troubles dont Arras étoit alors le théâtre. Dans tous les cas, la mention du vœu que le roi de France avoit déjà fait de passer en Orient, nous reporte à l'année 1269 ; c'est donc vers ce temps qu'il faut placer l'espèce de guerre civile d'Arras dont le résultat fut l'éloignement d'une partie des bourgeois de la ville. Dans le nombre, Henry de la Hale et son fils Adam se firent remarquer ».

Que nous sommes loin, avec ce raisonnement, de la théorie de ce même Paulin Pâris, lorsqu'il fait mourir Bodel vers 1210. Quoi ? Bodel et Fastoul se seraient, d'après lui, connus en 1204, et ce n'est qu'en 1269 environ que Baude Fastoul aurait écrit le *Congé* dans lequel il parle d'Henri et d'Adam de la Hale, exilés à Douai ? Fastoul aurait été un vieillard plus qu'octogénaire lorsqu'il serait entré à la léproserie de Méaulens ; comme cela nous semble peu vraisemblable ! Quelle lucidité d'esprit il aurait eu, à pareil âge, et accablé, comme il devait l'être, par les soucis de sa santé, pour composer les vers du *Congé !* Et com-

ment pouvons-nous admettre que de toutes les œuvres d'un poète de quatre-vingts ans, l'ultime seule nous soit restée, quand nous sommes si riches en reliques de la même époque ?

Cependant la thèse de Paulin Pâris qui place la date de la composition du *Congé* de Jehan Bodel en l'année 1204, est celle que nous avons adoptée. Tâchons de promener un peu notre lanterne dans les coins, et, en dépit de l'obscurité et de la poussière des siècles, d'apporter un peu de lumière et d'ordre dans tout ceci.

Quant aux *Vers sur la Mort,* il n'y a pas de contestations possibles, il faut leur assigner la date de 1269, comme l'avance Paulin Pâris. Ils ont été écrits sous Robert II. Les vers suivants en font foi :

On set bien Robert raconter
Coment ses taions vos fist contes

(On peut bien raconter, Robert, comment votre aïeul vous fit comte).

Robert Ier, père de Robert II, reçut, en effet, l'investiture du comté d'Artois des mains de Louis VIII dont il était le fils et Robert II succéda à son père, tué à la bataille de la Mansourah en 1250, c'est-à-dire, pour ainsi dire, dès sa naissance.

De plus, la date de 1269 correspond bien, comme le fait très justement remarquer Paulin Pâris, à celle du vœu formulé par le roi de France ; et, en outre, cette pièce dans laquelle il est formellement question de Robert II, ne saurait être antérieure à l'époque que lui assigne Paulin Pâris, si l'on songe que Robert II, en 1269, n'était âgé que de 21 ans ; que c'est à peine s'il avait eu le temps d'apprendre à gouverner le comté d'Artois, et, par suite, d'endosser la responsabilité d'une administration qui lui valait de telles critiques.

Mais, les *Vers sur la Mort* ne sont pas l'œuvre d'Adam de la Hale malgré l'opinion de Paulin Pâris. La 76e strophe de cette satire a attiré l'attention de Gaston Pâris « qui, —nous dit M. Guy, — a constaté le premier que Robert se désignait en

ce passage » (1). Robert, c'est-à-dire Robert le Clerc, trouvère arrageois :

Mors, s'a nului pues estre amie,
Robert le Clerc n'oublie mie :
Bien te doit de lui souvenir.
Qant sor tos t'a auctorisie
Fai l'ent deus mois de cortoisie.

(Mort, si tu peux être l'amie de quelqu'un, n'oublie pas Robert le clerc, tu te dois de te souvenir de lui, puisqu'il t'a donné droit sur tous. Fais-lui grâce de deux mois).

Et Gaston Pâris ajoute : « S'il est le même que Robert du Chastel, clerc d'Arras, dont nous avons quelques chansons, il était contemporain de BAUDE FASTOUL, qui parle dans son *Congé* de Robert du Chastel et nous apprend qu'il bégayait ». Mais Gaston Pâris se range à l'opinion de M. WINDAHL qui a édité le poème des *Vers de la Mort* et dit qu'il lui « paraît bien, comme à M. W., qu'il résulte du poème lui-même, qu'il a été composé au moment de la première et non de la dernière croisade de Louis IX » et il lui assigne la date de 1244. Sur ce point, nous serions de l'avis de M. Guy : les *Vers de la Mort* dateraient de la seconde croisade. Mais revenons à Adam de la Hale. Nous avons basé notre opinion sur l'âge qu'il devait avoir, lorsque, écrivant son motet, il quittait l'Artois. L'auteur des *Vers de la Mort* qui nous apprend (strophe 58) qu'il a passé sa jeunesse dans le désordre et qu'il a besoin d'employer au bien les derniers jours que son âge avancé lui permet d'espérer encore. ne peut donc pas passer pour un jeune homme. Cela seul eut dû éveiller l'attention de Paulin Pâris. L'interprétation donnée par Gaston Pâris est donc la bonne.

Poursuivons. M. Guy cherche, après être arrivé, au sujet des *Vers de la Mort*, aux mêmes conclusions que nous, en ce qui concerne la date de leur composition, à établir une corrélation

(1) V. *Romania*, T. XX, année 1891, p. 139.

entre cette date et celle de la composition du motet d'Adam.

Il pense et croit devoir admettre que l'une et l'autre pièce sont du même temps, que les doléances de Robert le clerc et d'Adam de la Hale se rapportent aux mêmes faits, comme si Arras n'avait pas vécu en perpétuelle effervescence au cours de ce siècle turbulent. Et les raisons que M. Guy nous fournit pour justifier son opinion, ne sont pas toujours bien concluantes ; quelques-unes mêmes sont manifestement erronées,

M. Guy, par exemple, avance au sujet du Motet d'Adam de la Halle où il parle des gros tournois :

Gros tournois
Ont anulés
Contes et rois,

que cette pièce ne peut être antérieure à 1262, « cette monnaie, dit-il, n'étant point connue avant 1262 ».

Cependant, en 1258, sous la date du jeudi après la Nativité de Notre-Dame, une ordonnance parle des « gros tournois ». Une ordonnance royale plus ancienne du 24 novembre 1226 concernant la fabrication des monnaies, fixe le cours et la frappe des gros tournois. L'argument ci-dessus perd ainsi toute valeur.

Nous sommes convaincus que l'époque de l'exil d'Adam, remonte à sa jeunesse ; donc, si, contrairement à notre opinion, c'est à lui que Fastoul s'est adressé dans la strophe où il parle d'un Adam exilé à Douai avec son père, la date de la composition de ce *Congé* se trouve reculée d'autant. Nous avons, en effet, acquis la conviction que cette œuvre peut parfaitement remonter au delà de l'année 1262. Et de plus, nous sommes persuadés qu'Adam n'a pas dû s'exiler en 1269. Nous savons trop bien quel cas faisait de lui le comte Robert d'Artois, qui finit par l'attacher à sa personne. Cette estime n'était certes pas née en un jour, et il faut tenir compte du fait que le comte d'Artois fut souvent éloigné de sa province, par les événements qui l'obligeaient à suivre le roi dans ses

divers déplacements, ou à exécuter les ordres venus de Paris.

Il ne faut pas oublier que Robert d'Artois, deuxième du nom, était né en 1248 ; il n'avait donc que vingt et un ans en 1269 et déjà, il avait dû quitter plusieurs fois sa résidence d'Arras pour aller à Paris, à la cour du roi, qui, en juin 1266, le mariait avec Amicie, fille de Pierre de Courtenay et, l'année suivante, l'armait chevalier, le jour de la Pentecôte (5 juin 1267).

Depuis lors, il ne fit plus à Arras que de courtes apparitions. En effet, il avait pris la croix en cette même année 1267, et ne quitta plus le roi Louis IX depuis le jour où on vit ce souverain, prêt à partir pour la croisade, se rendre pieds nus à Saint-Denis pour appeler les bénédictions du ciel sur la campagne qu'il allait entreprendre contre les Infidèles. Ce pèlerinage eut lieu le 15 mars 1270. L'embarquement des Croisés se fit à Aigues-Mortes le 1er juillet suivant. Le 27 du mois d'août, Robert d'Artois rendait hommage à son nouveau souverain Philippe III ; Louis IX était mort et ses compagnons d'armes ne tardèrent pas à reprendre le chemin de la France. Le départ eut lieu en novembre 1270. Mais la tempête ayant décimé les vaisseaux français sur les côtes de Sicile, le roi dût atterrir en Italie et ne parvint à Paris que le 21 mai 1271.

En 1276, Robert d'Artois était chargé de réprimer l'insurrection de la Navarre et il terminait sa campagne par un traité signé le 7 novembre 1276 avec Alphonse X, roi de Castille.

En 1278, il était à Paris, instruisant le procès de Pierre de la Brosse qui fut pendu sous ses yeux et en présence d'un grand nombre de personnages considérables.

Enfin, après le soulèvement de la Sicile, qui eut lieu en 1282, il partit pour l'Italie, conduisant des secours à son oncle Charles Ier d'Anjou, et emmena alors avec lui Adam, le trouvère d'Arras.

Cet aperçu de l'existence de Robert d'Artois suffit à nous persuader qu'Adam de la Hale ne se trouvait pas au nombre

des mécontents en 1269, à l'époque où Robert le Clerc écrivait les *Vers de la Mort* et, par conséquent, que le Motet où il parle de son exil est antérieur à cette époque ; ainsi que la composition de son *Congé* qui doit remonter à la même date que le Motet.

La composition du *Congé* d'Adam datant d'une époque antérieure à 1269, et les personnages auxquels il s'adresse étant manifestement contemporains de ceux auxquels s'est adressé Fastoul, et quelques-uns même cités par celui-ci, nous pouvons donc avancer que la date du *Congé* de Fastoul remonte également au delà de 1269. Notre avis est donc que Fastoul ne s'adresse pas à Adam de la Hale dans la strophe où il parle d'exil à Douai, mais bien dans celle où il accole son nom à celui du confrère Lambert Ferri. Il nous faut voir en étudiant les diverses circonstances de la vie des personnages, des nombreux personnages cités par Fastoul, jusqu'à quelle époque nous sommes amenés à faire remonter la date approximative de la composition de son *Congé*, écrit, soulignons ce point, pendant une période de troubles qui avait obligé quelques citoyens à demeurer momentanément « exclus » de la ville d'Arras, mais au nombre desquels ne se trouvait pas le Bossu, qui était alors tranquillement dans ses foyers, occupé plutôt de pacifiques discussions avec Bretel, avec Ferri et tous les poètes couronnés du puy d'Arras.

Nous avons donc établi le relevé de tous les personnages nommés par Baude Fastoul, et la première remarque que nous avons été amené à faire, c'est que quelques-uns de ces noms se trouvent à la fois dans les *Congés* d'Adam de la Hale et de BAUDE Fastoul ; ces personnages s'appellent Jakemon Pouchin, Pierron Pouchin, Robert Nazart, Jehan Joie ; Fastoul et Adam avaient bien des relations communes. Au contraire, pas un des noms, si ce n'est celui de Baude Fastoul, cité par Jehan Bodel ne se retrouvent dans les deux autres *Congés*. La différence de génération est donc certaine. Jehan Bodel est un prédécesseur des deux autres trouvères.

La source la plus précieuse que nous ayons pour déterminer l'époque où vivaient tous ces personnages, est un manuscrit de la Bibliothèque Nationale qui commence à l'année 1194 pour finir au milieu du XIVe siècle. Ce manuscrit, qui porte le N° 8.541 (fonds français), n'est autre que le *Registre de la Carité des Ardents*, autrement dit le *Registre de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras*. C'est une liste de noms d'habitants de cette ville. Trois fois par an, à la Pentecôte, à la Purification et à la Saint-Rémi, était versée *en leur nom*, au profit de la confrérie, une aumône dont le total est indiqué à la fin de chaque année.

Ce manuscrit est entré à la Bibliothèque Nationale en 1859. M. Guesnon n'est pas d'accord avec les auteurs qui l'ont commenté avant lui et qui ont cru y voir un registre d'admission dans la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras et voici ce qu'il dit (1) :

« Entre une date d'entrée dans la confrérie et l'âge du confrère entrant, le rapport est essentiellement variable, il oscille entre les limites extrêmes d'une existence humaine à partir de l'âge adulte, et ce flottement peut comprendre vingt, quarante, même soixante ans. D'un point de départ aussi instable, l'induction ne saurait guère aboutir qu'à des approximations conjecturales, quand elle ne conduit pas, comme cela s'est vu, à de fausses indications personnelles.

» L'homonymie, celle qui résulte de la transmission héréditaire du prénom, reste, en effet, une cause permanente de perplexité et d'erreur. Comment discerner et choisir quand les générations se confondent ? L'invraisemblance même des dates d'inscription semble, comme à plaisir, déconcerter toutes les probabilités. Bodel n'apparaît au registre qu'en 1210 ; Bretel seulement en 1272 ; et cependant, tout porte à croire qu'à chacune de ces dates, l'un comme l'autre avait terminé

(1) *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Année 1899. Communication faite par M. A. Guesnon.

sa carrière. Quelle peut donc être la cause d'une anomalie qui se reproduit à chaque page ?

» Rien de plus simple : cette discordance apparente ne tient pas au document, mais à la manière de s'en servir ; l'interprétation n'en avait pas la clef, elle a fait fausse route. On a pris jusqu'ici le Registre de la confrérie pour un livre d'entrée ; c'est un livre de sortie, un recueil de rôles mortuaires et de comptabilité funèbre...

» Remarquons d'abord que, d'après le statut fondamental de la confrérie, nul n'y pouvait être admis qu'à la séance solennelle de Pentecôte, sauf urgence en cas de maladie, et qu'ensuite le droit d'entrée montait à six deniers obole. Or, d'une part, les listes du manuscrit accusent, en moyenne, une égale importance numérique, quel que soit le terme de l'année ; de l'autre le droit perçu n'est que d'un denier : elles ne peuvent donc s'appliquer à la réception de nouveaux confrères.

» En second lieu, on y rencontre des inscriptions ainsi conçues :

Cors qui ci est.......	1208 — 2^{1}	Cito mortua.........	1208 — 1^{7}
Cors Mellens.........	1209 — 1^{7}	Kaï el puch..........	1231 — 3^{29}
Quatre cors.........	1260 — 1^{1}	Occisus Rob. li Quens.	1233 — 1^{7}
Doi cors.............	1261 — 1^{10}	Occisa Rob. li Quens.	1233 — 1^{10}
Deus cors............	1283 — 3^{9}	Duo de hospitali.....	1194 — 2^{10}
Tria funera..........	1196 — 2^{28}	Corpus hospitalis....	1204 — 1^{14}
Funera tria..........	1197 — 1^{20}	Del ospital,..........	1288 — 1^{8}
Troi service.........	1269 — 3^{15}	Non novi duo........	1212 — 3^{24}
Troi service.........	1270 — 3^{26}	Non nomen..........	1246 — 3^{25}

» Des cadavres, des morts subites, violentes ou accidentelles, des provenances anonymes de l'hôpital ou d'ailleurs, des services religieux, ce sont là, il faut en convenir, d'étranges articles dans un dénombrement de nouveaux confrères ! Une telle statistique ne se comprend qu'en la rattachant à une question de funérailles ; et, s'il en est ainsi des indications que nous avons relevées, tout fait présumer qu'il en sera de même quant à l'ensemble de cette vaste nomenclature. »

M. Guesnon fait observer avec juste raison, que les listes qu'il contient ne peuvent être des listes d'admission dans la confrérie ; les seules inscriptions qu'il cite suffisent à prouver le contraire.

Nous ne pouvons cependant admettre, avec M. Guesnon, que ce registre soit un Nécrologe. Indépendamment des inscriptions que M. Guesnon a relevées et qui sont évidemment faites après décès, nous trouvons encore d'autres mentions de ce genre « pro Bernardo Loucart » (année 1226) que nous classerons dans la catégorie de celles que cite M. Guesnon. « Pro Bernado Loucart », c'est-à-dire à l'intention d'un défunt, qui ne verse pas son obole lui-même mais dont les parents, les héritiers font une charité en vue du repos de son âme.

Mais les citations suivantes nous obligent à considérer le manuscrit 8541 de toute autre manière.

Ce n'est pas dans un Nécrologe que nous pourrons relever les mentions suivantes :

Herens Fraesens (1203)
Moriens Adam (1209)
Alleluia (1210)
Des noces ala (1211)
Post scolam (1217)
Post atrium (1218)
Diabola (1218)
Claudicans (1219)
Mustela Rob^{s} pié d'Argent (1232)
Stephania li pescheresse (1239)
Pone frenum (1220)
Herens Foukes (1222)
Ad natam Maroie (1222)
Ad oculum Wauts (1225)
Ad laudium Beatrix (1232)
Ad pedem Margh. (1232)
Li nouris Jehans et Mehaus (1232)
Vokans Jehans Hukedeu (1232)
Reconciliata fé Robert (1233)
Homosne Maroie (1290)

C'était un amoureux qui versait une aumône à l'intention de ses amours et qui faisait écrire par le clerc détenteur du registre « ad laudium Beatrix », à la gloire de Béatrice ; formule du même genre que celle qu'on lit en 1232 « mustela Rob^{s} Pié d'argent » qui en latin de la décadence veut dire tout simplement : la petite chérie de Robert Pié d'argent. Ce sont des parents qui font une générosité pour la naissance de Marie « ad natam Maroie ». C'est un nommé Adam qui va mourir et qui veut être généreux une fois encore ; on ne sait pas ce qu'il y a

dans l'au-delà, n'est-ce pas ? et nous lisons « Moriens Adam ». C'est un nommé Gautier qui avait peut-être bien une ophtalmie, et qui ne demandait pas mieux que d'être guéri par la vertu de l'eau dans laquelle a coulé la cire de la sainte Chandelle, et nous lisons : « ad oculum Wauts ». C'est un plaideur qui désirait gagner un procès qu'il avait entrepris et qui venait, le jour où il avait fait citation à son adversaire, déposer une offrande intéressée à la chapelle de N.-D. des Ardents ; il portait un nom assez connu et s'appelait Jehan Hukedieu ; et nous lisons : « Vokans Jehans Hukedeu ». Ce sont des héritiers qui rendent ainsi grâce au ciel de la bonne fortune qui leur advient et nous lisons : « herens Fraesens », « herens Foukes », etc. C'est un ménage brouillé qui s'est heureusement raccommodé, et nous lisons : « reconciliata fè Robert ». C'est un escholier qui vraisemblablement vient de terminer ses études et tient à remercier le ciel d'une façon tangible, d'en avoir fini avec les moines et le latin, et nous lisons « post scolam ». A la suite d'un mariage on a versé une aumône, le clerc rédacteur porte au livre : « des noces ala ». Quelqu'un se réjouit d'un bonheur, d'un succès, d'une bonne affaire, il veut faire une générosité anonyme; le scribe se contente d'écrire : « alleluia ». C'est une nourrice, c'est un boiteux, c'est une gaie commère ; et nous lisons : « li nouris Jehans et Mehaus, claudicans, diabola ». Ailleurs, c'est un individu que poursuit un sort malheureux dont il subit les coups multipliés et qui fait inscrire sur le livre de charité, cette invocation à la sainte patronne de la confrérie : « pone frenum ». Enfin, la dernière mention que nous ayons relevée explique bien l'usage qui était fait de ce fameux registre, c'était un registre d'inscription d'aumônes, cela ne fait plus pour nous l'ombre d'un doute. En 1208 existait à Arras une famille Magre. Or en 1211, il y avait un des membres de cette famille atteint de maladie et pour lequel on intercédait auprès de la Vierge des Ardents. Nous lisons, en effet, au f° 7 r° : « Malades Magres ». Mais ce registre nous est surtout précieux, quand il nous renseigne sur les prières faites à l'intention d'un défunt, et hâtons-

nous de le dire qu'il nous semble que c'est le cas le plus fréquent ; le plus fréquent motif d'inscription sur ce registre étant le décès même des inscrits.

D'autres indications sur les faits de la vie des personnages du *Congé* nous ont été fournies, en outre par le Manuscrit latin de Bibliothèque nationale N° 10972, qui est un cueilloir de rentes foncières de l'église d'Arras, datant de 1261 ; par le manuscrit latin 17737, qui est un registre de chartes concernant des chapellenies instituées au cours du siècle par divers personnages et datant de 1282, enfin par le manuscrit latin 9930, cartulaire de l'église d'Arras.

Les archives du département du Pas-de-Calais et celles du Nord nous ont procuré aussi quelques renseignements, de même que quelques autres sources moins importantes, que nous signalerons lorsque nous y aurons recours.

Mais il est à remarquer que les renseignements que nous tirons de toutes ces pièces et de tous ces recueils sont infiniment plus nombreux en ce qui concerne les personnages cités par Fastoul, qu'au sujet de ceux nommés par Bodel. Ce nous est encore une preuve que le *Congé* de Bodel a été écrit à une époque plus reculée que celui de Fastoul, à celle de Philippe-Auguste dont il n'est resté que peu de documents dans nos archives qui, au contraire, sont infiniment plus riches d'actes et de pièces datant du règne de Louis IX.

Nous allons donc étudier pas à pas le *Congé* de Fastoul et la vie de ses amis et protecteurs telle du moins que nous pouvons la reconstituer au vu des actes, chartes, inscriptions aux manuscrits 8541 et autres.

Les *Poucinois*. Il s'agit ici de la célèbre famille des Poucin ; en effet, on disait les Poucinois, comme les Castelois, les Cossetois, les Fastoulois, etc. Baude Fastoul cite trois membres de cette famille : *Paket, Symon* et *Pierron*.

Pierron Poucin était le fils de Colars Poucin, ainsi que cette filiation est établie par un acte d'avril 1273, constatant que

Pierre de la Brosse, le favori du roi de France Philippe, a vendu une rente qu'il tenait de Robert d'Artois à Pierron, fils de Nicolas (1). Par conséquent, Pierron Poucin était le neveu de Jakemon, Simon et Paket Poucin, ces deux derniers cités comme nous venons de le voir, par Fastoul, et le premier par Adam de la Hale qui nous dit : « l'aisné frère, c'est segneur Jakemon » (Congé d'Adam str. 6). Les quatre frères sont mentionnés dans la deuxième pièce artésienne du Ms 12615. Quant à Pierron Poucin, il avait eu deux sœurs, Catherine et Emma, femme de Jacquemon Verdière (2). Nous trouvons le nom de Pierron Poucin mentionné dans une assez grande quantité d'actes et de pièces : l'une de mai 1273 (3) ; il avait été, avec d'autres, chargé de restitutions posthumes par Nicolas Godin, dont nous trouverons le nom plus loin ; les autres de 1274, 1281, 1288 (4). En avril 1285, il fondait une chapellenie dans l'Église Saint-Vaast (5). Sa femme est inscrite au Registre de la carité des Ardents sous la date de 1271. En 1287 nous relevons une saisine de la cession faite par Ghiertrus de Beaumont, veuve de Robert Amion à Pierre Pouchin de son manoir à Imercourt, et en 1300 saisine de la vente faite par Pierron Pouchin à Bertould de Bengy de tous ses biens à Imercourt.

Simon Poucin figure sur le Ms 8541 en 1287. Il fut juge d'un jeu-parti disputé par Lambert Ferri et Jehan Bretel.

De *Paket Poucin* nous ne savons que ce que nous apprennent les textes, sans posséder aucune date qui puisse nous renseigner sur l'époque où il vivait.

Pierres li Antiers était marié en 1265, comme le prouve l'inscription du nom de sa femme au registre des Ardents. Il faisait partie de l'échevinage en 1267 (6). Il est mentionné en 1274 et

(1) *Inventaire de Godefroy*, I, 417.
(2) V. Arch. du Pas-de-Calais, série A.
(3) Id., série H, Prévôté des eaux.
(4) Id., série A.
(5) Id., série H.
(6) Id., Hôpital Saint-Jean.

1277 (1) et occupait la charge de Bailli en 1282 : « bailliu Pieron Lanstr » (2). Avant lui la charge de Bailli d'Arras appartenait à Etienne du Paage dont le nom paraît comme occupant cette charge en 1275-76. En 1289 elle était aux mains de Jean de Monchi.

Nicholon de Castel, Il est indubitable qu'il y eut, au cours du XIIIe siècle, plusieurs Nicholon ou Nicolas de Castel. Nous trouvons, en effet, ce nom en 1239 et en 1244 (3) ; en 1246 et 1247 sur des actes de vente dont l'un nous apprend que Nicolas Castel avait un frère nommé Boidin (4) ; dans un acte de 1252 signalé par M. Guesnon dans le *Bulletin historique et philologique*, (année 1894) ; en 1255 (4) ; en 1270 sur un acte de vente. L'inscription que nous relevons ensuite au M^s 8541 est une inscription après décès, ainsi que nous l'avons établi, en étudiant la thèse de M. Guesnon, relative au Registre des jongleurs. Elle est en effet libellée de la sorte : « *pro Castel Nicoles* » (5) et figure à l'année *1272*. Nous avons tout lieu de croire que l'adresse de Fastoul est destinée à ce Nicholon de Castel mort en 1272 ; cette opinion sera d'ailleurs corroborée par les remarques que nous serons amené à faire par la suite ; mais il peut, malgré tout, subsister encore un doute si nous n'envisageons que les données que nous possédons sur Nicholon de Castel, puisque seize ans plus tard, en 1288, le registre 8541 fait encore mention de ce nom (6).

En tous cas, si la strophe du *Congé* destinée à Nicholon de Castel ne nous fixe pas exactement sur la date après laquelle il est impossible qu'elle ait été écrite, si elle nous permet seulement de supposer que ce ne peut être après 1272, elle nous enseigne néanmoins qu'il n'est pas possible de faire remonter

(1) *Invent. de Godefroy*, I.
(2) M^s 8541.
(3) Id.
(4) Du Chesne. *Hist. de Béthune preuves*, pp. 164-167.
(5) M^s 8541.
(6) Arch. du Pas-de-Calais, série A.

sa composition au delà de 1222, c'est-à-dire qu'il nous est déjà impossible d'admettre que Baude Fastoul ait été un contemporain de Jehan Bodel.

En effet dans cette strophe, l'auteur parle, sans enthousiasme d'ailleurs, du temps où Arras avait pour Bailli certain Nevelon, de fâcheuse mémoire. Le bailli Nevelon, dont il est question dans la strophe qui a trait à Nicholon de Castel était maréchal du roi. Connu sous le nom de Nevelon le maréchal, il avait, même après sa mort, gardé une réputation de dureté qui se trouve rappelée aussi bien par l'auteur anonyme de la *Chronique des Rois de France,* dit l'anonyme de Béthune, que par Girard le Cambrien et par les souvenirs de Fastoul lui-même. Nevelon fut bailli d'Arras pendant au moins vingt et un ans, attendu que nous voyons figurer son nom dans des actes assez nombreux, et datés de 1201 à 1222, qui sont conservés tant dans les archives du Nord (fonds d'Anchin, de l'abbaye des Prés, de la Chambre des Comptes, de la cathédrale de Cambrai, et de Saint-André du Cateau), que dans celles du Pas-de-Calais (fonds d'Etrun). Le cartulaire de Marœuil (Ms 672 de la bibliothèque d'Arras, fol. 122), le cartulaire des chapellenies de la cathédrale d'Arras (Bibl. nat. Ms lat. 17737 f° 40, v°) la charte de la commanderie de Hautavesne (Archives nat. S. 5208 n° 75) en font mention également. Un acte de mars 1202, le cite avec le titre de bailli royal d'Arras (1). En 1224 (31 décembre) Adam de Milli lui avait succédé (2).

Voici comment s'exprime sur son compte l'auteur anonyme de Béthune:

Nevelon «qui baillius étoit d'Arras... en tel servage mist tote la terre de Flandres, qui en la partie Looys estoit eschue, que tot cil ki en ooient parler s'en esmervelloient coment il le pooient souffrir ne endurer ».

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.
(2), Arch. communales de Douai, série AA. 84.

Et Girard le Cambrien l'appelle : Nevelon, ce très méchant garde d'Arras (1).

Ce devait être un homme dont il n'y avait rien à attendre. Nous ne voyons pas, en effet, Bodel, qui, cependant, était son contemporain, chercher à l'intéresser à sa misérable situation, comme il l'avait fait avec la bonne dame de Tenremonde dont nous parlerons plus loin, lorsque nous passerons en revue les personnages du *Congé* de Jehan Bodel, et dont l'auteur anonyme de Béthune vante, après lui, les qualités qui furent si bien appréciées, même à la cour du roi, que l'administration intégrale de ses terres lui fut attribuée, comme le chroniqueur nous le rapporte avec satisfaction. Quant à Fastoul, il ne parle du noir bailli que pour médire du temps où il était en fonctions.

Méon, dans ses commentaires sur les Fabliaux, se demande si Fastoul n'avait pas voulu désigner Nevelon Amion, un trouvère comme lui. Cette opinion n'est pas admissible.

Audefroi. Le poète désigne un peu vaguement par ce nom son correspondant occasionnel. Il y eut bien un Audefroi, échevin d'Arras en 1208 et en 1213 (2). M. Guy nous dit à ce propos (3) qu'à son avis M. Guesnon se trompe (4) lorsqu'il voit dans le Seigneur Audefroi, échevin en 1213, celui qui figure dans le *Congé* de Fastoul. Il n'y aurait évidemment pas une impossibilité absolue à ce que Fastoul ait présenté ses derniers hommages à un vieillard de quatre-vingts ans, âge que nous pouvons fort bien attribuer à un homme qui avait été échevin en 1208 ; mais nous avons des motifs de croire plutôt que le poète lépreux s'est adressé à un autre Audefroi qui appartenait à une importante famille bourgeoise d'Arras, les Louchart.

Dans une autre strophe, Fastoul, en effet, dit adieu aux deux fils du Seigneur Audefroi.

(1) *De jure et siatu Menevensis ecclesiæ*, IV, Ed. Brewer, T. III, p. 240.
(2) Arch. du Nord fonds d'Anchin et Archiv. nationales, S. 5208.
(3) *Chansons et dits artésiens du XIIIe S.*, Bordeaux 1898.
(4) *Bulletin historique et philologique*, 1894, p. 422, Note.

Cet Audefroi Louchard fut échevin, en 1253 (1) et en 1255 (2). Il était connu comme banquier en 1244, et plusieurs fois mentionné comme tel dans le Cartulaire de Saint-Lambert de Liège (T. I, pp. 466, 490, 517). Son nom paraît dans un acte conservé aux Archives du Nord (Layette 36 Angleterre B 858) et daté du 15 février 1262, acte intéressant, en ce qu'il démontre l'importance des bourgeois arrageois qui traitaient avec les cours européennes.

Les archives du Pas-de-Calais conservent également un acte où Audefroi Louchart est cité et qui date de 1270 (A. 874) ; et le M^s 8541 le comprend sous la date de 1273.

Fastoul nous apprend qu'il avait deux fils, Jaquemon et Andriu, ce que nous constatons dans des chartes de la Chambre des compte de Lille (1276-77).

De ces deux fils, un seul, le second, est porté au M^s 8541 : « fiex Audefroi Andriu » année 1284.

C'est cette existence des deux fils d'Audefroi, signalée par Fastoul et que corroborent si bien les documents relatifs à messire Audefroi Louchart qui nous fait admettre que c'est bien à celui-ci que Fastoul a voulu s'adresser.

D'ailleurs si M. Guesnon a pu penser un moment que Fastoul avait dédié une strophe à l'échevin de 1208, dans ses *Nouvelles recherches sur les trouvères artésiens*, il est du même avis que nous.

Jaquemon Loucart et Andriu. Les prénoms que portent les deux fils d'Audefroi Louchart nous amènent tout naturellement à étudier une strophe du *Congé*, placée plus loin et dans laquelle l'auteur mentionne un Jacquemon et un Andriu Louchart, en nous disant qu'ils sont les deux fils du seigneur *Englebert*. Il y avait donc un Andriu Louchart fils d'Audrefoi, et un Andriu Louchart fils d'Englebert comme il y avait aussi un Jaquemon Louchart fils d'Englebert et un Jaquemon Lou-

(1) Bibl. d'Arras ms de Cl. Doresmieux, T. I, p. 407.
(2) Arch. du Nord, 1er Cartulaire d'Artois, N° 98.

chard fils d'Audefroi, cousins les uns des autres et absolument contemporains. Les preuves que nous tirons des archives et des manuscrits ne laissent aucun doute à cet égard.

Cette double homonymie ne peut qu'amener des confusions, et il ne nous est guère possible de distinguer à quel Jaquemon et à quel Andriu nous devons rapporter les renseignements que nous découvrons en assez grand nombre sur Jacquemon Louchart et Andriu Louchart.

Nous découvrons déjà le nom de *Jaquemon Loucart* en 1206 (1). Il nous semble même probable qu'il devait exister une parenté assez directe entre celui-ci et ceux qui nous occupent immédiatement. Nous ne voyons plus ensuite paraître ce prénom dans la famille Louchart, que pendant la seconde partie du siècle : d'abord en 1255 comme échevin (2), puis dans de nombreuses opérations de banque effectuées à partir de l'année 1257. Cette année-là, Marguerite de Flandre se porte caution de Gui, son fils, envers Jakemon Louchart, bourgeois d'Arras (3) ; la même année, frère Adam, sous-prieur et le couvent d'Anchin promettent d'indemniser Gui, comte de Flandre, caution pour eux envers Jakemon Louchart (4). En 1268, reconnaissance de dette de la comtesse Marguerite envers Jakemon Louchart (5). Ce Jacquemon Louchart, banquier, était un personnage fort important qui joua un rôle considérable dans certaines circonstances de la vie, non seulement des princes et seigneurs français et flamands, mais même des rois étrangers, comme le prouve une lettre d'Alexandre III, roi d'Ecosse, écrite en 1283, par laquelle il déclarait avoir reçu du comte de Flandre, et à l'occasion du mariage de son fils, la somme de 5096 livres 6 deniers sterling par les mains de Henri Karwin, Jacques Louchart et

(1) B. N. M^{s} lat. 17737, f° 22.
(2) Arch. du Nord, 1er Cart. d'Artois, N° 98.
(3) Arch. du Nord, Chambre des Comptes de Lille, B.
(4) Id.
(5) Id.

Gilles de Bruges l'orfèvre (1). En 1285 nous lisons dans les *Coutumes de Lille*, à la date du 1er janvier : « Jakemon Louchart d'Arras adont sergant le roy de Franche, fil jadis Englebiert Louchart, qui mors est » et la commune de Lille lui constitue une rente annuelle de 100 livres pour en faire des distributions aux pauvres. En 1286, ce nom apparaît avec la qualification de « panetier du roi. » Nous nous trouvons portés à déduire de ces derniers renseignements que le fils d'Englebert, d'abord qualifié du titre de sergent du roi, a été promu au rang de panetier, mais que le banquier qui prêtait en particulier aux princes flamands est un autre personnage, et que par conséquent, celui-ci, ne saurait être que le fils d'Audefroi. N'avait-il pas avec Andriu, son frère, rempli auprès de Fastoul, plus modestement, il faut le croire, le rôle des bons prêteurs, qui lui ont

Du lor presté et raplégié

(De leurs deniers prêté et cautionné). C'était tout à fait dans le rôle d'une maison de banque, et très naturel de la part de gens qui remuaient tant d'argent.

Le nom de Jaquemon Louchart paraît encore le 5 juin 1287, dans un règlement de comptes, à la suite de l'accord conclu entre la Flandre et l'Angleterre (2). La même année au 1er novembre, le Parlement de Paris rend un arrêt attribuant aux échevins d'Arras, malgré les prétentions contraires de Jaquemon Louchart, sergent du roi, le droit d'imposer tous les héritages dans leur juridiction (3). Puis, les *comptes de la ville de Bruges*, de 1288, nous apprennent qu'une statue devait être érigée à Jacques Louchart, dans l'église de Saint-Donat : « pro statua Jacobi Louchard in ecclesia sancti Donati facienda. » Est-il possible d'admettre, avec M. Kervyn de Lettenhove (4)

(1) Arch. du Nord, Mariages B.
(2) *Chroniques belges,* T. VI.
(3) *Olim II,* p. 273.
(4) *Hist. de Flandre,* Bruxelles 1847, T. 2,

que ce fut par orgueil qu'il obtint cette statue ? Non ; nous pensons plutôt qu'il s'agit d'une statue tumulaire, comme on en plaça beaucoup dans les églises au cours du Moyen Age ; et, par conséquent, qu'en 1288, Jaquemon Louchart, précisément un de ceux auxquels s'adressent les vers de Fastoul, était mort. Mais lequel ? Lequel ? A quel Jaquemon Louchart une ville de Flandre pouvait-elle bien faire ériger une statue dans une de ses églises ? Au panetier du roi de France ? C'est peu admissible. Mais, au contraire, il est tout indiqué que ce monument était destiné à commémorer le nom de l'argentier dont l'escarcelle s'était si souvent ouverte au profit des princes flamands, c'est-à-dire du fils de messire Audefroi.

D'ailleurs, nous avons la preuve que le panetier n'était pas mort en 1288, dans un acte du 24 avril 1295 par lequel Philippe, roi de France, charge maître Jean Clairsens, chanoine de l'église Saint-Quentin en Vermandois, de saisir, partout où il les trouvera, pour sauvegarder ses droits et ceux des tiers, les biens de feu Jacques Garet ou Louchart, panetier du roi. Le 20 septembre de la même année, le roi en ordonnait le sequestre (1).

Nous savons aussi que Jaquemon, fils d'Audefroi était mort à la date de 1288 et Jaquemon, fils d'Englebert avant le 24 avril 1295 ; si le nom de Jaquemon Louchard paraît encore après cette date, c'est donc qu'il s'agit d'une nouvelle génération.

C'est du panetier du roi, fils d'Englebert qu'il s'agit en 1289 et au M^s latin 17737 (B. N. F^o 117 v°), et à l'inventaire des sceaux de France, N° 5432. En outre, une charte porte que Jacques Louchard, sergent du roi de France, a reçu du comte Gui une somme à lui due (2).

Il n'est pas surprenant que, pour distinguer l'un de l'autre, deux habitants d'une même ville et deux membres d'une même

(1) *Chroniques belges*, T. VI..
(2) Arch. du Nord. Chambre des Comptes de Lille B.

famille, portant le même prénom, la coutume se soit, en certains cas, établie de les désigner par un sobriquet. C'est ainsi qu'un Jaquemon Louchard était surnommé Barbedor ou Barbedorée, et que l'autre Jaquemon Louchard était dit : Garet.

Le surnom de Garet avait été donné comme nous l'avons appris par l'acte du 24 avril 1295, au fils d'Englebert, sergent du roi de France.

Quant au surnom de Barbedorée, il s'était transmis de père en fils, ce qui se trouve confirmé par un acte de janvier 1329 par lequel Jean Dupont, sous-prévôt, donne à « rente hiretaule » à « Jaquemon Louchart, qu'on dist Barbedorée, tout le droit sur une eschizete et en tous les halos sur la dite eschizete » (1).

Au sujet d'*Andriu Louchart*, nous nous trouvons évidemment dans le même cas qu'avec Jaquemon, c'est-à-dire pour cause d'homonymie la plus absolue, exposés à des confusions. Des deux frères auxquels s'adresse Baude Fastoul dans la 14e strophe de son *Congé* : « ij fiex segneur Englebert, Jaqmon Loucart et Andriu », nous pensons que le plus jeune devait être Andriu, puisque le poète ne l'a nommé qu'en seconde ligne. Mais, comme nous l'avons vu dans l'article précédent qui concerne Jaquemon Louchart, fils d'Englebert et sergent du roi, les renseignements que nous possédons ne remontent pas au delà de 1255 et comme nous en relevons encore en 1305, nous sommes amenés à dire que tous les faits, actes, etc., auxquels se trouve associé le nom d'Andriu Louchart et remontant au milieu du XIIIe siècle, se rapportent à Andriu, fils d'Englebert, et que c'est le nom de sa femme que nous lisons sur le Ms 8541, année 1259 : « fé Andriu Loucart » ; le Ms latin 10972, cueilloir de rentes de 1261, confirme cette opinion, il porte en effet en toutes lettres cette mention : « Andreas filius Englebert Loucart ». Mais il ne nous sera pas possible d'établir, au sujet des deux Andriu, la distinction que la différence des professions

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.

nous avait permis de faire à propos des deux Jaquemon. Nous relaterons seulement que ce nom se trouve dans un état de dettes de Saint-Riquier du 22 février 1260 (1) en mai 1261 au titre d'échevin, et en février 1262 (2). D'autre part, un arrêt de 1282 cite le nom d'Andriu Louchard (3).

Englebert Louchard vivait encore et mourut peut-être en 1268, époque à laquelle il est porté au M^s 8541. « Englebers Loucars ». Sur le même manuscrit, nous lisons un peu plus loin (1277) : « Li fé Englebert Loucart ». Or, nous savons d'une façon certaine que son fils Andriu jouait déjà son rôle dans la vie en 1261, puisqu'il figure sur un cueilloir de rentes de cette époque. Il ne s'agissait donc plus d'un enfant. Nous pourrions faire une erreur de dix ans au plus en attribuant à Andriu Louchart l'âge de trente ans en 1261. Son père, naturellement, devait donc être né tout au commencement du XIIIe siècle, et peut-être était-il le fils du Jaquemon Louchart dont le nom, relevé au censier latin 17737, nous est connu en 1206. La strophe du *Congé*, où Fastoul dit adieu aux deux fils d'Englebert nous prouve, d'autre part, de façon évidente, que le malheureux ladre était bien le contemporain immédiat d'Andriu et de Jacquemon, tandis que, donnant à Englebert le titre plus respectueux de seigneur, il montre ainsi que, par rapport à lui, Englebert apppartenait à une génération plus ancienne. Ceci démontre que Baude Fastoul n'a pas dû naître avant 1220, et que, par conséquent, Baude Fastoul, le Trouvère, n'est pas le même que Baude Fastoul inscrit au registre des Ardents en 1213, qui, nous le pensons, était son père ou son oncle, et qui, lui, fut l'ami de Bodel. Il est à remarquer également que Jehan Bodel ne mentionne même pas Englebert Louchart dans ses adieux. Cependant Englebert Louchart nous apparaît comme un des bourgeois les plus en vue, un des notables d'Arras.

(1) *Layettes du Trésor des Chartes*, N° 4583, T. III.
(2) Arch. du Pas-de-Calais. Hôpital Saint-Jean en l'Estrée.
(3) *Olim*, II.

C'est donc bien que le *Congé* de Bodel a été écrit à une époque où Englebert Louchart était, si même il était né, trop jeune encore pour compter dans la vie ; à une époque où cette famille, déjà riche sans doute, mais point spécialement en évidence, n'avait pas encore atteint, par le moyen d'une fortune gagnée ou accrue d'une façon plus ou moins scandaleuse, si nous en croyons les chroniques et les pièces satiriques du temps, aux honneurs et aux fonctions qui devaient, par la suite, lui faire occuper à Arras et hors d'Arras une place prépondérante, à côté, si ce n'est au-dessus des Verdière, des Wion et des Pouchin.

Dans une des dernières strophes de son *Congé*, Fastoul adresse un souvenir à deux enfants charmants, nous dit-il, à *Jehan le fils du Maieur Barbedor* et à sa jeune sœur. Ces enfants ne sauraient être que ceux de Jaquemon Louchart dit Barbedor, maieur d'Arras, fonctions qu'il occupa au moins depuis 1285. Le nom de « Louche Jehans » est inscrit à la date de 1293 sur le M^s^ 8541.

Nous sommes persuadés maintenant que Fastoul n'est pas né avant 1220 environ, et nous avons remarqué déjà que les plus âgés des personnages dont il parle, tels qu'Audefroi et Englebert Louchard ne sont même pas cités par Bodel.

Jaquemon Wion. Un état des revenus et dépenses de la ville de Montreuil-sur-Mer, antérieur au 14 septembre 1260 (1) mentionne « Jakemon, clerc, fil Wion Audefroit » parmi les créanciers de cette ville, pour quarante livres en ajoutant qu'il habitait Douai à cette époque. En outre, nous possédons quelques indications émanant du M^s^ 8541 concernant ce bourgeois, indications qui vont nous permettre déjà de fixer d'une façon certaine, un point que nous avions abordé dans les observations que nous avons faites plus haut au sujet de Nicholon de Castel, et qui se précise avec Jaquemon Wion. Le M^s^ 8541 porte en effet les mentions suivantes : en 1236 « Wionissa fé Jakemon »,

(1) *Layettes du Trésor des Chartes*, T. III, N° 4631.

en 1247 « Wions Jachemes » et en 1273 : « pro Wion Jakemô ». Cette dernière, qui est incontestablement une mention mortuaire, fixe donc la mort de Jaquemon Wion à 1273, et nous fait admettre que nous étions dans le vrai en pensant que Fastoul s'était adressé à un Nicholon de Castel, mort en 1272 et dont nous avons relevé le nom dans les mêmes conditions. Par suite, il devient évident que le *Congé* remonte au delà de l'année 1272.

Baude Wion, fils de Pierre Wion, comme le prouve une pièce d'août 1265 (1), apparaît dans un acte de 1266 (2). Remarquons que Fastoul lui fait ses adieux dans la même strophe qu'à Jacquemon, mais qu'il ne le cite qu'en seconde ligne. Le nom de Baude Wion reparaît en 1286 comme témoin de plaids tenus en la cour du comte d'Artois (3). En mars 1295, Baudouin Wion, homme du château d'Arras, appose son scel sur une pièce conservée aux Archives (4).

Sowale Wion figure au M^s 8541, année 1259, et au censier de 1261 (5). Un acte de 1270 (6) porte son nom. L'inventaire de Godefroy le cite plusieurs fois de 1268 à 1287.

Henri Amion. Peu de lumière sur ce trouvère, car il était un des confrères de Fastoul. Le M^s 8541 porte « Henric^s Amion » en 1210, et « Henrici Amions » en 1241. On sait qu'il était clerc et que, comme chansonnier, il soutint des jeux partis proposés par Mahieu de Gand, Jean Bretel, etc. Le M^s 1490 de la bibliothèque du Vatican nous a conservé une chanson de « Henris Amions li clers ».

Guillaume Amion. Il existait à Arras un habitant de ce nom en 1209, ainsi qu'en fait foi le M^s latin 17737. Il n'est pas impossible, mais il est peu probable que ce soit celui-ci

(1) *Inv. de Godefroy*, I.
(2) Arch. du Pas-de-Calais A.
(3) Id.
(4) Demay, *Inv. des sceaux de l'Artois*.
(5) M^s lat. 10972. B. N.
(6) Arch. du Pas-de-Calais, série A.

que mentionne le *Congé* de Baude Fastoul. Nous n'avons plus ensuite d'autre trace de G. Amion que sur le censier latin de 1261 (1), mais nous apprenons par le Ms 8541 que Guillaume Amion était mort en 1269. « Pro Amion Will », tel est, en effet, l'inscription qui nous obligerait à reculer jusqu'à cette date la composition du *Congé*, que précisément, après les constatations auxquelles nous avaient amenés les renseignements recueillis sur Nicholon de Castel et Jacquemon Wion, nous n'avions fait remonter que jusqu'en 1272. Nous serions donc arrivés à dater la composition de Fastoul au plus tard de la même époque que celle des *Vers de la Mort*. Cependant le nom de Guillaume Amion reparaît en 1285 (2).

Rikier Amion. Une fois encore nous sommes en présence d'un nom plusieurs fois porté au cours du XIIIe siècle. Un Richerus Amion, qui était échevin d'Arras en 1222 (3) fut excommunié, en même temps que Wibert Kaukesel, pour avoir essayé d'enlever aux religieux de Saint-Vaast leurs droits sur le tonlieu de la ville. Il fut absous par B... un chantre et Déodat, chanoine de Beauvais, juge délégué par le pape, le 24 décembre 1225. L'absolution fut en même temps prononcée en faveur de Baude Crespin, dont il sera question plus loin (4). En 1237, nous relevons le nom de la femme de Rikier Amion sur le registre des Ardents (5). Nous le voyons ensuite dans le premier cartulaire d'Artois (6) figurer comme propriétaire à Méaulens, et en 1249, nous lisons sur le Ms 8541 la mention : « Richiers Amions ». En 1261, le censier latin (7) le mentionne, et en septembre 1271, ainsi que nous le voyons dans les *Mémoires pour Briois* (preuves, I, p. 15), nous apprenons qu'il existait alors un Thibaut Amion, fils de feu Rikier. Cependant après cette date, nous rencontrons

(1) Ms lat. 10972, B. N.
(2) *Inv. de Godefroy*, I.
(3) Arch. du Pas-de-Calais. Série H.
(4) Id.
(5) Ms 8541.
(6) Arch. du Nord.
(7) Ms 10972.

encore le prénom de Rikier dans les pièces concernant la famille des Amion. C'est ainsi qu'en juin 1277 (1), il est question d'une acquisition faite par « Rikerus dictus Amions de Attrebato, clericus filius Rikeri quondam dicti Amions civis Attrebatensis defuncti. » En 1279, Rikier Amions était échevin (2), et nous supposons que c'est une de ses sœurs dont le nom figure en 1272 sur le M^s 8541. En 1285, Rikier Amion assistait à un plaid tenu à propos d'un procès des échevins de Boulogne, et où un Guillaume Amion figurait comme homme du comte (3). Enfin une pièce de 1287 (4) nous apprend la mort d'un Rikier Amion. « Sacent les servans héritables... que Gertrude de Beaumont qui fu femme Rikier Amion a quitté bonnement et à toujours héritablement et de bonne volenté à Pierron Pouchin tout le droit, etc... »

Il est assez difficile de dire à quel Rikier Amion peut bien s'être adressé Fastoul, étant donné que pendant presque toute la durée du siècle, il y a toujours eu un Rikier Amion capable de faire figure dans la vie d'Arras, comme propriétaire, ou autrement. Impossible à nous de dire si Fastoul s'est adressé à Rikier père, mort en 1271, ou au second des Rikier, c'est-à-dire à celui qui était père de Thibaut, épouse de Gertrude de Beaumont, et qui mourut à une époque antérieure à l'année 1287.

Waitiet. L'absence de prénom ne nous a pas permis d'identifier ce personnage ; il en est de même de *Cardon*, de *Habarc*, qui est peut-être le chevalier Hugues de Habarc dont nous rencontrons le nom sur une pièce de juillet 1257, de *Boterel*, d'*Aloi*, du seigneur *de la Tiuloie*, de *Blaclelerot*, d'*Hatelet*. *Boine Hane*, *Baude fils d'Heuvin*, *Jehan Blassel*, *Mikiex de Castel*, *Kamin Lanstier*, *Kikerel*, *Boterel*, *Rollans d'Anzin*, *Danekins*, *Colin Foubert* nous échappent également. *Bertremieu* est-il le même que Bertremieu de Castel ? C'est possible. Nous trouvons ce nom

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.
(2) Id.
(3) *Inv. de Godefroy*, I.
(4) Arch. du Pas-de-Calais, série H.

sur une pièce des archives du Pas-de-Calais de juillet 1281 (Série H).

Colart Fastoul. Nous ne possédons à son sujet que l'inscription portée au M[s] 8541, année 1227,

Baude Fastoul. Nombreuses, au contraire, sont les mentions du nom de Baude Fastoul dans les pièces du XIII[e] siècle. Il est enregistré au f°, 7 v° du M[s] 8541, année 1213 ; celui de la femme de Baude Fastoul paraît en 1258, nous le trouvons encore au censier de 1261. En 1265, il figure au nombre des échevins (1). C'est une inscription mortuaire que nous relevons ensuite au M[s] 8541, année 1272 : « pro Fastoul Baude ». Une dernière fois, en 1295, le même nom y reparaît.

Il s'agissait de démêler auquel de ces Baude Fastoul se rapportent les vers de Bodel, et lequel ensuite est l'auteur du *Congé*. Or, il nous semble absolument logique d'admettre que le Baude Fastoul auquel Jehan Bodel dit adieu dans ses vers, est le même que celui dont le nom a été inscrit au registre des ardents sous la date de 1213. Ce Fastoul aurait été le père de l'auteur du *Congé*. Il aurait eu un frère cadet nommé Colart, l'oncle par conséquent du poète. Cet oncle, à son tour, aurait eu un fils nommé Baude, celui auquel Fastoul fait des adieux, celui qui paraît au censier de 1261, celui qui fut échevin en 1265, qui vivait encore en 1295, et un autre fils nommé Josin, frère cadet de Baude. Nous écartons absolument l'idée que le Baude Fastoul dont il s'agit dans le *Congé* soit le fils du trouvère. Fastoul aurait certainement souligné davantage cette séparation, particulièrement amère s'il s'était agi pour lui d'être à jamais séparé de son enfant. Enfin, c'est bien lui, le poète qui est inscrit au registre des jongleurs et bourgeois d'Arras en 1272. Cette date de la mort de Fastoul concorde fort bien en effet avec les quelques renseignements à peu près certains que nous avons déjà étudiés et vient confirmer ceux que nous avaient fournis les inscriptions concernant Jaquemon

(1) Bibl. d'Arras, M[s] 316, p. 261.

Wion et Nicholon de Castel, ainsi que celle concernant Guillaume Amion. Nous verrons plus loin combien de temps il a pu au maximum passer, avant de mourir, dans la maladrerie où il fut interné. Nous remarquerons seulement que si nous nous en rapportons aux dires du *Congé*, il était déjà fort mal en point lorsqu'il obtint son hospitalisation.

Quant à *Josin Fastoul*, nous ne possédons rien d'autre à son sujet qu'une mention du nom de sa femme en 1289 sur le M^s 8541.

Jehan Verdière. Il existait un Jehan Verdière dans la première partie du XIIIe siècle. Il figure en 1235 sur le M^s 8541. En 1236, il était mort comme l'indique l'inscription au même registre (f° 16 r°) : « pro Verdero Jehan. » Ce n'est pas à lui qu'est destiné le salut de Fastoul, mais à un second Jehan Verdière, qui vraisemblablement était le mari de la femme inscrite en 1253 sur le M^s 8541 et que nous voyons payer en 1261 une contribution de onze sols quatre esterlins comme l'indique le M^s latin 10972. Jehan Verdière faisait des opérations de banque, ce que prouve une reconnaissance de dette des échevins de Calais datée de 1264 (1), et une autre reconnaissance datée d'octobre 1271 (2). En 1282, il se rendait acquéreur d'une propriété à Méaulens (3). Enfin en 1288 il figure sur la liste du manuscrit des Ardents où se lit l'inscription « des Vredières Jeh. » Cette formule nous paraît signifier que, mort à cette date, il avait laissé par testament une aumône à la confrérie, aumône enregistrée comme provenant d'un legs de Verdière Jehan.

Phlipot Verdière. On trouve ce nom mentionné précisément comme nous venons de l'indiquer : « des Verdières felipes » en 1253 au M^s 8541. Il n'est pas impossible que cette inscription se rapporte à un versement effectué à la suite d'un règlement de compte de la succession d'un Philippe Verdière mort en 1247, ainsi qu'il résulte d'une enquête faite à cette époque.

(1) *Inv. de Godefroy*, I, 291.
(2) Arch. du Nord, série B.
(3) Arch. du Pas-de-Calais. fonds Saint-Vaast.

Cette succession n'avait pas été facilement réglée. Il y avait eu procès (1) et réclamations diverses. Fastoul a réuni dans une même pensée Jehan et Philippe Verdière. Ils étaient frères sans doute ; mais, Philippe, le cadet, devait être celui des deux qui procurait un lustre plus grand à sa famille, si nous en jugeons par l'inscription qui figure en 1272 sur le Ms 8541 où nous lisons : « mère Philippo Vdière » En effet, il y avait un Philippe Verdière, particulièrement connu, particulièrement célèbre, et surtout bien placé pour avoir entretenu des relations avec Fastoul ; et c'est certainement à celui-ci que notre poète dédie quelques-uns de ses vers. Ce Philippe Verdière était l'ami de Colart le Bouteiller (2), de Lambert Ferri, de Jehan Bretel, de Jehan Simon, bref du tout Arras intellectuel de son temps (3). C'est à lui qu'a été attribué le *Dit des Marcheans* (4). Nous sommes amenés à faire cette remarque, non sans intérêt, que Fastoul a présenté ses adieux à Philippe Verdière, comme à Jehan Bretel et à Lambert Ferri qui appartenaient au même milieu littéraire que lui. Pourquoi ne voyons-nous pas figurer aussi dans le *Congé* les noms de Jehan Simon et de Colart le Bouteiller ? Peut-être ne comptaient-ils pas au nombre des camarades sympathiques de Fastoul. De Jehan Simon nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il est porté au Ms 8541 sous la date de 1248. De Colart le Bouteiller nous n'avons aucune donnée précise. Il est probable, cependant, que Fastoul n'en a point fait mention parce qu'ils étaient morts. La composition de son *Congé* serait alors postérieure à 1248.

Nous n'avons rien découvert qui puisse nous fixer sur la personnalité de *Vaast Verdière*.

Quant à *Jakemin Verdière* nous avons, sur son compte, des renseignements fort précis. Le Trésor des Chartes d'Artois renferme une reconnaissance donnée en février 1268, par les

(1) *Recueil des hist. de France*, T. XXIV. p. 255. Querimoniæ Atrebatensium anno 1247.
(2) B. Nat. Ms 845, f° 118.
(3) Bibl. de l'Ecole de Chartes, 1859, T. 5. *Fragments d'hist. litt.* par L. Passy.
(4) B. Nat. Ms 7218 f° 282.

échevins de Calais, pour la somme de 900 livres 60 sols parisis à eux prêtée par les enfants de feu Jakemin Verdière, bourgeois d'Arras, et d'Emmain Poucine, sa femme, sœur comme nous l'avons vu de Pierron Poucin.

Jakemin Verdière était donc mort en 1268. Mais le M^{s} 8541 (f° 23, r^{o}, année 1257, Fête de la Pentecôte) c'est-à-dire juin 1257, plus explicite, vient nous apporter une indication encore plus nette, car il porte la trace d'un versement effectué après le décès de ce personnage : « pro Verdière Jac. » C'est donc au cours de cette année 1257, que Jakemin Verdière est mort, et cette constatation nous oblige à admettre que le *Congé* remonte à une époque antérieure à ce terme, si toutefois Jakemin Verdière, décédé en 1257, n'a pas eu d'homonyme dans la seconde partie du siècle. Or, il n'est plus mention de ce nom sur aucun des titres dont nous ayons eu connaissance, non plus que sur les interminables listes du registre des jongleurs. Rapprochons de ce fait l'observation que nous faisions plus haut à propos de Jehan Simon, qui n'est plus cité sur les pièces datées postérieurement à 1248, et qui ne figure pas sur le *Congé*; et nous admettrons que Jehan Simon était mort quand Fastoul écrivit ce morceau et que Jakemin Verdière, vivant encore, le *Congé* a été écrit dans la période décennale qui s'étend de 1248 à 1257. Si Jehan Bodel avait donné son *Jeu de Saint-Nicolas* après la bataille de Mansourah, puisque Dinaux et autres croient voir dans cette pièce des allusions à la bataille où Robert d'Artois, premier du nom, perdit la vie, c'est-à-dire vers 1250 à 1252, puis ensuite son propre *Congé*; les deux *Congés* forcément dateraient de la même période, les noms des personnages cités seraient presque tous les mêmes, dans l'un comme dans l'autre, ainsi que nous le constatons en rapprochant les *Congés* de Fastoul et d'Adam de la Hale. Comme, au contraire, il est loin d'en être ainsi, se convaincre que la composition du *Congé* de Fastoul remonte au milieu du XIIIe siècle, c'est du même coup affirmer que celui de Bodel date de l'époque de la Croisade de 1204 et non de celle de 1248.

Dans une des dernières strophes de son poème, Fastoul s'adresse encore à un nommé *Jehan Verdière.* Ce Jehan Verdière ne saurait être le même que celui dont il est question d'autre part. Le trouvère, en effet, n'a, en aucun endroit, répété deux fois le nom du même personnage, et il n'est pas possible qu'il ait agi, sous ce rapport, différemment, à propos de Jehan Verdière qu'au sujet de tous ses autres interlocuteurs. Nous croyons donc volontiers que ce second Jehan pourrait bien être un des enfants de Jakemin, au profit desquels les échevins de Calais établissaient une reconnaissance de dette en 1268. Nous le croyons d'autant plus que dans cette reconnaissance, les échevins stipulent qu'il s'agit des enfants de Jakemin Verdière et d'Emmain Poucine sa femme ; et puisque dans la strophe où il s'agit du second Jehan Verdière, l'auteur des vers lui a associé le nom de Pierron Poucin ; ce rapprochement n'indique-t-il pas qu'il y avait une parenté entre les deux personnages ? D'après ce que nous savons de la famille des Poucinois, suivant l'appellation en usage à l'époque, Pierron était le frère d'Emma ; l'examen des dates nous fait, d'autre part, admettre que Pierron, le Benjamin de la famille, était plus jeune que sa sœur Emma, de plusieurs années. Peut-être même faut-il penser qu'il était à peine plus âgé que les enfants de celle-ci. Jehan Verdière, le second nommé aurait donc été le neveu de Pierron Poucin. Et peut être est-ce à ce Jehan Verdière, et non au premier, que nous devons attribuer les indications fournies par les archives et le M[s] 8541, sous les dates de 1282 et de 1288, que nous avons relevées plus haut au compte du premier des deux Jehan. Celui-ci, en tout cas, était échevin en mai 1295 (Arch. série H.).

Pierron Cosset figure dans un acte de 1244, comme héritier de Jehan Cosset, son père. Une pièce conservée dans les archives du Pas-de-Calais (série A) nous apprend qu'en 1284 Pierron Cosset était mort, après avoir été investi des fonctions d'échevin par le comte d'Artois en 1282. C'est à Moriane que Fastoul lui adresse ses adieux. Moriane est un petit hameau du dépar-

tement du Nord, situé dans le canton actuel de Merville et où probablement Pierron Cosset possédait une propriété. Son décès ne fut enregistré au registre des jongleurs qu'en 1287. A cette date figure la mention fatidique « du cossetois piero » qui nous paraît indiquer une libéralité posthume versée à la congrégation.

Jehan li Vers figure dans un acte de 1273 (1), par lequel il vend la douzième partie des droits que lui, Jehan li Vers, possède sur l'un des moulins de Méaulens. Sur *Jacos*, nous n'avons trouvé aucun renseignement.

Les archives nous ont appris que *Renaus de Bauduimont* vivait en 1264. Le 28 septembre de cette année, il était témoin d'un contrat (2).

Le nom de *Grars de Biaumont* figure au M^s 8541, année 1295.

Henri Reviaus est inscrit au registre M^s 8541 après décès, comme l'indique la mention : « pro Reuel Henri » sous la date de 1267. Cette date indique une fois de plus l'époque à laquelle il faut faire remonter approximativement la composition du *Congé*. Elle concorde, en effet, avec plusieurs inscriptions du même genre que nous avons déjà relevées.

De *Jacquemon le Clerc*, nous savons qu'au 14 septembre 1260, il était porté comme créancier dans un état de la ville de Montreuil.

Par contre, le nom de *Robert de Castel* est inscrit plusieurs fois au registre des jongleurs et bourgeois d'Arras : en 1247, 1282 et 1303. En outre, le censier latin 10972 nous apprend qu'en 1261, Robert de Castel payait une redevance pour la jouissance d'un immeuble. Louis Passy affirme qu'il s'agit du trouvère Robert de Castel qui répondit à un jeu-parti de Bretel, jugé par Cunelier et Gaidifer (3). C'est également l'opinion de Paulin Pâris (4). Certainement, Fastoul était de ses amis.

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.
(2) Layettes du Trésor des Chartes, T. III, N° 4631
(3) V. Bibl. de l'École des Chartes, série IV, T. 5, p. 305.
(4) *Hist. littéraire*, T. XXIII, p. 751.

Guillaume Wagon appartient à une famille dont le nom se retrouve souvent dans les actes du XIIIe siècle et personnellement il figure dans le *Jeu de la Feuillée*. En mars 1243 a lieu une vente d'avoine effectuée par Gilles, châtelain de Bapaume et seigneur de Beaumetz, à Pierre Wion et Guillaume Wagon, fils de Robert Wagon, bourgeois d'Arras (1), sous la date de 1242. En 1286, nous découvrons de nouveau le nom de Guillaume Wagon dans l'acte de vente d'un manoir. Il figure au même recueil sous la date de 1295.

Symon Wagon. En 1265, un acte de vente (2) nous dit : « Sacent tous les servants heritables de la rivière de Saint-Vaast, que Sawalon Wion, fils de Mathieu a werpi... à Simon Wagon... tout ce que Gertrude Wagon, sa mère, pouvait avoir, etc. ». En 1271, Simon devait habiter une maison faisant partie de l'héritage de Robert Bernard, mort en 1252 (3), si nous en croyons les termes d'un acte passé entre les enfants de Robert Bernard et Jean de Vergelai, leur oncle, par lequel ils font abandon à ce dernier de tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la maison de Simon Wagon (4). En 1284, le même Jean de Vergelai vendait à la femme de Baudouin, châtelain d'Arras, le manoir « qui fut à Simon Wagon » (5). Le nom de Simon Wagon paraît encore en 1295 (6), et, en juin 1296, dans une reconnaissance de dette contractée par Wuillaume de Locres et Gilles de Gomecourt (7).

Quant à *Hauel*, on peut penser, bien qu'il soit impossible de l'affirmer catégoriquement, qu'il s'agit d'un certain Andrieu Hauwel qui fut échevin en 1282.

Gillon de Courcelles était fonctionnaire. Il est cité dans un état de dettes du comte d'Artois du 1er juillet 1274 « pour

(1) *Inv. de Godefroy*, I, 1. 136.
(2) Arch. du Pas-de-Calais, série H, prévôté des eaux.
(3) M^s 8541.
(4) Arch. du Pas-de-Calais, série H, prévôté des eaux.
(5) Id.
(6) *Inv. de Godefroy*, T. 2, pp. 243-4.
(7) Du Chesne. *Hist. générale de la Maison de Béthune*, p. 172.

avor été dans la Pouille » (1). A la même date, Robert d'Artois reconnaît pour son receveur Gillon de Courcelles, bourgeois d'Arras et son nom figure également en 1274 sur le M[s] 8541. « Monsegneur Gilon de Corceles ». On sait qu'en 1297 la fonction de receveur était occupée par Baude le Normant.

Gillot le Petit. On a retrouvé son nom en janvier 1277 et années suivantes dans plusieurs actes originaux (2). Il fut juge d'un jeu-parti disputé par Jean Bretel et Cuvelier (3). En 1289, il figure comme témoin dans un acte de vente du 30 décembre (4).

Jehan de Vregelai était un poète ; il avait soutenu, en compagnie de Dragon un jeu-parti contre Bretel (5). Nous avons vu son nom paraître en 1271 et 1284, comme nous l'avons signalé plus haut dans l'article concernant Symon Wagon. Nous le trouvons aussi en 1265 dans un accord passé avec Robert Bernard pour un échange de manoirs (6). En 1284, il vend à Baudouin châtelain d'Arras son « mez » d'Imercourt. En 1295, les échevins prennent des gages dans la maison de Jehan de Vergelai, ainsi qu'il appert d'un arrêt rendu à propos d'un litige entre le comte d'Artois et les religieux de Saint-Wast (7).

Nicholon Godin faisait des opérations de banque, ainsi que le prouvent les engagements pris vis-à-vis de lui en mai 1267 et le 10 juin 1284 par les échevins de Calais qui reconnaissaient avoir à lui payer les intérêts de ses avances (8). Dans la première de ces pièces, il est désigné sous le nom de Nicolas dit Godin le Vieux, fils de Willaume Godin. En 1273, il avait fait don d'une rente au curé de Saint-Nicolas sur-les-

(1) *Inv. de Godefroy*, T. I, p. 435.
(2) A. Guesnon. *Nouvelles recherches sur les trouvères artésiens*, p. 33.
(3) M[s] Ars. 3102, F° 26.
(4) Arch. du Pas-de-Calais, série H, prévôté des eaux.
(5) M[s] Vat. 1490, f° 172.
(6) Arch. Pas-de-Calais, série H, prévôté des eaux.
(7) *Olim*, II, 389.
(8) Arch. du Pas-de-Calais, série A.

Fossés (1). En 1276 et 1278, son nom figure sur des pièces comptables de la ville de Calais (2). Il a dû mourir dans les derniers mois de l'année 1284. Nous venons de voir, en effet, que le 10 juin, les échevins de Calais lui signaient une reconnaissance de dette et nous apprenons par la même pièce qui nous avait instruit de la mort de Pierron Cosset (3), qu'en 1284, il était mort après avoir occupé, en 1282, des fonctions échevinales à Arras. Son décès, cependant, ne paraît au Ms 8.541 que sous la date de 1287, époque à laquelle, sans doute, la confrérie se souvint de ne pas avoir fait prier à son intention, ou plutôt, inscrivit sur son registre : « pour le Godin Colart », à la suite d'une libéralité d'un des héritiers du banquier d'Arras.

Fastoul, s'adressant ensuite à *Robert de Gouve*, l'appelle son cousin. Nous n'en savons guère plus sur ce personnage, à moins qu'on ne puisse l'identifier avec Robert de Gore, qui paraît en 1249 sur les listes du Ms 8.541 et qui est peut-être aussi le même que Robert de Bove, chevalier qui, en 1245, figurait, à titre d'homme du comte d'Artois, avec Nicolas, maire d'Arras, comme témoin dans un acte de vente (4).

Fastoul nomme *Jehan de Lens* en ajoutant: « celui qui a cier les Flamens de Haveskierke et de Cassel » (celui qui chérissait les Flamands de Haveskerke et de Cassel). Au cours du XIIIe siècle nous relevons d'abord le nom de Jehan de Lens dans un acte de février 1212, par lequel il se portait garant envers le roi Philippe, de la fidélité de son seigneur, Louis, fils du roi (5). Ce Jehan, premier du nom, mourut avant 1215, ce n'est donc pas à lui que sont dédiés les vers de Fastoul. En effet, en mars 1215, son successeur, Baudouin Ier souscrivit une obligation de 200 livres au titre de châtelain

(1) Arch. du Pas-de-Calais, fonds Saint-Vaast, série H.
(2) Id., série A.
(3) Id.
(4) Id.
(5) *Layettes du Trésor des Chartes*, T. I, p. 375.

de Lens (1). Ce dernier, encore châtelain en novembre 1243, faisait à son fils aîné, Jehan II, donation de la ville de Brebières. L'acte signé à cette occasion et qui est conservé dans le Trésor des chartres d'Artois stipule qu'à la mort dudit châtelain, Jehan, héritant de la châtellenie de Lens, remettra la terre de Brebières à son frère cadet Baudouin. Or, à la Saint-Michel 1244 (29 septembre), nous lisons dans la *Chronique des rois de France par un anonyme de Béthune* (2), que Jehan était devenu seigneur de Lens. Le *Congé* de Fastoul ne peut donc pas être antérieur à 1244. Mais il ne nous est pas possible de savoir combien de temps Jehan II est resté châtelain, et, par conséquent, si le poète l'interpelle ou interpelle Jehan III son successeur. Il existe un acte de février 1275, conservé aux Archives nationales, avec un sceau de Jehan de Lens. Cet acte est relatif à une promesse faite par Jehan d'abandonner le comte de Flandre, au cas où il romprait son traité avec le roi de France. Nous savons que Jehan II avait épousé une héritière de Rebeque, et Jehan III, Marie de Filieures. Le M^s latin 17737 (f° 79) contient une charte de septembre 1270, en tête de laquelle figurent les noms de ces derniers. sans faire mention de leur titre de châtelain. Jehan III serait donc devenu châtelain quelque temps avant de prendre les engagements auxquels cette qualité l'obligeait.

Cependant, nous pensons que c'est à lui que Fastoul s'adresse dans son *Congé*, mais à une époque antérieure à 1275, lorsqu'il n'était pas encore châtelain. En effet, si Fastoul avait voulu s'adresser au châtelain, il eût été tout naturel puisqu'il y avait plusieurs Jehan de Lens, qu'il le désignât par son titre. Il n'en fait rien et, pour bien préciser à qui il parle, il emploie cette phrase : « celui qui chérit les Flamands de Haverskerke et de Cassel » ; et c'est tout comme s'il nous disait : « Vous savez, ce n'est pas à Jehan de Lens le châte-

(1) *Layettes du trésor des Chartes*, T. I, p. 412.

(2) *Recueil des historiens de France*, publié par L. Delisle, T. XXIV.

lain, que je dédie ces vers, c'est à l'autre Jehan de Lens, à son fils », à ce fils qui, tandis que Jehan, son père, habite le château de Lens, réside dans la seigneurie de Rebecq que, vraisemblablement il administre, au nom de ses père et mère, que peut-être même il tient déjà de l'héritage maternel, et, où il se trouve en rapports constants avec les Flamands dont il s'agit.

Guillaume Véel ou *Veau* était un confrère de Baude Fastoul ; il est compté au nombre des trouvères du XIII[e] siècle. Nous le voyons signer en 1254 une reconnaissance de 20 livres (1). En 1263 il figure parmi les échevins d'Arras (2). En 1268 il vend à Lambert Hukedieu une part d'un droit qu'il possédait sur son moulin de Méaulens. En 1269, il est inscrit au M[s] 8541 : « li Veele Ghills ». Il nous est resté de lui une chanson d'amour conservée dans le M[s] de la Bibliothèque nationale N[o] 845. Elle commence ainsi :

J'ai amé trestout mon vivant,
Qu'ainc mès ne m'osai enhardir
De chanter ne fere semblant
Qu'amors me fesist riens sentir.

Le ton de cette chanson ne nous permet pas d'admettre qu'elle puisse être l'œuvre d'un homme d'église, ce qu'avance M. Guesnon dans ses *Nouvelles recherches sur les Trouvères arténiens*. Nous pensons au contraire, qu'il y eut deux personnages du même nom vivant à Arras au XIII[e] siècle. L'un, connu de la postérité comme trouvère, et que nous identifions avec celui dont nous avons successivement trouvé mention sous les dates de 1257, 1262, 1268 et 1269 ; l'autre, dont nous relevons le nom sous la date de 1278 : « Per magistrum Willelmum Vitulum Dierekins » (3) qui était clerc official. Dès 1206, la charge d'official

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H, prévoté des eaux.
(2) Bibl. d'Arras, M[s] 316, p. 264.
(3) Arch. nat., S. 5208, n[o] 29.

apparaît à Arras (1) où il y eut même deux officiaux à la fois en 1215 et 1241, usage qui tomba en désuétude dès la seconde moitié du XIIIe siècle, pendant laquelle il n'y eut plus qu'un official principal par diocèse. Or, c'est à ce dernier que M. Guesnon attribue la paternité de la chanson dont nous venons de parler : « Quant à notre chansonnier... chanoine de Notre-Dame, il occupait dans le cloître la troisième maison canoniale, aujourd'hui n° 10 de la place de la Préfecture. Un acte de 1278 laisse croire qu'il remplissait alors les fonctions d'official ». Peste ! que voilà donc un chanoine libertin ! qui ose se vanter d'avoir aimé toute sa vie ! et qui ne cèle pas son amour puisqu'il le rend public au contraire en dédiant ses vers à un certain Jehan Liénart. Non. M. Guesnon reconnait avec juste raison l'existence de deux personnages du nom de Guillaume Véel et ce ne peut pas être au chanoine, mais, comme nous l'avons dit, à cet autre Guillaume Veel qui était marié, puisque le M^s 8541 porte le nom de sa femme sous la date de 1272, à Veel l'échevin, qu'il faut attribuer la chanson dont il s'agit, et au même Véel, son confrère, que Fastoul fait ses adieux.

Jacquemon Travelouce est mentionné au censier de 1261. En janvier 1263, les archives de l'hôpital Saint-Jean nous apprennent qu'il était échevin. Il figure également dans des actes du 22 avril et du 12 mai de la même année conservés aux Archives du Pas-de Calais, série A.

Le personnage que Fastoul nomme ensuite, le *Seigneur Andriu* peut être Andriu de Courcelles dont le nom figure en même temps que celui de sa femme « Andrea fé Andriu » sur le M^s 8541 (année 1262), et qui mourut en 1281 d'après le même registre où nous lisons : « pro Andriu de Courceles ». Mais, nous croyons plutôt qu'il s'agit d'Andriu le Maïeur. Le nom de celui-ci figure en 1253, comme suit, que le M^s 8541 : « au maïeur Andriu ». En tout cas, nous savons qu'en 1257, il était mort. Nous en trouvons la preuve dans une série de reconnaissances signées par

(1) V. *Les officialités au Moyen Age,* par P. Fournier, Paris 1880.

les échevins de Calais. Par la première, datée du 2 septembre 1257, ils reconnaissent devoir 160 livres parisis, que le seigneur Andriu leur a prêtées, et qu'ils s'engagent à restituer au bout d'un an à ses enfants ; d'autres reconnaissances analogues portent les dates du 1[er] mars 1258, du 1[er] mars et du 8 mai 1260 (1) ; et une cinquième, de juin 1264, est établie au profit de Marie, fille de feu André, dit le Maïeur, bourgeois d'Arras. C'est à ce seigneur Andriu, dit le Maïeur, qui faisait des opérations de banque, que bien certainement, à notre avis, Fastoul a jugé bon d'adresser des vers. Cependant, nous ne voulons pas passer sous silence l'opinion qui a été émise et qui a fait dire à certains commentateurs qu'il s'agissait d'Andriu Contredit, trouvère, dont le nom figure au M[s] 8541, année 1248, et qu'on appelait aussi Andrieu d'Arras.

C'est cette même strophe qui nous apprend que Fastoul était marié. Voici en effet ce qu'il dit au seigneur Andriu :

> Pitiés di mon segnieur Andriu
> Que il me soushait viaus un liu
> U je fuisse avoec me compaigne,
> Puis k'ele a le cuer volentiu
> De me servir et d'avoir Diu.

« *Crespins le fil Baude Crespin*, mon cousin ». Il a fallu que Baude Fastoul considérât le rôle important joué par Baude Crespin, pour associer ainsi le nom de celui-ci au nom de son fils, au lieu de désigner ce dernier tout simplement par son prénom. Nous trouvons bien plusieurs Baude Crespin mentionnés sur les pièces du XIII[e] siècle ; mais, parmi eux, celui qui fut le plus particulièrement connu par le rôle qu'il joua à Arras, vivait dans la première partie du siècle et occupait les fonctions d'échevin. Il avait été excommunié par Pons, évêque de cette ville ; cependant, en 1226, il obtint son absolution. Cette même année, le registre des Ardents insère la mention :

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série A.

« li oncles Baud. Crespin ». En 1265, nous y trouvons encore cette autre mention : « des Crespins Baud' », qui nous paraît indiquer un versement effectué post mortem. En conséquence, nous pensons pouvoir affirmer que le personnage désigné par Fastoul est bien le fils de l'échevin et qu'en 1265, il était mort ; cette fois encore nous aurions donc une preuve de l'antériorité du *Congé*.

La famille Crespin ou des Crespinois comme les désignent plusieurs actes, était une famille puissante et riche ; banquiers dès le début du siècle, les Crespinois prêtèrent aux grands seigneurs et aux couvents, comme en font foi une multitude de pièces portant même les noms des seigneurs les plus connus de la contrée. C'est à Baude Crespin, l'échevin, qu'eut recours Jeanne, comtesse de Flandre, quand elle dût contracter l'emprunt nécessaire pour payer au roi de France la rançon du comte de Flandre fait prisonnier à la bataille de Bouvines. Plus tard, vers la fin du siècle, nous trouvons encore un autre Baude Crespin qui, associé à son frère Robert, consent de nombreux prêts et figure dans différents actes de 1287 à 1304 (1).

Or Baude Crespin, le banquier de 1287, n'était certainement pas le personnage que Fastoul cherchait à intéresser à son misérable sort, attendu que celui-ci était le fils d'un premier Robert Crespin, comme le prouve un acte d'achat de 1289.

Fastoul entretient ensuite le « *maisne fil Segneur Frekin* » qui nous semble devoir être identifié avec ce dernier Robert Crespin. En effet un acte de février 1275 nous apprend que les échevins de Douai déclarent que les chevaliers Guillaume de Locres et Robert de Gomecourt ont reconnu devoir 330 l. à Robert Crespin d'Arras, fils d'Ermenfroi (2). Frekin était un diminutif de l'abréviation : Froi du prénom Ermenfroi. L'indication donnée par le poète sur son personnage ne nous auto-

(1) Arch. du Pas-de-Calais, séries A et H ; Arch. du Nord, Chambre des Comptes de Lille, série B.

(2) *Chronique de Flandre*, T. V, p. 557, et A. Duchesne, *Hist. de la Maison de Béthune* (preuves).

riserait pas à l'identifier avec Robert Crespin si précisément Fastoul n'avait fait suivre la strophe où il parle de son cousin Baude Crespin, de celle où il s'adresse au fils ainé de Frekin, autrement dit d'Ermenfroi.

Monnart d'Anzain. Le nom de Simons (dont Monnart est un diminutif), d'Anzain figure sur une pièce de 1286, relative à un plaid tenu en la cour du comte d'Artois (1).

Quant au *Chevalier qui tient Hacicourt et Vimy,* Fastoul ne le nomme pas, mais il nous paraît facile à désigner comme étant Adam de Vimy. Il est vrai que la terre d'Achicourt, d'après une pièce remontant à Février 1209 (2), avait été acquise à Gilles, châtelain de Bapaume, par Sarre, veuve de Wagon d'Arras. En mars 1238, ce bien était encore aux mains de la même famille ; en effet Wagon d'Arras prêtait à cette date, hommage lige pour ses forteresses de Harchicourt, Bellencourt et Liencourt (3). Enfin un acte de décembre 1242 (4) cite Wagon de Harcecourt, chevalier. Entre cette date et celle de 1267, nous n'avons pas de traces des mutations opérées au sujet de la terre d'Achicourt. Mais en avril 1267, Baudouin chevalier, seigneur de Harchicourt, époux de Jehanne, paraît comme vendeur de ce bien, dans un acte passé au profit de Robert, comte d'Artois.

M. L. Passy avance, dans ses *Fragments d'histoire littéraire* (5), que les vers de Fastoul peuvent fort bien s'appliquer à Perrin d'Anchicourt, trouvère, ami de Charles d'Anjou et du duc de Brabant, arbitre dans les jeux-partis de Bretel, Ferri, Audefroi et Grieviler et cité au Ms du Vatican N° 1490. Cette opinion ne nous semble appuyée sur aucune donnée probante. Mais, comme un acte des archives du Pas-de-Calais du 1er août 1282 désigne Pierre de Hargicourt comme fils de feu Jehan de Hargicourt, ce dernier nous paraît l'acquéreur probable de 1267, Mais,

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série A.
(2) Id., série H, cartulaire dit Livre Rouge.
(3) Id., série A.
(4) Id.
(5) Bibl. de l'École des Chartes, IVe série, T. IV, 1859.

acquéreur d'Achicourt, il ne l'était point de Vimy, qui fut en la possession d'Adam de Vimy jusqu'à sa mort, que nous apprenons par un acte de ratification de vente, effectuée le 12 mai 1263 (1) par ses héritiers, parmi lesquels un certain Baudouin li Bues pourrait fort bien être le même personnage que Baudouin de Harchicourt, vendeur en 1267. Les deux biens appartinrent donc conjointement à Adam de Vimy, postérieurement à décembre 1242 et antérieurement à mai 1263.

Reçu homme du comte d'Artois en mai 1239 (2), on relève son nom dans des pièces de 1247, 1248, 1252, 1253, 1256, 1259 et 1260 (17 nov.) (3). Quel pouvait être ce « chevalier de vaillance », comme l'appelle Fastoul, si ce n'est un personnage important, ayant à son actif, quelque action retentissante, comme Adam de Vimy qui, précisément à l'époque que nous assignons au *Congé* avait des démêlés avec l'évêque d'Arras ? Le 21 janvier 1256, à ce sujet, il recevait assignation à comparaître devant le pape (4).

En outre, ce qui nous ferait d'autant plus admettre que Fastoul a entendu parler d'Adam, chevalier de Vimy, *qui mourut en 1262*, c'est qu'immédiatement après lui avoir consacré quelques lignes, sa pensée se reporte sur le seigneur de Relenges.

Or, il existait entre *Jehan de Relenges* et Adam de Vimy des rapports qui nous sont confirmés par une pièce dans laquelle tout en apprenant que Jehan de Relenges avait hérité de Jakemon le Noir, nous apprenons également qu'Adam de Vimy, était mort à l'époque où elle fut établie.

Il est possible que Jehan de Relenges ne soit autre que Jehan de Renenges qui figure dans des pièces audomaroises et qui était frère du châtelain de cette ville. On relève ce nom dans un acte de juillet 1252 (5).

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série A.
(2) Id.
(3) Id.
(4) *Inv. de Godefroy*, p. 242.
(5) Arch. du Pas-de-Calais, série A.

Jehan de Monci est encore un des noms souvent répétés pendant tout le XIII[e] siècle. Mais nous reconnaissons celui auquel s'adresse Fastoul pour celui qui, mort en 1298, fut alors remplacé dans la charge de bailli qu'il occupait, par Jehan Gazier (1). Plusieurs faits de son existence sont relatés dans un cartulaire de l'abbaye de Vaucelles de juin 1262 (2) ; par un acte de mars 1270 qui nous apprend qu'il était fils de Jacques de Monchi (3) ; par une quittance à lui délivrée le 18 septembre 1274 (4) ; par un relevé de ses comptes en tant que bailli d'Arras, arrêtés à la fête de la Chandeleur 1289 (5) ; par une quittance de 1294 (6) ; par un acte de bornage de 1298 (7). Ce nom figure en 1277 au M[s] 8541 : « au Monchiois Jeh. ».

Andriu de Monchi fut également bailli d'Arras (8). Il est cité dans un acte de la fin du XIII[e] siècle (9) et sous la date de 1302, nous lisons sur le M[s] 8541 la mention : « de Monci Andriu » qui nous laisserait croire qu'il avait fait quelque aumône testamentaire à la confrérie. Il était, comme nous l'apprend Fastoul lui-même, le frère de Jehan et par conséquent le fils de Jacques de Monci.

Le nom de *Robert Nazart* apparaît en 1255 sur le M[s] 8541. Mais cette fois encore, il est évident qu'il y eut plusieurs Robert Nazart. Le premier, celui, pensons-nous, dont Fastoul nous parle, surnommé Clout, était échevin ; c'est de lui qu'il est question dans une pièce très importante de 1284, conservée dans les archives du Pas-de-Calais, et relatant des faits qui ont obligé Robert Nazart à sortir de la bourgeoisie d'Arras. Cette pièce a pour nous une grande valeur, parce qu'elle nous donne

(1) *Inv. de Godefroy,* p. 242.
(2) Arch. du Dép. du Nord, 1[er] cartul. d'Artois.
(3) Id.
(4) *Inv. de Godefroy,* p. 242.
(5) Arch. du Pas-de-Calais, série A.
(6) Id.
(7) Id.
(8) Id.
(9) Id.

les noms de plusieurs échevins d'Arras, et que parmi ceux-ci elle nous cite quelques noms de ceux que Fastoul a nommés dans ses vers, et nous indique, notamment, que si Robert Nazart et Robert Douchet vivaient en 1284, un autre échevin, Pierre Cosset était mort à cette date.

En 1288, nous lisons sur le registre M^s 8541 « du Nazart Robt » qui nous fait placer l'époque de sa mort peu de temps avant cette date ; puisque nous sommes convaincus que cette formule était adoptée par le scribe pour désigner les dons posthumes. Mais il y eut un autre Robert Nazart, fils de Jehan qui paraît dans des actes de décembre 1289 (1) et mars 1299 (2). Il avait un frère nommé Adam et une sœur qui s'appelait Isabeau. Quant à l'inscription du M^s 8541, « Nazars Rob. pueri » qui figure en 1289, il ne nous est pas possible de l'attribuer avec certitude aux enfants de l'un ou de l'autre.

Cette fois encore le libellé de cette inscription ne nous décide pas à admettre comme absolue, l'opinion de M. Guesnon qui voit un Nécrologe dans ce livre de caisse de société cultuelle, théorie suivant laquelle les enfants de Robert Nazart seraient morts à la même date.

Colart Boidin venait de mourir en 1282, ainsi que nous l'indique la mention « pro Boidin Nicholon » portée au M^s 8541 ; et peut-être pouvons-nous admettre que c'est le nom du même personnage qui se retrouve sur ce manuscrit en 1235, sous la rubrique : « Collarium Bauduinus ».

Quant à *Robert Doucet*, ce fut un des bourgeois d'Arras les plus connus du XIIIe siècle. Il l'était, non seulement par sa position sociale, mais aussi par sa nombreuse postérité. Dinaux cite, en effet, une épitaphe provenant de la paroisse Saint-Jean-de-Ronville à Arras portant que « de sa chair issit grant lignée ». Il aurait eu 50 descendants de son vivant (3),

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.
(2) Id.
(3) Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 24.

ce qui revient à dire qu'il vécut jusqu'à un âge avancé. La plupart des pièces qui portent son nom sont des reconnaissances de dettes contractées vis-à-vis de lui par divers personnages ou corps municipaux. Nous relevons, en effet, en 1266, une reconnaissance des échevins d'Arras à Robert fils de feu Sagalon, dit Douchet (1) ; en janvier 1271, une reconnaissauce des échevins de Calais (2) ; le 1er juillet 1274, son nom est cité dans l'état des dettes du comte d'Artois (3) ; en février 1275 et février 1284, de nouvelles reconnaissances lui ont été signées par les échevins de Calais (4). En 1275 également, et en 1297, une autre pièce prouve ses rapports avec la ville de Calais (5). Quant au registre de la charité des Ardents, il porte le nom de sa femme à la date de 1273 (Ms 8541) et le sien en 1302 : « Douces Robers » dans la liste qui porte la mention : « potus in pentecosta », c'est-à-dire dans la liste ouverte à la fête de la Pentecôte. Cette inscription-ci viendrait à l'appui de la thèse de M. Guesnon qui voit dans ce registre un Nécrologe, car c'est bien en 1302 que mourut Robert Doucet. Les Chroniques belges nous disent en effet : « En l'an mil et trois cens et deus trespassa, dont ce fu grant deus, en juin, droit le jour Saint-Eloi, li bons preud'hom de bonne loi, ce fu sire Robers Doucès... » (6). Les *Acta Sanctorum* (7) nous apprennent qu'il se célébrait une fête de Saint-Eloi le 25 juin. C'est donc le 25 juin que Robert Doucet mourut. La fête de la Pentecôte tombait vingt-deux jours plus tôt, c'est-à-dire le 10 juin en 1302.

Copart Doucet, était, nous apprend un acte de vente de 1265, fils de Copin Doucet et de Maroie Doucet, Copart Doucet avait un frère qui s'appelait *Baude* et un autre frère qui se nommait *Cossars*. C'est probablement par suite d'une erreur de copiste

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série A.
(2) *Inv. de Godefroy*, T. I.
(3) Id.
(4) Archives du Pas-de-Calais, série A.
(5) Id.
(6) F. Locrii. *Chron. Belgic.*, p. 444.
(7) Ms latin, 10972, F° 41, B. N.

que nous lisons dans la strophe qui s'applique aux Doucet le nom de Baude Fessart, tandis qu'il faudrait, selon un raisonnement logique : « Baude, Cossart », tous ces noms figurant en effet dans l'acte de vente dont il s'agit. Le Ms 8541 nous donne le nom de la « fè Copin Douchet » (année 1272) ; il nous a gardé en 1289, la mention « Gossart Douchet » probablement pour Cossart et le nom de Baude qui figure au f° 30 v° (année 1287) comme suit : « au Doucet baud ». Quelques deniers avaient donc été versés à l'intention de Baude Doucet en cette année 1287, comme en 1247 la même famille en avait versé à l'intention de son père Jakemon, autrement dit Copin, ce que nous trouvons au f° 20 v° (Ms 8541) où nous lisons : « au doucet jac. ». Or, Jakemon vivait encore en 1260, et c'est cette fois une preuve qu'il ne faut pas voir dans les inscriptions libellées de la sorte, des mentions nécrologiques.

Devons-nous affirmer l'identité de Copart Doucet avec le ménestrel Copart qui fut lauréat du puy d'Arras et qui, ami de Bretel et de Ferri, requit un jour le jugement d'Adam de la Hale ? Nous penchons dans ce sens, car la poésie était certainement en honneur dans cette famille qui comptait au nombre de ses obligés ou de ses intimes des trouvères tels que Robert de le Pierre, Baude Fastoul et Alart de Caus, qui dédiait un de ses poèmes à Copin Doucet, et qui possédait elle-même un trouvère parmi ses membres, trouvère dont il nous est resté deux chansons et que nous connaissons sous le nom d'Andrieu Douche.

Nous arrivons maintenant à une strophe célèbre par les controverses qu'elle a suscitées. Il s'agit de la strophe 40 où le poète envoie ses adieux au *seigneur Henri et à Adam son fils*, exilés à Douai, qu'on a voulu assimiler à Adam de la Halle et Henri son père, par suite du rapprochement qu'on a fait avec une pièce du susdit Adam, dans laquelle il déplore l'exil des bourgeois d'Arras. Ici, nous sommes entièrement de l'avis des commentateurs qui font observer que nulle part, dans son *Congé*, Fastoul ne parle deux fois aux

mêmes interlocuteurs, et que, deux strophes plus loin, il interpelle le « *fil Maistre Henri, Adam* » qu'il convient bien plutôt de reconnaître pour le fameux Bossu d'Arras. M. Guesnon le dit avec juste raison, on a confondu deux personnages distincts : « Adam, fils du seigneur Henri, eskiu à Douai, avec notre Adam, fils de maistre Henri, demeuré à Arras ». D'ailleurs, dans la strophe ou Fastoul salue Adam fils de maître Henri, ne lui associe-t-il pas Lambert Ferri ? (1) mouvement bien naturel de sa part, si l'on songe que Lambert Ferri était un trouvère tout comme Adam de la Hale et que Lambert et Adam eurent de fréquentes relations amicales et littéraires qui nous sont prouvées, notamment par les jeux partis disputés entre Jehan Bretel et Adam de la Hale, et dont Ferri, à la demande de Bretel, était le juge.

Signalons, pour mémoire, l'opinion de Dinaux qui s'est appuyé sur le texte des vers par lesquels Fastoul dit adieu à « Maistre Henri Adam et à Lambert Ferri », pour soutenir que Lambert et Adam étaient les deux fils de Maître Henri Ferri. Paulin Pâris a critiqué cette interprétation (2), tandis que M. Louis Passy estime qu'elle peut se soutenir. Nous considérons avec Paulin Pâris que rien que ne la justifie.

En passant, nous relèverons une erreur de M. Guy au sujet d'Adam de la Hale. M. Guy a, en effet, avancé que le nom d'Adam de la Hale ne figurait pas au registre de la Carité des Ardents. M. Guy ne s'est donc pas livré à un contrôle suffisant de ce manuscrit ; s'il l'avait fait, il aurait vu que le nom du célèbre poète figure au f° 22 v°, où il est écrit en toutes lettres : « Hale Adans », sous la date de 1256. Mais cette indication ne concorde pas avec la biographie du trouvère telle que l'établit M. Guy. D'après celui-ci, le Bossu serait né vers 1238 et aurait séjourné à Vaucelles de 1250 à 1257. Adam de la Hale ne pouvait être à Vaucelles puisqu'il

(1) Voir en outre pages 5 et suiv., ce que nous avons déjà dit à ce sujet.
(2) *Hist. litt. de France,* T. XXIII, p. 656.

se faisait porter sur les listes d'une confrérie arrageoise en 1256. D'autre part, cette constatation confirme l'opinion que nous avons émise au sujet du registre en question qui n'est nullement un nécrologe. Adam de la Hale est mort, on le sait, en 1285 ; c'est donc plutôt son inscription dans la confrérie qui est mentionnée en 1256.

Mais revenons-en à la strophe 40. Quels sont donc les deux personnages exilés à Douai, que Fastoul désigne sous les noms de seigneur Henri et Adam son fils ? Ecoutons ce que dit à ce propos M. Guesnon : « Si l'on se demande quels étaient les deux transfuges alors séjournant à Douai, il sera naturellement impossible, sans le nom de famille, de répondre avec certitude. On peut cependant supposer entre autres Henri de Castel et son fils Adam : le premier, échevin en 1257, poursuivi à cette date par le comte de Saint-Pol ; échevin de nouveau en 1262, et décédé en 1275 ; le second, reconnu titulaire d'une créance sur la ville de Gand à la mort de son père, témoin d'une resaisine en 1277, mort en 1298 ». Le premier figure comme témoin dans un acte du 28 septembre 1264 (1), le second dans un acte de vente du 30 décembre 1289 (2), et Robert, comte de Nevers, le nomme dans une lettre de mai 1295, relative à des emprunts de la ville de Béthune.

Comme M. Guesnon, et avec le registre des Ardents, nous plaçons la mort du seigneur Henri de Castel en 1275. Le manuscrit porte, en effet, à cette date : « Pro H. de Castel ». Nous contestons simplement la date de la mort d'Adam de Castel, car nous n'admettons pas comme forcément nécrologique l'inscription portée au M^s 8.541, en ces termes : « Castel Adam et fè » (1298), Adam de Castel et sa femme.

Mais, sous tous les autres rapports, la supposition de M. Guesnon nous paraît tellement logique, son raisonnement si lumi-

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.
(2) Id.

neux que nous sommes décidés à affirmer que c'est bien à Henri et Adam de Castel, et à nuls autres, que Fastoul entend s'adresser.

Nous remarquerons tout d'abord que Fastoul, au cours de son *Congé*, cite plusieurs membres de cette famille de Castel : Nicholon de Castel, Robert de Castel, Mikiex de Castel, Jehan de Castel et que, dans aucune autre strophe, il ne mentionne ni Henri, ni Adam de Castel, quand, étant donné les relations qu'il avait avec tant d'autres membres de cette famille, il était si naturel qu'il en eut aussi avec ces derniers.

Complétons maintenant les renseignements que nous a fournis M. Guesnon sur Henri de Castel. En octobre 1261, il figure sur les listes échevinales (1), et la date de sa mort nous est indiquée d'une façon absolument précise par une reconnaissance de la ville de Gand qui doit 300 livres parisis à « Adam de Castel, bourgeois d'Arras, fils de feu Henri de Castel », pièce à laquelle fait allusion M. Guesnon et qui porte la date de février 1275, vieux style (2).

Est-ce à la suite des poursuites du comte de Saint-Pol, en 1257, c'est-à-dire de 1257 à 1261, ou bien pendant la période qui s'est écoulée entre la présence de Henri de Castel dans le conseil échevinal et sa mort qu'il faudrait placer la date de son séjour à Douai ? C'est ce que nous discuterons plus loin.

Grart Faverel ; ce nom paraît dans plusieurs pièces datant du XIIIe siècle. Déjà, en 1200, il est porté au M^{s} 8541 ; puis en 1234 nous lisons au f° 15 : « mittis Gherars fauerials. » En 1237, un acte relate une vente faite par Pierre de Bacillon, fils de Grart Faverel de Bacillon à Simon Faverel (3) En 1255, le nom de la mère de Ger. Faverel, est porté au M^{s} 8541.

En somme, il n'est pas facile d'établir exactement auquel s'est adressé Fastoul, quoique cependant il soit fort plausible

(1) Arch. du Pas-de-Calais, Hop. Saint-Jean-en-l'Estrée. Saint-Jacques.
(2) V. J. *de Saint-Genois* Inv. des Chartes de Rupelmonde, N° 192.
(3) Arch. du Pas-de-Calais, série H.

que ce fut au fils de la femme dont le nom figure au registre des Ardents en 1255, qu'il a adressé ses adieux. En 1258, nous savons qu'un acte de vente a été passé entre Henri de Bailleul, fils de Wuillaume Favrel de St-Géry et Gérart Favrel, bourgeois d'Arras (1). En 1260, un Etat de dettes de la ville de Montreuil-sur-Mer le porte au nombre de ses créanciers (2). En 1261, il est fait mention sur le censier latin (3) du paiement d'une redevance due par Gerard Faverel ; et nous apprenons qu'en 1269 il fit une fausse déclaration de ses biens (4). En 1271, transport de rente sur une maison est effectué au profit du Grart Faverel (5) on retrouve encore au M^{s} 8541 le nom de « li viex Grars Faueriaus », en 1278. On voit que ce Gerart Faverel est désigné par l'épithète de vieux, tandis que Fastoul appella celui auquel il s'adresse Faverel le boiteux, et, comme les actes qui mentionnent le premier le nomment tous le vieux ou l'aîné, notamment un acte de vente de 1275 (6), il faut admettre qu'il y a eu deux branches dans cette famille et que le boiteux était le cadet des deux Gérard contemporains. Nous remarquerons enfin qu'en 1289 et en 1296 ce nom et celui d'une femme Grart Faverel figurent au M^{s} 8541 et qu'en mai 1295 une lettre de Robert. fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers et sire de Béthune et de Tenremonde, relative à des emprunts effectués par les échevins de Béthune, désigne Gérard Faverel au nombre des bailleurs de fonds (7).

Nous connaissons *Lambert Ferri* comme un célèbre teneur de partures, ami d'Adam de la Hale, de Jean de Grieviler et de Bretel, honoré de l'affection du roi d'Angleterre et maire de Saint-Liénard. On a pensé voir dans ce nom de localité, celui du petit village de Saint-Léonard, voisin de Boulogne, mais aucune

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.
(2) *Layettes du Trésor des Chartes*, T. 3, N° 4611.
(3) M^{s} 10972, F° 16, B. N.
(4) M^{s} 12615, F° 215, B. N.
(5) Arch. du Pas-de-Calais, série H.
(6) Bibl. d'Arras, M^{s} 316, p. 131.
(7) Arch. du Nord, série B.

preuve définitive n'en a été fournie, si ce n'est qu'il n'existe pas dans la région d'endroit dénommé Saint-Liénard. M. Louis Passy défend vivement l'opinion qu'il émet dans ses *Fragments d'histoire littéraire* (1) et qui lui fait regarder Ferri comme maire de Saint-Léonard. Ses arguments, sans être péremptoires, sont cependant intéressants. En somme, quelque célèbre qu'il ait été, on n'a pas encore retrouvé de données bien exactes sur Lambert Ferri. Le Ms 8541 présente son nom à la date de 1302.

Adam Lanstier est inscrit en 1287 sur les listes de la confrérie des Ardents.

En 1293 le nom de la femme de *Jehan Joie* apparaît au même registre.

Le nom de *Robert de Hees* y est également porté à la date de 1280. Le répertoire enregistre en effet sa mort par la mention « pro Hees Robert ».

Majekin. Majekin n'est qu'un diminutif de Mathieu ; or, comme dans la même strophe Fastoul nomme la dame *Sarain Lanstiere*, il ne serait pas surprenant qu'il ait voulu désigner ainsi Mathieu Lanstier dont la femme (fé Lanstier Mahieu » qui figure en 1260 au registre des Ardents, n'est autre peut-être bien que la susdite Sarain Lanstière. Cette dame Sarain est nommée dans les pièces artésiennes du manuscrit de Noailles (2). Il s'agit sans doute d'une autre personne, lorsqu'en 1296, au Ms 8541, nous lisons le même nom « fé Mahiu Lanstier » (f° 13 v°) ; à moins que, portée sur les listes à la date de son admission dans la confrérie des Ardents en 1260, elle l'ait été également lors de son décès, trente-six ans après, ce qui n'a rien d'impossible. Quant à Mathieu Lanstier, il est inscrit sur le même manuscrit en 1253 (f° 22 r°) : « Anstiers Maihieus. »

Gillon Outresage, peu connu, ne se trouve mentionné qu'au Ms 8541 en 1250 : « Outresaget Gilles », et en 1285 « Sage outre Gilles »

(1) Bibl. de l'Ec. des Chartes, série IV, T. 5.
(2) B. N. Mt 12615.

Nevelot que Fastoul appelle mon compagnon ne saurait être qu'un trouvère comme lui, et selon toute vraisemblance Nevelot Amion, l'auteur du *Dit d'amour*. Or un Nevelot Amion mourut en 1248. L'inscription « pro Neuelo Amion » au Ms 8541 en fait foi, mais en 1279 nous le voyons reparaître : « bonte neuelos amiôs », ainsi qu'en 1294 : « Amion Nievelot. »

Jehan Bourgeois. Ce nom avait paru sur les registres de la confrérie des Ardents en 1205. Ce n'est évidemment pas de ce Jehan Bourgeois qu'il est question dans l'œuvre du lépreux Fastoul ; mais bien plutôt de celui qui y est inscrit en 1280.

Nous rencontrons le nom de *Gillot le Tailleur* sur les listes de cette même confrérie en 1272 (f° 27 v°) ainsi enregistré : « a Gilot le tailleur. »

Le nom de *Sowalon le Maieur* dont nous avons retrouvé plusieurs fois la mention à partir de l'année 1217 ne nous éclaire pas beaucoup au sujet de la date du *Congé*. Nous nous contenterons donc de relever les inscriptions du registre 8541 où nous lisons ; 1° en 1225 : « li maire Sauwales » ; 2° en 1293 : « Sagalon maires ». Mais, indépendamment de ces renseignements, un document latin de novembre 1217, constate une vente faite à l'évêque Raoul par le seigneur de Gaveru ; Sowalon, maire à cette date, devait être le même personnage que celui qui est enregistré en 1225 sur le Ms 8541. En outre une reconnaissance de vente de Jean Sarrazin à Savalon le Maieur porte la date de mai 1275 (1).

Le vesque Lambert, Lambert l'Evêque : s'il s'était agi d'un évêque du nom de Lambert, il eut été facile d'en retrouver les traces. En effet, les documents religieux sont encore les sources les plus complètes qui nous soient restées du Moyen Age. Mais il ne s'agissait pas d'un évêque Lambert ; mais bien plutôt d'un membre d'une famille L'Evesque dont plusieurs personnes figurent au registre de la confrérie des Ardents. C'est « Evescke Mikius » en 1292 (f° 32 v°). « Evescke Colart »

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.

en 1293 (f° 32 v°). Quant au prénommé Lambert nous n'avons pu, nulle part, le découvrir. Dinaux a écrit à ce sujet dans ses *Trouvères artésiens* : Fastoul « dit avoir vécu sous l'évêque Lambert, dont il eut à se louer ». Erreur, Lambert évêque d'Arras vivait au début du XIIe siècle, Lambert évêque de Thérouanne mourut en 1207 et il n'y eut pas d'autre évêque de ce nom au XIIIe siècle. Mais, peut-être, le copiste qui a établi le manuscrit que nous possédons a-t-il mal transcrit l'original ; peut-être, au lieu de Lambert l'évêque, devons-nous lire : Lambert li Veugle ; Lambert l'Aveugle compte au nombre des confrères de Fastoul, trouvères comme lui. Néanmoins, nous penchons davantage pour la première explication, c'est-à-dire qu'il s'agirait d'un membre d'une famille d'Arras nommée Lévêque.

Evrars de la Capele est mentionné en 1214 au M^s^ 8541, et un autre personnage du même nom en 1283.

Un certain *Jehan Alars* était marié, ainsi que nous l'apprend le manuscrit de la confrérie des Ardents où sa femme est inscrite en 1252. Il serait mort peu à près, si nous admettons que c'est à son intention qu'a été insérée l'inscription « pro Alart » que nous relevons en 1257, hypothèse qui n'a rien d'inadmissible, mais il y eut un second Jehan Alart, fils du premier, selon toute apparence. Celui-ci mourut en 1287 comme l'indique l'inscription nécrologique : « pour Alart Jehan », inséré au M^s^ 8541.

Jehans et Baude de Paris. Jehan de Paris, mourut en 1260, comme nous le voyons d'après le M^s^ 8541 où est portée la mention fatidique : « pro Paris Jehan ». Sur le même folio, mais sous la date de 1261, nous relisons le nom de sa femme qui s'y retrouve encore en 1270, celui de sa mère, « fè Paris Ermenfroi » en 1265. Quand à Baude de Paris nous avons trouvé son nom sur des pièces de 1270, 1276 et 1278 où il est désigné comme courtier de la ville de Calais. Mais la date de 1260 qui nous fixe sur l'époque du décès de Jehan de Paris a, pour nous, une grande importance ; elle se trouve

d'ailleurs corroborée par une pièce du dimanche 20 juin 1260 mentionnée aux Layettes du Trésor des Chartes, T. III, p. 529 A. Cette pièce, qui est un état des revenus et dépenses de la ville de Roye reconnaît Jehan de Paris comme créancier de cette ville pour XV livres.

Jehan Wasket apparaît en 1246 sur les précieuses listes du Ms 8541 que nous consultons si souvent ; celui de sa femme en 1256 ; puis nous ne le retrouvons plus nulle part.

Jehan de Castel, connétable des arbalétriers comme nous l'apprend Fastoul, n'est pas, malgré la fonction qu'il a exercée, facile à identifier, car il y eut plusieurs Jehan de Castel au XIIIe siècle ; nous le constatons par l'examen du Ms 8541 qui porte en 1233 : « fil Castel Jehan del Castel », ce qui prouve clairement que le prénom de Jehan s'était déjà transmis de père en fils dans cette branche de la famille de Castel. Jehan de Castel était mort en 1288; la confrérie des Ardents avait à cette date, touché une aumône pour le bien de son âme et le registre porte : « du Castel Jeh. ». Pour en revenir à l'usage qui fut fait de ce registre, l'analyse à laquelle nous avons dû nous livrer pour cette étude, nous a amené à admettre que les inscriptions étaient faites au moins dans trois circonstances : lors de l'admission dans la confrérie, lors d'un décès et en reconnaissance d'un legs, ou don modeste sans doute, mais versé à l'intention d'un défunt ; c'est ainsi qu'en 1255 nous lisons : « pro Henin Jehan ». Jehan Henin venant de mourir et la confrérie priant à son intention et en 1251 « à Henin Jeh. », la liquidation de sa succession ayant eu lieu et un héritier ayant prélevé le denier traditionnel au profit des confrères.

Enfin, de ces mutiples notes, recueillies sur les personnages du *Congé*, il ressort que nous devons pouvoir réduire à une courte période le laps de temps pendant lequel il nous faudra fixer l'époque de la composition de ce poème, et, si nous récapitulons les indications que nous venons d'énumérer, nous en arriverons aux constatations suivantes :

Comme nous l'avons dit dans le paragraphe consacré à Jakemin Verdière, le *Congé* de Baude Fastoul, manifestement antérieur à l'année 1268, n'a pu être composé que de 1248 à 1257.

Et, si c'est bien d'Andriu le Maieur que Fastoul a voulu parler, cela confirme ce que nous venons de dire, puisqu'en 1257, Andriu le Maieur avait passé de vie à trépas et qu'à la date du 2 septembre il était certainement mort déjà. Quant à Jakemin Verdière, il était mort avant la fête de la Pentecôte, c'est-à-dire un peu plus tôt, dans les premiers jours de juin 1257. Et, s'il faut voir dans Aloi, comme nous en avions émis la simple supposition, messire Alart de Caus, trouvère, mort aussi en 1257, à la Pentecôte, nous serions par suite amenés à dire que le *Congé* a été écrit entre l'année 1254 et 1257, puisque cet Alart se serait croisé en 1248 et n'aurait pu se trouver de retour à Arras qu'en 1254. En effet, les vaisseaux de Louis IX ramenèrent l'expédition en France le 8 juillet de cette année et le débarquement ayant eu lieu à Hyères, le roi traversa le pays et arriva à Paris le 7 septembre suivant.

Tout cela concorderait-il avec une période de trouble qui puisse nous fixer sur le fameux exil à Douai des seigneurs Henri et Adam, et qui, ainsi, aurait dû avoir lieu dans la courte période comprise entre le mois de juillet 1254 et le mois de juin 1257, date extrême fixée par le décés du bourgeois Verdière ?

Cependant nous voulons écarter comme insuffisantes les probabilités résultant des observations que nous avons faites à propos du seigneur Andriu, et surtout celles concernant Aloi, dont le nom, placé à la rime, nous semble, malgré toute la liberté que prenaient alors les rimeurs, bien estropié pour se rapporter à Alart de Caus ; et, ne plus considérer que les dates que nous avons relevées à propos de personnages bien définis, et qui se trouvent, les uns vis-à-vis des autres, en concordance réelle, si nous considérons qu'elles se suivent normalement. Le *Congé* de Fastoul, envisagé par rapport à ces dates serait donc,

est donc antérieur à juin 1257. Il nous resterait à déterminer pour la fixer exactement, à quelle époque purent s'être exilés à Douai un certain nombre de bourgeois d'Arras. Les pièces conservées dans les archives nous permettront de lever ce voile.

En effet, dans l'*Inventaire des Chartes d'Artois*, établi par M. J.-R. Richard, N° 24, nous pouvons lire l'extrait d'une pièce du 16 octobre 1257 concernant Henri de Castel et Henri Nazart, et figurant dans le trésor des Chartes (série A, 13e liasse). Voici donc cet extrait tel qu'il figure à l'*Inventaire des Chartes :*

« Relation de ce qui s'est passé en la halle d'Arras ; le sous-bailli d'Arras s'est présenté devant les échevins conjurés pour juger le forfait d'Henri del Castel et d'Henri Nazart « qui furent eskevin », et leur a dit de l'avertir quand le jugement serait prêt à rendre parce que le seigneur de la terre était venu à Arras exprès pour l'entendre ; ils ont répondu que celui-ci pouvait venir avec ses sergents sermentés, mais sans son conseil ; le sous-bailli a répondu « que li sires vouloit que ses consaus fust avecques lui al oïr al jugement par çou que s'il veoist que il fust telx que il devoit estre, que il li aidassent a conseillier del tenir, et, se il estoit autres, que il li aidassent a conseillier comment il en ouverroit, et n'estoit mie drois ne avenans que li sires de le terre nommeement de chose que a lui appartenoit oist jugement san son conseil, si comme cil qui vouloit les drois maintenir et les tors oter, et neporquant sur çou que li eskevin disoient que li sires ne devoit avoir nului de son conseil por oir cel jugement s'il n'estoit serementé à la vile de Arras, et li sires lor sornoient et il lor en offroit a fere dire droit par ceans qui ce devoieut jugier par droit » ; ils ont répondu qu'ils se désisteraient de leur conjurement et ne rendraient pas de jugement ; le sous-bailli leur a commandé « que il n'ississent del eskevinage dusques a donc que il eussent rendu les drois le seignor ou atendu le droit que li sires lor offroit ».

Henri de Castel était bien en état de rebellion contre Gui de

Châtillon, comte de Saint-Pol et seigneur d'Artois. Et, la procédure entamée contre lui, dont un des faits connus porte la date du 16 octobre 1257, il l'avait prévue, et s'était sauvé à temps, en emmenant son fils Adam de Castel pour chercher refuge à Douai, la ville la plus proche. Il s'y trouvait déjà lorsque Fastoul composa la pièce des adieux. Mais comme nous savons d'autre part qu'il s'est adressé à Jakemin Verdière, décédé en juin de cette année, les événements qui occasionnèrent la fuite d'Henri de Castel remontent donc au moins au commencement de l'année 1257, peut-être même à 1256, année pendant laquelle, d'autre part, nous savons qu'Adam de la Hale, présent à Arras, s'inscrivait au registre des Ardents.

Ce fut d'ailleurs fort probablement à la suite des faits qui nécessitèrent ce procès, qu'en 1258 la comtesse de Flandre conclut avec le comte de Saint-Pol une convention par laquelle ils s'engagèrent à ne recevoir dans la Flandre, comme en Artois, aucun banni pour vilain cas de l'une ou de l'autre de ces contrées ; ce qui est établi par des lettres du maréchal de Flandre, Bauduin de Bailleul, aux échevins de Douai, pour leur communiquer cet « atour » (décision), lettres que possèdent les archives communales de cette ville (1).

La fuite d'Henri Nazart et d'Henri de Castel « eskiu à Douai » a donc dû précéder les mesures de police prises par le comte de Saint-Pol, d'accord avec la comtesse de Flandre.

Nous remarquons, en outre, qu'indépendamment des deux bourgeois morts en 1257, si nous tenons compte de Jehan Alars le père, nombre d'autres citoyens mentionnés par Fastoul figurent sur des pièces antérieures à cette date. Citons simplement pour mémoire : Robert de Gouve, Jehan de Lens, Robert Nazart, Colart Boidin, Grart Faverel, Nicholon de Castel, Jakemon Louchart, *Jakemon Wion*, *Henri Amion*, Rikier Amion, Phlipot Verdière, Jehan Verdière, *Pierron Cosset*, Robert de Castel, Guillaume Wagon, Gillon Outresage, *Jehan Wasket*, etc.,

(1) Arch. communales de Douai, série AA.

parmi lesquels ceux que nous avons soulignés ne peuvent être confondus avec quelqu'autre membre de leur famille, pour cause d'homonymie.

Nous voyons ensuite apparaître dans la période décennale qui suit l'année 1257 (1257-1267), les noms de Symon Wagon, Nicholon Godin, Jaquemon Travelouce, Jehan de Monci, Robert Doucet, Copart Doucet, Jehan de Paris, Pierre li Anstiers, Andriu Lonchart, Englebert Louchart, Baude Wion, Guillaume Amion, etc.

La date la plus extrême que nous ayons relevée est celle de 1305.

Si donc, nous fixons à l'année 1256 l'époque à laquelle nous admettons que Fastoul ait composé son *Congé*, et si, comme nous sommes portés à l'admettre, étant donné le peu de productions qui nous sont restées de lui, il était assez jeune à cette époque, c'est-à-dire si nous considérons qu'il ne devait pas avoir eu, jusqu'alors, le temps de se produire et d'écrire beaucoup, mais plutôt de s'amuser aux ruelles, où il avait sans doute, de la sorte, contracté la terrible maladie qui lui faisait obtenir l'héritage à lui venu comme il l'écrit « de par Jehan Bodel » ; si, disons-nous, nous fixons à l'année 1256 la date du *Congé* et si nous assignons trente ans d'âge à l'auteur, n'est-il pas admissible que des compagnons de sa jeunesse pussent vivre encore en 1305, c'est-à-dire à l'âge de 80 ans, en admettant même qu'ils n'aient pas été plus jeunes que lui en 1256. D'ailleurs, ces noms d'amis ou protecteurs de Fastoul deviennent rares à la fin du siècle. On sent bien que la mort a fait des coupes sombres dans leurs rangs. Dix ans après l'année 1256, des 68 noms de personnages sur lesquels nous possédons quelques renseignements, nous ne trouvons plus, dans les pièces officielles, que 59 : que 50 fin 1276 ; 35 fin 1286 ; 11 fin 1296, la mortalité la plus forte ayant eu lieu pendant cette période décennale et semblant par là même indiquer qu'en 1296, les quelques amis de Fastoul qui survivaient encore, franchissaient les portes de la vieillesse et devenaient des septuagénaires.

Puis, de ces derniers contemporains du poète, nous n'en comptons plus que six à l'aurore du XIVe siècle, parmi lesquels nous avons appris formellement la mort de Robert Doucet, arrivée en 1302. Les noms de Lambert Ferri et Andriu de Monci n'apparaissent plus dans les actes postérieurs à cette même date ; celui d'un Robert de Castel paraît encore en 1303, celui d'un Baude Crépin en 1304, enfin celui d'un Andriu Louchart en 1305.

Certains auteurs qui pensaient que Fastoul, dans une de ses strophes, s'était adressé à Adam de la Hale exilé à Douai, ont cru devoir placer cet exil et par conséquent la date de la composition de la pièce de Fastoul en 1262, en s'appuyant sur le raisonnement qu'Arras fut fort troublé à cette époque. Si nous n'avions pas connaissance de l'époque où Jakemin Verdière et Baude de Paris moururent (1257 et 1260), ce motif ne nous semblerait encore pas probant, attendu qu'il est incontestable qu'un vent de fronde ne cessa de souffler à Arras, depuis le début du XIIIe siècle. Les bourgeois d'Arras avaient la tête chaude, longtemps avant l'occupation espagnole. Ils supportaient difficilement le joug d'un maître, et le comte d'Artois, et l'évêque, et les moines de Saint Vaast, plus encore que les autres eurent, avec eux, de sérieux et fréquents démêlés qui nécessitèrent même l'intervention des papes (1).

Nous en revenons donc à ce que nous disions plus haut, et c'est environ en 1256 et au plus tard au premier semestre de 1257, avant la mort de Jakemin Verdière, que nous fixons définitivement la date du *Congé* de Fastoul.

L'examen auquel nous nous sommes livré à propos du *Congé* de Fastoul, nous allons l'entreprendre maintenant à l'égard de celui de Bodel.

Le nombre des personnages désignés est beaucoup moins considérable. Les renseignements que nous possédons sur eux

(1) V. Arch. du Pas-de-Calais, série H.

sont infiniment plus rares; ce que nous considérons déjà comme une preuve certaine d'antériorité.

Voici donc la liste des patrons ou amis de Bodel au sujet desquels nous possédons quelques renseignements.

Jehan Bosket figure au M^s latin 17737, où il est cité comme témoin dans un acte de vente de 1233. Le nom de sa femme fut inscrit en 1237 sur le manuscrit des Ardents. En 1247 Bosket était échevin (1). En 1252 une libéralité posthume avait été faite sous son nom, à la confrérie des jongleurs : « des Boschet Jeh ».

Nous n'avons trouvé le nom de *Symon d'Isier* que sur des pièces de la seconde moitié du XIIIe siècle : d'abord, sur le M^s latin 10972 qui est, ont le sait, un cueilloir de rentes établi en 1261. A cette époque, il était perçu huit sols pour des propriétés appartenant à Henri de Castel et qui provenaient, par suite d'achat ou d'héritage de Simon d'Isier. Ensuite, à la date de 1261 également, sur le M^s 8541. Il est possible qu'il y ait eu un autre Symon d'Isier, au commencement du siècle ; mais nous n'en avons découvert aucune trace. Il n'est pas impossible non plus, en admettant que Bodel écrivit son *Congé* en 1210, que Symon d'Isier n'ait eu alors que vingt-cinq ans. ce qui lui aurait fait soixante-quinze ans environ, s'il mourut vers 1260.

Girart d'Espaigne est mentionné au M^s 8541, année 1205 : « Espaigne Gerars ».

Robert Werri figure au Cartulaire de Guiman (années 1170 et 1192). Le nom de « Werris », sans prénom, est inscrit en 1216 au M^s 8541.

Un *Bérart* est inscrit au M^s 8541 (année 1197), sous la désignation suivante : « Berars li marichers ». Ce nom est donné par le M^s du *Congé* 837 (B. N.). Il ne se trouve pas dans le M^s 25566 (B. N.) ; et, dans le M^s 375 (B. N.), il est orthographié Barat. Le M^s 3142 (Arsenal) donne Bérart comme le M^s 837 (B. N.).

(1) Du Chesne. *Preuves*, p. .64.

Dans une des versions du *Congé* (Ms 375), nous trouvons le nom d'*Henri Bougier*. Le Ms 3142 (Arsenal) et le Ms 837 (B. N.) à la place de ce nom, nous donnent celui d'*Henri le Noir*. Quant au Ms 25566, auquel d'ailleurs il manque un feuillet, il ne comprend pas la strophe relative à l'un ou l'autre de ces personnages. Nous avons trouvé le nom d'Henri le Noir en 1202 : « li Noirs Henris, » sur le Ms 4851.

Celui d'Henri Bougier figure en août 1251, dans l'acte de saisine d'une maison par lui vendue (1) ; dans le cartulaire de l'évêché d'Arras, à la date du 2 octobre 1259, à propos d'une vente de maison sise rue de Cité et cédée par lui au profit de la Maison-Dieu. Enfin, le nom de la femme d'Henri Bougier est porté à la date de 1261 sur le Ms 8541 ;

C'est encore le Ms 8541 qui nous renseigne sur *Robert Cosset* : en 1204 son nom était inscrit sur les listes de la charité des Ardents : « Coset Robers ». Le 28 février 1221, garantie est donnée par Jean, seigneur de Neele, châtelain de Bruges, le même qui avait commandé la flotte de la comtesse de Flandre pendant la traversée de Gand à Venise, à l'époque de la croisade de 1204, à l'avoué d'Arras, pour une somme empruntée à André Wagon et Robert Cosseth, bourgeois d'Arras (2). Une charte de Jeanne, comtesse de Flandre, datée de mai 1238, mentionne le nom de Robert Cosset (3). Nous constatons également qu'il figure au Ms latin 10972, qui nous apprend qu'en 1261, il était payé cinq sols, par une dame Marguerite, habitant avec ses sœurs, une maison qui avait appartenu à Gautier Goulousiel et avant lui, à Robert Cosset.

Quant à *Mathieu Cosset* que Bodel nomme à la suite de Robert, son frère aîné probablement, nous n'avons relevé son nom que sur les listes du Ms 8541, année 1237.

En 1236, *Waubers li Clers* est inscrit au Ms 8541.

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.

(2) Arch. du Nord. Chambre des comptes de Lille, série B.

(3) V. *Coutumes de Lille*, par Roisin.

Nicolas le charpentier y est également repris, année 1210. Le M[s] 10972 nous apprend en outre qu'en 1261, une propriété ayant appartenu à Nicolas Carpentier est aux mains de Nicolas Durpain (1), mais il ne nous dit pas à quelle date avait eu lieu la mutation.

Le M[s] 375 orthographie *Faignet*, le nom d'un personnage qui ne saurait être que *Caignet*. Les M[ss] 837 et 25566 (B. N.) comme les M[ss] 3114 et 3142 (Ars.) concordent sur ce point, et le M[s] 8541 cite : le « Vielere Caignès » à la date de 1200, « Caignet Baud[s] » en 1244.

Le nom de *Thibaut de la Pierre* apparaît dans un acte de 1226 (2) et celui de *Baude de la Pierre* dans un obituaire de la cathédrale d'Arras, établi sous l'Épiscopat d'Asson (1231-1245).

S'agit-il du fameux Jehan *Bretel* dans la strophe où Bodel cite ce nom sans qu'il lui adjoigne aucun prénom? nous ne le croyons pas. La famille Bretel semble avoir occupé un certain rang à Arras au XIII[e] siècle. Un Robert Bretel figure au M[s] 8541 (1213). Nous retrouvons ce nom dans le cueilloir de rentes de 1261, qui nous apprend qu'à cette époque, il existait deux frères portant les noms de Jehan et Robert Bretel. Et nous admettrons que Bodel, qui ne fait, remarquons-le bien, aucune allusion au talent de poète, qu'il aurait évidemment souligné, s'il s'était adressé au célèbre Bretel qui soutint tant de partures avec les trouvères de son temps, s'est adressé à l'un des parents de celui-ci, et peut-être bien à Robert Bretel, vivant en 1213. Mais, à la même époque, existait aussi un Baude Bretel qui fut, vers la fin de l'année 1215, dépêché par Louis, fils de Philippe Auguste, en Angleterre, en compagnie de Gilon de Melun et de Guillaume Pié de Rat. Un Jacques Bretel était, nous apprend un acte du 25 juin 1232, le père de Jehan Bretel le vieux (3). Or ce Jehan Bretel le vieux mourut en 1244.

(1) F° 26.
(2) Arch. du Pas-de-Calais, série H.
(3) Teulet. *Layettes du Trésor des Chartes*, T. 2, p. 235.

Le M^{s} 8541 nous apprend son décès par l'inscription « pro bono Bretel Jehan », celui-ci eut pour fils : Jehan, le trouvère et un autre enfant nommé Robert. Le nom de Jehan Bretel figure sur divers actes datés de 1241 à juin 1272 (1), ainsi qu'au M^{s} 8541, année 1272. M. Gaston Raynaud est donc dans la vérité ou peu s'en faut, quand il place la date de la naissance de Jehan Bretel le poète vers 1200. Quant à sa mort, elle doit être fixée vers 1272 ; en effet, dès le début de l'année 1273, nous voyons un nom nouveau remplacer le sien dans des documents relatifs aux Moulins de l'abbaye, conservés dans les archives. En tous cas, nous ne pouvons être fixés de façon absolue sur le personnage ami de Bodel, qui peut être Robert le vieux, Jacques ou Jehan le vieux et même Baude. Mais il est assez curieux, remarquons-le en passant, que Baude Fastoul n'ait pas adressé le moindre mot à l'homme qui jouait dans les lettres, un rôle si important à Arras, vers le milieu du XIIIe siècle et qui cependant, vivait tout à fait de son temps. Nous entrevoyons-là quelque jalousie, ou quelque blessure d'amour-propre.

Baude Fastoul. Nous tirerons nos conclusions à propos de Baude Fastoul, des documents que nous avons déjà signalés dans l'étude à laquelle nous nous sommes livrés à propos des noms contenus au *Congé* du trouvère Fastoul. Ce n'est point à celui-ci que Bodel s'est adressé, mais bien plutôt à celui dont le nom figure au M^{s} 8541, année 1213 « Fastolis Bauds ».

Raoul Ravuin avait été maire d'Arras ; l'inscription de son nom au registre 8541, date de l'année 1204 : « Rabuin Raol ». Elle nous est particulièrement précieuse, puisqu'elle assigne à l'existence de celui qui avait été un « gentis maire », la date que nous assignons à la composition du *Congé*, dans lequel Bodel dit adieu au maire de sa ville.

Robert Pié d'Argent est nommé dans la version qui se trouve au M^{s} 375 (B. N.). Le M^{s} de l'Arsenal 3142, fait mention de *Symon Pié d'Argent*. On trouve le nom de Robert sur le

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.

registre 8541, en 1196 : « d'Argent pies Robt ». On le retrouve en 1232 : « mustela Rob[s] pie d'argent » et en 1234 : « ebrardi piedarget et Rob[s] ».

Le nom d'*Aliaume Pié d'argent* figure dans l'obituaire de la cathédrale d'Arras, établi au XIII[e] siècle, sous l'épiscopat d'Asson 1231-1245.

La version du M[s] 375 porte *Mahiu Verdiere* dont nous n'avons trouvé aucune trace ; celle du M[s] 3142 (Ars.) présente *Martin Verdière ;* ce dernier prénom était certainement en usage dans la puissante et nombreuse famille des Verdière : en effet, nous le rencontrons dans diverses pièces datées des dernières années du XIII[e] siècle, mais pas plus que Mathieu, il ne figure dans les actes et les listes remontant à la période qui nous occupe.

Quant au nom de *Robert Louchart*, nous l'avons relevé dans le manuscrit 9930 (f° 85) année 1216 ; au M[s] 8541, année 1222 : « Loucardus Robs. » ; et année 1225 : « des loucar[s] Rob. ». En outre, M. Guesnon nous apprend qu'en 1170, Robert Loucars occupait une des maisons de la Petite Place d'Arras (1).

Nous avons trouvé le nom de *Baude Wistrenale* dans cette mention de M[s] 8541 (1240) : « non clicus baud[s] Wistnaue » et dans le M[s] latin 10972 de 1261, qui nous apprend qu'une maison, qui lui avait appartenue, était alors occupée par un certain Nicolas Cokiaus, et que d'autres propriétés venant de lui, appartenaient alors à Isabelle, veuve de Théobald Amion.

Nous lisons le nom de *Jchan Duel* au M[s] 8541 sous la date de 1235.

Bodel s'adresse aussi à trois membres de la famille *de Beaumont : Ansiau, Wibert* et *Mahiu.* Le plus connu des trois est Mahiu, autrement dit *Mathieu de Beaumont.* Ce Mathieu de Beaumont ne saurait être que Mathieu troisième du nom, qui fut chambrier de France. Il autorisa de son seing deux chartes données en faveur de l'abbaye de Saint-Victor et de l'évêque de Paris (1190 et 1207). Nous avons également de nombreuses

(1) La satire à Arras au XIII[e] siècle (*Le Moyen Age*, année 1900).

pièces portant son scel et datant de 1177 à 1208. Il avait épousé Éléonore de Vermandois, et lorsque survint en 1182, la mort d'Isabelle de Vermandois, femme de Philippe, comte de Flandre, et sœur d'Eleonore, Mathieu de Beaumont, se portant héritier, réclama ses droits à la succession ouverte par le décès de sa belle-sœur. Il mourut avant l'année 1214 et ne laissa pas d'enfants.

A la même époque, un *Ansiau ou Ansiaumes de Beaumont* figurait au nombre des Croisés. Henri de Valenciennes nous l'apprend dans son Histoire de l'empereur Henri de Constantinople, où il nous rapporte comment Ansiaumes de Beaumont fut traîtreusement surpris par des Lombards commandés par Raoul, châtelain de Cristople.

Il est un point qu'il serait intéressant d'élucider ; il s'agirait de découvrir quel était le *Castelain comte* dont le fils s'appelait *Baudouin*.

Or, un acte de mars 1202 établit que le châtelain d'Arras portait alors le nom de Baudouin. A cette époque, Nevelon le maréchal, était bailli royal d'Arras, et le seigneur de la ville se nommait Wibert (1). Ce Wibert ne serait-il pas *Wibert de la Sale*, dont l'auteur a précisément accoté le nom à celui du châtelain et de son fils, en le plaçant dans la strophe qui précède celle où il s'adresse à ces derniers ; du moins selon la version du Ms 375 (B. N.).

En tout cas, ce n'est point à ce Baudouin, qui vivait en mars 1202, et dont les chroniques belges signalent l'existence en février 1200 et en mars 1202 (2), que Bodel a adressé ses vers, mais bien plutôt à son fils Hue, trouvère comme notre lépreux, et à son petit-fils Baudouin ; le *Congé* de Bodel serait donc nécessairement postérieur à l'année 1202, ou tout au moins au mois de mars de cette année, puisque Hue d'Arras n'était pas encore châtelain à cette époque. Nous ne sommes

(1) Arch. du Pas-de-Calais, série H.
(2) V. T. II, p. 188, et T. III, p. 129.

cependant pas fixés sur la date à laquelle il succéda à son père. Nous savons seulement qu'il était châtelain en 1213 (1), en 1219 (2) et qu'il l'était encore en 1226, car le M^s 8541 porte à cette date, l'inscription « castelains Hues. »

Hue d'Arras avait deux fils : Baudouin et Jehan. Ils furent l'un et l'autre et successivement investis de la charge de châtelain. Le M^s 8541 porte à la date de 1242 l'inscription « Castellan^s-Bauduins. »

De si fréquentes inscriptions correspondant à la disparition des personnages qui en font l'objet, justifieraient parfaitement l'opinion de M. Guesnon, si, répétons-le, quelques mentions particulièrement typiques que nous avons signalées, ne prouvaient que le registre des jongleurs n'est pas seulement un nécrologe, quoiqu'il paraisse en être un à maintes reprises. Or, en ce qui concerne Baudouin d'Arras, sa mort en 1242 nous est confirmée par plusieurs pièces. Un acte conservé aux archives du Pas-de-Calais (3), atteste que Baudouin était mort en décembre 1242. Nous trouvons une autre preuve de cette mort dans un acte par lequel Jehan, châtelain d'Arras, fournit caution au comte d'Artois, au sujet d'une vente acquise à Raoul de Beaumont et qui est daté de décembre 1242 (4).

Quant à *l'avoueresse de Béthune, dame de Tenremonde*, c'est, à notre avis, Mahaut, femme de Guillaume II de Béthune, surnommé le Roux. Ce Guillaume de Béthune ne mourut qu'en 1213. Mais, pendant l'absence qu'il fit, lorsqu'il suivit la croisade, il laissa à sa femme la gérance de l'avouerie d'Arras. On a prétendu que Bodel, en s'adressant à Mahaut, femme de Guillaume de Béthune, n'aurait pu l'appeler avoueresse de Béthune, attendu qu'il n'y avait pas d'avoué de Béthune, mais un avoué d'Arras. Nous verrons ce qu'il faut penser de cette allégation ; en tous cas Bodel pouvait parfaitement appeler Mahaut avoue-

(1) Registrum kartarum, N° 441, évêché d'Arras.
(2) M^s lat. 9930, F° 86 B. N.
(3) Arch. du Pas-de-Calais, série A.
(4) Dumay. *Inv. des sceaux d'Artois*, N° 1701.

resse de Béthune, par le fait que l'avoué d'Arras était de Béthune, de la maison de Béthune ; mais il la désigne aussi par son titre de dame de Tenremonde. Or, Mahaut, fille ainée de Gautier III, seigneur de Tenremonde, avait hérité de Tenremonde et de Molembeque. Elle mourut le 18 avril 1224. Robert, son second fils, hérita alors de la seigneurie de Tenremonde dont il joignit le titre à celui de seigneur de Béthune qu'il portait depuis la mort de son frère ainé Daniel, survenue deux ans auparavant (1222).

Paulin Pâris dit au sujet de cette dame de Tenremonde : « Quant à la dame de Tenremonde, nous la reconnaissons avec évidence pour Mahaut, fille et unique héritière de Gautier de Tenremonde, et femme de Guillaume le Roux, frère du célèbre Quenes de Béthune. Il est vrai que la plupart des monuments diplomatiques latins citent ce Guillaume comme avoué d'Arras et seigneur de Béthune et de Tenremonde ; mais tous les historiens en langue vulgaire, et, à leur tête, Ville-Hardouin, Mouskès et les continuateurs de Guillaume de Tyr, s'accordent à le désigner comme avoué de Béthune... *De toutes les épouses d'avoués ou seigneurs de Béthune, Mahaut de Tenremonde, ayant porté dans cette autre famille l'héritage paternel, est la seule qui ait pris et ait eu réellement le droit de prendre le titre de dame de Tenremonde, avoeresse de Béthune* ».

Pour notre part, nous admettons que même si ce titre lui était venu de son mari, il lui était loisible de le prendre, tout comme elle se faisait désigner sous celui d'avoueresse d'Arras ou de dame de Béthune ; mais à part cette observation, nous sommes de l'avis de M. Paulin Pâris.

Arthur Dinaux, au contraire, prétend que Bodel s'est adressé, dans cette occasion, non pas à Mahaut, femme de Guillaume le Roux, mais à Mahaut, femme de Gui de Dampierre, et fille de Robert, seigneur de Béthune et de Tenremonde. Elle aussi héritière de son père Robert de Tenremonde, comme sa grand'mère Mahaut de Béthune l'avait été de Gautier III, elle avait porté dans une autre famille, l'héritage paternel. Le rai-

sonnement de Paulin Pâris ne semble donc pas, sur ce point, d'une solidité éprouvée. M. Henri Guy, dans l'étude chronologique sur Jehan Bodel et Baude Fastoul, dont il fait suivre son *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adan de le Hale*, soutient la thèse d'Arthur Dinaux, mais tout en défendant cette opinion avec des arguments qui, en réalité, n'aboutissent qu'à prouver une chose, c'est que le raisonnement de Paulin Pâris, s'appuyant sur l'argument que nous avons souligné, ne saurait résister à l'examen, et non pas que la dame de Tenremonde, dont parle Bodel, ne pouvait être que la seconde Mahaut, M. H. Guy a perdu de vue un point essentiel, c'est que Bodel a manifestement écrit son *Congé* au moment où l'expédition organisée contre les infidèles est en route. Ne nous dit-il pas lui-même que s'il l'avait suivie, il serait, au moment où il écrit, du côté de Barletta ou de Brindes ? Or, sans nous occuper du trajet suivi par les croisés, et, en admettant même que Bodel demeuré à Arras, n'ait pas eu connaissance de leur itinéraire, il y a une question de temps, une question de dates qui demande toute notre attention.

Si, comme le soutiennent Arthur Dinaux, M. Henry Guy et plusieurs autres, il s'agit de la première des croisades organisées sous Louis IX, nous savons qu'elle partit d'Aigues-Mortes le 28 août 1248, pour attérir dans l'île de Chypre, pendant la nuit du 17 au 18 septembre de la même année. D'après le raisonnement admis par Arthur Dinaux et autres, le *Congé* aurait donc été écrit en 1248, dans le laps de temps *pendant lequel s'effectuait la traversée* des croisés. Or Robert de Béthune, l'avoué de Béthune, comme le désigne Le Nain de Tillemont, avait pris la croix en 1245, et, précisément, mourut au cours de cette année 1248. Mais, à l'époque où s'effectuait la traversée de la flotte française, Robert VII de Béthune, seigneur de Tenremonde et père de Mahaut, l'épouse de Guy de Dampierre, n'était pas encore mort. Nous savons, en effet, par un extrait des archives de la cathédrale d'Arras, qu'il vint faire ses dévotions dans cette église, avant de partir pour l'Orient, la veille de la

nativité de Saint-Jean Baptiste, 23 juin 1248. Ce jour-là, « et afin que l'église cathédrale d'Arras eust subjet de bénir sa mémoire », écrit A. Du Chesne, il affranchit le chapitre du droit de tonlieu et les hommes de l'Eglise d'Arras de plusieurs autres droits qu'il levait sur eux (1). Cet abandon est confirmé et approuvé par les lettres données par Ysabeau, sa femme, le quatrième dimanche après l'Exaltation de la Sainte-Croix, qui se célèbre le 14 septembre, et dans lesquelles Robert VII est encore désigné de la sorte : « Robertus Attrebatensis advocatus, Betuniæ et Tenremundæ Dominus ». Du Chesne nous raconte alors que « Robert de Béthune VIIe et dernier du nom fist ces donations, comme il estoit prest d'aller au voyage de la Terre Sainte. Mais ayant prins son chemin par le royaume de Sardaigne, il y demeura malade dans le chasteau de Challes, où il acheva le cours de sa vie. Mais avant que de mourir, il escrivit une Lettre datée du jour des Trespassez, par laquelle il octroya encore au commun des chanoines de Saint-Barthélémy vingt livres parisis chacun an, à prendre sur son tonlieu et sur ses rentes de la Halle de Béthune. Le Martyrologe de la mesme Eglise marque son décès au douzième jour de Novembre, l'an mille deux cent quarante-huit », c'est-à-dire deux mois après que la traversée des croisés avait été effectuée.

Bodel n'aurait donc pas pu, deux mois plus tôt, alors que l'expédition était par le travers de Brindes ou de Barletta, appeler la fille de Robert avoueresse de Béthune, puisque son père vivait encore, et que, par conséquent, elle n'avait pas hérité de ce titre. On voit que le texte même du *Congé* infirme la théorie qui place sa composition en 1248, en prétendant que Mahaut, femme de Gui de Dampierre est l'interlocutrice du lépreux.

Quant à l'appellation d'*avoué de Béthune*, attribuée à Guillaume le Roux et au sujet de laquelle Paulin Pâris fait la re-

(1) Du Chesne. *Hist. de la Maison de Béthune*, Paris 1638, liv. III, p. 213, et preuves, p. 135-6.

marque que tous les historiens en langue vulgaire s'en s'ont servi, tandis que dans la plupart des chartes latines, Guillaume le Roux est désigné par le titre d'*avoué d'Arras*, nous remarquons qu'elle est encore assez fréquente, même dans les pièces latines. Que le titre d'*avoué d'Arras* ait été plus fréquemment employé pour désigner Guillaume le Roux, aussi bien que par lui même, cela ne fait aucun doute ; néanmoins, l'appellation d'*avoué de Béthune* a été employée de son vivant, dans des actes, entre autres, qu'il signait à titre de témoin ou de contractant. Il ne faut donc pas chercher à tirer de là, un argument en faveur de la thèse de Dinaux.

Voici tout d'abord quelques pièces latines dans lesquelles nous voyons employée l'appellation d'*avoué de Béthune* : en février 1211, dans une pièce des archives de la comté de Flandre, ainsi que dans un acte extrait d'un ancien registre du Trésor des Chartes du Roy, où nous trouvons la désignation : « Advocatum Betuniae » ; en juin 1211, dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Corbie. Des pièces latines, plus anciennes, emploient également ce terme pour désigner les prédécesseurs de Guillaume. C'est ainsi que nous le relevons dans le *Martyrologe de Sainte-Yved de Braine* (1194) et dans le Trésor des Chartes du Roy, sous la date de janvier 1199. En langue vulgaire, nous le notons dans les *Chroniques et Annales de Flandre*, écrites par Pierre d'Oudegherst, dans l'*Histoire de la Conquête de Constantinople*, par Geoffroy de Villehardouin, dans un acte de février 1212, par lequel Guillaume, *avoué de Béthune*, se porte garant envers le roi Philippe, de la fidélité de son seigneur Louis, fils du roi (1), etc.

Tout au plus, répétons-le, M. Guy arrive-t-il à nous démontrer que Paulin Pâris s'est un peu trop avancé, lorsqu'il a dit que « de toutes les épouses d'avoués ou seigneurs de Béthune, Mahaut de Tenremonde, femme de Guillaume le Roux, ayant

(1) TEULET. *Layettes du Trésor des Chartes*, T. I, p. 375, et DELISLE, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, p. 308.

porté dans cette autre famille l'héritage paternel, est la seule qui ait pris et ait eu réellement le droit de prendre le titre de dame de Tenremonde, avoueresse de Béthune ». L'épouse de l'avoué de Béthune, pouvait, en effet, quelle qu'elle fut, prendre tout aussi bien le titre de dame de Tenremonde, que celui d'avoueresse de Béthune, si son mari avait le droit de porter ce titre. M. Guy a discuté la thèse de Paulin Pâris par un point de détail et ne s'est pas assez arrêté à l'étude de la concordance des dates. Or, Bodel a indiqué une époque bien spéciale dans la strophe où il déplore que la maladie l'ait retenu à Arras, tandis qu'il devrait être par le travers de Brindes ou de Barletta.

D'autre part, l'auteur anonyme de la *Chronique française des Rois de France* (1), attribuée à un chroniqueur de Béthune, et très certainement l'œuvre d'un écrivain artésien, qui devait être bien renseigné sur les titres et dénominations en usage dans la contrée, nous dit, en parlant de l'administration de Mahaut, pendant l'absence de son mari et de son fils Daniel, partis en Terre Sainte :

« L'avoeresse de Biethune, qui Mahaut ert apelée, la feme l'avoé Guillaume, remest à Bethune quant ses sires fu mors ; s'envoia ses messagiers à Looys, le fil le roi, qui lors avoit saisi le chastel de Betune. Si ot tant d'aies en la cort que Looys li rendi toute la terre, fors le maistre chastel, et bien volt qu'ele en tenist la baillie dusqu'à tant c'on seust les voires noveles de Daniel, son ainsné fil, qui drois oirs ert de la terre, qui s'en ert alés devant la gerre en Constantinoble et en la terre de Surie. Cele dame maintient puis si bien la terre et si loiaument se provo que li viscuens de Meleun, qui la terre d'Artois gardoit de par Looys le fil le roi, li rendi le maistre chastel et la laissa estre dame de tot ».

Ainsi Mahaut était estimée pour la façon dont elle gérait les biens placés sous son autorité. Ne voilà-t-il pas de quoi justifier l'appréciation de Jehan Bodel :.

(1) *Recueil des historiens de la France*, publié par M. L. Delisle, 1904, T. XXIV.

Plus cortoise nen i a une.

M. Guy a critiqué avec raison l'opinion de M. Raynaud qui, ayant avancé que le nom de Bodel ne figurait pas sur le livre de la Carité des Ardents (M^{s} 8541), concluait que « son entrée dans la confrérie remontait à une date antérieure à 1194 », date où fut ouvert le registre dont il s'agit. A ceci, M. Guy répond « qu'on n'a pas le droit d'inférer de là que le ménestrel soit entré dans l'association des jongleurs avant 1194. En effet, il s'en faut que le livre de la Sainte Chandelle se soit conservé intact. Des colonnes entières sont effacées, plusieurs pages sont presque illisibles. Que renfermaient ces colonnes et ces pages? Peut-être une indication qui eut été fort précieuse pour les biographes de Bodel, pour ceux aussi d'Adam de la Hale ». On voit par là, que M. Guy considère le registre des Ardents comme liste d'admissions, opinion toute contraire à celle de M. Guesnon, qui en fait, nous l'avons vu, uniquement un nécrologe. Nous avons dit que nous partagions plutôt l'opinion de M. Guesnon, tout en reconnaissant cependant que ces listes ne contiennent pas uniquement des inscriptions mortuaires. Quelques pages sont presque illisibles, c'cst vrai ; mais dans l'une d'elles, sous la date de 1209, il nous semble bien discerner le nom de « Bodel ». Et qu'on nous pardonne de sortir un moment de notre sujet, mais nous ne pouvons nous empêcher de signaler précisément ce qui a échappé à M. Guy. M. Guy ajoute, en effet, bien malencontreusement : « Rappelons que le Bossu n'est inscrit nulle part sur les listes de la Carité. Pourtant ce n'est pas avant 1194, qu'il a été reçu, lui, dans la pieuse congrégation ». Si M. Guy avait parcouru plus attentivement le registre des jongleurs, il aurait vu, comme nous, le nom d'Adam le Bossu, inscrit en toutes lettres au f° 32 v° et sous la date de 1256 : « Hale Adans ».

Nous convenons, comme M. Guy, que les renseignements recueillis sur les bourgeois cités au *Congé* ne sont pas toujours absoluments concluants. Avec beaucoup de justesse, M. Guy nous fait remarquer qu'il faut tenir compte de la coutume

qu'avaient nos aïeux, et qu'on a même encore de nos jours, de transmettre de père en fils certains prénoms. Néanmoins, ne faut-il pas tenir compte de la quantité relativement importante de noms relevés dans le *Congé*, et que mentionnent des documents, remontant aux premières années du XIIIe siècle et aux dernières du XIIe. Nous laisserons de côté les indications qui nous ont été fournies par le manuscrit latin N° 10972. Elles n'ont qu'une importance secondaire, puisqu'elles ne nous apprennent qu'une chose, c'est qu'en 1261, certains des personnages qui nous intéressent avaient été propriétaires, à Arras, de maisons passées, à cette date, en d'autres mains, sans qu'il y ait mention de l'époque de ces mutations.

Mais, le nom de Girart d'Espaigne apparaît en 1205 ; ceux de Robert Werri en 1170 et 1192 ; d'Henri le Noir en 1202 ; de Robert Coset en 1204 ; de Nicolas le Charpentier en 1210 ; de Baude Fastoul en 1213 ; de Robert Pié d'Argent en 1196, en 1232 et en 1234 ; de Robert Louquart en 1216 et en 1232 ; de Mathieu de Beaumont en 1190 et 1207 ; d'Ansiau de Beaumont en 1202 ; de Raoul Ravouin en 1204 ; de Thibaut de la Pierre en 1226. Baudouin Delpierre était mort en 1231 ; Mahaut de Tenremonde mourut le 18 avril 1224.

Il est vrai que le nom de Baude Wistrenave ne figure au registre des Jongleurs qu'à la date de 1240 ; que Jehan Bosket vivait en 1233 et en 1247. Jehan Duel en 1235 ; et que Henri Bougier, dont le nom est substitué à celui d'Henri le Noir sur l'une des versions du *Congé*, vivait en 1251 et 1259.

Cependant, il faut admettre que, quand bien même d'autres certitudes ne viendraient pas corroborer notre conviction, rien qu'à considérer ces dates, appartenant toutes à la première moitié, et la plupart au premier quart du XIIIe siècle, les probabilités, sinon les preuves, sont plus abondantes et militent davantage en faveur de la théorie qui place l'époque, où Bodel composait son chant du cygne, en 1204. D'ailleurs il n'est nullement impossible de concilier avec cette dernière, les dates relevées plus haut. Admettons que Jehan Bodel soit entré à la

Maladrerie de Méaulens vers l'âge de 40 ans ; ses contemporains immédiats peuvent fort bien avoir vécu jusqu'en 1240. Et rien ne nous dit que plusieurs de ceux de ses contemporains qu'il interpelle dans le *Congé*, n'aient pas été plus jeunes que lui de dix, quinze, vingt ans. Cet Henri Bougier par exemple, âgé de 20 ans en 1204, n'aurait jamais eu que 75 ans en 1259. Nous savons, par un acte de vente passé en 1274 par son fils qui portait le même prénom que lui, qu'à cette dernière date il était mort. Son décès pouvait remonter à plusieurs années, et eût-il été récent, qu'il aurait eu alors 90 ans, un grand âge, il est vrai, mais que bien d'autres ont atteint. Ceci dit, nous pouvons encore nous demander si toutefois celui que cite une des versions du *Congé* de Bodel n'était pas le grand-père du vendeur de 1274 ; nous pouvons aussi nous demander ce qui nous paraît encore fort admissible, si le nom d'Henri Bougier n'a pas été substitué sur cette version (M^s 375) à celui d'Henri le Noir, tout bonnement par une fantaisie, une distraction du copiste, ou pour combler une lacune du texte qu'il transcrivait.

A propos du nom de Baude Fastoul, M. Guy écrit : « Sans essayer aucune démonstration, et simplement pour les besoins de sa cause, M. Cloëtta (1) nous assure que le B. Fastoul mentionné dans la strophe 28 du *Congé* est un homonyme du trouvère qui vivait sous le règne de Louis IX. » M. Guy ajoute : « Il est excessif d'affirmer, dès que l'on rencontre un nom célèbre ; qu'il désigne un individu ignoré. » Nous avons, plus haut, établi la preuve irréfutable de l'existence de plusieurs Baude Fastoul. Dans le *Congé* de Fastoul notamment, nous avons relevé le nom d'un Baude Fastoul ; voici un nom célèbre ; il désigne cependant, selon l'expression de M. Guy, un individu ignoré. Jehan Bodel ne s'est pas davantage adressé à Fastoul le trouvère.

Est-ce parce que nous ignorons quel est ce Baude Fastoul

(1) *Archiv. für das Studium der neueren sprachen und litteraturen.* BRAUNSCHWEIG, T. 91.

que forcément, ce personnage n'avait aucune notoriété et ne valait pas la peine qu'un pauvre trouvère lépreux, comme Bodel, lui dédiât des vers? Ce nom maintenant ignoré, à l'époque où écrivait notre poète, pouvait être celui d'un homme fort connu, celui d'un de ses bienfaiteurs, d'un gros marchand de drap, peut être, ou d'un riche propriétaire, ou de l'un des échevins de la ville, d'un ami des lettres, en tous cas, dont la conversation attrayante et érudite ne fut peut-être pas sans influence sur la vocation littéraire de son petit parent, le trouvère Baude Fastoul. Ce n'est point parce que nous manquons de documents, et que le peu qui nous reste de cette période lointaine ne nous parle pas du rôle joué par ce personnage, pour qu'il n'en ait pas joué un, même important et occupé un certain rang, à Arras, dans les premières années d'un siècle éloigné de nous de sept cents ans.

Le *Congé* de Jehan Bodel a été écrit en 1202; nous pouvons préciser même à peu de jours près, la date de la composition de ces vers douloureux; en effet, comme ils ont été composés pendant que les Croisés effectuaient leur traversée, il nous est facile de retrouver leur date exacte.

Les Croisés commencèrent à se réunir à Venise peu après Pâques, en 1202. Or Villehardouin nous rapporte que, comme un premier noyau de troupes s'y était déjà concentré, il arriva une flotte qui venait de Flandre, par le détroit de Gibraltar, bien entendu, et qui, nécessairement aussi, avait dû passer dans l'Adriatique par le travers des ports de Brindes et de Barletta, Jehan Bodel ne nous conte-t-il pas sa déconvenue de ce qu'il n'a pas pu, à cause de cette maudite lèpre, s'embarquer pour la Croisade? et ne nous dit-il pas, qu'au moment où il écrit il serait loin, « outre Wandis », c'est-à-dire au-delà de Gand, qui était bien le chemin qu'il aurait dû prendre pour effectuer, avec la flotte que commandaient Jehan de Neele, châtelain de Bruges, Thierri fils du comte Philippe, et Nicolas de Mailli, la traversée de Flandre en Italie, et qu'il passerait sans doute en ce moment dans les parages de Brindes ou de Barletta? Tout

cela est fort précis. La flotte flamande avait rallié Venise avant le 25 avril, car le même Villehardouin nous dit qu'elle était arrivée pour la Saint Marc dont la fête avait lieu à cette date.

On peut donc, en toute sûreté, avancer qu'il écrivait dans les premiers mois de 1202, vers le mois de mars environ, puisque la flotte flamande atterrit à Venise, ou pour mieux dire, dans l'île Saint-Nicolas avant le 25 avril et quelque temps après Pâques, puisque ce n'est qu'après Pâques que Baudouin, comte de Flandre, qui était arrivé avant elle, par la voie de terre, avait atteint la ville des Doges; or Pâques, en 1202, tomba le 14 avril.

Nous avons vu qu'il fallait placer le *Congé* de Baude Fastoul vers 1256. Si donc Bodel, dans son *Jeu de Saint-Nicolas* avait, comme on l'a prétendu, fait une allusion à la bataille de la Mansourah, c'est précisément à l'époque qui précéda l'année 1256, qu'il eût écrit cette pièce de théâtre. Ne nous occupons pas du temps qu'il lui eut fallu pour composer sa pièce, puis son *Congé* qui est postérieur, le tout ayant été écrit avant que Fastoul n'ait, à son tour, produit son *Congé*. Posons-nous simplement cette question : Bodel écrivant entre 1250 et 1256, aurait-il omis de saluer tous ces bourgeois considérables que Fastoul n'a pas oubliés ? Eh ! quoi ! il n'aurait pas sollicité la générosité de ces grands seigneurs, de ces banquiers, dont nous avons appris les noms et supputé la fortune, en feuilletant les actes anciens ? Il n'aurait pas prononcé les noms de Lambert Ferri, d'Adam de la Hale, de Phlipot Verdière, de Robert de Castel, de Guillaume Véel, de Jehan de Vregelai, les poètes du temps, ses confrères ?

Est-ce admissible ?

Non Bodel a contracté la lèpre à l'époque de la croisade de 1202, et non à l'époque de celle de 1248. D'ailleurs, il y a une contradiction évidente entre les diverses assertions d'Arthur Dinaux et autres, qui voient dans le *Jeu de Saint-Nicolas* une allusion à la bataille de Mansourah, et qui oublient précisément que, dans la dernière pièce écrite par le trouvère avant

son internement à Méaulens, dans le *Congé* qui fut le chant du cygne de Bodel, celui-ci gémit, comme nous l'avons vu, sur sa destinée qui ne lui permet pas de partir pour la croisade; suivant le raisonnement d'Arthur Dinaux, le *Jeu de Saint-Nicolas* serait donc postérieur au *Congé*, le *Congé* datant du début de la croisade, le *Jeu de Saint-Nicolas* ayant été écrit après Mansourah. Cette contradiction milite elle-même en faveur de notre opinion, parce qu'elle découvre l'absence de méthode de l'argumentation des partisans de la thèse chère à Arthur Dinaux.

Tout cela reviendrait à dire que Bodel, interné à la maladrerie de Meaulens, aurait continué à écrire après son internement. Pourtant, du fait de cet internement, n'était-il pas mort quant au siècle ? Les règlements en vigueur au Moyen Age, au sujet des lépreux, étaient rigoureux : le lépreux était rayé du nombre des vivants; il ne pouvait plus posséder, il n'avait plus le droit d'avoir de commerce avec ses concitoyens.

Ceci nous explique bien pourquoi, Bodel comme Fastoul, au moment de se voir exclus de la société des vivants, de perdre par conséquent les fonctions qu'ils pouvaient occuper à Arras, et qui étaient leur gagne-pain, sollicitaient de leurs amis et de leurs protecteurs, quelques générosités, à seule fin de se constituer un petit pécule destiné à adoucir les rigueurs d'une existence sans grandes ressources, à une époque où la rente n'était pas inventée, et où les seuls revenus, hormis ceux du travail, pour eux désormais supprimé, n'étaient que des produits de fermages ou de locations. Or Bodel et Fastoul, s'ils l'étaient, ne devaient être que de bien petits propriétaires fonciers.

Est-il nécessaire d'épiloguer davantage? Il est bien évident que Bodel, une fois entré dans sa borde de Méaulens, dut cesser de produire, puisqu'il n'avait plus le moyen de divulguer ses productions, et à plus forte raison de monter une pièce de théatre, telle que le *Jeu de Saint-Nicolas*.

Cependant, nous ne voulons pas clore notre enquête sans

avoir envisagé la question, autant que possible, sous tous les points de vue :

Est-il admissible, nous demanderons-nous donc, que Fastoul ait songé à écrire vers 1256, la phrase où il dit qu'il va jouir de l'héritage qui lui vient « de par Jehan Bodel », s'il est avéré que Bodel est entré à la maladrerie une cinquantaine d'années avant ? On trouvera que le délai d'envoi en possession est un peu bien long. Eh ! mon Dieu, oui ! Pourtant !... cela ne revient-il pas au même que d'entendre quelqu'un de nos jeunes poètes d'aujourd'hui, s'écrier, dans sa pâleur et dans ses châles : Mes amis, je m'en vais, voyez-vous, du mal dont s'en alla Musset ?

En outre, il faut ajouter que la mort de Bodel a pu se produire fort longtemps après son entrée à Méaulens. M. Zambaco, en effet, a étudié des cas de lèpre en Bretagne, cas graves, analogues à la terrible lèpre d'Orient, et qui produisaient de vastes ulcères, dont la suppuration durait depuis quinze et vingt ans.

D'autre part, M. Henri Leloir, dans son remarquable *Traité pratique et théorique de la lèpre*, écrit :

« La durée de la *lèpre tuberculeuse pure* est de 8 à 12 ans en moyenne. Le malade peut être enlevé beaucoup plus rapidement, en un an à peine : « Lèpre galopante ». Dans d'autres cas, il peut vivre beaucoup plus longtemps.

» La durée de la *lèpre systématisée nerveuse* pure est très longue. La durée moyenne est de 17 à 20 ans. Elle peut durer beaucoup plus longtemps, s'il ne survient pas de complications intercurrentes. J'ai vu des lépreux anesthésiques (trophoneurotiques) malades depuis 25, 30, 40 et 44 ans même ! et paraissant encore éloignés du terme fatal.

» La durée de la *lèpre mixte* est variable. Elle semble être d'autant plus courte que la systématisation tégumentaire (lèpre tuberculeuse) l'emporte sur la systématisation nerveuse (lèpre anesthésique ou trophoneurotique).

» J'ai vu cette durée s'élever à 41 années chez des lépreux

tuberculeux devenus trophoneurotiques, sans que la mort parut encore prochaine ».

Et, à l'appui de son affirmation, M. Leloir cite, entre autres, trois cas de lèpre systématisée nerveuse, observée par lui : l'un en 1885, à l'hôpital de San Remo, datant de 37 ans, et ayant débuté à l'âge de 10 ans ; le second en 1884, à la léproserie de Trondjem, datant de 44 ans et ayant débuté à l'âge de 6 ans (cas de lèpre mutilante) ; le troisième en 1884, dans le pays de Bergen, datant de près de 30 ans, ayant débuté à l'âge de 26 ans.

M. Leloir cite également un cas de lèpre tuberculeuse datant de 26 ans au moins, transformé en lèpre systématisée nerveuse depuis 22 ans, sur un sujet alors âgé de 46 ans, et observé par lui à la léproserie de Bergen, en 1884.

De ces constatations il ressort qu'il y a rien de surprenant à ce que Baude Fastoul ait obtenu des échevins d'Arras, vers 1256, la place qu'occupait antérieurement Jehan Bodel à la léproserie de Méaulens et qui lui avait été octroyée au commencement du siècle, d'autant plus que cette place dont disposait l'échevinage, a pu fort bien rester quelque temps inoccupée après le décès de Bodel, et même a pu avoir été occupée par un autre pensionnaire ; en effet, si Baude Fastoul raconte qu'il va recevoir le fief de Jehan Bodel, il ne dit pas expressément qu'il soit le successeur immédiat du poète, dans la maladrerie dont les portes vont s'ouvrir pour lui.

Nous avons vu que M. Guesnon, d'après le manuscrit des jongleurs et bourgeois d'Arras, où le nom, *très effacé*, de Bodel semble inscrit à la date de 1209, plaçait sa mort à cette époque. Nous avons dit que nous admettions que certaines mentions de ce registre pourraient être des inscriptions mortuaires, mais que, sauf quelques noms, libellés d'une façon spéciale, il ne nous était pas possible d'affirmer que les noms simplement portés dans ces colonnes, étaient tous des noms de personnes défuntes. M. Guesnon, cependant, à propos de notre trouvère, peut avoir raison ; ses déductions à son sujet parais-

sent logiques. En outre, Paulin Pâris a placé la mort de Jehan Bodel à peu près à la même époque, c'est-à-dire en 1210. On peut admettre néanmoins, qu'il a vécu quelques années de plus, sans pour cela en arriver à prétendre qu'il ait appartenu au temps de Louis IX, comme le soutiennent Fauchet, Onésime Le Roy, et plusieurs autres commentateurs, car tout nous prouve qu'il n'était pas contemporain d'Adam de la Hale. S'il l'avait été, il est vraiment plus que probable que, célèbres tous deux, arrageois l'un et autre, poètes et auteurs dramatiques, c'est-à-dire doublement confrères, il se trouverait dans leurs œuvres, trace de leurs relations. Il serait alors surprenant que, parmi tous les jeux-partis qui nous restent d'Adam le Bossu, il ne s'en trouvât pas un seul qui eut été débattu entre le dit Adam et Jehan Bodel, ou jugé par lui. Mais, dira-t-on, il n'y en a même pas un qui porte le nom de Baude Fastoul, mort après Jehan Bodel, et le contemporain évident d'Adam de la Hale. A quoi attribuer cela ? Simplement à ce qu'Adam de la Hale était encore très jeune à l'époque où Baude Fastoul, entrant à la léproserie de Méaulens, le mentionnait, à la suite de son père, dans son poème du *Congé ;* et qu'il ne composa ses jeux-partis que plusieurs années après ce triste événement de la vie de Fastoul. Or, à cette époque, Jehan Bodel était mort effectivement, sans compter que, depuis fort longtemps déjà, il était « mort quant au siècle », et incapable, par le fait, de prendre part à la discussion d'un jeu, parti ou à servir de juge dans un quelconque de ces aimables tournois.

Le cas de lèpre dont Bodel était atteint, sans être un de ces cas extraordinaires, d'une durée de 44 ans, comme nous en signale M. Leloir, a pu cependant dépasser le chiffre de la moyenne. Admettons néanmoins que sa maladie ait eu cette durée moyenne d'une vingtaine d'années qui constitue la normale, Bodel, interné vers 1203, serait mort au plus tard en 1225 environ, époque à laquelle nous ferions remonter la naissance de Baude Fastoul, qui lui, aurait contracté la maladie trente ans

après, étant encore jeune et camarade d'Adam de la Hale un peu plus âgé que lui. Ni l'un, ni l'autre cependant n'avait alors produit grand chose. Fastoul avait rimé le *Congé* et peut-être quelques morceaux complètement perdus, ou simplement égarés, sous le voile de l'anonymat, au milieu de toutes les Fatrasies d'Arras. Adam avait chanté ses amours, comme tout jeune homme de vingt ans qui accorde pour la première fois une lyre; il avait célébré Marie, sa fiancée, et redit son nom aux échos de la Cité, il l'avait pleurée dans l'éloignement, mais cela ne constituait pas encore le bagage du poète que devait rendre célèbre le *Jeu de Robin et de Marion.*

Arrêtons-nous donc ici. Nous nous sommes efforcés de jeter un peu de lumière sur une question de dates qui a fait l'objet de bien des discussions. Nous nous estimons heureux, si nous avons réussi à faire partager à nos lecteurs la conviction profonde que nous avons, de la date à laquelle nous devons placer l'œuvre ultime de Bodel, et par suite de l'époque à laquelle il faut limiter la vie de ce Jehan Bodel, auteur dramatique, que nous considérons désormais comme le père du Théâtre français.

Nous passerons maintenant à l'étude analytique de ses œuvres, nous y rechercherons encore les preuves écrites de sa main qui pourront venir à l'appui de notre thèse et la fortifier plus éloquemment que nous ne saurions le faire nous-même, Disons de suite qu'elles ne foisonnent pas; mais qu'il y en a cependant quelques-unes qui sont dignes de nous arrêter.

Nous trouverons, particulièrement, matière à remarque dans le fameux mystère du *Jeu de Saint-Nicolas*, auquel certains commentateurs ont cru pouvoir assigner une date voisine de l'année 1250; et nous pensons que les observations que nous aurons à faire au sujet de ce texte sont loin de manquer d'importance, au point de vue du sujet qui nous occupe.

Enfin nous aurons une preuve de plus de l'erreur de Fauchet et de ceux qui fixaient l'époque où vivait Bodel au règne de

Louis IX, lorsque nous passerons en revue les *Pastourelles* que Jehan Bodel nous a laissées.

Si Bodel avait vécu sous Louis IX, quelle aurait été son importance littéraire ? Beaucoup moindre évidemment, puisqu'il se serait trouvé mêlé à cette pléiade de poètes dont les noms sont si nombreux dans les recueils manuscrits du XIIIe siècle, et parmi lesquels il y en avait tant qui appartenaient à la ville d'Arras, et qui se nommaient Andrieu Contredit, Robert Leclerc, Phlipot Verdière, Nevelon Amion, Lambert Ferri, Jehan Bretel, Baude Fastoul, Lambert l'Aveugle, Henri Amion, Jehan Simon, Colart le Bouteiller, Monniot, Adam de la Hale, etc. Son importance se fut trouvée même très diminuée de tout l'éclat dont la renommée auréolait le célèbre bossu d'Arras.

Il est certain, malgré tout, que le bagage, relativement considérable, qui nous est resté de lui, nous ferait considérer Jehan Bodel autrement qu'un Monniot, ou qu'un Ferri, ou qu'un Fastoul, mais quelle place spéciale son mérite lui ferait-il attribuer à nos yeux ? Se distinguerait-il réellement des autres ? Occuperait-il parmi eux le premier rang ? Il est évident qu'il ne serait, tout au plus, qu'au deuxième, effacé qu'il serait par l'auteur du *Jeu de Robin et de Marion*, Adam de la Hale.

Mais non. Il ne vivait pas sous Louis IX ; les preuves abondent. Il était un précurseur, il était un novateur ; il était un maître ; et tandis que les architectes superbes, dont les noms sont perdus, dessinaient les plans des premières cathédrales gothiques, ces sublimes fleurs de pierre, Bodel posait les fondations de notre théâtre national ; et, toute la jeune école du XIIIe siècle n'allait faire que suivre le chemin tracé par lui.

Nous tenons donc, répétons-le, pour bien établie l'opinion que notre poète fut obligé de renoncer à suivre les croisés, lorsque s'organisait l'expédition dirigée par Baudouin II ; et, en adoptant cette opinion, nous croyons pouvoir avancer, sans crainte d'erreur par trop grossière, et ce, tout en tenant compte

de l'importance des productions qui nous sont restées de Jehan Bodel, qu'au moment où il dut cesser de fréquenter le monde, il écrivait au moins depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années, puisque, sans compter celles de ses œuvres qui ont disparu, et celles qui peuvent être de lui sans que nous en ayons la certitude, il nous est resté des ouvrages importants, dont voici l'énumération :

1° Une chanson de geste intitulée *Chanson de Guiteclin de Sassoigne* ou *Chanson des Saisnes*; 2° cinq Pastourelles; 3° neuf Fabliaux ; 4° un mystère portant le titre de *Jeu de Saint-Nicolas* ; 5° *Le Congé.*

En tenant compte également de ce qu'au moment de la croisade à laquelle il voulait prendre part, il était encore dans la force de l'âge, pour entreprendre une campagne aussi fatigante et aussi lointaine, c'est-à-dire qu'il devait être dans le voisinage de la quarantaine, comme conclusion, nous pensons pouvoir fixer la date de sa naissance aux environs de l'année 1165.

LA CHANSON DES SAISNES
OU DE GUITECLIN DE SASSOIGNE

L'œuvre par laquelle Jehan Bodel se rattacherait le plus au cycle littéraire qui le précède, est sa chanson de geste de *Guiteclin de Sassoigne* ou *Chanson des Saxons*.

La bibliothèque nationale possède, dans le Ms 368, fo 121, une version du poème de Guiteclin de Sassoigne. Ce manuscrit qui date du XIIIe siècle, est un in-folio à trois colonnes, relié sous Louis XIV, en maroquin citron, aux armes de France sur les plats. Un autre texte se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, dans le Ms 3142 (fo 229). Ce texte a été utilisé par Francisque Michel, dans son édition de *La chanson des Saxons* publiée à Paris en 1839. Il est orné d'une miniature dont Paulin Pâris a donné la description suivante dans l'*Histoire littéraire de la France* : « La miniature du frontispice représente Charlemagne sur son trône, revêtu d'une robe d'azur, semée de fleurs de lis d'or ; à ses côtés, des clercs et des vassaux lui présentent leurs tributs, tandis que des anges affermissent sur sa tête la couronne impériale ». Le texte du manuscrit est incomplet et s'interrompt au couronnement de Baudouin et à son mariage avec la veuve de Guiteclin.

Un troisième manuscrit, qui se trouve en Angleterre, est connu sous le nom de Ms Lacabane. Il a été édité in extenso par Francisque Michel (Paris 1839). D'ailleurs, voici à ce sujet ce que celui-ci nous apprend dans la préface de son édition.

« Le manuscrit d'après lequel nous avons donné notre texte, et que nous avons appelé manuscrit *Lacabane*, forme un volume

petit in-4°, écrit en lettres de forme du XIIIe siècle, sur une seule colonne. Il a été acquis en premier lieu, dans le Quercy, par M. Léon Lacabane, employé au cabinet généalogique de la Bibliothèque royale. Sur notre demande, ce savant s'empressa de nous communiquer ce précieux volume ; et, sans perdre un seul moment, nous le transcrivîmes en entier dans l'espace de peu de jours. Revenu chez son propriétaire, ce manuscrit fut offert au conservateur de ceux de la Bibliothèque royale, qui ne jugea pas à propos de l'acheter pour en augmenter ce riche dépôt, bien que la somme qu'on lui demandait en échange fut de beaucoup inférieure à la valeur du volume. De chez M. Lacabane, la *Chanson des Saxons* passa chez M. Crozet, libraire, qui ne tarda pas à céder son marché à MM. Payne et Foss de Pall-Mall, à Londres, pour une somme sept à huit fois plus élevée que les prétentions du premier propriétaire. A leur tour, ces derniers, avec lesquels nous avions entamé une correspondance dans le but de faire revenir le manuscrit dans notre cabinet, ou tout au moins en France, le proposèrent au Musée britannique pour la somme de soixante livres sterling (1500 francs), c'est-à-dire pour le double environ de ce qu'il leur avait coûté. Les gardes des manuscrits du Musée britannique refusèrent d'accepter ces propositions, et le volume, après être resté quelque temps dans le magasin de ses propriétaires, fut enfin acquis par le baronet sir Thomas Philips, qui est connu dans toute l'Europe par sa passion pour les manuscrits de tout genre, et par la nombreuse collection de ces sortes de richesses qu'il a ramassée partout, et qu'il a logée dans son château de Middle Hill (comté de Worcester) ».

Le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, bien conservé, est d'une lecture assez facile, à cause du soin apporté par le copiste qui a transcrit le texte de Bodel en lignes régulières, dont le temps n'a pas altéré l'encre. Cependant, il contient des négligences, des malfaçons qui sont à signaler. Ainsi, au f° 122 strophe 21, on a mis une note ainsi conçue : « Il y a 18 couplets de plus dans le M^s Lacabane ». Au f° 130 strophe 109

autre note : « Le M[s] Lacabane donne à partir de là, un autre texte, suivant ce que dit M. Fr. Michel, p. 243. Dans tous les cas, il y a plusieurs couplets passés, dans lesquels on racontait le retour de Baudouin ». Au f° 133, la strophe 140 devrait être subdivisée en deux, étant donné que l'auteur l'a composée en deux suites de rimes différentes.

On voit que le manuscrit que M. Fr. Michel a eu dans les mains et qui nous a malencontreusement échappé, est certainement le meilleur des trois textes connus de la *Chanson des Saisnes*.

*
* *

« C'est à la poésie française elle-même qu'il faut demander des indications sur l'ensemble de notre cycle chevaleresque », a dit M. Adolphe d'Avril (1). Et c'est le trouvère de la *Chanson des Saxons* qui nous les fournit :

> Ne sont que trois matères à nul home entandant (*a*)
> De France et de Bretaingne et de Rome la Grant
> Et de ces trois matéres nia nule semblant :
> Li conte de Bretaingne sont si vain et pesant (*b*) ;
> Que cil de Rome large (*c*) et de sans aprenant ;
> Cil de France sont voir chascun jor apparant.

« La matière que Jean Bodel appelle *de Rome* comprend toute l'antiquité sacrée et profane. La matière *de Bretagne* ou de la Table Ronde comprend les chansons relatives soit à la cour du roi Arthur, soit à la recherche du vase mystique, le Graal, qui aurait servi à la Cène de Notre-Seigneur ».

Quant aux poèmes qui ont été écrits sur la matière *de France*, ils ont constitué ce qu'on a été convenu d'appeler le cycle carlovingien. La *Chanson de Guiteclin de Sassoigne* appartient comme la *Chanson de Roland* à ce cycle.

(1) Ad. d'Avril. *La Chanson de Roland*, Paris, 1877.
Variantes : (*a*) vivant (M[s] Ars.) ; (*b*) plaisant (M[s] Lac.) ; (*c*) sage (id.).

Mais, tandis que la plupart des chansons de geste célèbrent la lutte des chrétiens contre les mahométans, seule, la *Chanson de Guiteclin de Sassoigne* (chanson des Saisnes ou des Saxons) chante celle de Charlemagne contre Guiteclin, roi de Saxe, qui n'est autre que le Witikind de l'histoire.

De tous les poèmes de Jehan Bodel qui nous sont parvenus, celui-ci doit être une de ses premières productions, l'œuvre d'un auteur qui ne s'est pas encore affranchi des modèles dont on subit trop souvent, très naturellement, et tout aussi involontairement, l'influence au début d'une carrière littéraire. Cependant, nous devons nous empresser d'ajouter qu'il révèle certaines qualités qui nous empêchent de voir en ce poème, ce qu'on a appelé, d'un terme un peu méprisant, une œuvre de jeunesse. D'ailleurs, forcément, sa composition a dû occuper un temps considérable et usé pas mal de jours de la jeunesse de son auteur, puisqu'il contient jusqu'à 7600 vers.

Si nous démêlons, du milieu d'une langue encore imparfaite, le plan que l'auteur s'est tracé, nous remarquons, en effet, que tout en n'étant pas, à première vue, d'une unité absolue, ce récit ne manque cependant point d'une certaine suite, d'un lien continu qui en unit les différentes parties, et qui en fait une pièce en plusieurs actes, mais non plusieurs pièces. M. Vitet établit, sous ce rapport, entre la *Chanson de Roland* et quelques chansons de geste, parmi lesquelles il cite la *Chanson des Saxons*, un parallèle défavorable à celles-ci. Il leur refuse en bloc cette qualité première qu'il ne voit que dans le poème attribué à Turold, abbé de Malmesbury (1). M. Paulin Paris, au contraire, nous dit : « Ce grand et beau sujet n'est pas dépourvu d'unité » (2).

On en jugera par l'analyse.

Tout d'abord, et avant d'entrer dans le corps de son sujet, le poète se taille une petite réclame. Il est amusant de lire ce

(1) *Rev. des Deux-Mondes.*
(2) *Hist. litt. de la Fr.*, T. XX, p. 617.

préambule, dans lequel, tel un marchand d'orviétan, il nous énumère tous les mérites de sa chanson. Avouons d'ailleurs que nous n'avons guère le droit de nous en moquer, nous autres, gens de lettres du XXe siècle, qui ne manquons pas, de complicité avec nos éditeurs, de rédiger pour la publicité, le placard dithyrambique qui accompagne nos œuvres au sortir de presse, et qui, généralement, commence par la formule traditionnelle : prière d'insérer. Nous n'avons fait qu'isoler notre réclame, en ne la brochant pas avec notre œuvre. Mettons-nous à la place des auteurs du Moyen Age qui n'avaient à leur disposition ni les journaux, ni l'imprimerie. Que faire pour retenir un peu l'attention d'un public que mille occupations, mille soins réclamaient ailleurs ? Il n'y avait guère que ce moyen employé par Jehan Bodel dans la seconde strophe de sa chanson de Guiteclin et dont voici la traduction :

« Seigneurs, la chanson que je vais dire ne traite pas de misérables fabliaux ; elle parlera de chevalerie, d'amour et de nobles entreprises. Les mauvais jongleurs que l'on voit courir les campagnes avec des violes brisées, chantent l'histoire de Guiteclin. sans doute ; mais le plus savant d'entre eux ne mérite pas de confiance, car il ne sait pas les beaux vers et la chanson que vient d'en rimer Jehan Bodel, d'après un récit dont les preuves se trouvent à Meaux, dans l'abbaye de Saint-Faron ».

On a prétendu que la *Chanson des Saxons* n'était pas de Jehan Bodel. Cette seconde strophe suffit à infirmer absolument une telle allégation ; ou bien, il faudrait admettre que cette strophe seule ait été composée par Bodel, dans le but de s'attribuer le mérite d'une œuvre qui ne serait pas de lui. La réputation que notre trouvère sut s'acquérir parmi ses contemporains, ne nous permet pas de le supposer. La *Chanson des Saxons* est bien son œuvre ; mais elle peut n'être pas la première chanson de geste qui ait été écrite sur ce sujet ; cela ne semble-t-il pas ressortir en effet de cette phrase : « Les mauvais jongleurs chantent l'histoire de Guiteclin, sans doute... » Bodel aurait donc eu

connaissance d'une ou de plusieurs chansons traitant du même sujet que la sienne, et qui ne nous sont pas parvenues.

Vous avez lu, dans la citation que nous faisons plus haut, cette phrase : « La chanson que je vais dire ne traite pas de misérables fabliaux ». Ceci ne nous fixe-t-il point sur la *clientèle* de notre trouvère ? Ceci ne nous indique-t-il point qu'il n'écrivait pas pour des gens de mœurs grossières qu'aurait alléchés la grivoiserie habituelle de ces fabliaux chantés « dans les campagnes » par les « mauvais jongleurs », qu'il tient tant en mépris, comme d'ailleurs ils ne le méritaient que trop.

Les jongleurs, en effet, avaient pu avoir leur moment de vogue et même de grandeur. Ils en étaient bien déchus au temps de Jehan Bodel. On avait pu voir, autrefois, à la bataille d'Hastings, le célèbre jongleur Taillefer s'avancer sur son palefroi au devant des Anglais, et s'arrêter à portée de voix pour entonner, comme un défi, la chanson fameuse dans toute la Gaule, de Charlemagne et de Roland. On l'avait pu voir jongler avec ses armes, faire tournoyer sa lance et son épée devant l'ennemi rempli d'admiration ; puis, partant d'un trait, foncer seul au milieu des lignes anglaises, frappant à droite, à gauche sur les soldats d'Harold, en aveugle et criant : « Diex aïe, Diex aïe ! » Dieu aide ! Dieu aide ! pour finalement tomber, criblé de blessures, dans une auréole de folie glorieuse.

Quelle différence, quel abîme entre ces jongleurs guerriers du temps de la conquête d'Angleterre, et ceux qui vinrent cent ans après ! Quelle décadence de la gloire à l'abaissement, de l'honneur à l'ignominie ! Du vivant de Jehan Bodel, ils n'étaient plus que des mimes grossiers dont la vie licencieuse et le langage obscène ne trouvaient d'excuses qu'auprès de la plus canaille populace. Les portes des châteaux, qui jadis leur étaient si largement ouvertes, restaient désormais pour eux fermées à tout jamais ; et le bourgeois qui se respectait un tant soit peu, eut rougi d'introduire des gens aussi tarés au foyer familial.

Déjà, dès le milieu du XIIe siècle, c'est-à-dire dès avant la naissance de Bodel, Saint Bernard s'exprimait ainsi dans un sermon, sur leur compte : « Home entendus aux jongleors asseiz tost averoit une feme que on appelle Pouvreté. Et si il avient que les jeux des jongleors te pleisent, fayn de les oyr et que aultre part tu penses. Les instruments des jongleors oncques ne plaisent à Dieu ». (L'homme qui s'accote aux jongleurs aura vite épousé la Pauvreté : mais si parfois les jeux des jongleurs vous amusent, vous pouvez faire semblant de les écouter, tout en dirigeant vos pensées d'un autre côté. Les instruments des jongleurs n'ont jamais plu à Dieu).

Non, Bodel tenait à sa réputation ; il ne voulait pas qu'on puisse le confondre avec les vulgaires jongleurs. Il estimait que l'art de la poésie est essentiellement noble, et c'est avec une certaine fierté qu'il se présentait, dans son œuvre, au jugement de ses contemporains. Cela indique quelle situation il occupait à Arras, dont il tenait surtout à fréquenter les classes instruites ; cela nous donne une idée du sentiment qu'il avait de sa propre dignité. Non, il ne voulait pas ou ne voulait plus dépenser son talent pour le public des jongleurs. Il écrivait pour des gens de qualité, pour les esprits éclairés de la ville d'Arras, pour ces riches bourgeois, gens de goût, qui étaient familiarisés avec les arts, et auxquels la littérature devait servir les mets les plus raffinés, dont les ménestrels d'alors détenaient les recettes.

Si donc, le choix de Jehan Bodel s'est ainsi porté sur un sujet où il va narrer « de nobles entreprises » c'est qu'à cette époque, les nobles sentiments plaisaient à cette bourgeoisie, à ces hobereaux, à toute cette catégorie de gens, dont il souhaitait conquérir les suffrages. Tout l'honneur en revient à ces bons vieux bourgeois d'antan, à ces riches fabricants de sayetterie que nous nous représentons vêtus d'une cotte de drap sortie des fabriques mêmes de la ville, et les reins serrés de la ceinture de cuir qui retient suspendue par une chaînette de métal, l'escarcelle, complément indispensable du costume

des commerçants et des bourgeois de l'époque. Nous les voyons courir affairés à la Halle aux draps, s'enquérir du cours des laines, supputer les stocks que les galères anglaises ont débarqués dans les entrepôts de Calais, afin de pouvoir établir au plus vite leurs mercuriales ; et, le soir, tandis que le couvre-feu a sonné et que la porte est close, tandis qu'Arras est plongé dans le silence de la nuit que troublent seulement le choc des heures qui se perd en soupirs sur la campagne lointaine, ou le pas furtif et ouaté des escarpes et des tire-laine en quête d'un mauvais coup, nous évoquons encore ces figures d'aïeux, las d'avoir couru la ville, d'avoir conclu des affaires et discuté des prix avec les courtiers picards et flamands ; nous les retrouvons assis au coin de l'âtre, où flambent des bûches énormes des forêts d'Ardenne sur les landiers de fer, et se reposant l'esprit, en famille, à faire la critique du dernier poème que le trouvère en vogue a chanté lors de la fête patronale de la corporation des drapiers, ou du mystère représenté la veille à la cathédrale.

Mais, poursuivons notre lecture. L'auteur continue :

« Vous y verrez comment Charlemagne demanda la capitation aux Manceaux, comment il envoya ses brefs et ses sceaux aux Hérupois ; comment tous, vieillards et jouvenceaux, en ayant délibéré, fabriquèrent des deniers d'acier qu'ils vinrent offrir à Charlemagne, à l'extrémité de leurs lances. Tel est le commencement de la chanson dont je vous prie d'entendre les vers et d'écouter la mélodie »

Puis, ce préambule achevé, après avoir déterminé, dans quelques strophes d'histoire rétrospective, les causes de l'inimitié des français et des saxons, depuis l'alliance plutôt funeste par ses conséquences, contractée entre la princesse française Héloïse, et le saxon Brunamont, père de Guiteclin (le Manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal l'appelle Justamon), le poète entre dans le vif de son sujet.

Doué d'une instruction très complète pour son siècle, on voit qu'il est bien documenté, même s'il ne l'a pas été à

l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, qu'il sait suffisamment comment les événements qu'il conte se sont produits. En somme, son poème, contrairement à beaucoup d'autres chansons de geste, ne contient pas trop d'entorses à la vérité historique.

La nouvelle de la défaite de Roncevaux, de la mort de Roland, d'Olivier et des douze pairs, a traversé la France. Elle est parvenue au delà du Rhin, jusque chez le chef des Saxons, Guiteclin, fils de Justamon. Bien que la rapidité avec laquelle cette nouvelle s'est propagée en Europe, puisse paraître excessive, à une époque où les communications étaient encore si difficiles et généralement si lentes, il n'en est pas moins vrai que le fait est absolument conforme à la réalité. Le retentissement des désastres de Roncevaux a été considérable et la *Chanson des Saxons* n'est pas la seule des Chansons de geste à en avoir fait état. Dans *Huon de Bordeaux*, dans *Gaydon*, même dans *l'Enfer* du Dante (Chant XXXI), nous trouvons des allusions à cet événement.

Voici de quelle façon les chroniques de Saint-Denis rapportent l'effet produit en Saxe, quand la nouvelle du désastre de Roncevaux y parvint. « Les Saisnes qui eurent oï nouvelles de la male aventure d'Espagne, et cuidèrent que le roy eust receu plus grant dommage qu'il n'avoit, s'esmurent en armes contre lui, jusques au Rhin aproschèrent. »

Guiteclin profita bel et bien du moment où il supposait l'empire franc affaibli et démoralisé par le désastre des Pyrénées, pour se jeter sur le pays rhénan. « N'ayant pu traverser le fleuve, dit Eginhard, les Saxons se mirent à ravager, par le fer et le feu, toutes les villes et tous les villages, depuis la cité de Duitz (en face de Cologne), jusqu'au confluent de la Moselle. L'ennemi, dans sa fureur, n'épargnait ni l'âge, ni le sexe, voulant montrer par là qu'il avait envahi le territoire des Francs, non pas pour piller, mais pour se venger. »

Ainsi, comme il est dit dans le poème, le siège fut mis devant Cologne, qui ne tarda pas à tomber au pouvoir des Saxons, mais sa chute fut hâtée par une manœuvre qui nous paraît

d'une stratégie un peu bien avancée pour un peuple aussi primitif qu'étaient les assiégeants, sous le règne de Charlemagne.

Voici la strophe dans laquelle, en effet, le trouvère décrit l'entrée des Saxons à Cologne, au moyen d'une mine.

Faisons remarquer, en passant, que cette strophe se compose de vers alexandrins monorimes, ce qui est la caractéristique de la chanson des Saisnes. Cette uniformité constitue une difficulté vaincue et prouve l'habileté de l'auteur, mais elle donne au poème une monotonie qui devait, à la longue, fatiguer l'auditoire, comme un chant longuement psalmodié.

« Saisne asaillent la ville a force et a reuel
Cil dedenz se deffendent qui en font grant messel
Com le voit Gui. ne li fu mie bel (*a*)
Il fait crouser la terre à pic et à martel
A ses angineors qui ont pris meint chastel ;
Tant ont crousé soz terre à pic et à cisel (*b*)
Que des murs de Coloigne ont osté (*c*) meint quartel
Ainsi qu'il estraient si mètent .j. (*d*) postel
Puis i mètent de feu tot rase .j. tonel
Les douves sunt esprisses si rompent li cercel,
Cil leisent tuit l'engin si s'entornent isnel,
Ne lor pooient faire nul plus cruel cenbel...
Et li murs se depiece (*e*), ainz ni ont mangonel,
Saisne intrent en la ville .... »

Ce qui signifie : « Les assiégés se défendent si bien que la position n'est guère brillante. Alors, Guiteclin qui voit quel carnage ils font de ses soldats, ordonne à ses ingénieurs qui ont déjà pris ainsi plus d'un château, de creuser sous la terre avec le pic et le casse-pierre. Ils creusent donc si bien sous terre qu'ils parviennent à retirer plusieurs grosses briques des

Variantes ; (*a*) les 2es hémistiches des second et troisième vers sont intervertis dans le Ms Lacabane ; (*b*) chascuns a son cisel (Lac.) ; (*c*) trait (id.) ; (*d*) A fait qu'il les en traient, si i metent (Ars.) ; A ce que il en traient i metent le (Lac.) ; (*e*) desroche (id.).

murs de Cologne ; à mesure qu'ils les enlèvent, ils placent des poteaux de soutènement, puis, ils disposent un tonneau rempli de feu, dont les douves ne tardent pas à flamber et les cerceaux à se rompre ; alors ils se sauvent au dehors pour laisser l'engin produire son effet. Ils ne pouvaient leur livrer un plus dur combat. Enfin, tous les murs se dérochent, mieux qu'avec une machine de guerre, et les Saxons entrent dans la place. »

Nous nous sommes servi, le trouvant excessivement expressif, du vieux mot dérocher qui figure dans le Ms Lacabane. Le verbe, se dérocher, employé pour dire qu'un ouvrage de maçonnerie se démolit, est du nombre de ces expressions perdues, dont les synonymes ne sont pas les équivalents. Se dérocher, cesser d'avoir l'aspect d'une roche, d'un bloc compact, d'un monolithe, n'est-ce pas bien plus imagé que le mot se démolir et même que se désagréger ?

Le prologue de la lutte de Guiteclin contre Charlemagne s'arrête ainsi à la prise de Cologne, Guiteclin, après cet exploit, regagne sa capitale, la ville de Trémoigne. Nous allons assister à l'entrée en scène du grand empereur.

Les critiques ont constaté que le personnage de Charlemagne était, dans bien des chansons de geste, plus ou moins tourné en ridicule, et que seules, ou presque, la *Chanson de Roland* et la *Chanson de Guiteclin de Sassoigne*, lui attribuaient au contraire, un caractère de majesté digne, qui s'accorde mieux avec cette image, à la fois belliqueuse et patriarcale, que nous nous faisons du plus grand monarque que la France et le monde aient connu pendant le Moyen Age. Ils ont voulu voir dans les moqueries plus ou moins voilées dont il a été quelquefois l'objèt, de la part des trouvères, des critiques déguisées du pouvoir royal de leur temps. Le caractère des trouvères, généralement assez frondeur, autorise cette appréciation. Or la *Chanson de Roland* écrite, comme on le suppose, par un prêtre de l'entourage de Guillaume le Conquérant, est une des plus anciennes chansons de geste ; et celle de Bodel une des dernières qui furent composées en France. L'au-

teur de la *Chanson de Roland*, de la suite du nouveau roi d'Angleterre, faisant partie d'une élite qui devait profiter de la victoire du duc de Normandíe, n'avait pas à se plaindre de la royauté, et, par conséquent, n'avait pas à chercher à parler à mots couverts, pour atteindre indirectement Guillaume le Conquérant, à travers le personnage de Charlemagne. Quant à Bodel il appartenait à une époque où le pouvoir royal devait s'être sensiblement réhabilité aux yeux des populations bourgeoises, par suite de toutes les mesures prises par les rois pour aider à l'affranchissement des communes, et à l'extension des libertés communales ; par suite des ordonnances multiples, rendues par eux, en faveur des corporations de toutes sortes qui commençaient à pulluler dans les cités industrielles, comme étaient Arras et en général toutes les villes du Nord. Bodel, porte-voix de ses concitoyens, n'aurait certainement pas manqué, comme beaucoup de ses prédécesseurs, de lancer quelques attaques au gouvernement de son temps, s'il y avait eu lieu de le faire ; et il n'aurait pas manqué, lui non plus, de tirer parti de sa plume, et de glisser entre les lignes, au détriment du bon empereur, les critiques qu'il eut voulu formuler. Libre aux auditeurs de comprendre les allusions et de lever les masques.

Afin de prendre sa revanche de l'incursion des Saxons sur les terres de l'Empire, Charlemagne fait donc appel à ses vassaux.

Il se trouve un bien joli vers à cet endroit (§ XIII), un vers tout empreint de poésie printanière :

« Ce fu à Pentecoste, que il fait bel et cler. »

(C'était la Pentecôte ; il faisait un ciel clair), Ce vers nous rappelle ceux qu'on rencontre dans ces gracieuses petites pièces qu'on nomme Pastourelles.

Les vassaux de Charlemagne réunis montrent beaucoup de mauvais vouloir et se plaignent vivement de ne pas être traités par l'empereur comme le sont les barons hérupés.

Nous remarquerons, à propos d'un des vers de la strophe où ces événements sont racontés,

Dont ainc cil de Herupe ne furent costumier

transcrit comme suit sur le Ms Lacabane :

N'onques cil de Herupe n'an furent costumier.

que les poètes du XIIe siècle ne tenaient pas compte de l'e muet situé à la fin du premier hémistiche d'un vers, et que les deux copistes sont d'accord, tout en donnant chacun deux variantes du texte, pour nous transmettre un exemple respecté de cette loi prosodique, que la poésie moderne a répudiée.

Pourquoi, disent les vassaux de Charlemagne, puisqu'on nous traite de Français, les Hérupois ont-ils tant d'avantages sur nous? Alors, les plaignants s'en vont conter leurs doléances au pape, qui, pour les besoins de la cause, se trouve au camp de Charlemagne.

Mais quels sont donc ces barons hérupés? Et quels sont ces vassaux de Charlemagne qui réclament contre eux? et que réclament-ils, en somme?

Il faut traduire : « Cil de Herupe » textuellement par : ceux de l'Hurepois, mais comprendre, en allant du particulier au général : ceux de l'Ile de France, les Français. D'autre part, il faut aussi tenir compte de ce que, en langue vulgaire, hérupé est synonyme de hérissé et par extension de chevelu, qualificatif qui fut donné par les Romains aux habitants de la Gaule, Gallia comata, la Gaule chevelue. Les Français sont devenus les successeurs des Gaulois, et ils ont hérité des épithètes qu'on attribuait à leurs devanciers. Il est évident que l'auteur a voulu comprendre sous la double dénomination de Herupois et Manceaux, les habitants de certaines provinces privilégiées de cette ancienne Gaule chevelue, qui constituèrent plus particulièrement le domaine des seigneurs d'origine franque.

Or, à l'époque carlovingienne, la répartition de l'impôt se faisait d'une façon absolument arbitraire ; quelques provinces acquittaient des redevances dont d'autres étaient exemptes. Il en était ainsi de ce tribut, de ce droit de chevage, au sujet duquel Bodel nous montre les barons, convoqués par Charlemagne élevant de pressantes réclamations.

Le chevage (capitalicium, chevagium, census capitis), était une capitation que le serf payait au seigneur. Cet impôt, d'origine toute féodale, n'était pas recouvré dans toutes les régions d'une manière identique. Dans certaines provinces, il ne s'acquittait que comme un droit de succession, ou comme un droit de contrat, du fait d'un mariage ; mais, le plus généralement, il était calculé à raison de quatre deniers pour les hommes, et de moitié pour les femmes. Il constituait pour les serfs, une sorte de reconnaissance périodique et solennelle de leur servitude. Mais il n'atteignait pas seulement les serfs ; il frappait également les bâtards et les aubains.

« Les Francs ne s'étaient pas fait faute, au temps de leurs victoires et de leur grande expansion, d'imposer un tribut aux peuples vaincus. Les Burgondes, les Gascons, les Lombards, les Bretons ont acquitté ce tribut du vaincu » (1).

Sous le règne de Charlemagne, la qualité de Français aurait dû égaliser les charges fiscales pour les vassaux de l'empire. Ce n'était donc pas sans un semblant de raison que les chevaliers flamands, lombards et bourguignons élevaient la prétention d'être traités sur le même pied que les normands, les manceaux, les angevins et les herupois, c'est-à-dire ceux de l'Ile de France. Sans doute, ils ne veulent pas refuser la taxe requise, mais ils ne prétendent plus supporter une charge qui les frappe à titre d'aubains, puisque désormais ils sont bel et bien Français. Ils demandent donc qu'on la fasse payer à tous, même aux Hérupois.

(1) Paul VIOLLET. *Hist. des institutions politiques et administratives de la France,* T. I, Paris 1903.

Le duc Naîmes, fidèle serviteur de Charlemagne, et souvent son porte-parole au cours de ce poème, le personnage avec lequel le gouvernement s'entendrait de nos jours pour se faire interpeller à la tribune parlementaire, — rien ne change sous le soleil, — a beau leur conseiller la soumission à l'autorité impériale, ils ne veulent rien entendre.

« Aidez notre maître, leur dit-il, quelle que soit votre province, tant que le Saxon, qui a fait main basse sur sa terre, ne soit mort ou pris. »

Les circonstances exceptionnelles ne justifiaient-elles pas cet appel de fonds ? Bodel a eu connaissance de faits analogues ; des mesures semblables furent prises encore assez fréquemment depuis Charlemagne, notamment en 1137, sous Louis VI, en 1146 sous Louis VII, en 1184 et 1188 sous Philippe Auguste, c'est-à-dire du vivant même de Bodel. Sous Philippe-Auguste des taxes de guerre furent prélevées qui frappèrent jusqu'aux biens du clergé ; et, non seulement les rois, mais leurs grands vassaux, tel Robert II, comte d'Artois, durent avoir recours plusieurs fois à de pareils expédients.

On voit qu'ici encore, le poète ne trahit pas l'histoire pour la fiction, et qu'il a une connaissance très nette de la situation de la féodalité au regard de l'impôt.

Cependant, la décision que prend Charlemagne n'est pas faite pour plaire aux seigneurs Hérupois. Peu habitués aux exigences d'un gouvernement central, ils devaient les considérer comme un abus de pouvoir, comme un empiètement de la royauté sur la Charte d'indépendance que leur avait consenti jusque-là la tradition franque, et presque comme une humiliation. Une lacune existe à cet endroit, dans le Ms de la Bibliothèque Nationale, lacune de 18 couplets que comble le Ms Lacabane :

« Lors, dist Ansiaus de Chartres : « Par Dieu de Paradis !
Encor ne nous a pas Charles à sers conquis,
Ains en seront par armes maint chevalier mal mis... »

(Or dit Anciaux de Chartres : « Par le Dieu du ciel ! Charles ne nous a pas encore asservis. Et avant que cela n'arrive, plus d'un chevalier aura été mis à mal).

Ces fières paroles que le poète a placées dans la bouche d'Anciaux de Chartres, ne figurent que sur le manuscrit que possède la bibliothèque de l'Arsenal.

Bodel, dans cette scène, démontre qu'il a fort bien compris le caractère de ses personnages ; il les présente avec les sentiments qu'ils avaient réellement. Ce ne sont pas des fantoches issus d'une complaisante imagination ; ce sont des hommes appartenant bien à la lignée orgueilleuse des conquérants que nous dépeignent les vieux chroniqueurs. Ils ne prononcent pas des paroles quelconques ; ils parlent avec les sentiments de leurs cœurs frémissants et indomptés.

Ils décident donc qu'ils feront frapper des monnaies d'acier, qu'ils les attacheront à la pointe ou au pennon de leurs lances, et qu'ils s'en iront quérir Charles n'importe où, pour lui offrir ainsi leur *chevage*, de cette manière ironique : « com par gabois », par dérision.

C'est donc avec un esprit d'indignation, et des idées de révolte qu'ils se rendent à Aix-la-Chapelle, où l'empereur, tient sa cour.

« L'empereor troverent en son palais marbrin. »

A leur surprise, Charlemagne les reçoit mieux qu'ils ne s'y attendaient. L'attitude décidée prise par les barons Hérupois lui a donné à réfléchir. Il pense qu'il a outrepassé ses droits. Ici, le personnage de Charlemagne, dont Jehan Bodel a dans tout son poème, respecté la majesté, semble faiblir. Il se rétracte ; après avoir fait des promesses aux barons bourguignons et autres, à la suite d'une requête qui lui semblait juste, voilà qu'il ne tient plus sa parole. Ce n'est pas d'un geste bien noble, et cette indécision s'allie mal avec la grandeur du personnage, tel que nous l'avons connu par la *Chanson de Roland*, et

tel que Jehan Bodel veut nous le restituer dans celle de Guiteclin de Sassoigne.

Enfin, au cours de l'audience qu'il accorde à ses grands vassaux, le duc Naîmes prend la parole et dit : (nous reprenons ici le texte du manuscrit 368 de la Bibliothèque Nationale)

« Baron dit li dux Nay. li chanuz et li blans
Dirai vous le chevaige don Herupe est randanz
De son Soignor secorre efforz essaiz pesanz (*a*)
Au férir des espées sor la gent mescreant
Tel le demande Kl. que de l'autre est voiant (*b*)
Naismes, dit l'enpere bien vous en sui garant. »

Ces vers sont loin d'être d'une mauvaise facture ; ils ne manquent pas de force non plus que d'une certaine beauté épique.

(Barons, s'écrie le vieux duc Naîmes, le duc aux cheveux blancs, je veux vous parler de ce chevage que viennent rendre les seigneurs Hérupois : c'est un secours que nous apportons à notre souverain dans sa lutte contre des mécréants. C'est ainsi que Charles l'a compris ; autrement il ne le reconnaît pas. Et le roi répondit : Naîmes, je me porte garant de vos paroles).

Charlemagne et les barons Hérupois sont donc d'accord. La contribution de guerre est cette fois versée aux mains de l'empereur, qui, au lieu de s'en servir pour armer contre Guiteclin, la fait refondre pour en élever un monument, qu'on verra des fenêtres de la grande salle de son « palais marbrin » d'Aix-la-Chapelle. Sur ce monument sont gravés les noms des fidèles barons Hérupois, et l'empereur y fait ajouter la mention que jamais plus le droit de chevage ne leur sera réclamé. Il le leur a d'ailleurs déjà promis.

Ainsi nous voyons Charlemagne se préparer à la lutte, tandis que, de son côté, Guiteclin ne reste pas inactif.

Pourtant, le poème ne saurait être bien conçu, si l'auteur se

Variantes : (*a* aus fors espies tranchans (Lac.) ; (*b*) de l'autre il est noians (id.) car d'autre est-il voians (Ars.).

contentait de nous narrer des détails historiques entourés de fioritures plus ou moins fantaisistes et d'images plus ou moins poétiques. Une œuvre n'est complète aux yeux des contemporains de la littérature médiévale que si elle renferme une intrigue. L'amour est un fil d'or qui, de ses dessins capricieux et miroitants, éclaire la trame sévère et sombre qui forme le fond de la vie humaine, il est d'autant plus nécessaire aux âmes qu'elles sont proches de la nature, et qu'elles ignorent les raffinements que nous ont enseignés les civilisations modernes. Aussi, dans tout poème, au Moyen Age, la femme doit-elle jouer un rôle, et non le moindre. Un trouvère, à l'époque où florissaient les cours d'amour et les tournois galants, n'aurait pas trouvé d'auditoire pour applaudir son œuvre, s'il avait eu l'audace ou l'inconscience de produire une chanson sans amour. La femme n'était rien ; mais le christianisme était venu, et le christianisme l'avait tirée de son néant, pour en faire la compagne respectée et l'égale du maître ; et voilà que la chevalerie en avait fait, à son tour, la déesse de son rêve. Depuis lors, ni les plus braves, ni les plus graves,

« Nul ne se peut garder de leur leur langaige »,

nul n'est à l'abri des séductions féminines. Tel est le thème général que doivent adopter les trouvères, tant pour leurs chansons héroïques, que pour leurs fabliaux badins. Jehan Bodel n'eût garde de faillir à cette obligation. Et ce n'est pas seulement à un personnage féminin qu'il nous intéresse, mais à deux. Le premier de ces personnages est la femme même de Guiteclin. L'histoire nous rapporte que, réfugié à la cour du roi de Danemark, Siegfried, le chef saxon Witikind avait obtenu la main de sa sœur, mais elle ne nous apprend pas le nom de celle-ci. Bodel en eut-il connaissance, en compulsant des documents depuis lors détruits ou disparus ? Rien ne peut nous éclairer à ce sujet. Elle porte, dans le poème, le nom de Sebile et nous apprenons son union avec Guiteclin, dont elle fut la seconde femme, dès le commencement du récit.

Le second personnage féminin est la fiancée de Bérard de Montdidier, un des défenseurs de Cologne ; elle se nomme Hélissant.

Le poète a donc habilement trouvé le moyen de nous intéresser à deux femmes, prises dans chacun des camps ennemis. C'est de leur rapprochement que va naître tout l'intérêt du drame ; elles vont devenir le centre de l'action.

Ainsi, Guiteclin s'est emparé de Cologne, il y a fait un certain nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouve la fiancée de Bérard, et, comme il l'avait promis à Sebile qui, au départ, lui avait dit :

« Por Deu ! gardez-la moi, qu'ele ne soit perie »

il la lui ramène.

Hélissant va-t-elle jouer, dans l'entourage de la princesse Sebile, l'humble rôle d'une captive, presque d'une serve. Non. Elle ne restera pas inactive au milieu des Saxons. Son personnage n'est pas un hors d'œuvre, mais la cheville ouvrière du drame qui se déroule au long du poème.

Il est facile de découvrir les sentiments qui devaient animer une noble damoiselle transportée ainsi tout à coup, grâce aux hasards de la guerre, du camp français parmi les barbares du Nord. Une différence de civilisation énorme séparait à cette époque la France carlovingienne de la Saxe de Witikind ; et cette différence devait sauter, dès le premier moment, aux yeux d'une femme, habituée à de chevaleresques hommages, et se trouvant mêlée à cette foule mal policée et très primitive encore, qui composait l'entourage habituel de la reine Sebile. Une comparaison très naturelle lui devait venir à l'esprit ; l'auteur ne la laisse pas échapper et la traduit fort heureusement par un portrait louangeur que la belle Hélissant fait des chevaliers français à la reine de Saxe. Parmi ces chevaliers français, il s'en trouve un, qui est le propre frère de Roland, dont toute l'Europe sait la vaillance et la fin tragique, le propre neveu de Charlemagne ; il se nomme Baudouin. Hélissant fait

de ce preux un si chaleureux éloge que la reine des Saxons, qui l'a entrevu seulement sur la rive du Rhin opposée à celle où elle se trouve, brûle de connaître le noble chevalier et se montre par avance fort disposée à avoir pour lui les plus tendres sentiments.

C'est Hélissant qui se charge d'informer Baudouin de l'amour. que la reine a conçu pour le chevalier qu'elle ne connaît point encore, et qui déjà pourtant occupe toute sa pensée.

Que ne braverait un chevalier vraiment digne de ce nom, pour les beaux yeux de sa dame? Se pourrait-il qu'un seigneur français ne fit pas quelque folie, pour lui donner une preuve de son amour? Baudouin ne craint pas de commettre de ces folies-là. Au péril de sa vie, ne le voit-on pas s'aventurer à travers l'eau profonde du Rhin ? C'est ainsi qu'il parvient à la rive et fait la rencontre de Sebile. Le cœur de celle-ci, dont le siège a été, d'avance, savamment fait par la belle Hélissant, ne tarde pas à succomber à un amour adultère, dont Bodel, d'ailleurs, ne lui fait guère un crime, ainsi qu'on peut le voir par les vers qu'il met dans la bouche de Charlemagne. Celui-ci défend à Baudouin de s'exposer comme il l'a déjà fait, et lui promet qu'après la victoire, il lui octroiera la main de Sebile.

« Je vueil faire seur vous i mien commandement
Qui est tex que je vueil trestout certainement
Que plus ne passez Rune; car je vous le deffent...
S'il en chiet bien à un, il en meschiet à cent...
Vous ferai coronner, et Sebile au cors gent
Vous cuit donner à femme, se Diex me le consent.

Le couplet dont ces vers font partie ne se trouve que dans le Ms Lacabane.

Les auteurs du Moyen Age, en général, sont indulgents pour le genre d'entorses à la morale dont s'est rendue coupable la reine Sebile. Qu'on se rappelle l'histoire de Tristan et Iseult. L'amour des deux héros de ce roman est, au contraire, plutôt glorifié, ou tout au moins présenté sous un jour absolument

sympathique, tandis que le vieux mari, le sombre roi Mark de Bretagne, sans être ridicule, — les maris trompés sont ridicules sous le règne de Molière, — est plutôt l'image du tyran, l'emblème de l'injuste destinée, contre laquelle toutes les révoltes sont pardonnables. Il est enfin un personnage tout à fait odieux.

Bodel, d'ailleurs. ne s'appesantit pas sur la situation qui résulte pour Guiteclin de l'infidélité de Sebile. Là n'est point pour lui la question. Il n'écrit pas un roman de mœurs ; s'il le voulait, il lui serait facile d'imaginer quelque sombre vengeance ; mais ce n'est pas à cela qu'il en veut venir. Il vise à un autre dénouement. Jusqu'à la fin, Guiteclin doit rester uniquement un personnage historique.

C'est ainsi qu'il meurt dans un combat acharné, tué par Charlemagne en personne.

On s'étonnera peut-être que le coup mortel ne lui ait pas été porté par Baudouin, que le roi de Saxe ne l'ait point défié en champ-clos, ou, tout au moins qu'il ne l'ait pas cherché, et qu'il n'ait pas trouvé le moyen de se mesurer avec lui au fort de la bataille. Frappé par son rival, puisqu'il faut qu'il meure, sa mort n'eût-elle pas revêtu une ampleur dramatique plus grande ?

Évidemment ; mais cela eut inutilement compliqué la situation. L'auteur n'en veut venir qu'à une chose, c'est à la conversion définitive des Saxons, au triomphe de la Croix, le rêve de tout le Moyen Age.

En outre, si Baudouin avait de sa main tué Guiteclin, la reine Sébile, malgré toute l'indulgence du temps, en épousant celui qui eût été le meurtrier de son premier mari, courrait risque d'éloigner d'elle les sympathies de l'auditoire. Au contraire, le poète nous représente Sébile comme un modèle de vertus ; il se garderait bien de déprécier ainsi son héroïne. Si elle épouse, après la mort du roi de Saxe, le neveu de Charlemagne, Baudouin, son amant, du moins il n'y a pas entre elle et lui le cauchemar du sang versé. Mais, pressée de se faire chrétienne, c'est au prix seul de ce mariage qu'elle y consent.

On voit que tous les moyens étaient bons à cette époque, et que la morale n'avait quelquefois rien à voir avec le salut des âmes.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous empêcher de trouver que la petite dame joue une comédie un tant soit peu hypocrite en simulant un attachement posthume à son défunt mari, attachement que ne justifie aucune de ses actions.

Pauvre veuve éplorée, voyez donc quelle sollicitude !

« Avant de renier Mahomet, et d'épouser Baudouin, dit-elle à l'empereur, faites chercher le corps de Guiteclin, pour qu'il ne soit pas la proie des bêtes sauvages, ce qui me déshonorerait à jamais. »

Voilà ce que demande cette femme, qui accepte déjà de convoler en secondes noces, tandis que le corps de son époux défunt gît encore quelque part dans la plaine. Où ? on ne sait, il va falloir le chercher, sur la terre boueuse et détrempée de sang, au milieu des cadavres épars, cependant que le vent qui souffle et rase la terre, répand au loin des relents de charnier qui vont à n'en pas douter attirer les animaux affamés. Déjà les corbeaux tournoient dans le ciel, les corbeaux dont on voit les nids là-bas à la cime des chênes. Ah ! Charlemagne, faites chercher le corps de Guiteclin, pour qu'il ne soit pas la proie des bêtes sauvages !

Est-ce que Sébile et l'auteur n'auraient pas une idée de derrière la tête ? Est-ce qu'une fois le cadavre retrouvé, la veuve ne se sentira pas tranquillisée pour l'avenir, certaine que son premier époux est bien mort, puisqu'elle l'aura vu pâle et sanglant, couché dans le cercueil, et qu'il ne reviendra pas pour lui crier sa honte et lui reprocher sa trahison ?

Non, l'âme de Sébile est un assemblage bizarre vraiment, et difficile à analyser pour un cerveau moderne, habitué à apprécier avec une juste sévérité, du moins à l'égard d'autrui, toutes les hypocrites capitulations de conscience.

Sébile aime Baudouin ; elle brûle de l'épouser ; et cependant la pauvre femme éplorée, gémit sur la mort de Guiteclin,

comme si elle venait de faire la perte irréparable qui creuse en travers de la vie le fossé au delà duquel le bonheur est demeuré, et qu'on ne repasse pas. Suivant la version du Ms Lacabane, éditée par Francisque Michel, le poète nous raconte en effet qu'aussitôt après la découverte du corps du chef saxon, et dès qu'il a été rapporté au camp de Charlemagne,

Quant Sebile le voit si taint come charbon,
L'aive des iels li chiet contreval le menton.

Ce qui n'empêche, à peine les derniers honneurs ont-ils été rendus à la dépouille mortelle de Guiteclin, auquel Charlemagne fait élever un tombeau de marbre dressé sur deux pierres hautes de trente pieds, que la veuve sèche ses larmes aussi vite que le soleil d'été sèche une pluie d'orage, pour épouser Baudouin, qui prend possession pleine et entière de l'héritage du roi de Saxe ; car, en même temps que la reine Sebile lui accorde sa main, l'empereur lui donne à fief, le patrimoine de son ancien rival.

Ce qui est remarquable, c'est que Bodel attribue à son héroïne la religion musulmane ; la religion qu'elle doit abandonner pour épouser Baudouin, c'est la religion de Mahomet ; c'est encore Mahomet qu'elle invoque dans ce vers :

Se en ciel ne en terre a puissance Mahom.

Ne nous dit-il pas avec une amusante conviction, dès le troisième paragraphe de sa chanson des Saisnes :

Sarrazins ert si creoit am Mahom (1).

Il est assez curieux de constater que la plupart des poètes du Moyen Age, auteurs de chansons de geste, voient des musulmans partout. Véritable obsession de l'époque, il leur semble

(1) Variante : Sarrazins est li Saisnes, si creant a Mahon (Lac.).

que le musulman seul soit l'ennemi traditionnel du chrétien. Ils font de Mahomet le parangon de tous les peuples infidèles, comme il est celui des sarrazins, des arabes ou des turcs. Cette aberration n'est pas le fait du seul Bodel ; mais, précisément parce qu'elle est générale, elle nous montre par quel point péchait l'instruction historique de son temps. Nous n'y trouvons pas trace des croyances mythologiques qui formaient la base des religions des peuples du Nord. Les divinités païennes, dont il est question dans les œuvres de l'époque médiévale, sont de pures inventions sorties du cerveau des poètes, auxquels le paradis d'Odin demeurait aussi fermé, qu'eut pu l'être celui de Vishnou, dans un temps où les peuples occidentaux n'entretenaient aucuns rapports avec les races hindostanes. Et cependant, le frottement des populations franques avec les tribus scandinaves ou germaniques avait été bien plus fréquent sur les frontières du Nord, depuis les invasions des barbares et les incursions normandes qu'avec les lointains disciples de Mahomet. Mais, telle était la puissance de fascination qu'exerçait sur l'esprit du Moyen Age, les oppresseurs de la Terre-Sainte, grâce aux prédications, à l'enthousiasme religieux qui en fut la conséquence dans un siècle où la foi, insuffisamment éclairée, se doublait d'un grand fond de fanatisme, qu'on ne voyait plus que des musulmans dans tous les infidèles du monde.

La reine Sébile épouse donc Baudouin, le neveu de Charlemagne. Le poème s'arrêterait à cet endroit, que la mort de Guiteclin, bientôt suivie de cette solution à l'intrigue amoureuse dont nous avons retracé l'historique, constituerait une conclusion toute naturelle au poème de Jehan Bodel.

Il ne s'achève cependant point sur ce coup de théâtre. Nous ne connaissons encore que le premier acte du drame ; nous allons passer au second. Le véritable titre qui doit être donné au poème de Bodel est donc celui de Chanson des Saisnes ou des Saxons, plutôt que celui de Chanson de Guiteclin de Sassoigne, sous lequel il est également désigné. En effet, si, dans

la seconde partie, il ne s'agit plus de Guiteclin, nous demeurons au milieu des Saxons jusqu'à la conclusion.

Nous ne pouvons nous empêcher de reprocher à l'auteur, des longueurs fatigantes dans la première partie de son œuvre, ce sont des conciliabules interminables et sans cesse renouvelés entre Charlemagne et ses grands vassaux ; les deux armées, celle de Guiteclin et celle des français demeurent en présence, et séparées seulement par le Rhin, pendant un temps infini, et si elles en viennent aux mains, ce n'est guère qu'en des escarmouches où Baudouin et Bérard,

« Cil à l'escu au lion d'or levé »

sont à peu près seuls à se distinguer. D'ailleurs, malgré la défense de Charlemagne, ils ne font que passer et repasser le Rhin et accomplir toutes sortes d'exploits, dont le seul but est de parvenir jusqu'à leurs maîtresses. Il y a là de beaux coups portés et des lances brisées, et des écus transpercés, et des heaumes fendus, ce qui devait plaire évidemment à l'époque chevaleresque où vivait Bodel ; ce sont, du reste, les seuls incidents qui rompent la monotonie qu'on sent engourdir, par moments, toute l'œuvre. Les auteurs de ce temps, novices encore dans l'art d'animer un récit, de le rendre alerte et attachant, se laissaient presque tous entraîner dans un détail excessif, semblaient avoir peur d'omettre le moindre incident, et se complaisaient, en quelque sorte, à diluer les situations. C'est ainsi que des œuvres comme celles de Bodel, et la plus grande partie des chansons de geste, dont le thème, mieux condensé, eut tenu, sans cependant perdre rien de leur mérite et de leur intérêt, dans un millier de vers, finissent par en comprendre un nombre extraordinaire. La verve du poète apparaît effroyablement inépuisable ; et cependant, plus il s'étend, plus il développe son sujet, plus il noie son originalité, plus il perd les vers bien frappés dans le flot confus et envahissant des inutiles paroles. On dirait un fleuve qui rencontre une plaine basse où

il devient lac, où il devient marais, où il s'immobilise. Naguère, au milieu des montagnes, il coulait impétueux, et dans son horizon borné, il avait des élans superbes, il éclaboussait les roches de ses colères diamantées, il avait des heurts et des révoltes sublimes à chaque obstacle nouveau, et dans la rumeur de son cours torrentueux, on croyait entendre la liberté enchaînée, clamer ses rages grandioses. Et maintenant dans la plaine étale, immense et nue, le fleuve qui n'a plus de sursaut, se répand muet et grand et désespérément plat.

Tels sont exprimés par une image, les inconvénients de la prolixité à laquelle les auteurs de l'époque médiévale n'ont pas sû échapper. Ils furent si prolixes même parfois, que ce serait à se demander si quelques seigneurs ou quelques-unes de ces sociétés littéraires qui récompensaient les œuvres poétiques, ne les incitaient pas à faire long ; mais en réfléchissant que beaucoup de nos contemporains sont enclins au même travers, il faut nous contenter de penser que Bodel après Wace et Wace après Théroulde, si Théroulde il y eut, ce qui n'est pas prouvé, firent leurs chansons de geste interminables, un peu par tradition, un peu par entraînement d'écrivain.

Toujours est-il que si la première partie de la *Chanson des Saxons*, s'anime de tout l'intérêt que l'on porte aux amours de Sebile, cet intérêt se trouve sensiblement diminué dans la seconde partie, lorsque Sebile est définitivement la femme du neveu de Charlemagne.

L'attrait du poème ne résidera donc plus dorénavant, que dans la lutte ouverte, au pays saxon, entre les deux esprits en présence : l'esprit traditionnel du parti de Guiteclin et celui du parti français qui reflète les idées religieuses et prosélytiques de son temps.

Charlemagne se rend bien compte de la situation dans laquelle il va laisser, en quittant la Germanie, son féal Baudouin, perdu comme une sentinelle avancée du christianisme au cœur d'un pays éloigné, au sein d'une population incomplètement soumise et mal convertie.

« Ce pays, s'écrie-t-il, ne me paraît guère pacifié... Ne vous fiez pas aux Saxons, leur foi n'est pas à toute épreuve ».

De la prudence, gardez-vous bien, conseille Charlemagne, et, si jamais vous vous trouvez en grand danger, ne manquez pas de me le faire savoir, pour que je puisse venir à votre secours. Charlemagne a vu clair. Il se doute de l'orage. Il est payé pour connaître les Saxons. Il sait que leur indépendance est comme un ressort comprimé dont la force a eu raison, mais qui, dès qu'elle se relâchera, va se détendre avec la plus grande violence.

En effet, Baudouin, peu après le départ de l'empereur, ne tarde pas à s'en apercevoir.

Un Saxon est allé raconter aux deux fils de Guiteclin, tout ce qui vient de se passer dans le royaume de Saxe, notamment à Trémoigne, la capitale : la mort du roi, la conversion et le mariage de sa veuve. Et les fils de Guiteclin en conçoivent une violente colère.

Bodel semble ici avoir conscience de la longueur de son poème, il se rend compte que son auditoire était en droit de penser que l'œuvre aurait dû se terminer au mariage de Sebile avec Baudouin. Aussi trouve-t-il bon de continuer en ces termes (§ 214).

« Soignor or entendez que Deu vous benie
Li gloriouz dou ciel, li fiz Sainte-Marie.
Cete chancon des Sesne n'est pas encor fenie
Ainz comencent li vers de la grant aatie
Que li fil Gui. ou lor grant baronie
Firent à Baudes par quoi perdit la vie
Cil Jugleor batar ne la vous chantent mie,
Fors que par devinaille si com il l'ont oie. »

Nous apprenons donc que Dialas, fils de Guiteclin, réunit une armée considérable, ramas de Boulgres, de Lutis et de Rox (Bulgares, Lithuaniens et Russes). Il rentre en Saxe et se trouve bientôt à la tête de cent mille hommes. Quant aux partisans de Baudouin et de la reine Sébile, ils sont quinze

mille seulement, groupés dans la capitale. Plusieurs d'entre eux conseillent au roi franc de demander le secours de l'empereur. Mais Baudouin fait à leur proposition une fière réponse, bien digne d'un chevalier français, bien faite pour plaire à l'auditoire du trouvère, mâle apostrophe qui devait être couverte d'enthousiastes applaudissements :

« Eh quoi, s'écrie-t-il, vous parlez d'appeler au secours, quand nous n'avons pas encore rompu la moindre lance, et que nous sommes quinze mille ici qui n'avons pas encore eu l'occasion de gagner nos éperons ; il nous faut payer notre honneur et notre gloire, tuer nos ennemis, les battre, contrarier leur marche, trancher des heaumes d'acier trempé, percer des écus, briser en quatre des hauberts martelés, répandre du sang et faire sauter des cervelles ! Il me semble qu'il convient, avant de rien demander, d'endosser le haubert, de veiller de longues nuits, et de jeûner des jours entiers ; allons, courons d'abord sus à l'ennemi ! »

Et les français, entraînés par leur chef, vont se mesurer avec leurs adversaires, et accomplissent une brillante mais inutile chevauchée, car bientôt, pliant sous le nombre, ils sont ramenés sous les murs de Trémoigne, où les voici contraints de s'enfermer. Ils subissent alors toutes les privations d'un siège, et les vivres allaient même leur manquer, quand Sebile aperçoit, de la fenêtre du château, l'oriflamme de Charlemagne qui se découpe sur le ciel, à l'horizon, là-bas, du côté de l'occident.

« Voyez-vous l'oriflamme que vous avez si souvent portée, c'est votre oncle, Sire, qui vient à fière allure », dit à Baudouin la reine Sebile, et sa main se tend vers la plaine, vers cette troupe qui chevauche et apporte avec elle la délivrance.

La confiance renaît dans les cœurs. Conduits par Baudouin, les assiégés font une sortie et opèrent leur jonction avec les français qu'amène Charlemagne, parmi lesquels nous retrouvons Bérart de Montdidier et le duc Naymes de Bavière, et tous les seigneurs qui, dans la première partie, formaient

l'entourage habituel de l'empereur, et composaient son conseil.

Les événements se précipitent. Nous n'allons pas tarder maintenant à atteindre le terme que le poète s'est assigné.

Bodel, vivant dans un siècle de surexcitation religieuse, dont l'idée dominante était d'établir sur le monde la suprématie de la croix, n'avait vu dans la guerre de Charlemagne, ni plus ni moins qu'une croisade contre les infidèles, et son poème qui en était le geste ne pouvait pas être logiquement terminé, nous l'avons déjà dit, avant que le but voulu ne fut atteint.

Si l'on envisage le poème des Saisnes sous ce rapport, il est évident que l'auteur ne s'est guère écarté du plan qu'il s'était tracé, et les incidents secondaires de la deuxième partie ne sont point ce qu'on peut appeler, à proprement parler, des hors d'œuvre. M. Paulin Pâris considère comme tels (1) le récit de la mort de Baudouin et celui de la mort de Robert de Montdidier. Il est clair qu'ils ne servent pas à nous amener plus vite à la conversion de Dialas, chef, depuis la mort de Guiteclin, du parti de l'indépendance ; mais si, en quelques endroits, l'auteur s'est laissé entraîner par sa verve descriptive, à raconter quelques faits d'armes particuliers, n'est-ce pas qu'il connaissait son auditoire ? n'est-ce pas qu'il savait qu'en chatouillant la fibre belliqueuse de ses contemporains avec le tableau d'exploits accomplis par des chevaliers chrétiens, et en leur racontant comment on meurt, quand on combat pour le triomphe de l'idée religieuse, il obtiendrait un succès certain ?

Le caractère religieux de l'œuvre de Bodel se trouve précisément établi dans le récit qu'il nous fait de la mort de Baudouin, qui prononce, avant de mourir, une prière qui n'est, en somme, qu'une adaptation du Credo.

Ainsi, Jehan Bodel avait choisi un sujet de la période car-

(1) *Hist. litt. de France*, T. XX.

lovingienne, mais il l'avait traité avec l'esprit de son temps. De même que les peintres d'autrefois, les Albert Dürer, les Mantegna, les Van Eyck commettaient de véritables anachro nismes, en représentant les personnages de la Vie de Jésus Christ avec des costumes de leur époque, (tout le monde connaît la célèbre toile de Noces de Cana, de Paul Véronèse, où tous les personnages sont vêtus à la mode du XVI[e] siècle), de même, les premiers littérateurs concevaient le passé, avec les goûts, les défauts, et les pensées de leurs contemporains. Bodel, d'ailleurs, suivait sa pente naturelle en prêtant aux personnages de sa chanson de geste, des aspirations religieuses, puisque nous savons que lui-même avait ressenti ce frisson qui courut tant de fois l'Europe d'un bout à l'autre, pendant deux longs siècles, frisson d'enthousiasme et de foi qui pénétra l'âme des foules d'un indéfinissable besoin de conquête mystique.

La *Chanson des Saisnes* se termine donc par la conversion du chef saxon Dialas, qui rentre, avec l'assentiment de Charlemagne, en possession de son patrimoine et prend le nom de Guiteclin le Convers.

Charlemagne a fait enterrer Baudouin à Aix-la-Chapelle et pour finir il ramène le corps de Bérard de Montdidier à son père (M[s] Lacabanne).

> Au vieil Tierri d'Ardenne, le noble poigneor,
> Fist du cors de Berart un présent de dolor.....
> Puis fu bien France en pais, et maint an et maint jor,
> Ne trova l'empereres qui li féist iror.
> Nostre Chançons des Saisnes fenist à icest tor,
> N'en troverez qu'au die avant nul jugleor.

Le poème s'achève de la sorte, comme toute chose humaine, par une aveugle répartition de joies et de douleurs, sur le deuil des uns et le triomphe des autres, au-dessus desquels, apothéotique, l'auteur dégage encore la grande figure de Charlemagne, dont la gloire vénérable plane au-dessus de tous les

personnages qui furent les instruments de sa volonté, les outils de sa pensée conquérante et le bras de cet organisme politique dont il était la tête.

*
* *

Il y a parfois de jolis vers à glaner dans l'œuvre considérable de la *Chanson des Saisnes*, qui n'en contient pas moins de 7.600 dans les 297 strophes du M^s^ Lacabane et 5.507 dans les 214 strophes du M^s^ 368 de la Bibliothèque nationale. Il y a même mieux que de jolis vers, il y en a de réellement beaux. Ils sont rares, il est vrai, il faut en convenir ; ou plutôt il faut avouer que notre oreille moderne, habituée à une cadence, à une harmonie, à une sorte d'équilibre des sons inconnus de la poésie médiévale, ne s'accommode pas aisément des formes imparfaites, de cette construction transitoire qui n'est plus la construction latine, qui n'est pas encore la correction française, où les désinences demeurent incertaines et mal fixées comme si elles subissaient un reste de l'influence des anciens cas ; où les prépositions sont souvent omises comme quelquefois aussi l'article.

En voici des exemples : « Que plus ne passez Rune » (que vous ne passiez plus le Rhin). Ou : « Li fiz Sainte Marie » (le fils de Sainte Marie).

Néanmoins, nous pouvons relever de jolies expressions dans le genre de celle qui termine un des vers de notre dernière citation :

Fist du cor de Berart un présent de dolor

Ce présent de douleur n'est-il pas une heureuse trouvaille ?

Tel vers est empreint d'une certaine grandeur, comme celui-ci :

Et li quatorze rois dont Karle se corone.

Tel autre est plein de vie, comme celui que l'auteur a placé dans la bouche de la reine Sébile, lorsque, la main ten-

due vers l'horizon, elle montre à Baudouin l'étendard de Charlemagne :

Véèz la l'oriflambe qu'avez porté maint jor.

Quelle peinture plus réaliste que cette description des derniers moments de Bérard de Montdidier :

Lors s'estant à la terre, contre Orient, li bers,
La boche li nercist, si a les dens sarrez,
Li bel oil de son chief sont pale et oscurez,
De ses bras a fait crois, et sor son pis posez.
La parole li faut, l'espris en est alez.

(Alors, il s'étend sur la terre, du côté de l'Orient, et s'évanouit ; sa bouche noircit, ses dents se serrent et ses yeux se troublent, Il a mis ses bras en croix sur sa poitrine... La parole lui manque. Son âme s'est envolée (Lac.).

Ailleurs, nous rencontrons des vers, dont l'allure est toute moderne, et dont le démarquage serait des plus aisés :

Sor Saint Hubert dou Rin, à la maistre frontière,
Fist Karles son tref tandre, et fichier sa banière.

(Vers Saint-Hubert du Rhin, à la marche frontiére, Charles dressa sa tente et planta sa bannière).

Un joli mot encore pour dire que les soldats de Gaifer, que Guiteclin vient de tuer, n'ont plus de chef.

Orfelin sont si home, n'ont de seignor garant.

Une idée poétique nous fait songer aux *Pastourelles :*

Ce fu au tans d'este quand chantent oisellion

Enfin nous détacherons quelques vers proverbes :

— N'est pas bons marcheanz qi plus pert que gaaigne.
— Tex alume le feu n'a pooir qu'il l'estaigne.
— Qi bien vuet esploitier plus sage conseil praigne.

Par exemple, si nous pouvons nous arrêter parfois devant quelqu'une de ces preuves du talent de l'auteur de la *Chanson des Saisnes*, il nous arrive aussi de découvrir des négligences, qui de notre temps, ne seraient pas tolérables de la part d'un jeune poétaillon de rhétorique. Je veux parler des fréquentes répétitions qui ont échappé à l'auteur ; de vers qui, probablement, lui chantaient bien à l'oreille, et qu'il avait pris en telle affection, qu'ils se présentaient d'eux-mêmes sous sa plume.

Chaque poète peut avoir ses expressions et ses mots de prédilection. Ils lui reviennent sans cesse. Il les enchâsse avec amour dans son style, auquel ils adhèrent si bien, que s'ils n'y étaient pas, on douterait que le reste fut de lui.

Imaginez-vous un poème de Victor Hugo où l'*ombre* ne traîne pas en quelque coin ?

Cependant, cette expression, ce mot de prédilection, doit être amené, et ne doit pas produire une impression de déjà vu, ne doit pas être une redite.

Or, dans Bodel, il y a un certain nombre de ces redites, dont quelques-unes ne sont pas pardonnables, étant donné qu'elles se présentent pour ainsi dire coup sur coup.

Ainsi dans le §145 (Ms Lac.), nous lisons :

L'aive des iels li cort contreval la poitrine

et dans le § 207 :

L'aive des iels li chiet contreval le menton

Dans le § 173 :

Tel paor l'en a pris, par po ne pert la vie

et, un peu plus loin, dans le même paragraphe :

Tel paor a de mort, par po ne pert la vie

§ 183 :

Quant li Saisnes les voit si taint come charbon

§ 207 :

Quant Sebile le voit, si taint come charbon

Et § 223 :

D'ire et de mantelant, si taint come charbon

Enfin dans le § 187, le vers :

Tant com haute li dure, l'a abatu sanglant

est répété deux fois.

Néanmoins, l'examen du style de Bodel dénote un talent qu'une langue définitive et d'une précision plus complète eut mieux servi, car s'il est un reproche qu'on puisse adresser à la langue du Moyen Age, c'est cette incertitude du mot, ces variantes infinies auxquelles il peut être sujet, et cette orthographe mi-rationnelle, mi-fantaisiste, qui varie d'un auteur à un autre, et, pour achever de nous dérouter, d'un manuscrit à l'autre, tous deux reproduisant le même original. De tout cela, il ne nous est pas possible de faire un crime aux auteurs qui nous occupent. Pouvaient-ils employer d'autres outils que ceux que les dialectes romans possédaient ? Nous devons au contraire admirer le parti qu'ils en ont su tirer.

Une langue nouvelle naissait ; sa poétique n'existait pas avant eux ; et ils ont eu le mérite inappréciable d'avoir posé les assises de ce monument remarquable de la poésie française auquel toutes les gloires de notre Parnasse ont apporté, successivement, leur pierre, et ajouté quelques festons de plus.

Ils ont compris que la métrique du vers latin ne pouvait s'adapter à la phrase romane ; qu'il fallait à un langage nouveau une esthétique nouvelle. Ils ont abandonné la cadence ancienne, pour la mesure syllabique et la rime. Alors ils ont

créé ce vers incomparable de douze syllables qui charpentent tant de chefs-d'œuvre, et qu'on a nommé vers alexandrin, parce que c'est celui qu'ont employé Lambert li Cors, ou le Court, de Châteaudun, et son continuateur Alexandre de Bernay dit de Paris, auteurs du *Roman d'Alexandre-le-Grand* (XII[e] S.), non pas qu'ils aient été les premiers à le faire, pas plus qu'Americ Vespuce n'a été le premier à découvrir l'Amérique, mais, parce que jusqu'alors personne n'avait songé à lui donner un nom. C'est ce vers dc douze pieds dont Bodel s'est servi dans la *Chanson des Saisnes*, contrairement à l'usage à peu près général des auteurs de chansons de geste, qui ont employé le vers décasyllabique (*Chanson de Roland*, *Poème des Loherains*, etc.).

Quant à la rime, ils ne l'ont pas inventée, elle existait ailleurs. Des hymnes religieuses, écrites en latin, l'avaient déjà adoptée ; telles le *Dies iræ* qui est écrit en rimes triples et le *Stabat Mater* qui donne un des premiers exemples de la rime alternée, la plus harmonieuse des rimes. La rime existait aussi dans la littérature arabe, comme dans la littérature juive. C'est ce qui a fait dire à la Harpe que la rime avait été empruntée aux Arabes par les troubadours, et que les trouvères l'avaient ensuite imitée de leurs voisins. Il n'était pas utile de l'aller chercher si loin puisqu'ils en trouvaient l'exemple dans les chants liturgiques. Le mérite qu'ils ont eu, est d'avoir compris que la rime s'adaptait admirablement au génie de la langue naissante, dont les règles inexistantes devaient se fixer peu à peu par la consécration des tentatives des premiers écrivains. Ils eurent l'intuition de tout ce qu'elle promettait d'harmonie, et si, dans des tâtonnements inévitables, ils ne lui firent pas rendre tout ce qu'elle pouvait donner, du moins, ils l'avaient nationalisée, et la laissèrent en héritage à leurs successeurs comme un joyau précieux, qu'il suffisait de changer de monture, pour le mettre en valeur et lui restituer tout son éclat.

La *Chanson des Saisnes* est l'œuvre la plus considérable au point de vue du nombre des vers, qui nous soit restée de

Jehan Bodel ; mais cette œuvre n'aurait pas suffi à distinguer sa personnalité, s'il n'avait écrit les autres pièces, qui complètent son héritage, et dont l'importance est pour nous autrement grande et l'intérêt autrement puissant que ceux de cette chanson de geste, avec toutes ses qualités et les perles qu'on y peut trouver.

PASTOURELLES

Si Bodel a produit des œuvres considérables, des ouvrages de longue haleine, il n'a pas dédaigné non plus les petits poèmes, plus courts, de rythmes plus variés, qui furent le succès des trouvères, et qui se chantaient avec accompagnement d'instruments à cordes tels que la citole, la manicorde, la harpe, la guitare, la mandore ou le psaltérion. Il est probable qu'il en produisit un grand nombre, et que beaucoup sont perdues, ou ne sont venues jusqu'à nous que sous le voile de l'anonymat.

Cependant, cinq pastourelles nous sont parvenues qui lui sont attribuées ; en voici les titres, ou plutôt, pour en tenir lieu, le premier vers de chacune d'elles :

Contre le dous tans
Entre le bos et la plaine
Un main me chevauchoie
L'autre jor lès un boschel
Lès uns pin verdoiant

Elles se trouvent toutes dans la collection des manuscrits appartenant à la Bibliothèque Nationale, Nos 844 et 12615.

Le manuscrit 844 (du XIIIe siècle) « utilisé par de la Borde, sous le nom de manuscrit du Roi, faisait autrefois partie de la bibliothèque du Cardinal Mazarin. La pagination est moderne et comprend 217 feuillets. Ce manuscrit a beaucoup souffert et de nombreuses mutilations se constatent dans le texte et l'ornementation » (1). C'est précisément ce qui est arrivé au folio 98 sur lequel se trouve le commencement de l'une des deux pastourelles de Bodel que ce manuscrit contient. La pastourelle mutilée est celle qui commence par le vers :

Les un pin verdoiant

(1) G. Raynaud. *Bibl. des Chansonniers français des XIIIe et XIVe siècles. Paris, 1884.*

La pastourelle encore intacte est la première que nous avons citée :

Contre le dous tans

Le manuscrit 12615, « connu sous le nom de M[s] de Noailles, appartenait au maréchal de Noailles ; bien conservé, écrit sur vélin de 0 m. 307 sur 0 m. 204. 233 feuillets. Initiale historiée et lettres ornées » (1). Il est postérieur à l'autre et date de la fin du XIII[e] et du XIV[e] siècle. Il porte en tête la mention : « Manuscrit d'Artois ».

Les textes que nous donnons plus loin, sont celui du M[s] 844 pour la pièce : « Contre le dous tans », et ceux du M[s] 12615 pour les quatre autres.

Les pastourelles qui furent, dans la poésie médiévale, les gracieuses ancêtres de nos romances et dont le nom à la fois sonore et léger, a prévalu sur celui de vachères qu'on leur a donné parfois, comme sur celui plus gracieux de bergeries, étaient de petits poèmes lyriques partagés en strophes, le plus souvent dialogués. Le thème des pastourelles est pour toutes à peu près identique. Le décor, la forme, la grâce du mot sont seuls à changer. Il s'agit, le plus souvent, d'un galant chevalier qui fait la rencontre d'une aimable bergère, point devergondée, mais pas trop cruelle non plus, à laquelle il s'attarde à conter fleurette. La belle laisse faire et, de son sourire, semble vouloir justifier ces vers de Dufresnoy :

Quand un galant bien fait, de bonne mine,
Me conte fleurette, croit-on
Que j'en sois chagrine ?

Mais le galant chevalier en est la plupart du temps... pour ses frais.

Plus rarement, le poète se contente tout uniment de chanter la nature, le printemps, les bois fleuris et le soleil de mai.

La première des cinq pastourelles attribuées à notre trouvère et qui commence par le vers :

(1) G. Raynaud. *Bibl. des Chansonniers français des XIII[e] et XIV[e] siècles. Paris, 1884.*

Contre le dous tans novel

est indiquée comme son œuvre dans le Manuscrit que possède la Bibliothèque Nationale (N° 844). Dans un autre manuscrit, on lui donne pour auteur Guyot de Dijon, trouvère du XIIIe siècle, et dans le troisième, qui appartenait à la collection de Noailles, elle est placée à la suite des productions d'Aubin de Sézanne qui vivait du temps de saint Louis, et à qui, par suite de la disposition du manuscrit, elle semblerait être attribuée par le copiste.

M. Paulin Pâris émet l'opinion qu'elle a dû être écrite sous le règne de Philippe Auguste, un peu avant la révolution qui eut lieu à Tournai, lorsque ce prince octroya à la ville flamande et au détriment de ses évêques, une charte communale.

« Ces vers, dit-il, paraissent offrir une allusion aux dissensions qui régnèrent parmi les citoyens du Tournaisis, quand Philippe Auguste vint, en 1187, prendre audacieusement possession des droits régaliens dont les évêques de Tournai jouissaient précédemment. Les partisans du roi de France, soulevés contre l'évêque de Tournai, avaient été d'abord contraints de quitter la ville et de se retirer vers Cassel ; mais ils étaient revenus triomphants, à la suite de Philippe Auguste. »

Il est clair qu'il est question, dans cette pastourelle, d'une occupation française de Cassel qui donna lieu à des plaintes de la part des gens de la région. Mais, pourrait-on objecter, il n'y eut pas qu'en 1187, que ce pays vit les français et put avoir à se plaindre de leurs déprédations, car Philippe Auguste y revint et s'empara de la ville même de Cassel en 1214.

Ce qui nous décide cependant à adopter l'opinion de Paulin Pâris, c'est que nous trouvons dans cette pastourelle, les expressions de traîtres, de *foi-mentis* et de parjures que l'auteur applique à ceux qui sont allés se rassembler de l'autre côté de la Lys. Ne faut-il pas passer la Lys pour aller de Tournai à Cassel? et ces traitres, ces *foi-mentis*, ces parjures ne sont-ils pas précisément les tournaisiens, partisans du

roi de France, et, par le fait même, traîtres à leur évêque ?

Les présomptions en faveur de l'exactitude de ce raisonnement nous semblent telles, que nous ne pensons pas nous tromper beaucoup en assignant à ce petit poème la date même de 1187 ou des années qui suivirent immédiatement. Il n'a pu être écrit que lorsque l'événement auquel il fait allusion était encore de date toute récente. Il ne s'agit plus en effet, ici, d'une épopée dans le genre de la Chanson des Saisnes, œuvre de longue haleine, qui n'était pas faite pour la masse, mais pour un public d'élite. Il s'agit au contraire d'une courte poésie qui se chantait et devait trouver précisément sa vogue dans toutes les classes de la société. Les allusions que contenaient les poésies de ce genre devaient être transparentes, c'est-à dire que dans un siècle où la divulgation des événements ne s'opérait pas avec la même rapidité, ni avec la même universalité qu'aujourd'hui, il fallait qu'elles se rapportassent à des événements bien connus de tout le monde, c'est-à-dire d'actualité, et, s'étant déroulés dans le pays même ou dans les pays circonvoisins.

C'est ce qui nous fait adopter également l'opinion que la pastourelle en question est bien de Jehan Bodel, comme un des manuscrits l'indique. Ni le bourguignon Guyot, ni le champenois Aubin n'auraient eu de motifs pour choisir comme lieu de l'action d'un petit poème de genre, dont le thème est au fond aussi insignifiant que tous les thèmes possibles de pastourelles, précisément une campagne du Nord, en pays flamand, au pied du Mont-Cassel, tandis que pour Jehan Bodel, cet endroit-là, c'était le voisinage ; pour lui aussi Cassel était de l'autre côté de l'eau, il n'y avait que la Lys à passer pour aller d'Artois dans cette partie de la Flandre, et il était très naturel qu'il songeât à évoquer des personnages d'un pays dont quelques lieues seulement le séparaient.

Mais alors, nous venons de trouver une preuve de plus, pour fixer à la fin du XIIe siècle, l'époque où Jehan Bodel écrivait.

Voici le texte de cette poésie (M^s 844, f° 99).

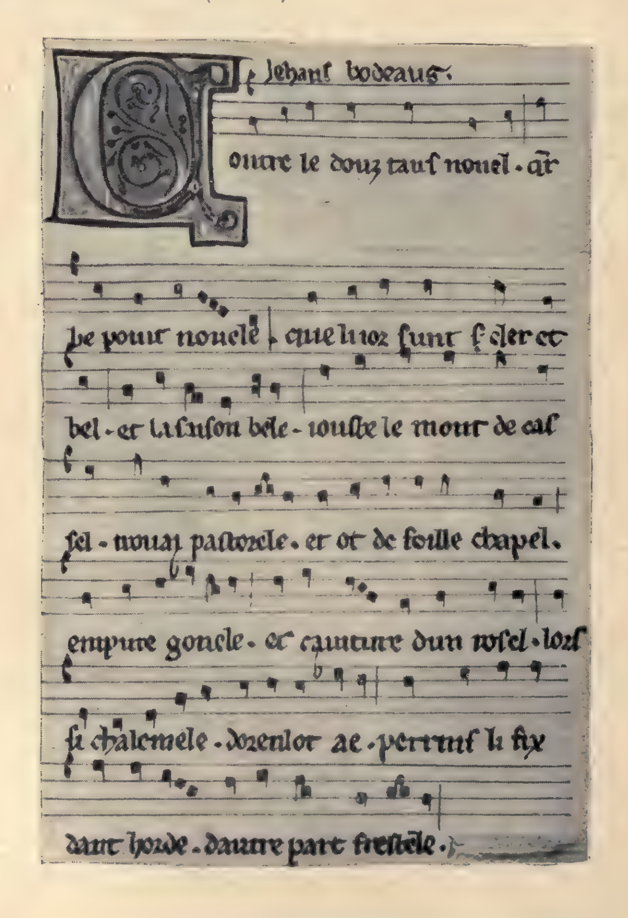
Contre le dous tans novel
  Qu'erbe point novele,
Que le ior sunt si cler et bel
  Et la saison bele,
Jouste le mont de Cassel
  Trouai pastorelle,
Et ot de foille chapel
  Empure gonele,
Et cainture d'un rosel
  Lors si chalemele :
  Dorenlot a é !
Perrins li fix dant hordé,
D'autre part frestele

Je descendi el prael
  Dis li damoisele :
« — Amez moi maint bel joiel ;
  Et maillor cotele
Vos donrai d'un pastorel. »
  Lors dit Perrenele :
« Jai oi maint flamenghel
  Qui trop ont fauele
Et sont de vanter isnel
Dusquà grant querele
  Dorenlot a é !
Ne set mie mon pensé
Qui d'amor m'apele. »

La pastor ot cler le vis
  Et coulor rosée ;
Dis li : « Bele vostre amis
  Sui, s'il vos agrée. »
« Sire i ai mon cuer pramis
  Et m'amor donée ;
A Perrin, que je moult pris
  Doi estre espousée ;
Maiz nos somes entrepris
  En ceste contrée
  Dorenlot, a, é !
Où li Français i ont esté,
  Ci trop l'ont gastée.

Sire, estes vos des eschis
Qui liaue ont passée
Que del autre part le lis
Font lor assemblée ?
Trecheor et fois mentis
Et gent parjurée,
Dorenlot a é !
Tot seront deshirete
A honte provée.

Nous donnerons ici l'accompagnement musical tel que nous l'a conservé le Ms 844 (B. N.)



Les paroles de la pastourelle que nous venons de transcrire, ont été publiées par Arthur Dinaux, dans *Les Trouvères du Nord de la France*, T. III (Paris 1840) ; par P. Tarbé, dans *les Chansonniers de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles* (Reims 1850) ; et par K. Bartsch dans ses *Altfranzösiche Romanzen und Pastourellen* (Leipsig 1870).

Prosper Tarbé dit à ce propos : « La pastorelle que la Ravallière croit écrite par Aubouin, est réclamée par Guyot de Dijon et Jean Bodel. Les titres littéraires et incontestés du poète de Sézanne se réduisent à deux ou trois chansons. Elles nous révèlent très peu de choses sur sa vie. Il parle de son absence, mais sans indiquer dans quelle province il a porté ses pas. La pastorelle qu'on lui attribue, nous le montre en Flandre, dans une armée française qui a passé la rivière de Lys. Ce détail nous reporte à l'année 1214, alors que Philippe Auguste défit le comte de Flandre dans la célèbre journée de Bouvines. Notons que la bergère à laquelle l'auteur conte fleurette, tourne les Français en ridicule, et prédit leur défaite. Ne doit-on pas voir dans cette pièce, l'œuvre d'un Brabançon ? Cependant, comme elle n'est pas sans intérêt, nous la publierons. » Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par ces lignes, Prosper Tarbé ne semble pas très sûr et paraît même douter beaucoup que la Pastourelle en question ait été l'œuvre du champenois. Si P. Tarbé avait ouvert le M^s^ N° 844, il aurait vu que la pastourelle *Contre le dous tans*, y est formellement attribuée à Jehan Bodeaus. Il faut donc admettre que c'est par une simple omission du copiste que le M^s^ 12615 ne fait pas mention du nom de Bodel.

Enfin, nous avons, avec Paulin Pàris, trouvé une justification de temps qui nous permet d'attribuer cette première pastourelle à Bodel. En outre, nous avons présenté une justification de lieu. L'étude analytique du style et du mot nous permet-elle d'ajouter à ces preuves, une preuve nouvelle ? En d'autres termes, pouvons-nous, avec certaines tournures de phrases, certaines expressions familières à l'auteur qui se retrouvent et

dans la pastourelle *Contre le dous tans*, et dans celles des pastourelles qui sont l'œuvre incontestée de Bodel, établir leur origine commune ?

Disons de suite, que, de ce côté, nous ne trouvons absolument rien de probant. Il existe, il est vrai, certaines corrélations entre les diverses pastourelles de Jehan Bodel. Par exemple, nous remarquons dans ces vers :

L'autre jor lez un boschel
En un praiel
Verdoiant et bel
Trovai pastorelle

une expression identique à celle qui se trouve dans la pastourelle *Contre le dous tans.*

Jouste le mont de Cassel
Trovai pastorelle.

En outre, l'exposé qui sert d'entrée en matière aux deux petits poèmes, est sensiblement analogue ; et c'est, de part et d'autre, un décor printanier.

« Trovai » est un mot bien familier à l'auteur : le voici qui reparaît dans un autre morceau :

Entre le bos et la plaine,
Trovai de ville lontaigne...

Enfin, dans la pastourelle :

Lez un pin verdoiant,

qui entre parenthèse, nous fait penser à

L'autre jor lez un boschel
En un praiel
Verdoiant...

nous détachons du 4e couplet le vers :

Plus que ne vos pramis

pour le rapprocher du vers,

Sire j'ai mon cuer pramis.

Ne semble-t-il pas, de prime abord, que tout ces petits poèmes ont un air de famille, et qu'ils doivent forcément sortir de la même usine ?

Eh bien, non, ce qui semble une preuve, n'en est pas une. Et il ne nous est pas possible de tirer argument du glossaire en faveur de notre thèse. En voici la raison.

Tous les trouvères, ou presque tous ceux qui ont écrit des pastourelles, ont pillé le fonds du voisin. Il suffit, pour qu'on s'en rende compte, de s'arrêter aux quelques exemples qui suivent :

Une pastourelle de Huitaces de Fontaines (1) commence ainsi :

Hier main quant je chevauchoie,
Pensis amoreusement
D'autre part delez ma voie,
Près de bois et loig de gent,
Trouvai pastore au cors gens

N'est-ce point le même début que la pièce de Bodel :

Un main me chevauchoie
Lez une sapinoie

Un autre trouvère, Pieres de Corbie, écrit (2) :

Pensis com fins amourans
L'autr' ier chevauchoie....

Ce sont, pour ainsi dire, les deux premiers vers de Huitaces de Fontaines intervertis.

(1) Mˢ B. N. 847.
(2) Mˢ B. N. 844.

L'autr' ier quant je chevauchoie
Tout droit d'Arraz vers Doai,
Une pastore trouvoie....

sont les vers d'un anonyme qui appartient certainement à la pléiade des poètes arrageois (1).

Enfin, maître Richard de Semilli (2) a dit :

L'autr' ier chevauchoie delez Paris,
Trouvai pastorele gardant berbis...,

Ces exemples accusent de telles ressemblances de style entre tous ces poètes, et d'autres encore que nous ne citons pas, que nous renonçons à faire état des similitudes de texte, qui peuvent se trouver entre les autres pastourelles de Jehan Bodel et la pastourelle : *Contre le dous tans*.

Certains auteurs avaient cru voir dans le mot : » Dorenlot », une expression artésienne: mais ce terme, qui est un refrain de chanson, tel que tra deri dera, a été employé par des trouvères qui n'étaient point artésiens. Ghilebert de Berneville, qui était né à Courtray et vivait à la cour du comte de Flandre, le Champenois Robert de Rains et d'autres, l'ont employée.

Quoi qu'il en soit, nous n'hésitons pas à ajouter foi au manuscrit qui attribue à Bodel la pièce *Contre le dous tans*, parce que nous trouvons suffisantes les raisons de temps et de lieu qui militent en sa faveur, plutôt qu'en faveur de Guyot ou d'Aubin de Sézanne.

Comme bien d'autres, la pièce *Contre le dous tans*, est incomplète.

En effet, il est facile de voir que le quatrième couplet a été déformé par le copiste. Les trois premiers sont d'une forme identique. Le premier et le second se jouant sur les deux rimes masculines et féminines el et ele, sauf en ce qui concerne l'avant dernier vers de chacun d'eux qui rime avec « Dorenlot a, é. »

(1) M^ss Ars. 63 et B. N. 845.
(2) M^s Ars. 63.

forment l'un avec l'autre la première partie du petit poème qui comprend un total de 26 vers. La seconde partie devrait comprendre également 26 vers en deux strophes, construites selon la même méthode. Le principe est bien observé pour les rimes qui sont dans ces troisième et quatrième couplets en is et en ée. Mais cette seconde moitié ne comprend que 22 vers, Il en manque quatre au quatrième couplet.

D'ailleurs, des cinq pastourelles qui nous restent de Jehan Bodel, ce n'est pas la seule qui soit mutilée.

*
* *

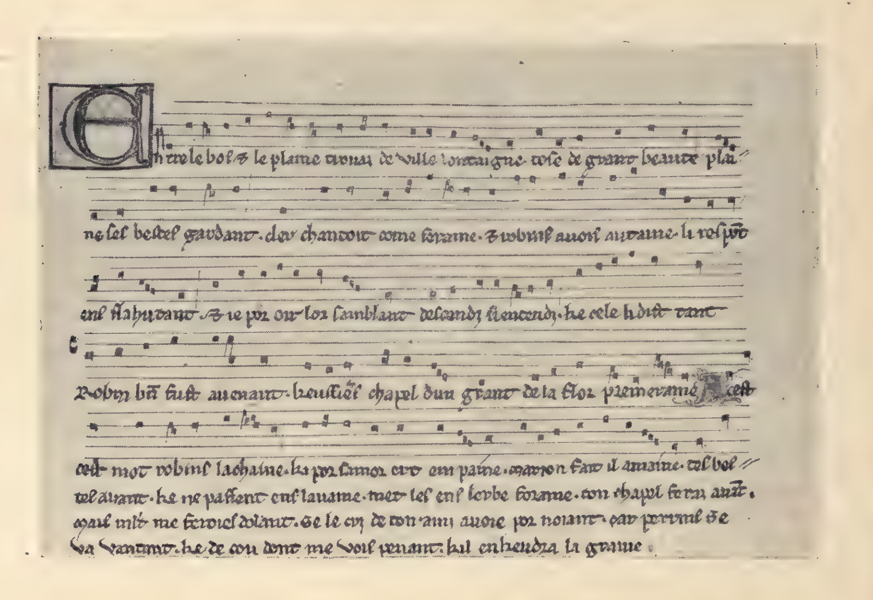
En voici justement une autre, dont il ne reste plus que ces deux strophes (nous la copions au f° 78 du Ms de Noailles (N° 12615).

Entre le bos et le plaine,
Trouai de ville lontaigne
Tose de grant beauté plaine
  Ses bestes gardant.
Cler chantoit comme seraine
Et Robins à vois autaine
Li respont en flahutant.
Je por oir lor semblant
    Descendi
    Si entendi
Ke cele li dist : « tant
Robin, bien fust avenant
K'éussiés chapel d'un grant
De la flor premeraine. »

A cest mos Robins lachaine
Ki por l'amor ert en paine
« Marion, fait-il, amaine
  Tes bestes avant,
Ke ne passent en avaine ;
Met les ens l'erbe foraine,
Bon chapel feras avant.
Mais moult me feroies dolant.
    Si lecri
    De ton ami

Avoie por noiant :
Car Perrins s'en va vantant
Ke de çon dont me vois penant,
K'il en keudra la graine.

Et voici l'accompagnement tel qu'il figure au susdit manuscrit :



Cette pastourelle a été publiée par Bartsch, par Dinaux, et par Francisque Michel dans le *Théâtre français au Moyen Age* (Paris 1839).

Nous y retrouvons encore le personnage de Perrin qui figurait déjà dans la pièce : *Contre le dous tans*. Mais il y a aussi deux autres personnages, Marion et Robin, dont les noms furent très en faveur auprès de la plupart des auteurs de chansons et de fabliaux. Robin et Marion, ce sont les amoureux sans façons, le berger et la bergère, qui s'aiment à la bonne franquette, sans calculs et sans détours, d'allure naturelle et toujours bon camarades. Être ensemble comme Robin et Marion a passé en proverbe. Ce n'est pas Adam de la Hale qui les a imaginés ; il

les a trouvés et s'en est servi comme nous avons trouvé et repris Colombine et Pierrot.

Ainsi nous voyons que les personnages, le décor, le langage même des pastourelles est partout la même. Vraiment les auteurs ne se mettaient guère en frais d'invention, et ceux auxquels on décernait des prix dans les joutes littéraires, si en vogue à Arras, pour des productions aussi peu originales, ne nous semblent pas dignes d'une bien grande admiration. Cela ne diminue d'ailleurs, en aucune façon, le mérite de ceux des trouvères qui furent les premiers à composer de ces petits poèmes. Jehan Bodel fut de ceux-là, puisqu'il achevait sa vie au commencement du XIIIe siècle et non à l'époque de la plus grande vogue des pastourelles et de la mode des concours ouverts au Puy d'Arras qui battaient leur plein vers le milieu de ce siècle.

Un poète de nos jours serait disqualifié, s'il osait présenter à un jury littéraire une production qui, en somme, ne serait que le calque à peine déformé de telle ou telle poésie depuis longtemps populaire.

Il faut croire qu'on n'envisageait pas les choses sous le même angle au Moyen Age ; il est vrai que les règles de la propriété littéraire étaient alors totalement inconnues.

***

La pastourelle : « L'autre ior les .i. boschel » qui n'a paru jusqu'à présent que dans l'ouvrage publié par Bartsch, à Leipzig, se trouve dans le M^s^ français 12615, f° 85, qui ne fait pas mention du nom de l'auteur, comme d'ailleurs celle qui commence par « Les .i. pin verdoiant. »

Le copiste a transcrit sans indication de nom d'auteur ces pièces à la suite d'un morceau de Ghilebert de Berneville qui commence par ces mots : « De moi dolerex vos chant. »

Une note manuscrite, inscrite en marge, indique bien que ces trois pièces sont de Jehan Bodel, mais elle ne devait pas s'y trou-

ver encore lorsque Francisque Michel publia en collaboration avec Monmerqué et en tête de son *Théâtre français au Moyen Age* un certain nombre de pastourelles, au nombre desquelles figurent les pièces commençant par « Un main me chevauchoie » et « Lès i pré verdoiant », qu'ils attribuent, dans une note, à Ghilebert de Berneville. Ils n'ont pas cru devoir publier le petit poème qui nous occupe, mais il est évident qu'ils l'auraient également attribué à Ghilebert, pour le même motif.

Quant au texte donné par Bartsch, il est généralement exact et concorde avec le M^{s} 12615, mais Bartsch a mal lu le dernier vers du second couplet et il a imprimé « legierement » au lieu de « le grevement ».

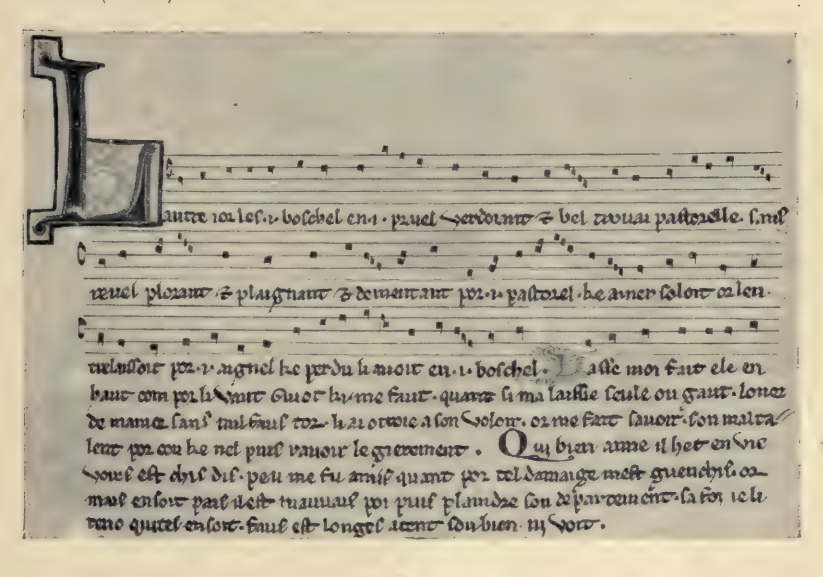
Ce poème ne comprend que trois couplets :

L'autre ior les .i. boschel
En .i. praiel
Verdoiant et bel
Trouai pastorelle sans reuel
Plorant
Et plaignant
Et dementant
Por .i. pastorel ke amer soloit
Or l'entrelaissoit
Por .i. aignel
Ke perdu li auoit
En .i. boschel.

Lasse moi fait ele en haut,
Com por li vaut
Guiot ki me faut
Quant si ma laissie seule ou gaut
L'onor
De m'amor
Sans nul faus tor
Li ai otroie a son voloir
Or me fait savoir
Son maltalent
Por cou ke nel puis rauoir
Le grevement.

Qui bien aime il het en vis
Voirs est chis dis :
Peu me fu amis
Quant por tel damaige m'est guenchis
Or mais
En soit pais :
Il est mauvais
Por puis plaindre son département
Sa foi ie li rent
Quites en soit
Faul'est ki longes atent
Son bien ni voit.

Notation musicale de la pastourelle ci-dessus (Ms de Noailles 12615 (f° 85).



*
* *

Publiée par Monmerqué et Francisque Michel qui, nous l'avons dit, l'attribuent à Ghilebert de Berneville, la pastourelle : « Les un pré verdoiant » a été rééditée par Alfred Dinaux (Les trouvères artésiens, p. 190) et par K. Bartsch. (altfranzösische Romanzen).

On la trouve dans le Ms de Noailles N° 12615, au f° 85, et dans le Ms 844, mais dans ce dernier manuscrit, le début en a été mutilé, et le texte, comme la musique, n'existent plus qu'à partir du dernier mot du neuvième vers (1re strophe).

C'est une histoire amoureuse en cinq couplets, d'allure assez vive, où le poète joue pour un moment le rôle du plus heureux des trois; et dont chaque strophe se termine par un refrain, régulièrement repris, qui lui donne le cachet d'une véritable chanson. Voici le texte du Ms de Noailles :

Les un pin verdoiant
Trouai l'autrier chantant
Pastore et som pastor:
Cele va lui baisant
Et cil lui acolant
par ioie et par amor.
Tornai m'en .i. destor
de veoir lor docor
oi faim et grant talant.
Mout grant pieche de ior
fui illoc asseior
por veoir lor samblant.
Cele disoit! o! a e o!
Et Robins disoit. « Dorenlot »

Grant pieche fui ensi
Car forment ma belli
lor gieus a esguarder
tant ke io departi
vi de li son ami
et ens el bos entrer
lors euc talent d aler
vers li pour saluer.
Si masis dales li
pus le a aparler
S amor a demander
mais mot ne respondi.
Ancois disoit: o! a e o!
Et Robins el bos: « Dorenlot »

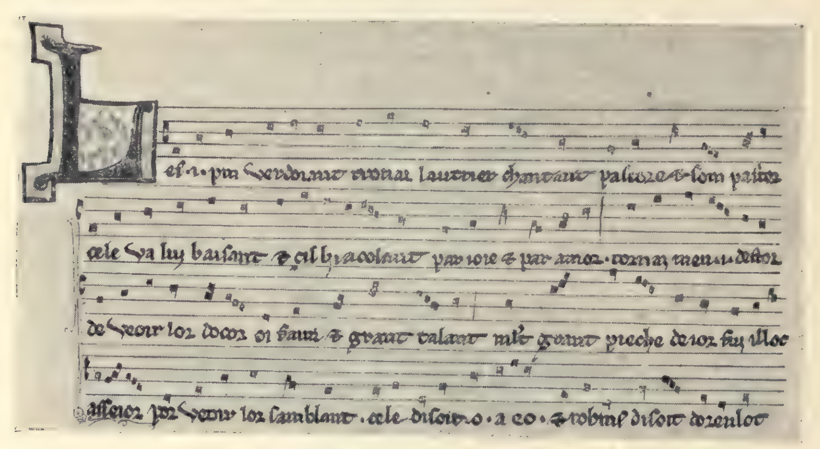
Tose ie vos requier
dones moi .i. baisier
Se ce non, je morrai.
bien mi poes laissier
Morir sans recourier,
Si iou le baisier n ai
Sor sains vos iuerrai,
ia mal ne vos querrai,
Ne forcheur destorbier.
Vassal, et iel ferai
.iij. fois vos baiserai
Por vos rasohaigier,
  Ele redist o, a, e, o !
  Et Robins el bos : Dorenlot !

A cest mot plus ne dis,
Entre mes bras la pris,
Baisai le estroitement.
Mais au conter mespris
Por les .iij. en pri .vi.
En riant ele dist :
Vassal, a vo creant
Ai ge fait largemant
Plus ke ne vos promis ?
Or vos proi bonnemant
Ke me tenes conant
Si ne me queres pis.
  Cele redist : o, a, e, o !
  Et Robins el bos : Dorenlot !

Ribaisier par amors
Me doblerent l'ardor
Et plus fui des trois :
Par desos moi la tors
Et la tose ot paour.
Si s'escria .iij. fois.
Robins oi la vois
Gautelos et Guifrois.
Et cist autre pastor
Corant issent del bois.

Et ie iabes men vois
Car la force en fu lor.
Puis ni ot o, a, ne, o.
Robins ne dist puis : dorenlot.

Nous laissons aux musiciens le soin de la juger, au point de vue harmonique, dans le thème suivant :



Nous trouvons inutile de reproduire le fragment qui figure au Ms 844, attendu qu'il ne présente aucune variante musicale avec le morceau ci-dessus, et qu'il ne diffère qu'en ce qu'il est écrit sur des portées de quatre lignes au lieu de portées de cinq lignes ; nous ferons remarquer simplement que l'écriture du Ms 844 est du XIIIe siècle, tandis que celle du Ms de Noailles date du XIVe siècle.

Paulin Pâris dit, au sujet d'une pastourelle d'Ernoul le vieux, qui contient un refrain semblable, que cette modulation a e o a été remarqué par Fr. Michel à la fin des stances du poème de Roncevaux qu'il a publié d'après un manuscrit d'Angleterre. « Cet a e o, ajoute Paulin Pâris, à propos de la pastourelle d'Ernoul, semble ici placé pour imiter le son du « frestel » ou de la flûte de Pan. Et, de même, il est possible que dans le poème de Roncevaux, on ait voulu marquer ainsi les endroits où le jongleur devait interrompre son récit pour jouer d'un instrument » (1).

(1) *Hist. litt. de la France*, T. XXIII.

On aura pu remarquer comme les cinq couplets sont parfaitement composés tant au point de vue de l'arrangement des rimes qu'au point de vue de la constance du rythme. Il est certain que cette petite pièce est, des pastourelles que nous ait laissées Jehan Bodel, la plus soignée de toutes.

***

Il ne nous reste plus à nous occuper que de la dernière des cinq pastourelles de notre trouvère arrageois, c'est-à-dire de celle qui commence par ces mots : « Un main me chevauchoie ».

Nous la possédons dans le M^s de Noailles, où, nous l'avons dit, elle figure à la suite d'une pièce de Ghilebert de Berneville mais sans désignation d'auteur, ce qui l'a fait cependant attribuer à ce trouvère par Monmerqué et Francisque Michel qui l'ont éditée dans le *Choix de motets et de pastourelles roulant sur les amours de Robin et de Marion,* dont ils ont fait précéder le célèbre jeu d'Adam de la Halle.

Elle a été également éditée par Bartsch, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité ; mais Bartsch y donne une liste de cinq pièces attribuées à Jehan Bodel parmi lesquelles il cite celle qui commence par « Hui main me chemin », qu'il fait suivre de l'annotation : « unbekannt » (inconnue), tandis que dans la partie qu'il réserve aux écrivains inconnus : « pastourellen von ungenannten dichtern » (N° 14 p. 122), il publie intégralement celle qui nous occupe, et qui commence non pas par « Hui main me chemin », mais par « L'autrier quand chevauchoie », variante de « Un main me chevauchoie », que Monmerqué et Francisque Michel avaient éditée suivant le texte du M^s 12615, qui ne donne que les trois premiers couplets, tandis que le M^s français 20050, connu sous le nom de Chansonnier français de Saint-Germain, où cette pièce figure au f° 74 v°, nous en fournit une version assez différente, mais complète, en 8 strophes de dix vers.

Ce manuscrit 20050 (ancien fonds Saint-Germain, N° 1989)

date du XIIIe Siècle. Il est de petit format (180m/m sur 118m/m). On lit sur un papillon imprimé, collé sur le premier feuillet. « Ex Bibliotheca Mss Coisliniana, olim Seguerriana, quam Illust. Henricus de Cambout, dux de Coislin, par Franciœ, Episcopus Metensis, etc. Monasterio S. Germain à Pratis legavit. Au *MDCCXXXII*. C'est dit Bartsch « ein Jongleur manuscript mit Musiknoten versehen die aber nicht immer ausgefüllt sind ». Cependant en ce qui concerne le morceau qui nous occupe, le copiste n'en a pas donné la musique. Les premiers vers en sont simplement alignés en-dessous des portées demeurées vides. Le seul accompagnement que nous connaissions, est celui qui figure en le Ms 12615.

Nous donnerons donc, tout d'abord, le texte tiré du Ms 12615 ; mais nous publierons aussi celui qui figure dans le Chansonnier de Saint-Germain, attendu que comme le dit Bartsch, les pièces de ce Chansonnier sont inédites, et que le texte qu'il nous a donné dans son ouvrage sur les vieilles romances et pastourelles françaises, n'en est pas la reproduction, mais une transcription du Ms de Berne N° 389, où cette pièce se trouve avec quelques autres pastourelles que C. Hoffmann a publiées sous le titre : « *alt franzosiche Pastourelle aus der Berner Handschrifft N° 389* », dans le compte rendu de l'Académie des Sciences de Bavière, « *Sitzungsberichte der Konigl. bayer. Academie der Wissenschafften* » 1865 T. 2 p. 333. Dans ce manuscrit, le second vers de la septième strophe manque.

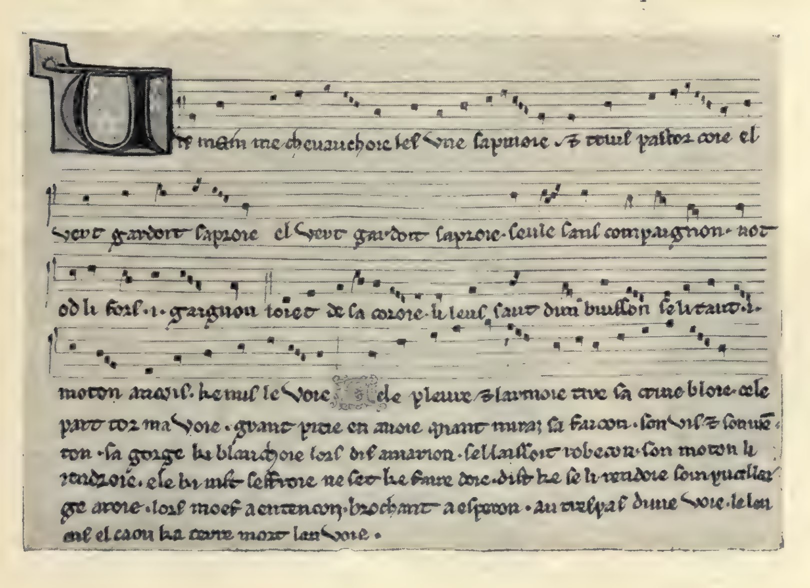
Texte extrait de Ms N° 12615, dit de Noailles :

Un main me chevauchoie
Les une sapinoie
Et truis pastor coie
El uert gardoit sa proie
Seule sans compaignon :
Not od li fors .i. gaignon
Loiet de sa coroie.
Li leus saut dun buisson
Se li taut .i. moton
Ancois ke nul le voie,

Cele pleure et larmoie.
Tire sa crine bloie
Cele part tor ma voie
Grant pitié en avoie
Quant truvai sa faicon
Son vis et son mèton
Sa gorge ki blanchoie.
Lors dis a Marion
Sel laissoit Robecon.
Son moton li rendroie.

Ele ki mlt s'effroie
Ne sait ke faire doie
Dist ke si li rendoie
Son pucellaige avoie.
Lors moef a entencon
Brochant a esperon,
Au trespas dunc voie
Le leu ens el caon
Ka terre mort l'envoie.

L'antépénultième vers de ce dernier couplet manque sur le manuscrit Ms de Noailles fo 85, dont voici la musique :



Quant au manuscrit du fonds de Saint-Germain, il donne, nous l'avons dit, 8 strophes de dix vers sans ablation. Nous copions donc fidèlement ce texte :

Lautrier quant chevauchoie
Lez une sapinoie
Trouai pastore coie
Ou ele gardoit proie
Seule sens qpaignon
Not o li cun gaignon
Loie de sa coroie.
Li leus saut d'un boisson.
Li a pris son mouton
Ancois que nunc la voie

Ele pleure et lermoie
Ne seit q faire doie
Tire sa crine bloie
Cele part men aloie
Regardai sa facon
Sa boiche et son menton
Sa gorge qi blâchoie
Lors dis a Marion
Se laissoit Robichon
Sa proie li rendroie

Cele keu ot grnt ioie
A dit q seroit moie
Se ie ceu li rendoie
Son pucelege auroie
Lors me mis a tandon
Broichant a esperon
Si tressailli la uoie
Un cop de tel randon
Fert el charegnon
Lo lou q mort la voie

Ceu fis q ie devoie
Quant joi rescous la proie
Ele chante et fait joie
Et vuet q Robins loie.

Lors dist en sa chançon
« Aie, Robichon
Tes sescors me desloie »
J'entent en sa chançon
Q me tient por bricon
Et del tout me foloie

Quant vi q la bergiere
Me fist si laide chiere
Apres en la gaschiere
Dessendi tant loi chiere
Puis li dis en riant
« Bele mon covenant
Voil sor ceste jonchiere
La vostre aves auant
Or est bien covenant
Q la moie reqiere ».

« Frere, se deus t aie
Ne me qier vilenie
Car autrui sui amie,
Si ai ma foi plevie
A Robin del saucoi,
Sil me trovoit o toi
I en senroie honie »
Bn conui lo desloi,
Puis li dis « par ma foi
Vos neschaperez mie »

Maitenant sens demore
Corui a cele sore ;
Ele crie et si plore
Dist « Robins trop demore »
Fis en ma volente
Quan q ioi a plante
De li en petit dore,
Robins vait escourer
S'ot s'amie crier
Lors dist « Dex te secore ».

Robins senz demorance
Vuit o grnt esmaiance.
Bien par sa samblance
Kou ieu de pic en pance
Ont iue ambedui.
Lors dist « Côchiez sui
Si fail a covenance,
Tu as fait ault ami
Qnt ma foi te plevi
Bien de ceus m anfance ».

LE JEU DE SAINT-NICOLAS

L'œuvre la plus remarquable de Bodel d'Arras, n'est pas la *Chanson des Saxons*, ni telle ou telle pastourelle, c'est son *Jeu de Saint-Nicolas*.

Le *Jeu de Saint-Nicolas* est le plus ancien monument de notre théâtre national, qui ait été composé entièrement en langue vulgaire.

Jusqu'alors, les pièces théâtrales étaient écrites en latin, non plus en cette belle langue latine du temps de Plaute ou de Térence, mais en un latin bâtard et décadent. Les vers oublieux de l'harmonie virgilienne, s'étaient, eux aussi, transformés en adoptant la rime, comme nous l'avons vu pour les proses de l'Eglise ; c'est-à-dire que, l'un après l'autre, tendaient à disparaître tous les rites abolis de l'art ancien, sur les ruines duquel le temps était venu, d'élever un monument nouveau capable de se substituer à celui qui s'écroulait, et qui, de déformations en déformations, était fatalement appelé à un anéantissement prochain.

Le trouvère arrageois, en présentant au public un miracle entièrement écrit en langue d'oil, accomplit une réforme littéraire dont la portée allait devenir considérable ou du moins, nous ne craignons pas de dire que cette initiative devait coopérer puissamment à la réforme du théâtre. Si d'autres tentatives du même genre eurent peut-être lieu en France, à la même époque, il n'en est pas moins évident que, réalisée dans un milieu littéraire tel que celui d'Arras, celle de Jehan Bodel avait plus de chances que bien d'autres d'éveiller l'intérêt des

gens de lettres, ses confrères, et de délier la langue des critiques du temps.

Les polémiques durent être violentes autour de lui. L'esprit humain n'est-il pas ainsi fait, que son premier mouvement est un geste de révolte à l'égard des novateurs, pauvres gens qui ont eu la déplorable audace d'accomplir ce que le voisin n'avait pas osé.

Cette initiative ne fut pas précisément une révolution, mais elle fut une réforme, une innovation, un pas en avant, un pas considérable même, car il affranchissait notre théâtre national des oripeaux élimés dont l'affublait encore la tradition dégénérée de la conquête romaine.

Elle ne fut pas précisément une révolution au point de vue littéraire, parce que le terrain était en quelque sorte préparé. La rime pénétrant dans la contexture du vers latin, puis quelques phrases de langage vulgaire intercalées ça et là, à la suite des strophes latines, avaient déjà fait pressentir qu'un art basé sur les éléments de la langue romane était en gestation.

Au point de vue des coutumes et des idées, elle fut encore moins une révolution ; elle contribua, au contraire, à vulgariser les coutumes et les idées reçues jusqu'alors.

Essentiellement religieux, l'art littéraire, au Moyen Age, n'a d'autre but que de chanter la louange des vertus chrétiennes. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ces grossiers fabliaux qui sont le rebut de la littérature du temps, mais des œuvres d'un caractère plus relevé, telles que les chansons de geste et les mystères, épopées et tragédies dont les tendances religieuses sont évidentes.

L'Eglise s'était emparée, comme d'un excellent moyen de propagande, de la direction du théâtre naissant. Les pièces qui étaient ainsi jouées par le clergé en personne, qui s'adjoignait parfois quelques laïques, mais jamais de femmes, s'appelèrent des mystères ou des miracles. Le peuple, avide de spectacles, — il l'a toujours été, — accourait en foule aux représentations qui se donnaient alors dans ces basiliques nouvellement bâties

où dans quelque coin, descendant de son échafaudage, l'imagier en train de sculpter un chemin de croix ou les acanthes ajourées d'un chapiteau, interrompait sa besogne, pour venir, le maillet à la main et la cotte toute blanche de la poussière du travail, se mêler à l'auditoire qui se pressait pour écouter comment est ressuscité le Sauveur Jésus, ou comment les Vierges folles furent précipitées en Enfer, tandis que les Vierges sages entraient dans le Ciel où les accueillaient des chants d'allégresse à la louange de leurs vertus.

Guillaume de Wadington, ecclésiastique et poète anglo-normand du XIIIe siècle, nous apprend, dans son *Manuel sur la Religion* que, dans sa patrie, l'on représentait sur les places publiques et le plus souvent dans les cimetières, des Miracles, et même des pièces tirées d'aventures romanesques.

En France, les trouvères durent, au contraire, répugner à faire jouer en plein air, n'importe où, au petit bonheur, sur le Mail ou sur le Marché, les œuvres d'allure sérieuse qu'ils produisaient, et préférer la tutelle ecclésiastique à la promiscuité de la représentation foraine qui les assimilait à ces jongleurs par eux souverainement méprisés, qui couraient alors de ville en ville, comme nos saltimbanques modernes, et donnaient en spectacle, à un public grossier, les farces les plus souvent ordurières qui, de même que les mystères, avaient à l'origine, au XIe siècle, commencé par être écrites en latin farci, c'est-à-dire en latin mêlé de termes pris dans les idiomes vulgaires. Des auteurs soucieux de leur dignité, comme le paraît être Jehan Bodel, qui n'a pas ménagé, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, l'expression de son dédain pour les jongleurs, devaient rechercher de préférence un local et une assistance plus dignes. A l'ombre de l'église seule, ils devaient trouver la scène qui convenait à la représentation de leurs mystères.

Le clergé possédait ainsi le secret d'attirer à lui les fidèles avides de distractions et de spectacles. Mais, lorsque les œuvres de cet art dramatico-liturgique prirent de l'exten-

sion, il dut les faire sortir de l'église, et c'est alors que les représentations de Miracles furent données sur le parvis. Si le parvis n'était plus l'église, c'en était encore une dépendance. N'était-ce pas sur le parvis que la foule assemblée attendait, aux jours de fêtes carillonnées, la bénédiction que l'officiant, l'ostensoir levé, venait, en procession, lui apporter du haut des marches, dans l'encadrement du portail qui, avec ses rangées de saints de pierre, figuraient, autour de l'Hostie, toute une cour céleste.

« D'ordinaire, écrit M. Achille Jubinal, lorsqu'il s'agissait de représenter un mystère, on élevait un échafaud divisé en trois parties : le ciel, l'enfer et le monde au milieu. Les acteurs remplissaient alternativement, dans chacune d'elles, les fonctions qui leur étaient réservées ; cette disposition est même la seule manière d'expliquer la marche de nos premières pièces ».

Quelques-uns de ces mystères exigeaient une mise en scène assez considérable ; et cette mise en scène dût être une des causes déterminantes de la création des théâtres de parvis.

Les représentations se donnaient en certaines circonstances déterminées, aux quatre grandes fêtes de l'année, à celles de quelques saints particulièrement honorés par la dévotion des fidèles, ou aux fêtes patronales des corporations.

Lorsque parut l'œuvre française de Jehan Bodel, si l'Eglise, qui demeurait le dernier rempart de la latinité, put s'effrayer un moment de cette émancipation d'un novateur hardi, elle ne dut pas tarder à se rendre compte que le trouvère arrageois, loin d'attenter à ses dogmes, apportait au contraire à son service le concours précieux d'une œuvre religieuse dans son ensemble et dans son but, et accessible à l'intelligence des classes les moins instruites, en tout temps les plus nombreuses, qui n'entendaient rien au latin des clercs.

Jehan Bodel, en ouvrant une voie nouvelle à la branche la plus vivante de la littérature française, n'a pas cependant créé de toutes pièces l'œuvre qu'il élabora. Il n'a fait que broder sur un thème ancien, et déjà connu.

Il n'est peut-être pas une vie de saint que l'imagination populaire ait fleurie d'autant de légendes et que la crédulité d'une foi enfantine ait adornée d'autant de prodiges que celle du grand Saint Nicolas, évêque de Myre, dont la puissance allait jusqu'à apaiser les tempêtes et à multiplier les moissons. Au IX[e] siècle, un patriarche de Constantinople nommé Methodius, qui était un zélé propagateur du culte des images, avait écrit, ou, du moins, on lui attribuait la *Vie de Saint Nicolas*, dans laquelle puisa Jacques de Voragine, l'auteur de la *Légende dorée*, ainsi que Wace, auteur d'une vie du saint Evêque (1). Au XI[e] siècle, la réputation de saint Nicolas s'était encore accrue. Johel, abbé de la Couture, au Mans, donna, avant 1080, une relation des miracles opérés à Angers par son intercession (2). C'est alors que les reliques du saint, solennellement transportées d'Orient en Italie, furent débarquées à Bari (1087). Dans le même temps, Jehan, diacre et moine de Saint-Ouen, à Rouen, qui vécut au moins jusqu'en 1119, écrivit, en prose mêlée de vers, une *Vie de Saint Nicolas* ; et, quelques années après, un disciple d'Abélard, qui suivait ses leçons au Paraclet, vers 1125, composa, suivant la même méthode, un miracle latin entremêlé de français, un miracle en latin farci, intitulé : *Ludus super iconia Sancti Nicolai*, long de 123 vers.

De son côté, un moine de l'abbaye de Saint-Benoît de Fleuri-sur-Loire écrivit également un miracle latin qui ne diffère pas beaucoup de celui d'Hilaire, disciple d'Abélard, sauf qu'il met en scène un juif, tandis qu'Hilaire lui substitue un barbare.

Barbare ou juif, il s'agit d'un infidèle qui confie à la statue de Saint-Nicolas la garde de son bien. Mais, comme, en son absence, des voleurs sont venus qui l'ont entièrement dévalisé, de colère, il se met en devoir de flageller la statue. La nuit vient : Saint-Nicolas en profite pour apparaître aux voleurs et leur

(1) M[s] 902, B. N

(2) M[s] 13772 latin, B. N.

faire restituer l'argent qu'ils avaient dérobé. La réputation de Saint-Nicolas est sauve et l'infidèle se convertit (1).

Ce qui ne nous empêche pas de trouver que ce saint qui, sous la menace du fouet, accomplit un tel miracle, est vraiment un bien bon diable. Mais, comme on le voit, essentiellement religieux, le drame du Moyen Age ne vise qu'à la propagation de la foi catholique et à la conversion des infidèles.

Bodel, qui était de son siècle, c'est-à-dire, comme nous l'avons déjà souligné, à propos de la chanson des Saxons, qui voyait invariablement dans un infidèle, un sectateur de Mahomet, a transporté le cadre de son action en Afrique, au milieu des Sarrazins.

L'œuvre d'Hilaire, ou celle du moine de Saint-Benoît, lui ont peut-être, l'une ou l'autre, servi de canevas pour composer son *Jeu de Saint-Nicolas*; en tout cas ils n'est pas l'inventeur, le *trouveur* de son sujet. Il en fait seulement une adaptation. Mais il fait une tentative hardie en composant cette œuvre en langue vulgaire, à une époque où il n'eut pas d'autre émule que l'auteur du *Mystère de la Résurrection*, si toutefois cette œuvre, qu'on sait remonter au moins à 1250, est aussi ancienne que le *Jeu de Saint-Nicolas*, ce qui est fort douteux.

Dinaux indique la date de 1248 ou 49 comme étant celle où le drame de Jehan Bodel fut écrit, et il cite, à ce propos, Onésime Leroy qui écrit dans ses *Etudes sur les Mystères* : « Si l'on eut remarqué la date qui se trouve écrite à chaque page de ce drame, non pas en chiffres, mais dans les faits, un ouvrage qui peut jeter tant de clarté sur notre histoire littéraire, politique et religieuse, ne fut pas resté sous le boisseau ; il serait dès longtemps répandu comme il le mérite ».

Onésime Leroy et Dinaux à sa suite, sont convaincus que le *Jeu de Saint-Nicolas* date de l'époque de la première croisade, organisée par Louis IX et qui se termina par le désastre de

(1) *Hilarii versus et ludi*, publiés par Champollion-Figeac, d'ap. le Mˢ 11331 lat. B. N., Paris 1838.

Mansourah. Nous verrons à l'analyse de la pièce, le prix que nous devons attacher à l'opinion de ces deux critiques.

Mais si, conformément à l'idée que nous avons émise, et selon laquelle Bodel aurait été obligé de se séparer du monde à l'époque de la croisade, commandée par Baudouin comte de Flandre, nous envisageons que le *Jeu de Saint-Nicolas* a dû être écrit dans les dernières années du XII[e] siècle, il est possible d'admettre, par suite, que ce mystère doit être le plus ancien qui ait été écrit en langue vulgaire et qu'il est même antérieur au *Mystère de la Résurrection.* Cependant, il est encore très plausible que Bodel ait écrit son drame, même quand l'auteur du *Mystère de la Résurrection* avait déjà produit le sien, sans que cela prouve cependant que notre trouvère ait pu en avoir connaissance. Il faut nous placer, en effet, au point de vue du Moyen Age et non à notre point de vue moderne. Les productions littéraires étaient alors infiniment plus rares que de nos jours, et, partant, leur retentissement devait être d'autant plus grand ; mais il faut tenir compte, d'autre part, de l'obstacle des distances multiplié par les difficultés de communication. Et, ce qui était vrai, commercialement, à plus forte raison devait l'être pour les productions de l'esprit, puisque les gens susceptibles d'y porter intérêt, n'étaient qu'une minorité infime au milieu de l'immense population d'illettrés qui peuplait alors, non seulement les campagnes, mais la plupart des villes ; car il ne faut pas s'illusionner, s'il y eut des centres littéraires, tels que la cour des comtes de Flandre et de Champagne, ou les villes de Rouen, de Dieppe, de Caen, de Lille et particulièrement d'Arras où la poésie était en honneur, dans la majeure partie des localités, au contraire, on vivait encore de cette vie léthargique et matérielle qui est le propre des sociétés longtemps bouleversées par des convulsions politiques et par toutes sortes de misères et qui semblent vouloir s'anéantir dans une paix improductive, qui est comme un délassement, une détente bienfaisante aux fièvres de l'effroi. Or, la France avait été longtemps et était encore morcelée par la féodalité en d'innom-

brables groupements de frères ennemis, elle avait eu à subir des épidémies terribles comme celles du *feu sacré* ou *mal des Ardents* (1130), et les invasions redoutables des Normands dont elle gardait le cruel et impérissable souvenir.

Tout cela ne devait cependant pas entraver l'essor poétique de l'époque romane. Cela ne pouvait même pas le localiser ; et il ne le fut pas, puisque plus d'un trouvère fit, sinon son tour de France, au moins celui de la province dont il jargonnait la langue spéciale ct confuse encore. Les entraves que les circonstances apportaient au développement normal de l'art dramatique dont la diffusion était rendue plus difficile que celle de toute autre espèce de poésie, par la complication de la mise en scène, quelque sommaire et primitive qu'elle fut, pouvaient tout au plus, et même devaient très naturellement ralentir la divulgation des procédés nouveaux, ainsi que des œuvres nouvelles.

M. Onésime Leroy, en tête de son ouvrage intitulé *Etude sur les Mystères* écrit ceci :

« Les historiens du théâtre français, en fixent l'origine à l'année 1402, époque de l'établissement à Paris des *Confrères de la Passion.* Mais bien auparavant d'autres drames avaient été représentés » et plus loin il ajoute que Jean Bodiaus ou Bodel a composé *Li ius de S. Nicholai* « vers 1260, après la première croisade de Saint-Loins, dont sa santé ne lui permit pas de faire partie... L'auteur regrette de n'avoir pu s'inspirer sur la Terre Sainte et y composer le plus humble chant ; mais nous n'y avons pas perdu : au lieu d'un servantois, il a fait une tragédie dans laquelle il nous transporte, en imagination, sur ces lieux où il n'a pu se rendre en réalité. C'est là se dédommager en poète, et par là notre Artésien s'est assuré la gloire d'avoir élevé le premier monument dramatique dont puisse s'honorer la littérature française ».

Ceci, à part la question de date que nous considérons comme élucidée, est on ne peut plus juste.

Cependant, dans un post-scriptum, M. Onésime Le Roy dit

qu'on oppose à cette assertion le « fragment d'un *Mystère de la Résurrection* plus ancien, découvert et publié en 1834 par M. A. Jubinal » et il dit : « Je le crois antérieur d'un siècle peut-être, au *Jeu de Saint-Nicolas* ».

De son côté, M. Jubinal écrit en publiant le fragment du *Mystère de la Résurrection* : « Au premier coup d'œil, plusieurs caractères assez positifs avaient induit M. Pâris à penser que notre mystère remontait au commencement du XIIe siècle ; mais une inspection plus approfondie, ainsi que la découverte dans le volume en question de la *Passion de Hugo de Lincoln*, amenèrent cet érudit à fixer l'époque de l'écriture au siècle suivant. Il n'en sera pas moins loisible au lecteur de supposer que la composition poétique qui a dû précéder la transcription, appartient à la seconde moitié du XIIe siècle ». Le meurtre de cet Hugo de Lincoln fut, en effet, commis par des Juifs en 1255, ce qui fixe l'écriture du manuscrit après cette date.

Nous avons vu qu'il fallait reculer à l'année 1202 la composition de la dernière œuvre de Jehan Bodel : le *Congé* et par suite il nous faut ramener celle du *Jeu de Saint-Nicolas* à cette seconde moitié du XIIe siècle pendant laquelle M. Jubinal admet que put être écrit le *Mystère de la Résurrection.* Faisons remarquer cependant que nous savons seulement qu'il est antérieur à l'écriture d'un manuscrit produit dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Tout au plus pouvons-nous dire que les deux mystères en question furent composés à la même époque ; mais l'auteur anonyme du *Mystère de la Résurrection* demeurera notoirement inférieur au poète d'Arras. A lui donc l'honneur d'avoir donné la première œuvre dramatique du théâtre français.

Le *Jeu de Saint-Nicolas* dont l'intitulé porte :

C'est li jus de saint Nicholai

commence par un prologue qui est long de 114 vers

Oiiés, oiiés, seigneurs et dames
Que Diex vous soit garans as ames !

s'écrie *li preecières*, c'est-à-dire le prêcheur.

(Oyez, oyez, seigneurs et dames, que Dieu garde votre âme).

La pièce débute ainsi par une invocation religieuse, et le discours que prononce ce « prêcheur » nous rappelle l'exposé de la vie du saint que résumait, le jour de sa fête, le diacre du haut de l'ambon.

Il ne serait donc pas difficile d'admettre que la pièce de Jehan Bodel fut jouée, non pas en place publique, ni dans un théâtre spécialement disposé à cet effet, mais, suivant l'usage, dans l'église même, ou dans quelque local, chapelle ou autre, sous la haute direction du clergé, et peut-être même sous la présidence de l'évêque.

Voici, en résumé, ce que vient dire devant l'assemblée notre prêcheur. Nous allons vous parler de Saint-Nicolas,

Qui tant biaus miracles a fais.

Ceux qui nous racontent sa vie, nous disent qu'il y avait jadis un roi païen,

Qui marchissoit as crétiens,

c'est-à-dire qui voisinait avec les chrétiens, suivant le sens du verbe d'origine germanique encore en usage au Moyen Age.

Or, un jour, les chrétiens subirent une défaite. Ce jour-là leurs vainqueurs, en pénétrant dans une maisonnette (manoque), y trouvèrent un vieillard en prière devant une image de Saint-Nicolas,

A genous devant une ymage
De saint Nicolai le baron.

Ce titre de baron est une qualification fréquemment attribuée aux saints : nous la retrouvons dans Froissard : « *Le baron*

Saint-Jacques » (Liv. III) et en plusieurs autres textes de la même époque.

Les infidèles s'emparèrent incontinent de la statuette, et, traînant avec eux le vieillard, ils le menèrent à leur roi. Celui-ci interrogea le prud'homme, sur sa confiance en ce morceau de bois. « Sire, répondit-il, il est fait à l'image de Saint-Nicolas, je l'aime et l'adore, car celui qui l'invoque ne fait jamais fausse route ; et c'est un si remarquable gardien qu'il fait croître et multiplier ce qu'on lui donne à garder. » — « Mécréant, reprit le roi, je te ferai larder s'il ne fait croître et multiplier mon trésor que je lui confie pour ta confusion ».

Alors, le roi fait enfermer le chrétien avec un carcan au cou ; puis il ordonne de placer l'image sur ses coffres grands ouverts. Cependant, des voleurs ayant appris tout cela, se réunirent une nuit et vinrent s'emparer du trésor. Dès que le roi eut connaissance du larcin, il fit amener le pauvre prudhomme et lui dit : « Pourquoi m'as-tu trompé ? » Le malheureux ne savait que répondre ; et le roi ordonna de le mettre à mort, de façon ignominieuse. « Ah ! pour l'amour de Dieu, s'écria le chrétien, laisse-moi un jour seulement, que je sache si Saint-Nicolas viendra me délivrer ». Le roi voulut bien y consentir, et le renvoya dans sa prison. Alors toute la nuit il pleura et pria, si bien que Saint-Nicolas s'en fut trouver les voleurs, qui étaient endormis ; il les réveilla, les décida à reporter le trésor où ils l'avaient pris et à remettre toutes choses en l'état où ils les avaient trouvées.

A cette nouvelle, le roi fit chercher le prudhomme et se fit baptiser, lui et les siens, et depuis resta bon chrétien.

Le prêcheur ajoute en terminant :

Signeur, che trouvons en la vie
Del saint dont anuit est la veille ;

ce qui nous apprend que ce miracle de Saint-Nicolas fut joué la veille de la fête de Saint-Nicolas, c'est-à-dire le 5 décembre.

Saint-Nicolas était, nous l'avons dit, très en honneur au Moyen Age.

Depuis l'époque où ses restes furent ramenés à Bari (1087), sa réputation ne fit que grandir en Occident, où on le considérait comme le patron de la bourgeoisie, alors naissante, des écoliers et des travailleurs ; il avait été notamment choisi comme patron par la confrérie des grainetiers. Il devait donc être particulièrement vénéré par la population d'une ville de bourgeois manufacturiers comme était Arras sous Philippe-Auguste.

Le prologue, qui comprend le résumé de la pièce, n'est pas évidemment sans avoir défloré l'œuvre à nos yeux. Notre théâtre moderne nous a appris à savourer les uns après les autres les événements inattendus qu'il nous présente, et, pourvu que leur enchaînement n'aille pas à rebours de la logique, nous nous déclarons satisfaits.

Néanmoins, nous ne saurions nous abstenir d'étudier l'acte qui va suivre, et qui, tout en n'étant que le développement de la légende précédente, nous offrira, évidemment encore, dans ses 1.400 vers certains détails intéressants qui ne pouvaient tenir dans un prologue d'une centaine de lignes.

Au début de la pièce, nous allions dire au lever du rideau, Auberon le courrier vient annoncer au roi, il s'agit d'un roi sarrazin, que les chrétiens dévastent son royaume.

Le roi, s'adressant à son sénéchal, s'écrie alors :

Ostes, pour mon Dieu Apolin !
Sont dont crestien en ma terre ?
Ont-il esmene la guerre ?

Nous ne savons pas pourquoi Francisque Michel a donné de ces trois vers cette traduction (1) :

« Othon, pour mon Dieu Apollon ! les chrétiens sont-ils donc en ma terre ? Ont-ils engagé la guerre ? »

(1) *Th. franç. au Moy. âge,* Paris 1839.

Jamais, en effet, Ostes n'a signifié Othon, L'oste ou hoste était un homme libre placé dans une certaine dépendance par rapport à un plus puissant que lui. C'était le cas d'un fonctionnaire vis-à-vis de son souverain, le cas, par conséquent, du sénéchal par rapport au roi. Ostes veut donc dire : Vassal, ou quelque chose d'équivalent.

« Pour l'amour d'Apollon », ajoute le roi ; tout musulman qu'il était, il invoquait les dieux du paganisme ; cette confusion des croyances païennes et musulmanes est fréquente au Moyen Age Nous en avons déjà fait la remarque à propos de la *Chanson des Saxons*.

Et Auberon, continuant son rapport de la situation faite au pays par cette invasion chrétienne, ajoute :

> Rois, t'es empire ne teuls ols
> Ne fu puis que Noeus fist l'arche

N'est-il pas amusant de voir l'Arche de Noë intervenir dans ce récit : « Sire, de telles forces, de telles armées ne se virent depuis que Noë construisit l'Arche ».

En apprenant ces fâcheuses nouvelles, le premier mouvement du Roi est de s'en prendre à Tervagan, une divinité de pure fantaisie, dont le nom se rencontre souvent sous la plume des auteurs de l'époque médiévale, et qui complétait avec Mahom (Mahomet), Apolin (Apollon) et Jupiter, le paradis des dieux que les écrivains occidentaux prétendaient adorés des sarrazins. Jusqu'à ce jour, la critique n'a pas su déterminer l'origine de ce nom. M. Eloi Johanneau (1) veut le faire venir d'extravagant. Nous ne nous arrêterons pas davantage à cette explication.

Mais, comme le Roi menace le fameux Tervagan de le faire fondre, le sénéchal intervient et reproche à son maître de manquer de respect envers les puissances supérieures :

(1) Notes de la 2e édit. des *Vingt-trois manières de vilains*.

N'a fiert à conte ni à roi
D'ensi ses Diex mesaesmer ;

(Ni comte, ni roi n'a le droit de mépriser ses Dieux.)

Bien qu'elle soit placée dans la bouche d'un infidèle, cette maxime traduit les sentiments de l'époque. Il faut au contraire s'humilier, quelque puissant que l'on soit dans le monde, devant ceux qui sont plus grands que les rois.

Alons à Tervagan andoi
Prier qu'il ait de nous pardons,
A nus keutes, à nus genous

(Allons à Tervagan, nus coudes et nus genoux, le prier qu'il ait pitié de nous.)

Le roi se rend aux justes observations de son sénéchal, et s'excuse auprès de Tervagan de sa colère : « J'étais plus ivre que soupe, lui dit-il ».

Mais g'iere plus ivres que soupe

Nous retrouvons la même formule dans le miracle de Sainte-Geneviève : « Tu es plus yvre qu'une soupe trempée dans le vin. »

Ce mot de soupe, qui dérive de source germanique, signifie bien, comme nous le comprenons : potage, bouillon ; « mais dit Littré, l'antonomase qui a donné à ce mot le sens de tranche de pain est très ancienne ». Il eut cours avec cette acception jusqu'au XVI[e] siècle, et même de nos jours ne dit-on pas encore : Tremper la soupe ?

Le roi, après avoir imploré Tervagan, le supplie que, par quelque signe, il veuille bien lui faire connaître ce que le sort lui réserve.

En tel manière le me di :
Se je doi gaagnier, si ri ;
Et se je doi perdre, si pleure.

(Apprends-le moi de cette façon : si je dois gagner, tu riras ; tu pleureras si je dois perdre.)

Et voilà que

> Tervagan a plouré et ris.

Le roi demande aussitôt au sénéchal s'il ne peut pas lui expliquer cet oracle embrouillé. Le sénéchal, qui est prudent, — il ne faut pas dire aux grands ce qui pourrait leur déplaire, sans avoir pris ses précautions — lui laisse simplement entendre que l'explication pourrait ne pas lui être agréable. Ce à quoi le roi répond : « Mais ne crains donc rien, je te jure, sur tous mes dieux, que tu peux avoir confiance ».

Le sénéchal ne se contente pas de ce serment fait au nom des dieux et il reprend :

> Sire, bien vous croi seur les Diex :
> Mais assés vous querroie miex
> Se vous l'ongle heurtiés au dent.

(Je vous croirais encore plus, si vous vous heurtiez l'ongle contre la dent.)

Voici un geste assez généralement en usage au Moyen Age. « Par més dents ! » était une formule coutumière que nous retrouvons en plusieurs ouvrages, *le Roman de Buèves de Commarchis* d'Adenès (1) par exemple, et *li Moinages Renouart* (2).

Le roi ayant pleinement rassuré son sénéchal, celui-ci lui explique alors qu'il sera vainqueur des chrétiens, ce pour quoi le dieu a ri, puis, qu'il finira par le renier et se faire chrétien, ce pour quoi il a pleuré ! Furieux le roi s'écrie : « Si je n'avais pas heurté du doigt mes dents, ce n'est pas Mahomet qui aurait empêché que je ne te fasse anéantir ».

Puis il ordonne de réunir son armée et d'appeler à lui tout le monde depuis l'Orient jusqu'en Catalogne, c'est-à-dire tout le

(1) Ms Ars. N° 175, f° 183, v° col. 2, vers 8.
(2) Ms B. N. 6985[3], f° 233, v° col. 2, vers 38.

monde musulman. Cela ne laisse pas que d'être un peu vague pour arriver à déterminer en quel lieu se passe l'action.

Cependant Connart se met en devoir de remplir ses fonctions de crieur public autrement dit de héraut du roi, et il va criant : « C'est le ban du roi d'Afrique que je proclame ; que tous, pauvres et riches, accourent avec leurs armes ».

De la terre Prestre-Jehan
Ne remaigne jusques al Coine ;

(Qu'il n'en reste pas depuis la terre du Prêtre Jean jusqu'à Konieh), c'est-à dire *Iconium*.

Cette terre du Prêtre Jean était située en Asie : les chroniques du temps, sans nous fixer en aucune façon sur la situation exacte de ce royaume, désignent sous ce nom un pays que gouvernait un certain prince chrétien, sur lequel nous n'avons que les données les plus incertaines. Nous savons pourtant qu'il régnait sur un des pays où s'était répandue la doctrine de Nestorius. Or la foi nestorienne fit des adeptes tant en Syrie que dans le Kurdistan, chez les Arméniens, en Tartarie, et même en Chine, dans l'Inde et à Ceylan.

Quant au nom de Prêtre Jean, il apparaît pour la première fois vers le milieu du XIIe siècle. L'existence d'un prince du nom de Jean, qui aurait conquis un assez vaste empire au-delà de l'Arménie et de la Perse, aurait alors été signalée au pape Eugène III par un évêque de Gabala (1145). Quelques années après, un des successeurs d'Eugène III, le pape Alexandre III envoyait au fameux Prêtre Jean un message qui commençait par ces mots : « Charissimus in Christo filius, illustris et magnificus Indorum rex, sacerdotum sanctissimus », et dont fut chargé son médecin Philippe, qu'il lui députait pour l'engager à se réunir à l'église romaine.

Voici ce que nous trouvons à son sujet dans Joinville § 240 « En celle berrie (1) estoit le peuple des Tartarins et estoient

(1) Plaine.

subject à Prestre Jehan et à l'empereour de Perce... Ce Prestre Jehan et l'empereour de Perce et les autres roys, tenoient en tel despit les Tartarins, que quant il leur aportoient leur rentes, il ne les vouloient recevoir devant eulz ; ains leur tournoient le dos ».

Puis Joinville raconte le soulèvement des Tartares et la défaite des peuples sujets immédiats de Prêtre Jean.

Telles sont les seules notions que nous puissions réunir sur l'existence de ce Prêtre Jean, dont le nom, a-t-on dit, n'est peut-être qu'une déformation de Gour-Khan, titre pris par un souverain des Kara-Khitans nommé Yelu Tache, et dont le fils, nommé Yelu Yili, qui régna de 1142 à 1153, fut canonisé sous le nom de Jen Tsong. Quoi qu'on ait voulu voir dans Yelu Tache le même personnage que Prêtre-Jean, nous serions d'avis plutôt de le confondre avec ce Jen Tsong. L'époque de son règne concorde absolument avec celle où l'évêque syriaque signalait son existence au pape Eugène III ; et si, quand le pape Alexandre déléguait son médecin Philippe à ce souverain asiatique, celui-ci était mort déjà depuis six ans, cela ne doit, en aucune façon nous surprendre, et cela ne peut infirmer notre théorie, puisqu'il faut bien admettre que les nouvelles provenant du Turkestan septentrional, où régnait Jen Tsong, ne pouvaient parvenir à Rome que longtemps après que les événements s'étaient accomplis, puisqu'il leur fallait traverser des pays de mœurs, de langues, de religions si diverses, que le moindre commerce régulier n'avait encore pu s'établir entre ces contrées lointaines et l'Europe occidentale.

Outre le pays de Prêtre Jean, Bodel énumère aussi par la voix du crieur Connart, des peuples dont les noms se retrouvent dans d'autres ouvrages du Moyen Age, sans qu'il soit possible de préciser leur situation géographique. Nous voulons parler des Kenelieus et des Achoparts.

Ce dernier nom figure dans l'*Enfance d'Ogier le Danois*, dans le *Roman de Guillaume d'Orange* et dans la *Chanson de Roland*, ortographié tantôt Acopars, tantôt Achopars ou Acoupars. Albert

d'Aix dans son *Historia Hierosolimitanæ Expeditionis*, lib. VI, chap. XLI et XLVI, écrit: Azapart et Azoparth, et en fait une tribu d'Ethiopie (1). On le trouve aussi dans l'*Historia de Hierosolymitano itinere* de Pierre Tuebœuf relative à la première croisade. Tuebœuf nous présente les Achuparts ou Asuparts comme un peuple d'Asie (2).

Quant au premier, il subit aussi quelques altérations orthographiques. Dans ce même *Jeu de Saint-Nicolas*, nous le verrons en effet quelques lignes plus bas écrit : Queneliex. On trouve aussi Canelius dans la *Chanson de Roland*, ainsi que dans les *Vies des Saints* (3), ce qui fait dire à Francisque Michel qu'il s'agit là des « gens du pays où croît la cannelle ». En admettant cette hypothèse, l'auteur aurait ainsi désigné quelque tribu arabe. En effet, on pensait au XIIe siècle que l'Arabie était le pays de la cannelle parce qu'elle parvenait en Europe par le moyen des caravanes arabes. Mais, en réalité, elle venait de Ceylan, et les Arabes n'étaient que les intermédiaires commerciaux entre le pays producteur et les pays de consommation. Il n'y aurait rien de surprenant à ce que Jehan Bodel ait voulu désigner sous le nom de Kenelieu quelque peuplade arabe, alliée toute naturelle d'un prince sarrazin, défenseur d'une religion dont l'Arabie avait été le berceau. Disons enfin que le Dictionnaire de Godefroy donne au mot Chaneliu le sens de Cananéen.

La pièce de Jehan Bodel qui, jusque-là, était régulièrement composée de vers de huit pieds, comprend, à partir de cet endroit, des passages écrits en vers alexandrins, sans que rien puisse justifier ces changements de rythmes si ce n'est la fantaisie de l'auteur.

Le roi appelle Auberon, son courrier, et c'est pour lui enjoindre, à lui aussi, d'aller en toute hâte, convoquer les sujets et les alliés du souverain.

(1) *Historiens des Croisades*, T. IV.
(2) Id., T. III.
(3) Ms de Sorb.

Auberon lui répond qu'il peut être tranquille, qu'il n'y a pas de chameau qu'il ne puisse dépasser à la course. La comparaison est heureuse. L'auteur n'a pas oublié que le sujet se passe en Afrique.

Mais, aussitôt, sans transition aucune, sans que rien ne nous avertisse du changement de décor, changement de décor fictif, puisqu'à cette époque l'art du théâtre ignorait l'emploi des fonds et des portants, nous passons de la cour du roi d'Afrique dans une taverne.

Sur le pas de la porte, voici le tavernier qui fait l'article, et comme on voit faire de nos jours encore sur le trottoir des restaurants parisiens à bon marché, par les distributeurs de prospectus, il arrête le passant et lui dit: « Entrez ici, vous y mangerez bien ; vous y trouverez pains et harengs chauds, et vin d'Auxerre à plein tonneau ».

Cette fois, nous voici loin de l'Afrique, nous ne nous figurons pas très bien un tavernier berbère offrant des harengs et du vin d'Auxerre à sa clientèle. Pour du Samos passe encore, avec de la *rascasse*. Quant au hareng, qu'on n'a jamais pêché dans la Méditerranée, il est essentiellement un produit des mers du Nord, que les cabaretiers flamands, artésiens et autres servaient volontiers à leur clientèle, parce que le hareng salé poussait à boire. Aussi, pour exprimer qu'un homme n'est pas un ivrogne, disait-on souvent : il ne mange pas de hareng. C'est ce que Fr. von der Hagen, par exemple, dit au sujet du landgrave Hermann de Thuringe : il ne buvait jamais de bière et ne mangeait jamais de hareng. Par contre, ajoutons, en passant, que cet Hermann, le landgrave, était fervent amateur de poésie, qu'il comptait lui-même au nombre des Minnesinger, et qu'il réunit, dans sa résidence, en 1207, tous les poètes allemands qu'il put convoquer, en un concours poétique, sorte de fête littéraire analogue aux puys français, connue dans l'histoire littéraire de l'Allemagne sous le nom de *Combat de Wartbourg*. N'était-ce pas un contemporain de Bodel ? Pourquoi les peuples allemands auraient-ils

été plus avancés alors que les français au point de vue poétique ? Pourquoi vouloir, à tout prix, que Bodel, un de nos plus anciens trouvères, soit postérieur de plus d'un demi-siècle à Frédéric de Linange, à Godefroy de Strasbourg ou à Wolfram d'Eschembach, le vainqueur du tournoi de Wartbourg dont nous parlons plus haut, et qui s'inspirait le plus souvent des trouvères et des troubadours français. La France, par sa situation historique et sa civilisation, ne devait-elle pas, il faut en convenir, posséder très naturellement une antériorité littéraire sur les pays encore incultes et à demi-barbares de la Germanie ?

L'essor poétique de l'Allemagne fut des plus remarquables vers le début du XIII[e] siècle. Un vent de poésie soufflait alors sur l'Europe médiévale, et il serait déjà assez logique d'admettre qu'un centre éclairé, comme l'était alors la capitale de l'Artois, ait suivi l'impulsion générale, si nous n'avions pas d'autres preuves à avancer de l'existence de poètes nationaux à Arras au commencement du XIII[e] siècle. Or, parmi eux, nous prétendons compter Bodel comme le premier de tous, sinon en date, du moins, au point de vue du talent.

Enfin, von der Hagen nous dit qu'Hermann de Thuringe ne mangeait pas de hareng ; c'est fort bien : Hermann était un homme sobre. Mais la clientèle du tavernier de Bodel ne l'était pas autant, heureusement, pour le dit tavernier. Il faut bien inventer des moyens pour faire prospérer le commerce, n'est-il pas vrai ? Et la consommation du hareng en était un merveilleux. Aujourd'hui, dans les brasseries alsaciennes et allemandes, on trouve sur les tables des bretzeln, espèces de craquelins saupoudrés de sel qui font boire les gens, surtout ceux qui y sont disposés. Mais, les harengs, bien fumés et bien salés, poussent à boire même ceux qui n'en auraient point envie, et le hareng n'a jamais été rare ni cher dans les provinces septentrionales, où il foisonnait plutôt, puisqu'il était le principal produit de toute une population maritime échelonnée depuis la côte frisonne jusqu'à la Beurrière bou-

lonnaise. Grâce à lui, on arrivait à débiter un plus grand nombre de tonneaux de bière ou de barriques de vin, de ce vin d'Auxerre, par exemple, dont le tavernier fait parade, et qui était célèbre alors dans toute la France septentrionale ; sa réputation n'y avait point encore été amoindrie par celle des crûs bordelais ; l'éloignement rendait en effet le charroi de ces vins difficile et coûteux.

Cependant, tandis que le tavernier fait sa réclame sous l'auvent de sa porte, voici Auberon, le courrier, que l'auteur n'a pas quitté, qui s'écrie :

A ! Saint Beneoit, vostre anel
Me laissiés encontrer souvent !

(Ah ! saint Benoît, laissez-moi rencontrer souvent votre anneau !)

Cette invocation d'Auberon prouve quelle était la vénération qu'on professait alors pour l'ermite de Subiaco. On le considérait comme particulièrement habile à sortir les gens des embarras de la vie. N'avait-il pas, de son vivant, créé de toutes pièces, dans des terrains stériles ou sauvages, de florissants monastères avec leurs ateliers pour la fabrication de tout ce qui pouvait être utile à ses disciples, avec leurs boulangeries et leurs potagers ? Mais il est au moins curieux d'entendre un courrier de prince sarrazin se confier à la toute puissance du saint patriarche, pour obtenir de lui assistance au cours de sa mission. La première aide qu'il en retire, est la rencontre immédiate de la taverne, sur le seuil de laquelle il aperçoit le tavernier auquel il dit : « Que vent-on chaiens ? » (Que vend-on ici ?)

« Ce qu'on y vend ? Ami, un vin qui point ne file », réplique le tavernier ; c'est-à-dire un vin qui ne devient pas visqueux, un vin de bonne qualité. Le tavernier le cède au tarif de la ville : « Au ban de le vile », tel qu'il a été annoncé.

Le prix des denrées était alors réglementé, et publié par la voix des crieurs publics, corporation dont l'importance alla

croissant pendant tout le Moyen Age, tant que les commerçants n'eurent pas d'autre moyen de faire connaître la nature des marchandises qu'ils avaient en magasin, et la valeur assignée à ces marchandises. Les anciens connaissaient les affiches. Ils employaient celles de parchemin, procédé coûteux ou les panneaux de bois peint. On a retrouvé des échantillons de ces dernières au cours de fouilles faites à Pompéï. Mais, pendant le Moyen Age et jusqu'au XVe siècle, cette coutume fut abandonnée, et l'affichage fut remplacé par les publications à son de trompe.

Quant aux prospectus ils étaient totalement inconnus, et les plus anciens ne remontent qu'à l'époque de l'invention de l'imprimerie. Le plus vieux prospectus que nous possédions se trouve à la Bibliothèque nationale. Il date environ de 1465 et il est du typographe strasbourgeois Jean Mentel, qui fut, croit-on, le premier à se servir de ce moyen pour annoncer la publication de ses livres.

Auberon a donc commandé une pinte de vin, et il l'avale en se plaignant que le hanap n'est guère profond, puis il demande ce qu'il doit. Nous allons être renseigné sur le prix du vin, suivant les cours en usage à cette époque. En effet, le tavernier lui répond :

Paie denier, et à l'autre eure,
Aras le pinte pour maaille.

Ainsi notre débitant réclame un denier pour une pinte; or, comme la pinte de Paris qui avait généralement cours depuis Charlemagne, dans toute l'étendue du royaume, représentait un peu moins que notre litre, c'est-à-dire 0 lit. 9313 ; et que le denier qui pesait sous les rois de la troisième race 23 ou 24 grains environ, soit 1 gr. 222 à 1 gr. 275 équivalait à peu près à 0 fr. 25 de notre monnaie, le litre actuel aurait donc valu à cette époque environ 0 fr. 26, dans les provinces du Nord, bien entendu ; car il est évident que les pays producteurs le vendaient sur place à meilleur compte. Mais c'était

toutefois un prix fort ; et le tavernier, pour s'assurer la clientèle d'Auberon, n'hésite pas, comme on vient de le voir, à lui offrir deux pintes au prix d'une : Tu auras la pinte pour maille, lui dit-il, si tu bois encore ; or la maille valait un demi-denier. Notre courrier marchande ; il voudrait en être quitte pour une seule maille et déguerpir sans plus tarder.

Mais le tavernier s'obstine à le retenir, Auberon lui promet qu'au retour, il paiera la pinte un denier. Quant à présent il est obligé d'être circonspect sur la dépense. C'est alors qu'intervient un certain Clikés, vrai pilier de cabaret, qui propose une partie de dés, qu'Auberon accepte pour en finir et avoir la paix ; l'enjeu fixé est le prix du vin que le courrier a dégusté.

Les jeux de dés ont été, pendant tout le Moyen Age, très en vogue. Il fallut l'introduction des cartes qui se répandirent en France, à la suite de l'expédition de 1365, conduite par Duguesclin en Espagne, où elles florissaient déjà, pour diminuer le nombre des joueurs de dés. Mais avant, et même encore après cette époque, de tous les jeux de hasard, le jeu de dés fut un de ceux contre lesquels s'éleva le plus souvent et avec le plus de raison, aussi bien l'autorité ecclésiastique que l'autorité royale. Les ordonnances se succédèrent pour l'interdire, mais que peuvent des ordonnances lorsque la police est rudimentaire, et qu'elles se heurtent aux passions humaines ?

Les premières de ces ordonnances eurent plutôt un but moral. Elles cherchaient à atteindre les blasphémateurs, et, inspirées évidemment par l'esprit religieux de l'époque des croisades, elles furent d'autant plus rigoureuses qu'elles émanèrent du pouvoir civil. « Philippe Auguste, dit Rigord (1), poussa si loin l'horreur des blasphèmes, trop souvent proférés par les joueurs dans les cours ou dans les maisons de jeu, que si quelqu'un, chevalier ou autre, s'en permettait un seul, par mégarde, en présence du souverain, il était immédiatement,

(1) *Historiens de la France*, T. XVII. *Hist. de Ph.-Auguste*, en latin.

par ordre de ce prince, jeté dans la rivière; c'était n'y pas aller de main morte. Plus tard, Louis IX promulgua (1256) une ordonnance dans laquelle nous relevons les articles suivants :

« (9) Nous voulons de rechief et establissons que tuit nos *Seneschaux*, Baillis et tous nos autres officiauls et *servicials*, *de quelque estat, ou condition que il soient*, se tiegnent de dire paroles qui tourne en desprit de Dieu, *de nostre Dame Sainte Maric*, et tous les saints *et saintes*, et se gardent de jeu de dez... et de tavernes. »

C'est la reproduction de l'article 12 de l'Ordonnance de 1254, à laquelle les mots ci-dessus soulignés ont été ajoutés. Cependant, l'Ordonnance de 1254 portait : « jeu de dez ne échets », cette dernière prohibition ne figure plus sur l'Ordonnance de 1256, probablement parce qu'il avait été reconnu que le jeu d'échecs plus difficile, et partant, moins vulgarisé que le jeu de dés, ne présentait pas d'aussi graves inconvénients.

Cet article est accompagné du suivant :

« (10) Item que la forge des dez soit deffenduë et devée (empêchée) par tout nostre Royaume, et tout homme qui sera trouvé joüant aux dez communement, ou par commune renommée, fréquentant taverne,... soit réputé pour infame, et débouté de tout témoignage de vérité. »

Cette disposition beaucoup plus étendue ici, se trouve à l'article 35 de l'Ordonnance de décembre 1354 pour la réformation des mœurs dans le Languedoc et le Languedoil.

En ce temps-là, l'État ne prisait guère le commerce des taverniers et toutes les entraves que leur apportait le gouververnement n'étaient pas faites pour faire prospérer leur commerce. Il était alors interdit à tout habitant qui avait sa résidence dans la ville, de fréquenter chez eux, et les passagers seuls, les voyageurs, étaient autorisés à s'y arrêter. Nous ne pouvons nous empêcher de comparer les règlements de cette époque avec la liberté de la nôtre; et, en faisant cette comparaison de nous demander si vraiment au point de vue de la

morale et de la santé publique, les rigueurs quasi absurdes édictées par Philippe Auguste, Louis IX et Philippe le Bel ne valaient pas mieux que la licence moderne, et de nous demander de plus si réellement, sous ce rapport, nous sommes bien le siècle du progrès.

Mais il y avait alors des joueurs invétérés, comme il y avait aussi des ivrognes endurcis, et l'institution des cabarets, tout comme une religion qu'on persécute, devait survivre à tout, et triompher des rois.

Aussi un siècle plus tard avait-on compris qu'il fallait capituler, et que la passion du jeu est un mal qu'on ne guérit pas en l'interdisant, et en décrétant l'infamie des joueurs. L'ordonnance qui parut alors, — elle est du règne de Charles VI (1396) — ne s'en prend plus qu'à la tricherie et à la malhonnêteté. Elle condamne les *dez mal poins*, c'est-à-dire mal marqués, et *les dez pipés*. Réglementer le jeu, n'est-ce pas lui reconnaître le droit de s'exercer ?

Le pouvoir royal n'avait pas tort cependant d'entraver autant que faire se pouvait, ce jeu de hasard, car il avait ruiné bien des gens, quand il ne les avait pas amenés à la mort, par misère ou suicide. « Gaucelin ou Anselme Faidit, Troubadour célèbre, ayant eu le tort et le malheur de perdre tout son avoir au jeu de dés, fut réduit à se faire jongleur, et n'était plus reçu qu'à ce titre dans les cours et dans les châteaux. Rutebeuf et Guillaume Magret, deux bohêmes de la lyre, et bien d'autres encore, en apprirent à leurs dépens, le mauvais côté ».

On jouait avec trois ou six dés. La partie engagée entre Auberon et Clikès est une partie à trois dés, la plus simple de toutes. « Le gagnant sera celui qui aura le plus de points, mais sans tricherie », dit Auberon que la chance favorise et qui laisse son partenaire régler la dépense et le maudire tout à son aise.

Philosophiquement le tavernier, en empochant la recette, conclue :

Va, va, mar vit li piés le dent

(Va, le pied, pour son malheur, a vu la dent); il ne faut pas défier qui peut se défendre, on a bien vite le malheur à ses trousses. Et ainsi s'achève cette scène de cabaret.

Mais, toujours sans transition aucune, voici Auberon parvenu au terme de son voyage. Il arrive auprès des amiraux vers lesquels l'avait dépêché le roi d'Afrique, son maître. Les trouve-t-il réunis? On serait tenté de le croire, étant donné la brièveté, la rapidité des répliques. Mais il ne faut pas oublier que notre dramaturge ne fait aucun cas des règles de l'unité, qu'il n'établit aucune démarcation entre les différentes scènes de sa pièce, qu'il change d'horizon avec la plus vertigineuse facilité; il faut penser aussi que les divers amiraux qu'il visite gouvernent des pays fort éloignés les uns des autres, et qu'il est invraisemblable qu'ils se trouvent réunis en un même lieu; et que, par conséquent, chaque audience que le courrier du roi d'Afrique reçoit tour à tour de leur part, doit constituer une scène séparée.

Pour la compréhension de ces diverses péripéties, il est probable que les interprètes devaient, au cours de la représentation, faire les poses nécessaires, ou des sorties, pour souligner un temps de transition entre les scènes successives, que l'auteur n'avait pas encore appris à manier comme des organes distincts et définis dans le corps de son œuvre.

Le courrier Auberon arrive donc auprès des amiraux vers lesquels l'avait dépêché le roi d'Afrique, son maître, c'est-à-dire auprès des émirs comme traduit fort justement Francisque Michel.

Amiral est, en effet, un mot dérivé de l'arabe émir. Primitivement, la valeur de ce mot fut beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est demeurée : en effet, amiral a été employé par certains de nos anciens chroniqueurs ou poètes comme un équivalent de Roi. Nous lisons à ce propos dans Pasquier :

« Comme toutes choses ont leur entre suitte; les unes grandes venir au raval, les autres petites se faire grandes, ainsi comme il plaist aux ans : aussi s'estans insinuez entre les Sar-

razins, les Califfes et les Sultans,.. ces deux commencèrent de prendre pied, et l'*Admiral* diminution ; lequel toutesfois ne fut pas petit seigneur près du Sultan, ores que non souverain, parce que les grandes charges et capitaineries luy estoient baillées (1) »

C'est ce qu'il faut voir dans les amiraux mis en scène par Bodel. Ce sont des gouverneurs de provinces, les vassaux-nés du roi d'Afrique : comme tels, Auberon leur transmet le message de son maître qui les appelle à son secours contre les chrétiens. Il s'adresse tout d'abord à l'émir d'Iconium, puis à celui d'Okrenie, ou d'Orcanie. Comme les auteurs de chansons des gestes, et comme nous l'avons déjà vu, d'ailleurs, dans sa *Chanson des Saisnes*, Bodel mêle les peuples des quatre points cardinaux ; des sarrazins et des normands, enfin de tous les peuples qui avaient, depuis quelques siècles, été, au nord comme au midi, l'effroi de l'Europe, il faisait une confusion étrange. Pour lui les jarls qui avaient quitté la Norwège pour venir s'installer aux Orcades, où tour à tour, ils combattirent ou aidèrent les Normands dans leurs expéditions, étaient des vassaux d'un prince Sarrazin d'Afrique. C'était singulièrement bouleverser la géographie. En outre, c'était oublier, ou même ignorer, que les Orcades avaient été évangélisées, qu'elles étaient chrétiennes, et que même un de ses ducs mort vers 1064, y avait, après un pèlerinage à Rome, créé un évêché à Birsay. Ici l'auteur, a commis une erreur qui nous prouve encore que si l'Europe avait de son temps, les regards hypnotisés par le monde musulman, l'Afrique, la Palestine, Constantinople et Jérusalem, les rapports devaient être bien restreints avec les peuples des pays septentrionaux, d'où étaient venues, il est vrai, les flottes des envahisseurs normands, mais où jamais l'Europe n'avait songé à porter la guerre, ni même à entretenir de relations commerciales suivies. De là, l'ignorance de Bodel, qui devait être aussi celle de ses contemporains, touchant les événements

(1) Pasquier. *Recherches de la France,* liv. II, p. 108.

qui avaient pu modifier la religion de ces peuples perdus dans les brouillards du Nord et les embruns de l'Océan.

Après avoir obtenu l'assentiment de l'émir d'Iconium, de ce fameux émir d'Okrenie et du roi d'Oliferne, dont nous serions tentés de faire dériver le nom d'Olif, ce qui signifierait alors le pays des Oliviers et se rapporterait fort bien aux populations musulmanes de la Terre Sainte, il s'adresse à l'Émir de l'Arbre Sec.

Amiraus d'outre le Sec-Arbre,
Le roys d'Aïr, Tranle et Arabe,
Pour la guerre des crestiens,
Te mande le secours prochain.

(Émir des pays au delà de l'Arbre Sec, le roi d'Aïr, Tranle et Arabie, pour la guerre des chrétiens, te demande un prompt secours.)

Le pays de l'Arbre Sec, d'après une tradition, était un pays de l'Asie Mineure, situé au delà d'Hébron, où se trouvait un arbre qui depuis le commencement du monde serait resté vert et feuillu jusqu'à l'époque de la mort de Jésus-Christ. Alors, il aurait séché sur pied, pour ne plus reverdir qu'au jour où un prince d'Occident, gagnant la terre promise avec les chrétiens, serait venu faire chanter la messe sous son ombre.

Nous voici maintenant fixé sur les pays gouvernés par le roi d'Afrique. Bodel nous l'écrit en toutes lettres. Ce roi n'est autre que le roi d'Aïr, Tranle et Arabie. Aucun critique n'a jusqu'à présent, à notre connaissance, cherché à expliquer ces mots : Aïr et Tranle. Aïr ou Asben est un district important du Sahara, dont la ville principale est Aghadès, connu, au moins de nom, dès la plus haute antiquité, par les produits qu'elle expédiait par caravanes dans les ports méditerranéens de la côte septentrionale d'Afrique. Quant à Tranle, il nous semble que ce doit être une incorrection de copiste et que nous devons y voir l'ancienne et florissante ville de Tralle, en Asie Mineure, des ruines de laquelle est sortie Aïdin.

La mission d'Auberon est ainsi terminée. Tous les rois et émirs qu'il a visités lui ont promis leur concours. Il retourne auprès du roi auquel il fait un récit succinct de ses démarches.

Nous assistons ensuite à l'arrivée des secours amenés par les émirs qu'Auberon a requis et à leur réception par le roi.

L'émir d'Iconium lui fait cette bizarre déclaration :

Rois, d'assés outre Pré Noiron,
La terre où croissent li ourton,
Sui venus pour vostre menache.
A grant tort jamais me harrés ;
Venus sui à cauchiers ferrés,
XXX journées parmi glache.

(Roi, j'arrive de plus loin que le Pré de Néron, cette terre où poussent les orties, à cause de ce qui vous menace. Vous auriez donc tort de jamais me molester, car avec mes souliers ferrés, voilà que j'ai marché trente jours sur la glace.)

Ce Pré de Néron n'est autre que l'emplacement du cirque et des jardins où Néron avait fait martyriser les chrétiens, et où fut par la suite élevé le palais du Vatican. Au XIIe siècle, les papes habitaient encore le Latran et ils n'avaient au Vatican qu'une résidence datant de la fin du Ve siècle, qui avait servi de palais à Charlemagne, lorsqu'il vint se faire couronner par le pape Léon III, et que Célestin II et Innocent III durent faire réparer parce qu'elle commençait à tomber de vétusté. Ceci est très nettement indiqué dans le *Roman du comte de Poitiers* :

Ert Constentins en Pré Noiron,
Par devant le moustier Saint Père.

Dans la traduction que Francisque Michel donne du Jeu de Saint-Nicolas, il a respecté le vieux mot « ourtons » dont il ne nous donne pas l'explication. Ne devons-nous pas comprendre qu'il s'agit d'orties ? c'est-à-dire qu'au delà du Pré de Néron, selon la géographie fantaisiste de l'auteur, il y aurait des terres incultes et que c'est de là qu'arrive l'émir d'Iconium. Notons

que orties se disait en effet ourtéie en patois wallon. Pendant trente jours, il a marché au milieu des glaces ; Bodel qui semble ne pas connaître la position d'Iconium, paraît également ignorant des conditions climatériques de la région où se trouve cette ville. Aussi, quand il dit que l'émir est venu d'un pays qui se trouve bien au-delà du Pré de Néron, c'est qu'il se place à son propre point de vue, oubliant que l'action ne se passe pas à Arras, mais en Afrique.

Le roi interroge ensuite l'émir d'Orcanie, en lui demandant d'où viennent ceux qu'il amène. Et l'émir répond : « Sire, d'outre grise Wallengue, là où li chien esquitent l'or ».

Quel pays faut-il voir dans Wallengue, faut-il comprendre qu'il s'agit de quelque pays du Nord, pays brumeux, pays *gris*, voisin des Orcades, pays situé au delà du Wahal ? ou bien quelque contrée mystérieuse de l'Afrique centrale, quelqu'oasis perdue dans les sables comme celui de Ouargla, et d'où les caravanes apportaient la poudre d'or, c'est ce que semblerait indiquer plutôt le second vers : « Là, où les chiens déterrent l'or ». C'est à cette dernière hypothèse que nous croyons devoir nous rallier, d'abord parce que l'or ne se trouve point en Europe si communément que les chiens le découvrent en fouillant le sol, ce que Bodel devait bien savoir, tandis qu'il pouvait supposer qu'il en était ainsi dans les régions encore inexplorées de l'Afrique, dont on racontait, comme de tout ce qui est inconnu, tant de choses merveilleuses. Nous nous y rallions d'autant mieux, que l'émir d'Orcanie ajoute, pour répondre au roi qui vient de lui demander : d'où es-tu ? Je suis d'outre mer, d'une terre ardente et chaude. D'outre mer, toujours par rapport à Arras, à Bodel, à l'auditoire du Jeu de Saint-Nicolas. D'une terre ardente et chaude ; cette terre là ne peut être située sous la latitude de l'Orcanie. Il s'agit donc bien d'une région d'Afrique, quel que soit le nom de l'émir.

Il continue : Je ne suis pas avare envers vous,

Ne sui mie vers vous escars
Car je vous amène XXX cars
Plains de rubis et d'esmeraudes.

Ce fut au XII[e] siècle seulement qu'apparut dans la langue vulgaire le mot rubis. Auparavant, on désignait les pierres de ce genre par celui d'escarboucle, qui se rencontre fréquemment dans le texte de la *Chanson de Roland* ; néanmoins celui-ci demeura longtemps encore d'un usage courant, et même au commencement du siècle dernier, Châteaubriand, dans les *Martyrs*, commit l'erreur de distinguer l'escarboucle du rubis, bien que ces mots se rapportent l'un et l'autre à une seule et même pierre : « Cent degrés de rubis, d'escarboucles et d'émeraudes conduisent dans la demeure de Marie, au sanctuaire du Sauveur ». Bodel fait donc usage ici d'un des néologismes de son temps. Ces rubis provenaient des Indes, de Carthage, de Garamantie (1), d'Alabande (2) et d'Ethiopie, ainsi que Pline le signale dans son *Histoire naturelle*. Quant aux émeraudes, elles provenaient de l'Egypte méridionale. Ce sont en somme des produits du sol africain que l'émir d'Orcanie vient offrir au roi d'Afrique.

Aussi, lorsque celui-ci, se tournant du côté de l'émir de l'Arbre Sec, lui pose la même question qu'aux précédents, l'émir, dont le pays est un pays désert et plein de roches, lui avoue qu'il ne sait guère ce qu'il pourrait lui offrir, car en son pays il y a que des pierres de moulin pour toute monnaie.

Mais le roi lui réplique :

Ostes, pour men dieu Mahommet
Con fait avoir chis me pramet,
Bien sai que jamais povres n'ière.

(1) Pays situé dans la Numidie, au sud de l'Atlas (auj. Gharena).
(2) En Asie-Mineure.

(Mon hôte, par Mahomet notre Dieu, si on me fait avoir toutes les choses qu'on me promet, je sais bien que jamais je ne serai pauvre).

Ici, Fr. Michel s'est trompé, lorsque continuant comme précédemment à traduire Ostes par Othon, ce qui ne veut rien dire, il explique ainsi le vers qui suit par : « Quel avoir celui-ci me promet ». Il n'a pas compris le sens véritable du premier mot de ce vers.

Con signifie *qu'on* ou *si on*. Il faut donc traduire « qu'on me fasse avoir ce qu'on me promet », ou bien : « Si on me fait avoir, etc... » On écrivait autrefois *ci* pour *si* ou pour *ce* (mis pour *que*). *Ci on* ou *ce on* et par élision *c'on*.

Enfin, la réception des émirs par leur suzerain étant terminée, le sénéchal intervient pour presser le roi de faire attaquer les chrétiens, et le roi, par son intermédiaire, fait donner à ses barons l'ordre de se mettre en marche. Alors toute l'armée sarrazine invoque Mahomet, tandis que l'armée chrétienne demande aide au Saint-Sépulchre. Et nous sommes aussitôt transportés en plein champ de bataille. Les chrétiens se sont écriés :

Sains Sépulchres, aïe ! Segneur, or du bien faire !
Sarrasin et païen vienent pour nous pourfaire.
Vés les armes reluire : tous li cuers m'en esclaire.

Ce dernir vers n'est-il pas rempli de couleur ?

Alors, un chrétien qui prévoit la défaite des siens, accepte volontiers pour le service de son Dieu, le sacrifice de sa vie. L'enthousiasme et le dévouement sont communicatifs; un autre chrétien, nouveau chevalier, dit à son tour :

Segneur, se je suis jones, ne m'aiés en despit ;
On a véu souvent grant cuer en cors petit.
Je ferai cel forcheur, je l'ai piéchà eslit ;
Sachiés je l'ochirai, s'il anchois ne m'ochist.

(Seigneur, si je suis jeune, ne m'ayez en mépris. On a vu souvent grand cœur en corps petit. J'enferrerai ce colosse que

j'ai depuis longtemps choisi, et sachez que je le mettrai à mort ou bien il faudra qu'avant il m'ait tué.)

On s'est plu à rapprocher les deux premiers de ces vers de l'exclamation célèbre que Corneille a placée dans la bouche de Rodrigue :

> Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées,
> La valeur n'attend pas le nombre des années.

Corneille a-t il eu connaissance de l'œuvre de Jehan Bodel. C'est tout à fait improbable. On sait qu'il a tiré sa tragédie du *Cid*, de celle qu'avait écrite l'auteur dramatique espagnol Guillem de Castro, sous le titre *la Jeunesse du Cid* (*las Mocedades del Cid*). Or, dans la Scène XII, celui ci a placé dans la bouche du même Rodrigue cette phrase : « N'ai-je pas plus de valeur que d'années ? » et c'est cette phrase qui a certainement inspiré les deux vers célèbres du grand Corneille. Quant à l'analogie qui existe entre eux et ceux du trouvère artésien, elle ne peut être que le résultat d'une simple coïncidence, comme il s'en produit encore assez fréquemment, sans qu'il y ait imitation ni plagiat.

Aussitôt que le jeune guerrier vient de prononcer sa fière profession de foi, apparaît un ange qui apporte aux combattants la bénédiction du Seigneur et les exhorte à la mort chrétienne. Cet ange ne devait point porter d'ailes, sur la scène d'Arras, comme on ne manquerait pas de l'en affubler dans les pièces féeriques de notre temps, parce que des ailes l'eussent facilement fait reconnaître ; et ce qui démontre, au contraire, que rien ne le distingue du commun des hommes, c'est qu'un chrétien l'interrompt pour lui dire : Qui êtes-vous donc qui nous réconfortez de la sorte, et nous apportez si haute parole de Dieu ?

La tirade de l'ange est en effet pleine des plus beaux sentiments de foi ; c'est une véritable leçon de sacrifice et de renoncement qu'il donne aux chrétiens, en leur faisant la promesse

d'une récompense que le ciel seul est capable d'offrir à ses élus.

Metés hardiement vos cors
Pour Dieu, car chou est chi li mors
Dont tout li pules morir doit,
Qui Dieu aime de cuer et croit.

(Offrez bravement votre poitrine aux coups, pour l'amour de Dieu, car c'est là une mort dont le monde qui aime le Seigneur et croit en lui, doit mourir.)

De leur côté, les chefs musulmans s'excitent au carnage des chrétiens ; et l'émir d'Iconium, entre autres, fait le serment d'en tuer autant que Bérenger fauchera d'orge. Ce Bérenger devait être un riche seigneur de la région artésienne et propriétaire d'importantes cultures. Ainsi pouvons-nous expliquer la comparaison que l'émir d'Iconium fait entre ce moissonneur et lui.

Enfin l'émir d'outre l'Arbre-Sec s'écrie : « Voyez-là, la race détestée. Chevaliers de Mahomet, à l'aide ! Frappez, frappez tous, d'un commun accord. »

Ici, le spectacle devait dégénérer en une vaste mêlée, où les adversaires se précipitaient l'un sur l'autre ; l'auteur, en effet, ouvre une parenthèse pour indiquer qu'alors les Sarrasins tuent tous les chrétiens.

Il n'en reste plus qu'un seul, dont l'émir d'Orcanie signale la présence, et demande s'il faut le tuer ou le prendre vivant :

Vés chi .j. grand vilan kenu,
S'aoure .j. Mahommet cornu ;
Ochirrons-le ou prenderons vif ?

Il adore un Mahomet cornu, dit l'émir, allusion à la mitre de saint Nicolas, car ce Mahomet cornu qu'adore le chrétien, dernier survivant de tout un corps d'armée, n'est autre que notre saint, en l'honneur duquel Bodel a composé sa pièce.

Ce qualificatif, attribué par l'émir sarrasin à l'évêque catho-

lique, indique clairement que la mitre, dont la statue était coiffée, n'avait pas la forme adoptée depuis. Les deux pointes de la mitre moderne, placées comme elles le sont, ne donnent pas l'idée de deux cornes. Il fallait donc que la mitre de Saint-Nicolas fut portée différemment.

Nous savons, qu'à l'origine, la mitre ne ressemblait en rien à ce que nous connaissons. Son usage répandu depuis longtemps en Orient, ne se généralisa guère en Occident qu'à partir du XI[e] siècle. A cette époque, très basse encore, elle ressemblait à un turban au-dessus duquel pointaient à droite et à gauche, deux cônes triangulaires ; au XII[e] siècle, elle était plus haute, et davantage creusée par le milieu. Nous avons vu sur le vieux tombeau de Saint-Gautier, premier abbé de Saint-Martin de Pontoise, mort en 1099, qui se trouve actuellement dans l'église Notre-Dame de la Santé, à Pontoise, deux figurines sculptées, représentant des évêques. Ils portent la mitre basse arrondie sur le front et relevée en pointe de chaque côté de la tête, ce qui donne l'apparence de deux cornes ; or, ce tombeau date de 1154. Il fut construit aussitôt que les restes de saint Gautier eurent été apportés à Notre-Dame-de Pontoise, et les figurines qui l'entourent représentent les membres de la commission qui avait été nommée en 1153, par le pape Eugène III, pour procéder à la canonisation de l'abbé de Saint-Martin. Disons en passant que c'est un monument intéressant et non sans valeur artistique. L'époque à laquelle remonte le tombeau de saint Gautier, concorde donc, à peu près, avec celle où évoluent les personnages du *Jeu de Saint-Nicolas*.

Mais nous avons encore, comme pièces documentaires, à ce sujet, un certain nombre de sceaux. Celui de Lambert, évêque d'Arras, que possèdent les archives de cette ville, nous donne le modèle de la mitre en usage au commencement du XII[e] siècle.

Les Archives nationales possèdent en outre un certain nombre de sceaux épiscopaux remontant aux XII[e] et XIII[e] siècles, qui indiquent bien l'époque à laquelle la forme de la

mitre se modifie pour prendre celle qu'elle a conservée depuis lors.

Nous citerons particulièrement le scel de Maurice de Sully qui fut évêque de Paris (1170), celui de Thibaud d'Heilly, évêque d'Amiens (1170), celui de Guillaume aux blanches mains, archevêque de Reims (1183), représentant des mitres à pans sur les côtés, qui ne paraissent sur aucun scel postérieur à 1183.

Au contraire, les sceaux de Gui, archevêque de Sens (1177), d'Evrard de Fouilloy, évêque d'Amiens (1217), de Raoul de Neufville, évêque d'Arras (1218), de Guillaume IV, évêque d'Avranches (1213), nous montrent la forme modifiée.

C'est donc vers la fin du XII[e] siècle qu'apparut la mitre nouvelle dont les pans se portaient en avant et en arrière ; et c'est au commencement du XIII[e] que son emploi se généralisa.

Cette mitre affecte d'abord une forme basse, comme nous le montre une statuette du soubassement du trumeau de la Porte Saint-Honoré, à la cathédrale d'Amiens. A l'intérieur de cette même cathédrale se voient des plaques tombales en bronze, ayant le même caractère : la première est celle de l'évêque Evrard de Fouilloy qui occupa le siège épiscopal de 1211 à 1222, la seconde celle de son successeur Geoffroy d'Eu, qui date de 1237. Il en est de même de la statue de Saint-Leu dans la chapelle absidale de l'Eglise de Saint-Leu-d'Esserent (Oise), également du XIII[e] siècle, ainsi que de celle de Saint-Firmin au trumeau de la Porte Nord de la cathédrale d'Amiens. Quant au portail méridional de la cathédrale de Chartres, il date du XIII[e] siècle également, mais le développement que l'artiste a donné aux mitres des évêques qui le décorent, indique que ces statues ne remontent pas au delà du XIV[e] siècle.

Quant aux mitres elles-mêmes conservées dans les trésors de nos cathédrales, elles ne nous présentent pas de modèles du XII[e] siècle. En effet, la plus ancienne mitre remontant au Moyen Age, qui existe encore, est celle que possède le Trésor

de l'Eglise primatiale et métropolitaine de Sens. Cette mitre, haute de 0 m. 24 et large de 0 m. 27 est, prétend-on, celle de Saint Thomas, de Cantorbéry. Elle affecte déjà la forme en usage actuellement. D'autres mitres, entre autres une mitre que possède également le Trésor de Sens, haute de 0 m. 21, et la mitre du cardinal de Vitry, mort en 1244, conservée à Namur, qui offre de frappants caractères de ressemblance avec celle de Sens, sont des exemplaires du XIIIe siècle, époque à laquelle la forme ancienne est désormais abandonnée.

En somme, les quelques monuments qui nous sont restés du XIIe siècle, attestent qu'on se servait encore à cette époque de mitres de la forme d'un bonnet surmonté de deux cornes, qui leur donne l'aspect d'une réduction des tiares assyriennes. C'est ainsi qu'est représenté sur son tombeau, Ulger qui fut évêque d'Angers de 1125 à 1149, tandis que les nombreux monuments que nous possédons du XIIIe siècle ne nous montrent plus que des évêques portant les pans de la mitre devant et derrière. Ainsi est coiffé Matifas de Bussi, évêque de Paris, mort en 1304, Barthélemy de Vir, évêque de Laon, dont le tombeau date de 1260, etc.

L'expression de « *Mahomet cornu* » dont se sert Bodel, fait donc remonter l'époque où fut composé le *Jeu de Saint-Nicolas* au temps où les évêques portaient encore de ces mitres *cornues*, analogues à celles qui figurent sur le tombeau de Saint-Gautier, c'est-à-dire à une époque antérieure au XIIIe siècle.

Toujours est-il que ce Mahomet cornu n'apparaît pas sans motif. Nous allons le voir à l'œuvre. L'émir d'Oliferne décide donc ses compagnons à mener le chrétien au roi d'Afrique, et l'émir de l'Arbre Sec ajoute que, quant à lui, il se charge du Mahomet.

C'est alors que l'Ange apparaît de nouveau et prononce l'oraison funèbre des combattants morts pour la foi, qu'il offre en exemple au monde.

Cette scène a fait l'admiration des critiques qui l'ont étudiée. Voici la tirade de l'ange qui termine le passage dont M. Petit

de Julleville a dit : « Toute cette scène est admirable, égale aux plus belles pages de la *Chanson de Roland* (1) ».

Li Angeles

A ! chevalier qui chi gisiés,
Com par estes bon éuré !
Comme or ches œuvres despisiés,
Le mont où tant avés duré !
Mais pour le mal k'én avés,
Mien ensiaut, très bien savés
Quels biens chou est de paradys,
Où diex met tous les siens amis.
A vous bien prendre garde doit
Tous li mons et ensi morir,
Car Dieus mout douchement rechoit
Chiaus qui o lui voelent venir.
Qui de bon cuer le servira
Jà se paine ne perdera
Ains sera ès chieus couronnés
De tel couronne comme avés.

(Ah ! chevaliers qui gisez ici, comme vous voilà bienheureux ! Comme maintenant, vous méprisez cette terre, ce monde où vous avez si longtemps demeuré ! Mais, pour le mal que vous avez eu, selon moi, vous prévoyez très bien ce que sera le paradis où Dieu met tous ses amis. Tout le monde devra considérer votre vie, et mourir comme vous, car Dieu reçoit avec grande bonté, tous ceux qui veulent venir à lui. Qui de bon cœur le servira, jamais ne perdra sa peine, mais sera couronné dans les cieux, d'une couronne telle que la vôtre.)

On a voulu voir dans le massacre que les sarrasins font des chrétiens, la preuve que l'auteur avait eu connaissance de la défaite de Saint-Louis à la bataille de la Mansoura en 1250. On a voulu voir dans le jeune chrétien, nouvellement chevalier, qui prononce les vers célèbres que nous avons cités plus haut une

(1) *Hist. du th. en France. Les Mystères.* T. I.

allusion au frère du roi, qui y fut tué. Mais si Robert Ier était jeune alors, puisqu'il n'avait que 34 ans, on ne pouvait pas dire qu'il était nouvellement créé chevalier, attendu qu'il l'avait été, en grande pompe, treize ans auparavant, à l'époque où Louis IX lui donna en apanage le comté d'Artois, ce que l'artésien Jehan Bodel n'eût pas pu ignorer, si, ayant vécu à cette époque, il eut voulu faire l'allusion qu'on suppose. Et, d'ailleurs, pourquoi n'eût-il mis en scène le personnage même du comte d'Artois ? Le respect qu'on portait alors à la noblesse n'était pas plus profond que celui qu'on professait vis-à-vis des saints ; et la grandeur des sentiments du jeune chevalier que Bodel fait parler, n'aurait pas pu déplaire aux parents du comte d'Artois. La flatterie étant une petite plante de cour qui a poussé de tout temps, il est à croire que Bodel ne se fut pas fait faute de la cultiver à son profit.

Les troubadours et même les jongleurs qui couraient avant lui, de château en château, n'avaient-ils pas souvent tiré bon profit des louanges qu'il chantaient à la gloire de leurs hôtes d'un jour ?

Onésime Le Roy, dans ses *Études sur les Mystères*, s'écrie à ce propos : « Si l'on eût remarqué la date qui s'y trouve écrite à chaque page, non pas en chiffres, mais dans les faits, cet opuscule qui jette tant de clarté sur notre histoire, serait dès longtemps mieux connu ». Et plus loin, il ajoute en parlant du massacre des chrétiens : « Me trompé-je dans mes conjectures, quand je crois reconnaître là, le comte Robert ?... N'est-il pas d'ailleurs naturel que le poète artésien ait voulu porter sur le jeune souverain de l'Artois l'intérêt des spectateurs ? Mais pourquoi, dira-t-on, s'être contenté de le désigner par ces mots: *Uns crestiens nouviaus chevaliers ?* » O. Le Roy, répliquerons nous en style interrogatif comme le sien, ne sentait-il point ici la faiblesse de son argumentation ? Voyons ce qu'il va répondre à l'objection qu'il se pose, et à laquelle nous avons, avec d'autres critiques, comme Petit de Julleville, déjà objecté que Robert d'Artois ne peut être considéré comme un *nouviaus chevaliers*.

L'auteur des *Études sur les Mystères* produit l'argumentation suivante : « S'il lui eût été (à l'auteur) loisible de suivre l'histoire, il nous eût montré sans doute le jeune prince, à qui son frère, à qui son roi vient de défendre de s'engager dans Mansoura, où l'attendait une mort cruelle, cachée sous un piège ; il nous l'eût montré, dis-je, frémissant de cet ordre, et répondant au grand maître des Templiers, qui voulut, mais en vain, lui opposer son expérience :

Seigneur, se je sut jones, ne m'aiés en despit, etc.

Mais c'était trop en dire et trop s'avancer, avec son héros, *per ignes suppositos cineri*...; c'était enfin trop rappeler la cause du désastre de Mansoura. Le poète, pour nous intéresser à la mémoire du prince, n'a dû montrer que sa piété, son âge et sa mort généreuse, que partagèrent tous les Artésiens et les Français qui l'accompagnaient ».

Il suffit de s'arrêter un moment sur ce raisonnement pour en comprendre toute la faiblesse.

Seigneur, se je suis jones, ne m'aiés en despit,

ne sont pas des paroles qu'on puisse mettre dans la bouche d'un homme de trente-quatre ans. Un homme de trente-quatre ans est jeune, c'est évident ; mais jamais il ne lui viendra à l'idée de s'excuser de sa jeunesse ; il n'est plus d'une jeunesse dont on s'excuse en pareille circonstance ; il est d'une jeunesse qui frise la maturité, il est en somme dans toute la force de l'âge, et ce n'est pas lui qui dira : ne me méprisez pas pour ma jeunesse. Le personnage qui parle de la sorte est un tout jeune homme, presque un adolescent ; ce n'était pas le cas de Robert d'Artois. Il faut donc absolument écarter l'hypothèse que Bodel a voulu faire à l'aide de ce personnage, une allusion au frère de Saint-Louis. Il s'ensuit que le raisonnement d'O. Le Roy ne peut plus se soutenir, et que la conclusion qu'il prétendait en tirer et que plusieurs auteurs, à sa suite, avaient admise pour

démontrer que la pièce de Bodel datait de la seconde moitié du XIIIe siècle, pèche par la base. Or, si Bodel avait écrit postérieurement au désastre de Mansoura, il n'aurait pas manqué de faire cette allusion ; mais, en admettant même, qu'il n'ait pas désigné ses personnages par les noms qu'ils portent dans l'histoire, il les eut cependant plus exactement présentés, pour bien faire comprendre à son auditoire qu'il s'agissait de certain prince du sang royal, il eut précisé le lieu où devait se dérouler l'action autrement qu'il ne le fit. Quelle raison avait-il en effet de demeurer ainsi dans le vague, lorsqu'il aurait pu indiquer, d'un mot, le pays où les événements mis en scène devaient se passer. Comment ? Bodel aurait à ce point cherché à voiler des faits historiques, des faits de notoriété publique, qu'il n'aurait pas même osé donner au roi d'Afrique le nom que portait, en réalité, l'adversaire de Louis IX, l'émir Fakreddin. Non ; si Bodel ne précise pas, s'il ne nomme ni combattants chrétiens, ni chefs musulmans, c'est qu'il faisait œuvre d'imagination, et rien de plus. Et nous ne voyons pas jusqu'à présent comment O. Le Roy a pu lire entre les lignes, d'une façon aussi lumineuse qu'il le prétend, « la date qui s'y trouve écrite, non pas en chiffres, mais dans les faits ».

O. Le Roy nous semble s'être, tout simplement, laissé emporter par le désir qu'il avait de découvrir dans le miracle de Jehan Bodel, un drame national, lorsqu'il n'y en a pas.

Continuons cependant. Nous verrons si la suite ne jette pas un peu plus de lumière sur la question en faveur de la thèse de Le Roy. Aussi bien, le point où nous en sommes arrivés, constitue comme une sorte d'entr'acte, que nous avons occupé par cette dissertation. Maintenant, les trois coups traditionnels du lever de rideau se frapperaient si nous étions devant une scène plus moderne que le sommaire échafaud sur lequel fut représenté, pour la première fois, devant le public d'Arras, un jour de décembre, le *Jeu de Saint-Nicolas*.

Le chrétien, que les émirs ont capturé, est donc conduit au roi d'Afrique. Chemin faisant, il implore le secours du saint

dans lequel il a placé toute sa confiance. L'ange raffermit son courage abattu :

> En dame Dieu soies bien chiers,

(aies confiance au seigneur Dieu).

Ce mot dame, venu du latin *dominus*, était fort employé à l'époque romane, et, à l'origine, ne s'appliquait qu'à Dieu seul. Plus tard, seulement par extension, il fut donné aux abbés.

Cependant l'émir d'Iconium était en train de raconter au roi d'Afrique le succès que les armes sarrazines avaient remporté sur l'armée chrétienne, quand celui-ci avise dans la foule le pauvre prudhomme, comme l'auteur désigne le chrétien captif, indiquant ainsi qu'il s'agit d'un excellent homme dont la sagesse, qui lui a fait placer sa confiance dans le bon Saint-Nicolas, nous sera prouvée par la suite. Quel est, s'écrie le roi, quel est donc ce vilain avec son aumusse « che vilain à l'aumuche ». L'aumusse était un vêtement couvrant à la fois la tête et les épaules, qui fut en usage parmi les laïques depuis le IX[e] siècle jusqu'au XIV[e].

Le sénéchal explique au roi comment on a trouvé cet homme à genoux devant son Mahomet cornu.

Le roi demande alors au prudhomme pourquoi il a tant de foi en lui ; et le prudhomme de répliquer en développant tous les mérites qu'on se plait à reconnaître au vénéré Saint-Nicolas.

> Siré chou est sains Nicolais
> Qui les desconsilliés secourt ;

(Sire, c'est Saint-Nicolas qui porte secours aux gens sans assistance.)

Ses miracles sont de toute évidence : il fait retrouver ce qu'on a perdu, il remet les égarés dans la bonne voie ; il sauve les mécréants ; il rend la vue aux aveugles ; il ressuscite les noyés ; la moindre chose qui soit mise sous sa garde ne sera jamais perdue ni abîmée, quand même elle serait à l'abandon ; pas

plus que ne le serait ce palais s'il était plein d'or et que le saint fut couché sur le trésor : c'est la grâce que Dieu lui a octroyée.

Ce sont là des merveilles auxquelles le roi d'Afrique ne croit guère ; aussi décide-t-il, en menaçant de la roue ou du bûcher le vieux chrétien, de mettre à l'épreuve ce fameux Nicolas. En attendant, il ordonne au sénéchal de mener le vieillard au bourreau Durand et de le mettre aux fers.

Le sénéchal exécute les ordres de son maître : « Durand, ouvre la chartre, tu auras ces peaux de martre », s'écrie-t-il.

Jean Bouteiller, dans la *Somme rurale* ou *Grand coutumier général de practique civil et canon*, qui parut à Bruges, en 1479, explique qu'on entendait par chartre une prison ténébreuse où le jour n'entrait pas. Mais quelles peuvent être ces peaux de martre promises par le sénéchal ? Il s'agit là évidemment de l'aumusse dont il a été parlé plus haut. On sait, en effet, que le bourreau avait droit à la dépouille des condamnés, et que les aumusses à cette époque étaient souvent confectionnées en peaux. Les fourrures avaient alors une vogue extraordinaire, à tel point que les pauvres eux-mêmes en étaient revêtus, et que les peaux d'agneaux, de chiens et de chats aussi bien que celles de martre ou d'hermine servaient à confectionner des vêtements, ou à ornementer de parements et de manchettes, les chaperons de drap et les manteaux de tiretaine, voire même, à la grande indignation de Saint-Bernard, les poignets de la robe des prêtres.

Quant au bourreau Durand, il accueille son prisonnier par de terribles menaces : « Mes tenailles, dit-il, tant que tu auras dent en gueule, ne seront pas oisives ». Mais heureusement, l'Ange vient réconforter le captif, en lui promettant que Saint-Nicolas saura le secourir, et que le roi, finalement, se convertira. Le public n'en aura pas la surprise. il est prévenu du dénoûment.

Le vieux chétien est donc incarcéré. Lorsque le sénéchal en vient apporter la nouvelle au roi, celui-ci lui donne l'ordre de

faire ouvrir « huches et écrins », de façon que ses trésors soient étalés à tous les yeux, et de les confier au Nicolas.

Nous n'avons guère conservé le mot huche que dans le sens de coffre à pain, mais le Moyen Age donnait à ce mot une signification bien plus étendue. Dans la *Chronique de Guillaume de Nangis*, on le trouve employé comme synonyme de cercueil. Ici, il a le sens de coffre à enfermer l'argent, signification que lui donne également Joinville.

L'ordre du roi est immédiatement exécuté ; et il jure que s'il lui manque un esterlin, ce sera tant pis pour le vilain vieux. Qu'on annonce donc, à qui voudra l'entendre que le trésor du roi n'est plus gardé que par le Nicolas de bois.

L'esterlin était une petite monnaie anglaise qui avait cours en France aux XII[e] et XIII[e] siècles. Elle y devint si répandue que Louis IX, par une ordonnance du 2 novembre 1265 dut en arrêter l'entrée, et en restreindre la circulation. L'esterlin valait alors environ 16 centimes 1/2 de notre monnaie actuelle.

Le roi d'Afrique signifiait donc au miraculeux gardien qu'il ne devait pas laisser ravir la plus minime parcelle de ses trésors désormais exposés, sous sa seule protection, à la cupidité publique. Qu'il ne s'en perde pas une obole, eut-il pu dire également, pas un rouge liard se fut-il écrié au XV[e] siècle, pas un centime dirait-il de nos jours! Et, sur l'ordre que lui transmet le sénéchal, voici le crieur Connart, parti proclamer à tout venant qu'au trésor du roi il n'y a plus clef ni serrure, et que, gardé qu'il est par un Mahomet cornu, bien mort puisqu'il ne remue même pas, il est à la merci des galants. On entendait alors par galants certains voleurs, par ironie sans doute puisque ce même mot avait aussi la signification tout opposée d'homme honnête et loyal. L'expression se retrouve fréquemment dans les auteurs du XV[e] siècle qui désignaient sous le nom de *galants de la feuillée* les brigands qui vivaient dans les bois.

Connart s'en va donc faire sa publication de tous côtés. La scène change et de nouveau nous voici revenus au cabaret. De nouveau, nous retrouvons le tavernier — les procédés varient

peu — qui donne l'ordre à Raoulès, le crieur qu'il emploie d'habitude, d'annoncer qu'il vient de recevoir du vin d'Auxerre. Mais, à ce moment, survient justement Connart ; une dispute s'élève entre les deux crieurs. Connart prétend empêcher Raoulès de faire son annonce. Pourquoi ? En vertu du privilège que lui confère sans doute son droit de crieur aux échevins de la cité, droit qu'il tient de naissance, nous apprend-il. La charge de crieur municipal était donc une charge héréditaire. Le crieur municipal avait ainsi dans la confrérie une situation privilégiée par rapport à de simples crieurs de vin comme Raoul, qui est au service des gens de la ville, c'est-à-dire un simple crieur commercial. Connart, lui, est chargé des publications officielles, c'est un grand seigneur ; il est fonctionnaire communal, pensez donc ! Raoul, que Bodel se complaît à appeler Raoulet, comme pour le diminuer encore, est bien petit garçon auprès de lui. Le matin, il quitte l'auberge et s'en va par la ville, un pot rempli de vin dans une main, et dans l'autre un hanap pour faire goûter au passant le vin nouveau que son patron vient de mettre en perce. Il marche ainsi sous le soleil ou la pluie, pataugeant dans les immondices et les ornières, parce qu'il n'existe encore ni pavage, ni boueur, aucun service de voirie ; et, le soir venu, en rentrant à l'auberge, il ne touchera qu'un salaire dérisoire des mains du tavernier, son patron. C'est, en somme un misérable. Cette manière de procéder fut pour le débitant un moyen, non seulement de faire annoncer la marchandise, mais de s'en assurer un certain débit, lorsque, à diverses époques, furent édictées contre les tavernes, auberges et tripots, des ordonnances draconiennes, qui en interdisaient l'accès à toute personne occupant une fonction et même ayant simplement domicile dans la ville.

Non seulement l'autorité civile, comme nous l'avons vu, mais l'autorité ecclésiastique, avaient dû, en de fréquentes occasions, et malgré le bénéfice qu'elles tiraient d'eux, sévir contre les commerçants en boissons, tant les cabarets furent, à certaines

époques, des lieux de scandale. Les prêtres eux-mêmes, dont le recrutement laissait, en ce temps-là, fort à désirer, ne se faisaient pas faute d'y aller boire et même d'y boire outre mesure, sans respect pour leur caractère.

Les interdictions qui frappèrent le commerce des taverniers ne tuèrent pas les débits, mais furent de réelles entraves apportées à la vente au détail des liquides ; les taverniers cherchèrent donc de toutes les façons, à éviter les conséquences des ordonnances édictées contre eux, et la dégustation, organisée à titre de réclame, par l'entremise du crieur, devint un des moyens qu'ils employèrent pour soutenir, vaille que vaille, leur courant d'affaires.

Les crieurs formaient une corporation qui, comme toutes les autres, finit au cours du XIIIe siècle, par recevoir une réglementation définitive.

Ainsi, à Paris, nul ne pouvait être crieur public sans l'autorisation du Prévot des Marchands comme nous l'apprend le *Livre des métiers*, d'Etienne Boileau. Mais, il n'y avait de prévot des marchands qu'à Paris, et, dans les villes provinciales du Nord, ces fonctions, dès l'époque où les communes obtinrent leurs franchises, furent remplies par le mayeur, assisté des échevins auxquels étaient dévolues en général toutes les attributions de la police des villes. Les échevins, eurent, à partir de 1222, tous droits de basse et moyenne justice sur les crieurs de vin, c'est-à-dire qu'ils pouvaient connaître de toutes les affaires civiles ou criminelles pour lesquelles l'amende ne pouvait dépasser 75 sols, enfin de tous les délits d'importance minime qui leur étaient imputés.

Connart nous est présenté comme un crieur officiel ayant reçu l'investiture du magistrat, touchant en conséquence un traitement fixe ; tandis que Raoul n'apparaît que comme crieur marron, c'est à-dire que Raoul aurait été embauché frauduleusement par le tavernier. Il y avait alors, en effet, des règlements qui prescrivaient un impôt par baril de vin mis en perce, et le crieur était en même temps une sorte de contrôleur de contri-

butions, par l'entremise duquel le magistrat recouvrait les sommes à percevoir pour la ville, sur les denrées taxées. Aussi Connart le prend-il de haut avec Raoul, auquel il enjoint de déposer le pot et le hanap, accessoires de la profession.

Raoul cependant n'a pas la langue dans sa poche, et répond par un jeu de mots d'un goût douteux sur le nom de Connart. Et voilà nos deux crieurs qui en viennent aux coups. Mais le tavernier que Caignet est allé quérir, les réconcilie en les prenant tous deux à son service. Il est décidé que Connart se contentera de faire les publications ordonnées par le roi et les échevins, que Raoul criera le vin, et que tous deux tiendront leur charge de la ville.

Voici, de la sorte, non plus une, mais deux espèces de crieurs dans la confrérie ; l'un est l'ancêtre de nos tambours de ville, et l'autre le précurseur de nos distributeurs de prospectus, sauf qu'à l'annonce, il joint l'échantillon tout comme un placier de grandes maisons.

Nous citerons ici, comme un modèle de la réclame au Moyen Age, la versification que Bodel fait de l'annonce de Raoul le crieur de vin.

> Le vin aforé de nouvel,
> A plain lot et à plain tonnel,
> Sage, bevant, et plain et gros,
> Rampant comme escuireus en bos,
> Sans nul mors de pourri ne d'aigre ;
> Seur lie court et sec et maigre
> Cler con larme de pecheour,
> Croupant seur langue à lecheour ;
> Autre gent n'en doivent gouster !

(Le vin nouvellement tiré à plein lot et à plein tonneau, délicat, agréable à boire, pur et coloré, coulant comme écureuil au bois, sans aucune moisissure ni goût d'aigre, court sur lie, sec et maigre, clair comme larme de pécheur, et mouille bien la langue du gourmet. Ailleurs on n'en goûterait pas de pareil !)

Le *lot* dont on servait à Arras, valait une double pinte, tandis qu'à Paris il valait 4 pintes. En usage dans les provinces du Nord de la France il servait à mesurer les liquides et les solides. On trouve dans les *Coutumes de L'Angle* ; « Ordonné que tous les tonneaux des brasseurs indiféramenl livrant bières en ce pays, devront contenir quarante-quatre lots, gauge de ce pays, revenant pour interprétation à soixante-douze lots, mesure de Saint-Omer ».

Raoul reprend alors sa tournée par les rues, et l'annonce qu'il s'en va publiant par la ville, lui attire un client, un certain Pincedé auquel Raoul fait l'article :

> Vois con il mengue s'escume
> Et saut et estinchele et frit :
> Tien-le seur le langue .j. petit,
> Se sentiras jà outre vin

(Vois comme il mange son écume, pétille, luit et frémit : retiens-le sur ta langue un instant, il t'en restera un bon goût de vin.)

Eh ! eh ! s'écrie Pincedé, mais c'est blé de Hénin. Cette expression proverbiale, qui avait cours alors, signifiait qu'une marchandise était de première qualité, le grain d'Henin-Liétard faisant alors prime sur les marchés avoisinants, comme le plus riche et le plus beau de la province.

Mais Pincedé ne tarde pas à être rejoint par Cliquet, autre aimable buveur qui ne demande pas mieux que de trouver à qui parler, le hanap en main. « Willecomme ! » dit Cliquet en abordant l'ami Pincedé et en se servant de ce terme d'origine germanique, qui parait assez fréquemment dans les œuvres écrites au Moyen Age et que nous retrouvons notamment dans le fabliau *Du Segretain moine* (Le moine sacristain) et dans *le Jeu de Robin et Marion*, d'Adam de la Hale.

C'est ce brave Cliquet qui a perdu, on s'en souvient, la partie qu'il a jouée avec Auberon, le courrier du roi d'Afrique. Le tavernier ne l'a pas oublié, certes ; mais Caignet, le prudent

Caignet, se charge cependant de lui rafraîchir la mémoire à ce propos, en lui conseillant de ne pas laisser Cliquet entamer un nouvel écot avant qu'il n'ait réglé le compte qu'il a en souffrance. On ne saurait trop user de précautions quand on fait des affaires avec une certaine *clique*. Le tavernier s'empresse de suivre le bon conseil du crieur et de réclamer au compère Cliquet cinq deniers pour sa consommation et la partie perdue avec Auberon, en même temps il ordonne à Caignet de tirer une mesure pour Pincedé qui vient d'arriver. Caignet bougonne ; il n'a pas une confiance excessive dans la solvabilité de ce client ; il triche même sur la quantité, car voilà Cliquet qui s'en est aperçu et qui le lui reproche. Pincedé aussitôt réclame de la chandelle ; mais Caignet, qui a de la riposte, lui réplique :

« Quant à ça, vous l'avez dans la main. Voyez, il y en a pour deux deniers ».

Il veut dire par là qu'il versera autant qu'on voudra bien financer. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on éclaire, autrement qu'à la chandelle.

Cliquet et Pincedé boivent donc de compagnie, et Pincedé s'extasie sur la fraîcheur et la bonne qualité du vin, ce qui fait dire à Cliquet :

Santissiés pour le marc dou cois,
Et pour sen geugon qui la seme

M. Francisque Michel, dans sa traduction s'est arrêté devant ces deux vers en avouant qu'il ne les comprenait pas assez pour essayer de les traduire. Il nous semble qu'ils veulent simplement dire ceci : Vous vous y connaissez dans la valeur du vin de choix, comme pour le goût qu'il laisse.

Et, sans que M. Francisque Michel traduise d'avantage, Pincedé réplique :

Voire, et qui maint bignon li teme,
Quand il trait le bai sans le marc

(Oui certes, mais celui qui en boit sans argent, peut s'attendre à plus d'un horion.)

Ne parlez pas de cela, dit Caignet, buvons, il nous reste encore du vin de notre premier demi lot et nous avons aussi du caillé chaud.

Survient à ce moment un nouveau buveur. Celui-là s'appelle Rasoir ; la scène se poursuit sur le même ton. Rasoir fait le généreux, ce qui ne doit pas lui être habituel, car il s'attire cette reflexion de Cliquet : « Rásoir a donc vendu son âne, qu'il commande si fièrement la consommation ».

Si Rasoir fait tant le fier, c'est qu'il a de l'argent en poche, fruit probable de quelque larcin, car cette clientèle de taverne est, sous ce rapport, plus que sujette à caution. D'ailleurs nous n'allons pas tarder à savoir à qui nous avons affaire. Dès que le nouveau venu a réglé la dépense faite, on apporte sur sa demande, une nouvelle tournée, ce qui fait dire à Pincedé :

« Ah ! ça, Rasoir, as-tu donc mangé des harengs ? »

Mais Rasoir n'est pas venu uniquement pour le plaisir de trinquer avec les amis ; non, il connaît des nouvelles particulièrement intéressantes dont il voudrait les entretenir.

Cliquet sait de quoi il s'agit. Il a appris que le trésor du Roi d'Afrique n'était plus gardé ; ce qui est absolument officiel, attendu que Rasoir vient de l'entendre annoncer. Voilà une fameuse aubaine pour nos buveurs qui, en somme, ne sont que des chenapans. Le tavernier peut avoir confiance en eux, il peut bien leur faire crédit, n'est-il pas vrai ? Des gens qui n'ont qu'à étendre la main pour s'enrichir, ne sont-ce pas d'excellents débiteurs ? Car enfin ce n'est pas le Mahomet cornu qui les empêchera de s'approprier le trésor qu'ils convoitent. Un Mahomet en bois !

Mais le moment n'est pas venu. Aussi, pour tuer le temps nos trois larrons font-ils une partie. On ne peut passer un moment au cabaret, sans jouer, malgré les ordonnances du roi.

Pinchedé, hocherons as crois ?

(Pincedé, jetterons-nous au jeu des croix ?) Le jeu des croix ou jeu de croix ou pile était au Moyen Age très usité. Il se jouait avec les monnaies courantes, qui portaient alors sur la face, non une effigie mais une croix, tandis que du côté pile se trouvait fréquemment représentée la façade d'un temple, d'où son nom de pile, à cause des piliers qui figuraient dans cette façade. On disait alors croix ou pile comme on a dit depuis pile ou face.

Rasoir répond à la proposition de jouer aux croix, émise par Cliquet :

> Mais a le mine, entre nous iij.;
> Seur che gaaing a bonne estraine.

Et Francisque Michel traduit à tort : « (Non), mais à la mine entre nous trois : sur ce gain il y a bonne étrenne ». Il semble, d'après cette explication, que Rasoir refuse de jouer aux croix pour jouer à un autre jeu appelé la mine. Nous comprenons au contraire, qu'il accepte la proposition de Pincedé, mais qu'il veut jouer à un jeu qui en vaille la peine et qu'il propose comme enjeu la mine. La mine était une mesure de capacité. Deux mines équivalaient à un setier, et le setier, adopté pour mesurer les liquides contenait 7 litres 45. L'enjeu que propose Rasoir est donc l'équivalent de 3 litres 725. La scène se poursuit au milieu des discussions de nos gens, qui se sont mis d'accord pour jouer aux dés, et finit par un pugilat entre Cliquet et Pincedé. Tout ceci ne manque pas d'animation et devait exciter l'hilarité de l'auditoire. Tandis que Cliquet et Pincedé bataillent, se frappent et déchirent leurs habits, Caignet appelle le tavernier, car, si ces ribauds s'arrachent des vêtements, qui ne valent pas grand chose c'est vrai, ils détruisent le gage du débitant. Enfin, on réussit à reconcilier les deux adversaires et Caignet, — voyez la moralité de ce fonctionnaire, de ce crieur qui tient sa charge officiellement des échevins de la ville ! — Caignet rappelle aux malandrins que la nuit s'avance, et qu'il serait temps de songer à aller dévaliser le fameux trésor.

Il est mout passé de le nuit,
S'est bien tans d'aler à la brune ;
Car escoucée est jà li lune.

Il faut profiter de ce que la lune est couchée. C'est le bon moment, ou jamais. Cliquet s'entend avec l'honnête tavernier qui sera le recéleur de la bande, et qui lui fait donner par Caignet un sac, avec lequel elle aura de quoi emporter une grande quantité de monnaie d'or et d'argent

De grant plates d'argent et d'or,

car il contient deux mencaudées. La mencaudée, valait, en Artois, un demi-setier de blé. Munis de ce sac qui ne laissera pas que de faire un joli sac lorsqu'il sera plein de matières précieuses, nos larrons quittent la taverne, et s'en vont à la recherche de la fortune.

Cette scène de cabaret a été fort longue, surtout si on considére qu'en somme elle constitue dans la pièce un véritable hors d'œuvre, et qu'elle est une redite de celle que nous avons déjà rencontrée au début de l'œuvre. Mais, à la décharge de l'auteur, nous sommes obligés de convenir qu'elle constitue un très vivant et très intéressant tableau de mœurs. Il faut considérer aussi que Bodel en l'écrivant, a pu se laisser entraîner par l'agrément qu'un auteur trouve toujours à peindre une scène vécue, et qu'il l'a pu faire sciemment, pour intéresser plus vivement son auditoire, pour le reposer en quelque sorte de l'exotisme de sa pièce. S'il s'adressait à Arras à un public plus cultivé qu'il n'en aurait trouvé en beaucoup d'autres villes, si, dans ce public, des lettrés comme lui (et ils étaient nombreux, nous le savons, à cette époque, dans la ville qui allait être celle des puys), des seigneurs et des bourgeois instruits pouvaient s'intéresser à des faits que l'auteur plaçait dans des régions éloignées, faits miraculeux ayant une portée toute religieuse, pourtant une autre partie du public venu pour écouter le *Jeu de Saint-Nicolas*, évidemment la plus nombreuse, attendait un divertis-

sement sinon plus grossier, du moins plus naïf et plus près de lui. En cela, Bodel, fut très certainement bien inspiré en ajoutant au développement du sujet principal ce hors-d'œuvre nécessaire, si je puis m'exprimer ainsi, cette scène qui devait provoquer l'hilarité générale, scène conçue dans un ordre d'idées fait pour plaire à la masse qui a toujours aimé et aime encore les disputes et les coups. Le bâton de Sganarelle n'est pas si loin de nous.

Voici donc nos malandrins partis à la recherche du trésor. Pincedé, que Rasoir a envoyé voir si le roi dort, revient avertir ses compagnons que roi et barons, tout le monde est profondément endormi. Tout va donc pour le mieux.

Alors, nos gens s'approchent de l'endroit où le trésor est déposé ; Rasoir, ne manque pas de railler, une fois de plus, le gardien de bois. Mais Cliquet, en homme pratique qui ne perd pas de temps, se met aussitôt à l'ouvrage et charge les épaules de l'ami Rasoir d'un bon coffre tout plein de besants. Le besant était une monnaie d'or frappée à l'origine à Constantinople, et qui se répandit rapidement dans toute l'Europe à l'époque des croisades. « Le besant, c'est la pièce d'or, c'est le louis d'or de l'époque, a dit Schlumberger. Par extension, l'expression besant ne désigna bientôt plus seulement la pièce d'or, d'origine essentiellement byzantine, elle s'appliqua à toute pièce d'or en usage dans le Levant. » Le besant byzantin pesait environ le poids d'une de nos pièces de 10 francs. C'est sous Louis le Jeune que les premiers besants firent leur apparition en France ; et ce souverain en donna treize à l'offrande le jour de son sacre. Ils avaient presque complètement disparu sous Charles VI.

Mais, comme Rasoir se plaint du poids de ce coffre tout alourdi par les besants, Pincedé, qui préfère se donner du mal que de laisser là un si bon butin se charge de l'emporter. Personne jusqu'ici n'est venu les troubler dans leur opération ; le

(1) *Numismatique de l'Orient latin*, 1878.

coup est fait sans encombre, et les trois voleurs retournent à l'auberge, à la porte de laquelle ils viennent frapper précipitamment.

Sont-ils bien accueillis par le tavernier ? Qu'on en juge.

> Or tost, Caignet, aïe-leur :
> Tès hom fait bien à rechevoir.

dit le brave hôtelier.

(Allons, aide-les, Caignet; il fait bon de recevoir de telles gens.)

Aussitôt la porte franchie, Pincedé, bien aise de se débarrasser de son fardeau s'écrie :

> Segneur, jou ai éu grant fais ;
> Che ne seroit mie fourfais
> Se je buvoie à ceste laisse.

(Mon maître, j'en ai eu ma part à porter ; ce serait le moment de boire un coup pour me remettre.)

Et la scène de cabaret reprend. Le tavernier enchanté de l'aubaine que va lui procurer une semblable clientèle, lui promet du vin qui ne sera pas frelaté. Bons buveurs doivent être bons joueurs, dans les cabarets artésiens du Moyen Age. Il faut donc, inévitablement, que nos héros se remettent à jouer. Cliquet propose une partie de dés qui est acceptée et qui, naturellement ne va pas sans quelques disputes et même quelques horions. Pincedé et Rasoir se frappent et se prennent aux cheveux, Caignet appelle le tavernier pour qu'il vienne rétablir l'ordre. C'est la répétition, pour ainsi dire textuelle, de la scène à laquelle nous avons assisté précédemment avant le départ des trois larrons pour leur expédition nocturne au trésor du roi. L'invention fait ici complètement défaut et la pièce se trouve très inutilement allongée.

Le tavernier cependant, une fois la paix rétablie, leur conseille de se hâter de partager leur butin. Mais Rasoir répond

qu'ils peuvent bien attendre pour effectuer le partage que tout le monde se soit un peu reposé. Après avoir veillé toute une nuit, il n'est pas mauvais de dormir un peu.

Sur ce, changement de décor. Nous sommes revenus dans le palais du roi. C'est l'aube ; et le sénéchal, affairé, accourt, tout en jurant par Apollon et Mahomet, prévenir le roi que le trésor a été volé, et que, sur la place, il ne reste plus que le Saint-Nicolas étendu tout de son long par terre. Le roi, fort en colère, ordonne qu'on lui amène le vieillard qui lui a si bien répondu des vertus de son Saint-Nicolas. L'heure de la justice a sonné pour lui.

Le sénéchal s'en va donc trouver le geôlier Durand pour qu'il amène son prisonnier incontinent.

Dès qu'il est en présence du roi, Durand réclame son droit sur le vieux chrétien, et demande instamment que lui seul soit chargé d'exécuter la sentence royale et de diriger le supplice.

Le vieillard est vivement apostrophé par le roi, qui l'accuse, avec raison, de l'avoir trompé, sur le pouvoir du Saint-Nicolas ; il le remet alors aux mains de Durand, bourreau après avoir été geôlier, auquel il enjoint de le faire périr par la plus horrible mort qu'il pourra imaginer.

Ici se montre ouvertement toute la cruauté joyeuse de cette âme sauvage dans des vers que nous trouvons remarquables par l'expression de barbarie, de méchanceté froide, de venimeuse perfidie qu'ils renferment. Le caractère de ce Durand est, en trois traits, dessiné d'une façon toute magistrale. Il a bien l'âme qui convient à un tel personnage, au tourmenteur qui devait trouver en lui l'ignoble courage d'accomplir sur une victime liée et impuissante, toutes les basses et écœurantes besognes que prescrivaient les sentences terribles dont la seule pensée donne le frisson. Ainsi, Durand met la main sur l'épaule du condamné, en signe de prise de possession, et s'écrie :

Sire, liés cui c'on le me livre :
Je le ferai en morant vivre
Deus jours, anchois que il parmuire.

(Sire, je suis joyeux qu'on me le livre; je le ferai vivre deux jours en mourant, avant qu'il ne trépasse.)

Le pauvre prudhomme supplie le roi de lui accorder un jour encore. Il a toujours confiance en Dieu ; et beaucoup de choses peuvent se modifier au cours d'une journée selon le vieux proverbe que les Anglais ont exprimé brièvement par « Time is money » (Le temps c'est de l'argent), et que Bodel traduit par ce vers :

I. jour de respit .C. mars vaut.

Le roi consent à écouter la requête de son prisonnier, et lui accorde le jour de répit qu'il lui demande. Durand lui ayant de nouveau lié les mains, le reconduit dans sa cellule ; chemin faisant, le vieillard invoque le secours de Saint-Nicolas,

Au besoing, voit-on son ami,

lui dit-il. Autre proverbe qui n'est que l'équivalent de notre proverbe moderne : « C'est dans l'adversité qu'on apprend à connaître ses amis », et qui devait être une phrase courante au Moyen Age, et non simplement un vers de la composition de Bodel attendu qu'on le retrouve textuellement dans *le Roman du Renart*, t. III, p. 32, dans *les Proverbes du Vilain*, dans la chanson de Gillebert de Berneville, et dans bien d'autres textes encore.

L'ange, vient de nouveau réconforter le chrétien et lui rendre l'espérance. Bodel, pour donner un tour plus spécial et plus majestueux aux vers qu'il place dans la bouche de l'ange abandonne le vers de huit pieds, dont il s'est servi pendant les

(1) B. Ars., Mˢ N° 175, F° 277.
(2) Id., N° 63, F° 153.

scènes précédentes, et adopte, pour un moment, le vers décasyllabique. Ce sont des conseils dictés par un vif sentiment de foi qu'il donne à son auditoire par delà le personnage du prudhomme.

Mais il ne tarde pas à reprendre son rythme habituel, dans la scène suivante, qui nous montre les voleurs endormis que Saint-Nicolas vient trouver, pour leur reprocher leur larcin et blâmer par la même occasion, l'hôte qui a consenti à leur servir de recéleur. A la voix du Saint, les malfaiteurs se sont réveillés. Pincedé, qui dormait profondément, se relève en se frottant les yeux ; et se presse, ainsi que ses compagnons, de se mettre sur ses pieds, très épouvanté des menaces de Saint-Nicolas qui leur dit.

Or l'eure sont les fourques faites.

(A cette heure les fourches sont prêtes), c'est-à-dire que des cordes neuves ont été placées aux gibets et n'attendent plus que l'heure de l'exécution.

En entendant ces mots, Pincedé demande au Saint, qui leur cause une telle frayeur, comment il se nomme ; et le saint ne fait pas de difficulté pour se révéler à ces malfaiteurs :

Vassal, sui Sains Nicolais,
Qui les desconseilliés r'avoié,

(Mon brave, je suis Saint-Nicolas qui remet les égarés en bonne voie) ; et il leur conseille d'aller vivement remettre en place le trésor volé, et d'y replacer son image qu'ils ont jetée à terre. Puis, sur ce, le Saint disparaît.

Voici nos gens perplexes, qui tiennent conseil. L'hôte cherche à se débarrasser d'eux le plus vite possible. Il n'est plus du tout ravi de se voir compromis de la sorte. L'affaire n'est plus si merveilleuse. Il se lave les mains des méfaits qu'ont pu commettre ses mauvais compagnons. Qu'est-ce qu'il entrevoit ? c'est qu'il avait compté pour se payer de la dépense faite par

ses clients sur le partage du trésor royal ; que maintenant il ne peut plus en être question, et que le voilà en grand danger d'avoir servi à boire à Cliquet et consorts pour n'en rien tirer. Cette scène est certainement une des meilleures, une des plus habilement menées de toute la pièce. Le dialogue y est vif, et le personnage du tavernier y apparaît fort bien campé. Elle mérite d'être citée, tout au moins en partie :

Li Ostes

Segneur, je n'en trai nient à mi,
Se vous avés fait desraison ;
Mais widiés-me tost me maison,
Car n'ai cure de tel gaaing.

Pincedés

Ostes, jà fustes-vous compaing,
Puis que che vient au dire voir ;
Et du pechié et del avoir
Devés avoir droite parchon.

Li Tavreniers

Or hors fil à putain, glouton !
Volés-me vous blasme acueillir ?
Caingnet, va-t'en escot cueillir,
Puis les met hors de mon ostel.

Le Tavernier : « Seigneurs, je ne m'en mêle pas, si vous avez fait des maladresses ; mais quittez-moi vite la maison, car je n'ai pas souci de faire semblable gain ».

Pincedé : « Mon hôte, cependant vous futes complice, puisqu'on en vient à parler franc ; et vous devez avoir juste part du péché comme du profit ».

Le Tavernier : « Allons, hors ça, libertins, misérables ! Voudriez-vous me critiquer ? Caignet, va-t-en recevoir l'écot, puis chasse-les de mon auberge ».

Caignet obéit, et exige de Cliquet, en paiement de ce qu'il doit, qu'il abandonne sa cape. Et Cliquet s'exécute, non sans récriminer.

Clikès

De gage prendre et de mestraire,
N'a ten pareil jusques au Dan.

Francisque Michel, dans une note qu'il place au bas de sa traduction dit, à propos du mot Dan : « Nous ne comprenons pas ce mot ». Pierre Borel lui donne la signification d'*En Bas*. Nous le traduirons par Enfer, lieu de damnation : « Pour saisir un gage comme pour tricher sur la mesure, il n'y a pas ton pareil jusqu'en Enfer ». Cette interprétation nous semble d'autant plus acceptable que nous trouvons dans le mot Dan la racine même du mot latin *Damnare*.

Les voleurs se décident, bien à contre-cœur, à reporter le trésor à sa place. Pincedé, qui regrette évidemment beaucoup sa bonne prise, essaie de suggérer à ses amis de soulager le sac d'écus d'une simple poignée de besans. Ce sera si peu de chose sur la quantité, qu'il n'y paraîtra même pas. Cliquet, qui ne vaut pas plus cher que lui, mais qui est plus capon, s'y oppose. Il a trop peur de ce qu'il en adviendrait. Le trésor est donc restitué, et l'image de Saint-Nicolas replacée comme elle était. Puis, les trois voleurs, se séparent, en quête d'un bon coup à faire ; chacun, d'ailleurs, rumine son projet : Rasoir connaît l'endroit où dans un coffre de chêne, des gens ont placé un trousseau de mariée tout neuf. Il n'y a qu'une cloison à percer pour s'en emparer.

« Moi, fait Cliquet, c'est à Fraisne que j'irai. Il y a là un bon coup à tenter chez le maire. » Il existe bien à 14 kilomètres d'Arras, dans le voisinage de Vitry-en-Artois, une petite commune du nom de Fresnes ou Fraisne. Si Bodel a voulu mentionner cet endroit, il a perdu de vue que la scène du trésor se passait en Afrique. Rien d'étonnant à cela cependant, les auteurs du Moyen Age sont, en effet, coutumiers de semblables fautes contre la logique.

Quant à Pincedé, il se méfie de cette affaire-là, et aime mieux se contenter d'un larcin moins hasardeux.

Chi près jusqu'à une ruée,
Ai espiet une buée
Que j'aiderai à rechinchier.

(Ici près, à longueur de rue, j'ai épié une lessive que j'aiderai à rechinser). Rechinser est un terme de métier qu'emploient les drapiers pour dire qu'on rince l'étoffe à l'eau claire ; cette expression devait avoir cours dans la langue vulgaire des pays flamands et artésiens à une époque où les plus belles fortunes industrielles s'étaient faites dans la fabrication des tissus de laine.

Mais voici bien une autre histoire. Nous nous retrouvons avec le roi dans son palais, au moment où il vient de réveiller et d'appeler son sénéchal. Le sénéchal a fait un rêve. Il a rêvé que le trésor était retrouvé et les larrons pendus. N'est-ce pas un songe qui mériterait d'être vérifié ? Le sénéchal s'en inquiète. Stupeur ! Non seulement le trésor est à sa place, mais il est plus considérable qu'il n'était.

Rois, si grans tresors ne fu onques
Il a passé l'Octevien ;
Tant n'en ot Cesar ni Eracles.

(Roi, jamais il n'y eut plus grand trésor ; il est plus grand que celui d'Octavien. César ou Heraclès n'en ont eu autant.)

Le roi s'étonne de ce miracle et fait quérir le prisonnier chrétien, détenu sous la garde du cruel Durand. Celui-ci, obligé de le mettre en liberté, regrette toutes les tortures qu'il n'a pas eu le temps de lui faire subir : « Or ça, vilain !, je fus joliment maladroit de ne pas vous avoir pendu par les pouces et de ne vous avoir pas arraché les mâchelières ».

Amené devant le roi, le Prudhomme confesse une fois de plus sa confiance en Saint-Nicolas, bien qu'il ne sache encore rien de ce qui s'est passé dans la nuit, et qu'il se figure que le roi, toujours courroucé, l'a fait appeler pour le mettre à mort, Aux questions que le roi lui pose sur le pouvoir du Saint, il

répond sans hésiter que Saint-Nicolas est capable de beaucoup de choses, qu'il peut tout aussi bien rendre le trésor du roi, et même lui faire abandonner la loi de Mahomet, qu'il a pu aider les trois jeunes filles et ressusciter les trois clercs.

Il s'agit ici de deux miracles attribués à Saint-Nicolas et que la sculpture et l'imagerie ont popularisés.

Il consilla les .iij. pucheles,

Ceci est une allusion aux trois filles d'un noble seigneur qui s'était ruiné et que leur misère empêchait de trouver époux ; il n'y a pas qu'au XX[e] siècle qu'on contracte des mariages d'intérêt. Comme elles étaient pieuses et sages, le bon saint auquel elles adressaient de fréquentes prières, finit par les écouter, et les récompensa de leur foi en jetant dans la maison du seigneur pauvre trois bourses remplies d'or, qui constituèrent la dot des trois aimables filles, et permirent à leur père de leur choisir des époux d'un rang approprié à leur naissance. Les imagiers qui sculptèrent dans la pierre des porches la statue de Saint-Nicolas, rappelèrent souvent ce miracle, soit en plaçant dans les mains de l'évêque une bourse pleine, soit en dessinant trois boules d'or au nombre des accessoires symboliques du saint prélat.

Si resuscita les .iij. clercs,

Allusion à un autre miracle de Saint-Nicolas plus connu encore que le premier. Tout le monde connaît la légende du boucher qui attirait chez lui les jeunes enfants, les tuait, et, après les avoir fait cuire, les revendait comme chair à pâté.

Lorsqu'un saint a accompli de tels miracles, on peut avoir foi en lui... Le roi reconnaît qu'il est parfaitement capable de toutes ces merveilles, parce que, dit-il, il a déjà accompli un miracle évident en me rendant mon trésor. Et voilà le roi converti ; et le sénéchal par la même occasion... Le Prudhomme en rend grâces à Dieu. Durand seul continue à se ronger les poings de

rage pour ce qu'il a tant tardé à supplicier ce chrétien. Durand représente bien les traîtres de notre théâtre moderne, sur lesquels l'auteur fait dériver toute l'antipathie de son auditoire, qni ne se gêne parfois pas pour l'interpeller à haute voix, le charger de malédictions et s'amuser bruyamment de tout ce qui lui advient de fâcheux en criant : « C'est bien fait » !

Le roi abjure donc la foi de Mahomet ; il renie Apollon, son indispensable acolyte, tout leur entourage et cet affreux Tervagan, comme les autres.

Cette conversion entraîne celle des émirs, vassaux du Roi d'Afrique qui célèbrent, d'un concert presqu'unanime la bonté de Saint-Nicolas. Presqu'unanime en effet, car l'émir de l'Arbre Sec se refuse énergiquement à devenir renégat. Il le dit en termes nets et qui ne sont pas dépourvus de noblesse et de fierté :

Segneur, onques ne m'i contés,
Car je n'oc goute à cheste oreille.
Maudehait qui che me conseille
Que je deviegne renoiés !
A ! rois, car fusses tu noiés,
Comme falis et recreans,
Que devenus ies mescreans.
Fourfait as, c'on t'arde ou escorche ;
Toi ne ton savoir ne te forche
Ne pris mais vaillant .j. espi.
Garde de moi ; je te deffi
Et renc ton hommage et ton fief

(Seigneur, jamais ne venez me parler de ça, car je n'entends goutte de cette oreille ; maudit qui me conseille de devenir apostat ! Ah ! roi, que n'as-tu été déposé comme un lâche et un vaincu plutôt que d'être ainsi devenu hérétique ! Tu as trahi, il faut qu'on te brûle ou qu'on t'écorche. Je n'estime pas que toi, ta science et ta force vaillent un seul épi. Prends garde à moi, car je te défie en te rendant le fief pour lequel je te devais l'hommage).

La franchise de ce langage n'est pas faite ponr plaire au roi. Celui-là ne veut pas agir selon son bon plaisir ; soit : qu'on l'y contraigne.

Les trois émirs fidèles au roi d'Afrique se jettent sur celui de l'Arbre Sec, et une lutte violente s'engage. L'émir de l'Arbre Sec se défend bravement, en leur jetant cette insulte à la face :

Fuiés, mauvais chevalier fauve

(Arrière, méchants chevaliers félons). Le mot fauve est ici pris dans le sens de traître, fourbe, astucieux comme le renard au pelage fauve.

Cependant le fervent musulman ne tarde pas à succomber sous le nombre, et, vaincu, il s'adresse encore au roi pour lui dire :

A ! rois, pour Mahommet, merchi !
Ne me fai mes diex renoier ;
Fai-me anchois le teste soier,
Ou mon cors à cheval detraire.

(Ah ! roi, grâce, par Mahomet ! Ne me fais pas renier mes Dieux ; fais-moi plutôt couper la tête ou écarteler le corps par des chevaux.)

Mais le roi n'entend pas qu'on veuille agir autrement que lui-même : l'émir, voyant que toute résistance est inutile désormais et toute prière vaine, se décide donc à plier devant la volonté royale. Ce n'est pas de bon gré. Il en fait l'aveu à Saint-Nicolas lui-même.

De moi n'arés-vous fors l'escorche :

(Vous n'aurez de moi que le dehors.) Quant à la foi, il la garde à Mahomet.

Alors, on entend Tervagan, le dieu que la littérature médiévale prête aux musulmans, prononcer des paroles incompréhensibles, dont le prudhomme demande la signification. Le roi

lui ayant dit que Tervagan traduisait par là les sentiments de colère qu'il ressentait de sa conversion, donne l'ordre au sénéchal d'aller jeter son image hors de la *synagogue*. Le sénéchal, accomplit les ordres du roi, jette Tervagan à bas de l'autel. Et le roi annonce que son désir est d'être baptisé le plus vite possible.

A Dieus dont devons-nous canter
Huimais : Te Deum laudamus,

s'écrie le prudhomme.

Chi fine li jeus de S. Nicolai que Jehans Bodiaus fist. Amen.

(Ici finit le Jeu de Saint-Nicolas que fit Jehan Bodel. Amen).

Nous avons suivi pas à pas l'auteur dans le développement de la pièce, comme nous l'avons suivi dans l'analyse qui constitue le prologue ; et nous sommes ainsi arrivé à la fin de l'œuvre, sans avoir pu trouver la moindre preuve de l'assertion avancée d'une manière pourtant si convaincue par M. O. Le Roy. Nous avons dit plus haut ce que nous en pensions. Nous achevons la lecture du *Jeu de Saint-Nicolas* avec la conviction absolue que Bodel n'a pas voulu y retracer les faits historiques contemporains de Saint-Louis auxquels son commentateur fait allusion. Nous dirons plus, et nous le répéterons parce que l'avons dit déjà : Bodel n'a pas connu la défaite de Mansourah. Il aurait fait, d'événements douloureusement célèbres, une autre peinture que le croquis rapide dans lequel on a voulu voir un récit de faits historiques. D'ailleurs à la suite de la défaite de Mansourah, la conclusion de la campagne ne fut pas en faveur de la croisade chrétienne, et il ne pouvait être question de la conversion d'aucun prince africain. Est-il admissible qu'un auteur, même un auteur de cette époque, se fut appuyé, au début de sa pièce, sur des données historiques pour l'achever par la négation même de l'histoire ? Non. Bodel a fait

une œuvre d'imagination, il a tiré de son esprit des personnages absolument fictifs qu'il a présentés au public, et mis en scène dans le sens qui devait plaire le plus à son auditoire. Et c'est tout.

Le Jeu de Saint-Nicolas postérieur à la date de 1147, puisqu'en 1147 des récits concernant l'existence du fameux prêtre Jean furent connus en Europe et que Bodel y fait allusion, est antérieur à 1202, date que nous assignerons à la production ultime du poète : *Le Congé* ; et par conséquent *Le Jeu de Saint-Nicolas* est bien la première œuvre susceptible d'intéresser les historiens de notre théâtre national.

La composition de cette pièce ne remonte évidemment pas aussi loin que l'année 1147. D'ailleurs, il faut admettre que le célèbre Prêtre Jean ne fut pas connu en Europe dès le jour où son nom fut prononcé à la cour de Rome. Mais, indépendamment de cette remarque, nous ne pouvons guère admettre que Bodel ait résolu de quitter Arras, où il menait une vie paisible, pour affronter, non pas les dangers, mais les fatigues d'une expédition aussi lointaine qu'une croisade en Orient, alors qu'il aurait eu déjà plus que la cinquantaine, C'eût été, tout au moins, faire preuve d'une vigueur qui ne se rencontre guère, à cet âge, que chez les gens depuis longtemps habitués à la vie des camps.

En outre, bien que Bodel n'ai certainement pas eu l'intention d'écrire un drame national, bien que sa pièce, comme nous le disons plus haut, n'ait pas de portée historique, néanmoins, en parlant d'une grande bataille perdue par les croisés, d'une bataille qui fut un vériable désastre pour eux, puisque les sarrazins en firent un massacre général, n'a-t-il pas songé un instant à la sanglante journée de Tibériade, dont le monde chrétien resta tout frémissant ? Une autre allusion du ménestrel arrageois, qui se trouve dans son *Congé*, et dont nous parlerons plus loin, viendra confirmer singulièrement ce qui n'est ici qu'une supposition. Mais alors, nous voici amenés à fixer la date de la composition du *Jeu de Saint-Nicolas* postérieurement à 1187.

Toutes nos observations sont donc bien concordantes. Il nous faut, par conséquent, admettre que l'époque où Jehan Bodel déploya sa plus grande activité littéraire appartient au règne de Philippe-Auguste, et que cette période s'étend principalement de 1187 à 1202. Nous en trouvons des preuves dans ses œuvres non pas à chaque ligne, comme dirait O. Le Roy, ce qui est un peu exagéré, mais en nombre suffisant, tant dans le *Jeu de Saint-Nicolas*, que dans le *Congé* et dans l'une des *Pastourelles*, pour que, devant cette évidente concordance que nous faisons remarquer, aucun doute ne soit plus possible pour nous à ce sujet.

FABLIAUX

Il existe un certain nombre de fabliaux qui ont été attribués à Jean de Boves par de la Rue et Méon et dont, au contraire, il faut augmenter le bagage de Jehan Bodel. « Jean de Boves, né sans doute à Boves, près d'Amiens, écrit Victor Le Clerc, dans *l'Histoire littéraire de France* (T.XXIII) a passé pour l'auteur de neuf fabliaux, mais il est à croire qu'ils ne sont pas de lui. » Voici les titres de ces neuf fabliaux :

1° *Barat et Hamiet ou les trois Larrons* dont le texte se trouve dans les Mss 837 et 19152 de la Bibliothèque Nationale, 354 de Berne, et dans le Ms Hamilton, n° 257 de Berlin. Il a été édité par Méon dans ses *Fabliaux et contes*, A. Montaiglon et Raynaud dans *le Recueil général des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles* et traduit par Legrand d'Aussy dans ses *fabliaux ou contes des XIIe et XIIIe siècles.* — 2° *Brunain la vache au prestre* qui figure dans le Ms 837, a été édité par A. Montaiglon et Raynaud, traduit par Legrand d'Aussy, mis en prose par Philippe de Vigneulles et en vers par Imbert dans son *Choix de fabliaux*, publié à Genève. — 3° *Le Convoiteux et l'Envieux*, figure dans les Mss 19152 (B. Nat.), 354 de Berne et 257 de Berlin ; il a été publié par Méon, traduit en vers par Imbert et analysé par Legrand d'Aussy. — 4° *Les Deux Chevaux*, figure dans le Ms 837 (B. Nat.), a été publié par A. Montaiglon et Raynaud et par Méon ; analysé par Legrand d'Aussy. — 5° *Gombert et les deux Clercs*, figure dans les Mss 2168 (B. Nat.) 837 (B. Nat.), sous le titre : *Li fabliau de Dagombert*, 257 de Berlin, et 354 de Berne sous le titre : d'*Estula et de l'anel de la paelle.* Ce fabliau été publié par Méon et résumé par Legrand d'Aussy. — 6° *Le loup et l'oie* se trouve dans le Ms 837 (B. Nat.) et a été publié par

Méon. — 7° *Les Sohaiz desvez*, se trouve dans le M^s de Berne, 354 et a été publié par Méon dans son *Nouveau recueil de fabliaux.* — 8° *Le Vilain de Bailleul*, figure dans les M^{ss} 837 et 12603 (B. Nat.) et 257 de Berlin. Édité par A. Montaiglon et Raynaud, il a été analysé par Legrand d'Aussy. — 9° *Le Vilain de Farbu* (ou *Morteruel*), se trouve dans les M^{ss} 2168 (B. Nat.) et 354 de Berne ; publié par A. Montaiglon et Raynaud, il a été traduit par Legrand d'Aussy.

Tout en attribuant à Jehan de Boves la paternité de ces fabliaux, Méon laisse cependant percer un doute, lorsqu'il écrit dans une note placée à la suite des vers :

> Tant que le sot Johans Bediax
> Uns rimoieres de fabliax,

qui terminent le morceau *les Sohaiz desvez.*

« Ce nom *Johans Bediax* seroit-il le même que *Jehan de Boves* ? Dans le prologue de la fable des *Deux chevaux*, que Barbazan a fait imprimer, celui-ci y est si bien désigné, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Alors, il faudrait supposer que, dans ce conte-ci, il n'a mis Bediax que pour la rime. » C'est métamorphoser un peu trop les noms propres pour le profit de la rime.

Aussi Victor Le Clerc écrit-il avec raison, à propos du conte *les Sohaiz desvez* : « On ne peut guère reconnaître ici Jean de Boves, comme le voulait l'éditeur de ce conte (Méon) et, d'une autre part, Jean Bodel, l'auteur de la *Chanson des Saxons* et du *Jeu de Saint-Nicolas* s'appellerait bien modestement un simple rimeur de fabliaux ».

En effet, il est bon de souligner que l'auteur Jehans Bediax s'est intitulé : « uns rimoieres de fabliax, » et de rappeler le passage de la *Chanson des Saisnes*, où Bodel s'écrie : « La chanson que je vais dire ne traite pas de misérables fabliaux ».

Est-ce à dire, pour cela que le trouvère d'Arras n'ait jamais composé de fabliaux ? Est-ce à dire qu'à l'époque où il se serait

présenté comme un rimeur de fabliaux, il aurait déjà composé des œuvres importantes comme la *Chanson des Saxons* et le *Jeu de Saint-Nicolas* ? Ne voulait-il point expliquer, en commençant sa *Chanson des Saxons*, que c'était là une œuvre importante, auprès de laquelle les fabliaux, même les siens, étaient de bien petites œuvres.

Avant d'aborder la composition des œuvres capitales dont plusieurs nous sont restées, et qui ont consacré sa réputation, il est admissible que le poète se soit essayé dans un genre moins élevé, et que, l'ayant abandonné par la suite, il ait considéré comme sans grand intérêt les œuvres de sa première manière, des péchés de jeunesse.

Dans le conte des *Sohaiz desvez,* par exemple, nous ne reconnaissons guère le poète du *Jeu de Saint-Nicolas* ; l'auteur y laisse absolument de côté toute réserve, et ce fabliau peut être placé au nombre des plus licencieux récits du Moyen Age. M. Francisque Michel avoue cependant de façon très affirmative que cet ouvrage est de Jean Bodel, et non de Jean de Boves, comme Méon l'a imprimé » (1).

Cependant, Victor Leclerc a lu sur le manuscrit de Berne : Bediax et non Bodiax et il conclue : « Une conjecture est permise : Comme les *Sohaiz desvez* sont clairement désignés dans le prologue des *Deux Chevaux*, il est possible que les neuf pièces que l'on a crues de Jean de Boves soient de ce Jean Bedel ».

Dans le fabliau : *Du Convoiteux et de l'Envieux*, le style, les expressions nous rappellent parfois les *Pastourelles*, et le sujet, contrairement à celui des *Sohaiz desvez*, n'a rien de licencieux.

« Après avoir conté une fable, je veux dire une histoire vraie », fait en commençant le narrateur, qui poursuit : « Deux individus avaient mauvais caractère ; l'un envieux au possible, l'autre convoiteux comme pas un. Or comme ils

(1) *Th. franç. au Moyen-Age,* par Monmerqué et F. Michel, Paris 1874, p. 669.
(2) *Fabliaux et contes,* T. I.
(3) B. Imbert. *Choix de fabliaux mis en vers,* Genève, T. I.

Chevalchoient un jor ensamble,

— ceci ne fait-il pas penser aux *Pastourelles?* — ils rencontrèrent Saint-Martin ; et, comme ils arrivaient à un carrefour, Saint Martin leur dit : « Vous avez de la chance de m'avoir rencontré. Je suis Saint-Martin. Que l'un de vous me fasse une demande, je lui donnerai ce qui lui plaira ; et celui qui n'aura rien demandé en aura deux fois autant ». Le convoiteux se dit : « Attendons que l'autre parle ; j'y gagnerai double part », et il engage son compagnon à faire un souhait qui en vaille la peine, Mais celui-ci ne veut rien demander de ce qu'il souhaiterait, parce qu'il mourrait d'envie et de chagrin, si l'autre en avait plus que lui. Comme leur silence se prolonge : « Que crains-tu qu'il advienne, fait le premier, parle, ou je te vais battre plus fort qu'âne à Pont ».

Il s'agit peut-être ici de Pont à Vendin, qui se trouve distant de 26 kilomètres d'Arras. Peut-être simplement et plus probablement est-ce une allusion à certain pont, dont la rampe était si rude, que les conducteurs d'ânes devaient employer le bâton pour décider leurs bêtes à la monter. L'envieux ne tient pas à recevoir des coups. Mais, s'il demandait de l'argent ou n'importe quel profit, son compère en aurait le double ; aussi, se décide-t-il à prier Saint-Martin de lui faire perdre un œil, et conséquemment, les deux à son compagnon. Il est aussitôt exaucé. Il devient borgne et l'autre aveugle. Malheur, ajoute l'auteur, à qui s'affligera de cette conclusion. C'étaient des mauvaises gens.

Le fabliau *De Barat et de Haimet* ou *Des trois Larrons* n'est pas non plus dépourvu de moralité. Il se termine, en effet, par cette phrase : « La compagnie d'un voleur n'est jamais une bonne compagnie ». L'histoire est assez ingénieuse et tout à fait dans le goût des contes du Moyen Age.

(1) *Fabliaux*, T. IV.
(2) *Recueil général des fabliaux des XIII*e *et XIV*e *s.*, T. III.
(3) *Fabliaux ou contes des XII*e *et XIII*e *s.*, Paris 1779, T. III.

Un certain Travers a fait la connaissance des frères Barat et Haimet, deux voleurs auxquels il songe à s'associer ; mais ils font devant lui des tours si habiles, que Travers pense, qu'avec de telles gens, il risque fort d'être toujours pris, tandis que les deux larrons, avec leur ruse, se tireront certainement des mauvais pas. Ils retourne donc à la ville, où il retrouve dame Marie, sa femme, et reprend paisiblement ses petites affaires. Or, un jour, vers la Noël, comme il avait tué un cochon, qu'il avait accroché dans sa maison, il partit chercher des fagots dans le bois voisin. En son absence, Barat et Haimet, que dame Marie ne connaissait pas, vinrent chez lui, et ayant aperçu le cochon, firent semblant de prendre congé, et coururent se cacher derrière une haie. Au retour de Travers, sa femme lui rendant compte de leur visite, lui dit qu'ils avaient jeté les yeux partout. Travers, inquiet pour son cochon, va couper la corde par laquelle il pendait au plafond, et le recouvrir d'un pétrin renversé.

La nuit venue, les deux voleurs se faufilent dans la maison, et tout en tâtonnant, constatent que le cochon n'est plus à son clou. Mais Travers, qui ne pouvait pas dormir, veut voir si son porc est toujours à la même place. Barat en profite pour se glisser dans son lit en disant à dame Marie : « Voilà que je ne me souviens plus de l'endroit où j'ai mis ce bacon ! » — Mais, voyons, il est sous le pétrin », répond dame Marie. « Ah ! bien, je vais voir », fait Barat, qui sort de la chambre. A peine est-il parti, que Travers revient se coucher. « Vous avez donc bu, que vous me demandez où est votre bacon ? » lui dit sa femme. Travers, sur ses explications, comprend qu'il vient d'être joué, et se précipite à la poursuite des deux larrons.

Travers rattrape Barat chargé du fruit de son larcin. Dans l'obscurité il se fait passer pour Haimet : « Tu l'as assez porté, fait-il, repose-toi, à mon tour ». Barat lui passe le fardeau ; Travers s'esquive, toujours à la faveur de la nuit, et retourne vers sa demeure. Mais Barat, qui a rejoint Haimet, qui marchait en avant, ne tarde pas à s'apercevoir de ce qui s'est passé.

Il court, arrive à la maison de Travers avant lui, se place de façon à ce qu'il pense avoir affaire à sa femme, et par cette supercherie, rentre en possession de l'animal. Mais Travers, aprés s'être laissé berner, a, en retrouvant dame Marie, à l'intérieur de la maison, l'explication de ce nouveau tour.

Il ne se décourage pas, et retourne dans le bois où il trouve ses voleurs en train de préparer le feu pour cuire le cochon volé. Il profite de ce qu'ils cherchent des broussailles, pour simuler un pendu en s'accrochant à un chêne du voisinage. Haimet l'aperçoit ainsi, appelle Barat, et, pris de peur tous deux, ils se sauvent, laissant là leur butin, que Travers remporte chez lui, où il le taille par morceaux et se met en devoir de le faire bouillir dans un chaudron. Barat et Haimet, toujours obstinés, sont revenus, et montés sur le toit, y ont pratiqué une ouverture. Par là ils voient que dame Marie sommeille près du feu et que le fameux bacon mijote dans son chaudron. Alors, avec des baguettes de coudrier bien effilé, ils enlèvent un morceau. Mais Travers s'est réveillé, il a vu le coup. « Voyons, il faut en finir, dit-il, vous abîmez mon toit, descendez et partageons. » On fait donc trois parts, mais bien que Travers ait engraissé le pourceau, vous pouvez croire qu'il n'en a pas la plus belle, parce qu'on ne gagne jamais à la société des voleurs.

Le Vilain de Farbu est le titre d'un autre fabliau. L'auteur a situé son sujet à Farbu, autrement dit Farbus, qui se trouve dans le canton de Vimy, à 11 kilomètres d'Arras.

Un vilain de Farbu, en route pour le marché, trouve sur son chemin un fer à cheval, et dit à son fils de l'aller ramasser. Celui-ci, méfiant, crache sur le fer, et constate en voyant bouillonner sa salive, que le fer est chaud. Aussi se garde-t-il d'y toucher, et quand son père lui demande pourquoi il ne le rapporte pas, il explique ce qu'il a fait. « Voilà qui est bon à savoir, fait le vilain, car souvent je me suis brûlé à toucher chose ou autre ». Le paysan et Robin, son fils, font donc leurs

achats au marché et reprennent le chemin de leur maison. Le vilain, qui meurt de faim, dès son retour, demande à sa femme de lui préparer une bonne soupe au lait :

> En feries vous .i. morteruel
> Orendroit, car je muir de fain.

C'est l'histoire de ce morteruel, de cette soupe au lait, de cette bouillie, en usage au Moyen Age qui a donné l'idée du sous-titre de ce conte *le Vilain de Farbu* ou *Morteruel*.

Quand donc la soupe est versée dans son écuelle, le vilain qui a peur de se brûler, fait comme son fils sur le fer, mais la soupe ne bouillonne pas. Alors, il avale à pleine bouche, se brûle horriblement et s'en prend à Robin. « Pourquoi n'avez-vous pas soufflé » » fait celui-ci. « Eh ! as-tu soufflé sur le fer chaud, toi ? » répond l'autre. « Non, mais je l'ai tout de même éprouvé en crachant dessus. » — « Eh bien, moi aussi j'ai craché dans ma cuillère » reprend le père. Et le fils de répondre : « Voilà ! c'est qu'un fer chaud et de la soupe au lait, ça fait deux ». Il arrive ainsi que le fils en remontre au père et que l'enfant a plus de ruse que le barbon.

Si la scène du fabliau dont nous venons de parler se passe presque aux portes d'Arras, dans le canton de Vimy, il semble bien que ce soit la même banlieue que l'auteur ait choisie pour cadre au conte, un peu plus gras, qu'il intitule *Du Vilain de Bailluel*. Un certain nombre de localités, il est vrai, portent ce nom. Sans parler, en effet, de Bailleul en Flandre, un village de Picardie, proche d'Abbeville, et trois villages d'Artois sont ainsi dénommés. Parmi les trois villages d'Artois : Bailleul-lez-Pernes, Bailleul-aux-Cornailles, et Bailleul-sire-Berthoult, le dernier se trouve tout près de Farbus, dans le canton de Vimy, à 9 kilomètres d'Arras. L'auteur du *Vilain de Farbus* a certainement placé le sujet *Du Vilain de Bailleul* à Bailleul-sire-Berthoult.

Voici le thème de ce fabliau :

Il y avait à Bailleul, un vilain que dame Erme, sa femme,

n'aimait guère ; elle réservait ses faveurs au chapelain. Un jour, le vilain revint au logis de façon inopportune ; sa femme, en lui ouvrant la porte se prit à dire : « Eh ! là quelle mauvaise mine ! » « J'ai faim, tout simplement », répondit le vilain. « Que non, vous êtes presque mort, cela saute aux yeux ». Et elle se lamente tant et tant que l'homme finit par se persuader que réellement il est malade. Enfin, elle réussit à le faire coucher, lui ferme les yeux, crie qu'il est mort et étend sur lui un linceul ; tout cela si naturellement que le vilain, cette fois, est fermement convaincu qu'il est trépassé. Elle va chercher le chapelain ; le chapelain récite ses psaumes ; puis tous deux s'en vont dans la soupente voisine. Cependant le vilain, qui avait les yeux ouverts, comprend qu'il s'y passe quelque chose d'anormal, et menace le chapelain : « Si je n'étais pas mort, lui dit-il, comme je vous bâtonnerais ! » — « C'est possible, fait l'autre, mais, puisque vous êtes mort, le mieux serait de fermer les yeux ». L'auteur conclut ainsi : « Je ne saurais vous dire s'ils l'enfouirent, le matin venu, mais la morale de ce fabliau, la voici : On doit tenir pour fou celui qui a plus confiance en sa femme qu'en lui-même ».

Le sujet du fabliau : *De Gombert et des II clercs* est assez licencieux. Nous y relèverons ce vers, dont la tournure nous rappelle certains vers de la *Chanson de Guiteclin de Sassoigne* :

Les iex ot vairs come cristal.

Ajoutons que le thème de ce fabliau est passé en Italie, et nous est revenu, sous la plume de La Fontaine, qui l'emprunta à Boccace pour en faire un conte intitulé : *Le Berceau.*

L'auteur n'a pas précisé le pays où se passe l'action du fabliau *De Brunain la vache au prestre*, dont voici l'analyse :

Un curé avait un jour prêché la charité à ses ouailles, en leur disant que Dieu rendait au double ce qu'on donnait de bon cœur. Un paysan, en sortant du sermon, dit à sa femme : « Tu as entendu ? Eh bien, nous ne saurions mieux faire que d'offrir

notre vache au curé. Après tout, elle ne donne qu'un piètre lait. » — « Si tu veux », répondit la femme. Sur ce, le vilain alla donc offrir Blerain, sa vache, au curé. Constans le curé le remercia, en souhaitant que tous ses paroissiens aient aussi bien profité du sermon. Quand le paysan fut parti, le curé fit conduire Blerain dans un pré, et, pour mieux l'habituer, la fit attacher à Brunain, une vache qu'il avait déjà. Brunain aurait bien voulu continuer à paître paisiblement, mais Blerain se mit à tirer si fort sur la corde qui les liait l'une à l'autre, qu'elle entraîna Brunain hors de la pâture et ne s'arrêta plus qu'à la porte de son étable. D'où, joie du vilain, qui se vit deux vaches pour une.

Bien fou qui n'est pas généreux, ajoute le fabliau. A le bien celui à qui Dieu le donne, et non pas celui qui le cache et enfouit. Ainsi, de ce fait, le vilain eut donc deux vaches, et le prêtre aucune. Comme quoi pense avancer qui recule.

Ceci n'est-il point une satire contre les prêcheurs intéressés qui peuvent, avec des paroles, tirer profit de la sottise humaine?

La fable *du Leu et de l'Oue* est longue de 72 vers.

Un loup, poussé par la faim, sort d'un bois et rencontre un troupeau d'oies ; il parvient à en capturer une qu'il emporte toute vivante dans les bois. « Hélas ! fait l'oie, que je suis malheureuse ! De mes compagnes, il n'y en aura pas une, même la plus maigre, qui ne sera rôtie ou confite comme il faut, pas une qui n'ait les honneurs du plat, avec accompagnement de chansons et de viole. Mais moi, je vais mourir ici sans cérémonie, sans fêtes et sans joie. » — « Qu'à cela ne tienne, répond le loup, si cela te fait plaisir, nous chanterons », et le voilà qui s'assied sur son train de derrière, met sa patte dans sa gueule et commence à hurler. L'oie ne se sent pas plutôt lâchée, qu'elle ouvre ses ailes et s'envole sur un chêne voisin. Colère du loup : « Cela ne vaut rien de chanter avant d'avoir dîné », s'écrie-t-il. Enfin, il se décide à retourner au champ où sont les oies ; il en trouve une qui paissait seule, se jette sur elle, l'emporte

dans les bois et la mange incontinent. Alors, une fois bien repu, il se promet que jamais plus il ne chantera avant d'avoir mangé.

Il y a des gens qui font comme le loup, et ne sont jamais gais s'ils ne sont gris, et qui ne savent pas s'amuser sans avoir la panse pleine.

Cette fable complète la série des huit fabliaux désignés comme on va le voir, dans le prologue du morceau suivant.

Nous n'avons donc plus à nous occuper maintenant que du dernier des neuf fabliaux attribués à Jehan de Boves. Celui-ci, intitulé *Des II Chevaus* est, pour notre édification, de beaucoup le plus important. Il comprend 236 vers.

Les 24 vers qui constituent le prologue ont, comme on va le voir, un intérêt considérable :

Cil qui trova d'el *Morteruel*
Et d'el mort *Vilain de Bailluel*,
Qui n'ert malade ne enfers ;
Et de *Gombert et des .II. clers*,
Que il mal atrait à son estre ;
Et de *Brunain la vache au prestre*
Que Blere amena, ce m'est vis ;
Et trova le *Songe des vis*
Que la dame paumoier dut ;
Et *du Leu que l'Oue désut ;*
Et *des .II. Envieus* cuivers ;
Et *de Barat et de Travers*
Et de lor compaignon Haimet ;
D'un autre fablel s'entremet
Qu'il ne cuida jà entreprendre ;
Ne por Mestre Jehan reprendre
De Boves, qui dist bien et bel,
N'entreprent-il pas cest fablel,
Quar assez sont si dit resnable.
Mès qui de fablel fet grant fable
N'a pas de trover sens legier.
Mès, por ma matère abregier
Vous conterai tout demanois
Qu'il avint en cel Amienois.

Tout une explication tient dans ces vers.

« L'auteur, dans un court préambule, — dit Legrand d'Aussy — nomme les fabliaux qu'il a faits ». Et Legrand qui les attribue à Jehan de Boves, ajoute : « Je les ai tous, excepté un, celui de Morteruel, que je n'ai pu trouver. Mais, dans ce nombre, il en est un autre que l'honnêteté me défend de donner ».

Legrand d'Aussy, qui a résumé le *Vilain de Farbu* n'a pas compris que c'est ce fabliau que l'auteur des *Deus Chevaus* désigne sous le nom de *Morteruel*, autrement dit : *La Soupe au lait.*

Nous traduirons ainsi ce préambule :

« Celui qui a composé *la Soupe au lait; la mort du Vilain de Bailleul*, qui n'était ni malade ni infirme ; *Gombert et les deux clercs*, qu'il eut le tort d'attirer chez lui ; et *Brunain, la vache au prêtre* que Blerain entraîna, n'est-il pas vrai ; celui qui a trouvé *le Songe de la Dame, le Loup trompé par l'Oie, les Deux misérables envieux, Barat, Travers et leur compère Haimet*, commence un récit qu'il ne songeait pas à entreprendre. S'il écrit cette histoire, ce n'est pas pour marcher sur les brisées de maître Jehan de Boves, qui est un brillant conteur, dont les dits sont bien composés. Mais, qui d'un fabliau tire une œuvre importante, n'en a pas moins d'imagination. Abrégeons. Je commence. Cela se passe en Amiénois ».

Comment, à cette lecture, admettre que les fabliaux cités puissent être l'œuvre de Jehan de Boves ?

Leur auteur a, il le dit lui-même, *imité* un fabliau de Jehan de Boves, ou plutôt, il a *tiré* d'un fabliau de Jehan de Boves le sujet des *Deux Chevaux*, dont nous allons donner l'analyse.

M. A. de Montaiglon écrit : « Plutôt que de refuser, comme le fait l'*Histoire littéraire* à Jehan de Boves, la paternité des neuf fabliaux que lui attribue le fabliau des *Deux Chevaux*, ne peut-on admettre que Jean de Boves et Jean Bodel ont traité l'un et l'autre les mêmes sujets ? »

Nous serions volontiers de cet avis, nous l'avons dit, en ce qui concerne le sujet des *Deux Chevaux*, bien que, de toute évi-

dence, nous soyons en présence ici d'un fabliau qui ne peut être attribué à Jehan de Boves. Quant à ce qui concerne les huit autres, il n'y a aucun motif de dire que Jehan de Boves a traité ces divers sujets et M. de Montaiglon lui-même a, dans son édition, donné Jehan Bedel comme l'auteur des *Sohaiz desvez*, ainsi que l'indique le texte de ce conte.

La cause nous paraît donc entendue. Jehan de Boves n'est pas l'auteur des neuf fabliaux dont nous venons de nous occuper. Reste à savoir s'il faut les attribuer à Jehan Bodel ou à Jehan Bedel.

Mais, tout d'abord, voici l'analyse du fabliau *des Deux Chevaux* :

Un paysan de Longueau (Lonc eve), avait, pour les travaux de la moisson, acheté bon marché un petit roussin ; et, quand toute la récolte fut rentrée, il résolut de le revendre. En con séquence, un certain samedi, il le bouchonna et l'étrilla convenablement, pour le mener sur le marché d'Amiens. L'animal avait l'air à demi mort de faim. Cependant, monté sur sa haridelle, le paysan se mit en route.

Il était parvenu devant la porte du prieuré de Saint-Acheul, lorsqu'un moine qui sortait de ce couvent, l'aborde et lui demande si sa bête est à vendre, et s'il ne voudrait pas la troquer contre un cheval dont la maison cherche à se défaire. Le paysan entre donc pour voir le roussin du couvent, dont on aurait pu compter les côtes. A cette vue, il fait la moue. « On en vend encore de moins bons pour cent sous, fait le moine, bien nourri, il serait vite rétabli ». — « Est-ce sa peau que vous voulez me vendre ? répond le paysan ; de cette bête-là, il ne reste plus autre chose, en vérité. Elle est, tout au plus, bonne à écorcher. Ce n'est pas comme le mien. Voyez, c'est bon à tout, à la charrue, à la herse, au trait, et ça court plus vite qu'une hirondelle. Vraiment, ce n'était pas la peine de me déranger. Je serais déjà à Amiens, si vous ne m'aviez

(1) Cette abbaye avait été fondée en 1136, par des moines augustins.

pas fait perdre mon temps ». — « Vous avez tort, fait le convers. Enfin, nous verrons bien à l'épreuve, lequel est le meilleur. Mettons-les queue à queue. Si le nôtre arrive à tirer le vôtre jusqu'à cette grange, vous l'avez perdu, sans échange. Mais si le vôtre est assez fort pour entraîner le nôtre seulement jusqu'à cette porte, vous pouvez l'emmener ». — « Vous avez trouvé marchand », répond le vilain. Les deux bêtes sont donc attachées ainsi qu'il a été convenu. Chacun fouette la sienne, et les rosses se mettent à tirer, Baillet d'une part, Ferrant de l'autre. Au bout d'un moment, le paysan malin laisse Baillet, la bête du moine, entraîner Ferrant quelques pas, mais bientôt Baillet, tout essoufflé ne peut plus bouger. C'est le moment que choisit le vilain pour exciter Ferrant qui, en s'arcboutant, fait sauter un de ses fers, mais réussit à entraîner à son tour le roussin et le moine vers la porte. Il allait avoir tiré Baillet hors du couvent, mais le moine tranche la queue de Ferrant et, vivement, ferme la porte. Le paysan a beau appeler, frapper, le moine fait le sourd, si bien que le vilain ne sait mieux faire que d'aller à Amiens porter plainte devant l'évêque. Le procès dura si longtemps, que jamais on n'entendit parler du jugement. Entre nous, dites si le vilain l'aurait gagné.

Cette idée d'animal en entraînant un autre, nous l'avons déjà trouvée dans *Brunain, la vache au prestre*.

Devons-nous donc admettre que ces fabliaux soient l'œuvre de Bodel, ou qu'ils doivent être attribués à un certain Jehan Bedel, dont il ne nous serait resté que ces neuf contes et qui aurait été, comme Bodel, un trouvère artésien, si nous considérons que les sujets de plusieurs de ces fabliaux ont été situés dans les pays environnant Arras, et dont Arras paraît être le centre : Douai, Farbus, Bailleul et Amiens ?

Nous connaissons déjà suffisamment la mentalité de l'auteur de la *Chanson des Saisnes* pour savoir ce qu'il pensait des auteurs de fabliaux, ainsi que nous l'avons relevé plus haut. Or, ne trouvons-nous pas dans le fabliau *Du Convoiteux et de l'Envieux*,

cette réflexion : « Le conteur qui ne sait que des fables, ne mérite point de paraître à la cour des grands. S'il entend bien son métier, il doit entremêler habilement les histoires, et entre deux vertes, avoir soin d'en faire passer une mûre ». Cela ne revient-il pas à dire, d'une façon assez claire, que certainement l'auteur ne se contente pas de chercher la gloire modeste d'un « rimoiere de fabliaux », et que, sans la dédaigner, — il faut savoir faire des concessions aux goûts de son temps, — il prétend à mieux ?

Mais, nous ne voyons pas pourquoi on irait admettre l'existence d'un trouvère, nommé Jehan Bedel, dont pas un auteur, pas une chronique, pas une charte n'a signalé même le nom, que, seule, une erreur de plume dans le manuscrit de Berne N° 354, aurait pu consacrer à travers les siècles.

Or, cette erreur de plume n'existe pas dans le manuscrit de Berne, et M. A. de Montaiglon, qui a édité les *Sohaiz desvez*, d'après ce texte — (les *Sohaiz desvez* ne se trouvent dans aucun autre manuscrit connu) — et qui les attribue à un Jehan Bedel. s'est trompé.

Nous devons à l'obligeance de M. E. Ringier, bibliothécaire de la ville de Berne, un calque du manuscrit N° 354 que nous reproduisons ci-dessous et qui ne laisse subsister aucun doute sur le nom de l'auteur du fabliau des *Sohaiz desvez*, qui ne saurait être que notre Jehan Bodel. Par conséquent, Bodel est aussi l'auteur des huit autres fabliaux qui nous occupent, dont les titres, y compris celui des *Sohaiz desvez*, désigné par une périphrase, figurent dans le préambule de la fable des *Deux Chevaux*.

Fac simile de l'écriture du manuscrit de Berne

ŒUVRES ATTRIBUÉES A TORT, OU SANS PREUVES, A BODEL.

Victor Le Clerc, dans *l'Histoire littéraire de France* (tome XXIII) a avancé, à propos de l'auteur des *Fatrasies* ou du moins d'une des pièces comprises sous ce titre, et où il est souvent question du Vermandois et de quelques villes des provinces du Nord : « Peut-être le jongleur était-il picard ou artésien. On a cru, mais sans preuve, que ce pouvait être Jean Bodel. Il est du moins vraisemblable qu'il était d'Arras comme lui. Nous lisons au bas du dernier couplet : « Cy fenissent les Fantrasies d'Arras ». L'auteur se permet beaucoup d'obscénités grossières, ce qui semble un des caractères du genre. On voit aussi qu'il avait quelque instruction ; car il rappelle divers poèmes, comme les ayant sans doute récités plus d'une fois, les Vers sur la Mort, Ogier le Danois, Girart de Roussillon, le *Roman du Renart* et un poème sur la belle Aude qu'il appelle *la Chanson d'Audain.* »

C'est sans preuve, en effet, qu'on a pu croire que Jehan Bodel fut l'auteur de ces *Fatrasies*. Bodel possédait une certaine instruction, comme nous avons pu nous en rendre compte par l'analyse de ses œuvres. Mais, précisément, ce qui démontre qu'il n'a point écrit ces *Fatrasies*, c'est cette connaissance qu'a l'auteur des *Vers de la Mort*, de cette violente satire, composée à Arras, une cinquantaine d'années environ après l'époque où vivait Bodel.

*
* *

Il n'y a pas non plus de preuve qui puisse nous faire admettre pour justifiée l'assertion de Daunou, dans son *Discours sur l'état des Lettres au XIIIe siècle*, plaçant Bodel au nombre des auteurs de jeux partis (1). Nous inclinons à croire, au contraire, que Bodel vivait antérieurement à l'époque où ce curieux passe-temps commença à être de mode parmi les poètes.

*
* *

Roquefort, dans son *Essai sur la poésie française au XIIe et au XIIIe siècles*, a attribué le *Jeu de Robin et de Marion* et le *Jeu du Pèlerin* à Jehan Bodel (2). Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette question. Le manuscrit de la Vallière est formel, et la paternité d'Adam le Bossu, absolument reconnue en ce qui concerne le *Jeu de Robin et Marion*,

Li Gieus de Robin et de Marion c'Adam fist,

lit on dans le manuscrit. Quant à l'auteur du *Jeu du Pèlerin*, il parle du Bossu d'Arras et des particularités de sa mort ; le *Jeu du Pèlerin* est donc postérieur à la mort d'Adam de la Hale, survenue à Naples, entre 1285 et 1287 ; et il est absolument impossible de songer un seul instant à ajouter ce *Jeu du Pèlerin* au bagage littéraire de Bodel. D'ailleurs, ce n'est que pour mémoire que nous signalons l'erreur commise par Roquefort.

*
* *

Enfin, d'après M. de Paulmy qui en était le propriétaire avant qu'il passe à la bibliothèque de l'Arsenal, où il porte le N° 3114, le manuscrit qui commence par une version du *Congé*,

(1) *Hist. litt. de France*, T. XVI, p. 210, Paris 1824.

(2) Roquefort n'a pas toujours soutenu cette première affirmation. Ailleurs, il reconnaît que le *Jeu de Robin et Marion* est d'Adam de la Hale. Voir son *Glossaire*, p. 755 et 770.

contiendrait d'autres œuvres de Jehan Bodel : *Renart et Piau d'Oué, De Groingnet et de Petit*, les *Fatrasies* et *li Romans et li Dis de la vieille escoillie*.

Nous avons dit ce que nous pensions à propos des *Fatrasies*. Quant au fabliau *De Groingnet et de Petit*, il est manifestement l'œuvre d'un trouvère nommé Gerbers, dont le nom paraît dans le texte même ; et, peut-être, faut-il voir dans l'auteur de ce fabliau, Gerbers ou Gyrbers de Montreuil, qui a écrit le *roman de la Violette*, et qui vivait au début du XIII[e] siècle.

Il n'y a rien qui prouve ou qui puisse laisser supposer que le trouvère d'Arras ait été l'auteur de *li Romans et li Dis de la vieille escoillie*, dont l'anonymat subsiste jusqu'à plus ample informé, non plus que de *Renart et Piau d'Oué*. Ajoutons que le texte de *Renart et Piau d'Oué*, se lit non seulement dans le M[s] de Paulmy, mais également dans le M[s] n[o] 837, de la Bibliothèque Nationale, f[o] 77.

Or, nous relevons, dans le texte, le nom de Gadifer, chansonnier du XII[e] siècle, qui soutint deux jeux-parties avec Jehan Bretel, dont Cunelier et Audefroi furent juges ; c'est dire que l'auteur de ce dernier fabliau était contemporain de personnages amis de Fastoul et d'Adam de la Hale, et par conséquent, qu'il était postérieur à Jehan Bodel.

Il est possible que Bodel ait écrit d'autres fabliaux que ceux qu'il cite dans le prologue des *Deus Chevaus* ; mais, à l'époque où il composa ce dernier conte, il en était, bien certainement, à sa neuvième production dans ce genre, sinon, en énumérant les fabliaux qu'il avait donnés jusqu'alors, il en aurait mentionné davantage. N'oublions pas qu'un poète, à cette éqoque, n'avait d'autre moyen de réclame que celle qu'il se faisait dans ses propres œuvres. Nous doutons cependant qu'il soit resté de Bodel, beaucoup d'autres pièces analogues à ces neuf fabliaux, que nous considérons comme une des premières manifestations d'un écrivain, qui ne devait pas tarder à aborder des

sujets plus en rapport avec son talent et ses ambitions littéraires.

Mais, d'autre part, nous pensons qu'indépendamment des cinq pastourelles dont il est l'auteur, il doit se trouver encore, parmi celles que les copistes ont transcrites sur les manuscrits anciens, sans indiquer le nom des ménestrels qui les avaient produites, quelques morceaux que Jehan Bodel pourrait fort bien avoir signés.

LE ROMAN DE RONCEVAUX.

Avant d'aborder l'étude de la dernière œuvre qu'ait composée Jehan Bodel, aux portes de ce tombeau où il allait entrer vivant encore, et qu'on appelait la léproserie de Méaulens, il nous reste à mentionner une de ses œuvres qui ne nous est pas parvenue, et dont nous ne possédons que des fragments cités par les auteurs qui ont pu en étudier le manuscrit avant sa disparition.

Nous voulons parler du *Roman de Roncevaux*.

Il existe plusieurs romans relatifs à la bataille de Roncevaux.

Le plus ancien est celui qui fut, suivant la tradition, chanté en 1066, à la bataille d'Hastings. Voici d'ailleurs ce qu'en rapporte Wace :

> Taillefer qui moult bien chantoit
> Sur un cheval qui tost alloit
> Devant eus alloit chantant
> De l'Allemaigne, et de Rollant,
> Et d'Olivier et de vassaux
> Qui moururent à Rainschevaux.

Les vers de ce roman ancien étaient de dix pieds. Ceux du *Roman de Roncevaux* qui fut composé par Bodel, étaient des alexandrins. Les manuscrits ont disparu, mais nous savons que l'œuvre existait, par Galland qui, en 1717, écrivit dans son *Discours sur quelques anciens poètes et sur quelques romans gaulois peu connus*, qui se trouve dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, tome II :

« C'est de la bibliothèque de M. Foucault que j'ai tiré les

matériaux de cet ouvrage, car tous les poètes dont je dois parler y sont en manuscrit. »

Foucault, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions, mourut à Paris, en 1721.

Et Galland cite les vers suivants qui nous fournissent la preuve de l'existence d'un *Roman de Roncevaux*, dû à la plume de Jehan Bodel :

Mais dit vous en avons la plus grande partie,
Et encore furent tant que j'aye ass...
L'estoire, tout ainsi comme il m'est chargié ;
Car n'estoit que par moy soit de tout abregié ;
Que cele que j'ay dit fust de tout enlardie.
Que Jean Bodiaux fit que les langue ot polie
De biaux savoir parler et de science aquisie.

Voilà, en tous cas, un éloge qui nous représente Bodel comme un homme de grande instruction pour son époque.

LE CONGÉ.

En abordant l'étude de cette dernière œuvre du trouvère arrageois, nous touchons à la plus pénible phase de sa vie.

Bodel avait, jusque-là, mené dans sa bonne ville d'Arras, une existence, sinon fastueuse, du moins agréable et exempte de soucis. Il y avait des protecteurs, des admirateurs et des amis. Que faut-il de plus à un homme de lettres que son art seul préoccupe et dont l'existence matérielle est assurée ?

Arras était alors une des villes du Nord les plus riches et les plus agréables à habiter ; Bodel, simple employé à l'échevinage, y eut coulé des jours modestes et effacés dans une situation médiocre, s'il n'avait eu d'autres ressources que les émoluments bien certainement peu élevés que lui valait sa place. Mais Arras était aussi une ville essentiellement littéraire. Arras appréciait la poésie et ménageait à ses poètes son plus gracieux accueil. Bodel connut donc toutes les satisfactions qui peuvent procurer à un homme de lettres le commerce de gens à la fois riches et éclairés, ou tout au moins, qui auraient rougi de ne point le paraître.

Choyé par les uns, admiré par les autres, il voyait toutes les portes s'ouvrir devant lui, et sa vie coulait ainsi doucement, sans secousse, avec toutes les satisfactions, qu'il pouvait en attendre.

Il était en droit de se considérer comme une des étoiles de son temps, de ce Moyen Age à la fois fougueux et naïf, qui enfanta les croisades où les chevaliers allaient mourir pour la cause d'un Dieu, et les tournois où plus d'un périt pour la conquête amoureuse d'une rose. Mais hélas ! le brillant Moyen

Age, le Moyen Age aux chevauchées superbes et aux prouesses hardies, le Moyen Age des puys et des cours d'amours, le Moyen Age galant et serf aux dames et aux gentes demoiselles, le Moyen Age avait au flanc une plaie immonde : la lèpre.

Or, un jour, toute la ville était en rumeur. Par la porte large ouverte de l'Eglise Notre-Dame, la foule immense s'écoulait, tandis que les prêtres à l'autel psalmodiaient le final du dernier cantique. Ce fut bonne aubaine, ce jour là, pour tous les mendiants, cagneux, aveugles, pieds-bots, claudicants ou béquillards, dont la troupe famélique encombrait les porches, car les plus âpres se montrèrent généreux. La parole enflammée du prédicateur avait fait ce prodige. Il venait, dans une éloquente péroraison, de montrer à son auditoire que le devoir d'un chrétien digne de ce nom, n'était pas d'emplir son escarcelle en faisant bonne chère, mais de faire aux pauvres la charité de l'or et à Dieu le sacrifice du sang. Et déjà l'auditoire, en s'écoulant, s'acquittait, pour le salut de son âme, du devoir de charité dont le prêtre venait de lui enseigner l'impérieuse nécessité. Quant au sacrifice du sang, il était résolu à l'accomplir, et la foule presque tout entière de ces hommes qui étaient venus pour écouter l'orateur, chargé par le pape Innocent de prêcher une nouvelle croisade, n'avait pas hésité à son appel, et s'était avancée jusque dans le chœur pour recevoir des mains de Pierre, évêque d'Arras, la croix de laine rouge, que pieusement les femmes allaient coudre maintenant au manteau de guerre des nouveaux croisés. Seigneurs et manants, bourgeois et hobereaux, tout ce qui était en état de porter les armes, avait tenu à honneur de s'enrôler sous la bannière du Christ, et maintenant le flot de ces hommes qui marchaient le front haut, conscients d'avoir accompli un acte qui les grandissait à leurs propres yeux, s'écoulait de la cathédrale et se répandait par la ville silencieuse, tandis que les cloches, lan-

cées à toute volée, éveillaient les échos lointains des campagnes de l'Artois.

Or, Bodel, le trouvère, comme les autres, s'était agenouillé devant Monseigneur l'évêque d'Arras ; comme les autres, il avait reçu de ses mains la croix de laine. Le jour maintenant déclinait sur la ville, et, tandis que l'ombre envahissait les rues étroites et tortueuses, Bodel, tout en regagnant la demeure paisible où depuis si longtemps il vivait heureux, sous le ciel qui l'avait vu naître et qu'il allait quitter pour une expédition hasardeuse et lointaine, dont il ne reviendrait peut-être jamais, songeait à toutes ces choses ; et, malgré lui, une pointe de mélancolie venait se mêler à cet enthousiasme religieux dont il s'était senti envahir à l'appel éloquent du prédicateur.

Rentré chez lui, tandis que sonnait le couvre-feu, il s'était mis en devoir de se dévêtir, tout en continuant à repasser dans sa tête les événements qui, au cours de cette journée, étaient venus troubler si profondément sa vie.

Il ne se doutait pas qu'une horrible découverte allait bientôt renverser à son tour tous ses beaux projets d'aventures, de batailles et de chevauchées au service de la Croix, sur les routes poudreuses et ensoleillées de l'Orient, et de haltes à l'ombre des palmiers, où, dans la fraîcheur reposante des fontaines, s'arrêtent les chameliers qui mènent les caravanes interminables dans le désert profond.

Depuis quelque temps, il avait remarqué sur ses membres, toute une série de points rougeâtres, sorte d'éruption à laquelle il n'avait pas prêté grande attention ; et voilà qu'il venait de s'apercevoir que ces boutons se déformaient et que quelques-uns déjà prenaient cet aspect si caractéristique, et bien connu alors, dont étaient couverts les lépreux pendant les premiers temps de la maladie.

Une sueur lui monta au front. Il eut un éblouissement, et le sang, refluant vers le cœur, il crut que sa poitrine allait éclater.

Il n'y avait pas à se leurrer, en effet. Il avait vu trop de ladres pour s'y tromper. Il avait la lèpre. Il était atteint de cette maladie à laquelle on ne connaît point de remède, qui vit de votre vie, et consume le corps à petit feu, implacablement.

Il était atteint de cette maladie des parias qu'on isole, de peur qu'ils ne contaminent leurs voisins ; et contre laquelle une législation sévère prit des mesures de plus en plus draconiennes.

En effet, un édit concernant les lépreux, donné en 757, à Compiègne, par Pépin, stipule que si un homme « lépreux a une femme saine, elle pourra, du consentement néanmoins de son mary, se séparer d'avec lui et en épouser un autre ; et que cette même Loy sera réciproque en faveur du mary sain, dont la femme sera lépreuse » (1).

Une Ordonnance de Charlemagne (789) fait défense aux lépreux de se mêler au peuple.

« Quant aucuns devient mesiaus, écrivait Beaumanoir en 1283, par quoi il convient qu'il laisse le compagnie des gens sains ; il n'a puis droit en nule propriété d'eritage, ne qui fust sieus, ne qui li peust venir de son lignage... car sitost comme il est pris de cele maladie, il est mors quant au siècle. »

« En Beauvaisis, au XIII[e] siècle, le lépreux (mesiax) perd, à partir du jour où il est séparé matériellement de la société, tout droit de propriété : sa succession dès lors est ouverte » (2).

Il en est de même en Normandie. Les Coutumes du Boulonnais, du Hainaut, de Lille réglementent également le sort de ces malheureux.

Nombre de textes témoignent que, jusqu'au XIII[e] siècle inclusivement, la terrible maladie

(1) *Traité de la Police*, par Delamare, Paris 1732, T. I, p. 635.
(2) P. Viollet. *Hist. du droit civil français.*

Ki n'espargne ne roi ne conte (1),

inspira surtout des sentiments de compassion et de pieuse sollicitude.

« Cette maladie, disent les Anciens, rend la voix enrouée, comme celle d'un chien qui a longtemps aboyé, et cette voix semble plutôt sortir par le nez que par la bouche ; le visage du malade ressemble à un charbon demi-éteint, il est onctueux, luisant et enflé ; il est semé de boutons fort durs, dont la base est verte et la pointe blanche » (2).

Dès que Bodel eut acquis la certitude pénible qu'à sa situation, il n'y avait pas de remède, qu'il allait voir se rompre, l'une après l'autre, les attaches qu'il avait avec ses concitoyens, tant comme employé du magistrat, que comme ménestrel et qu'il était non seulement atteint par la maladie, mais menacé de la misère, il entreprit d'écrire à ses amis, à ses protecteurs, au maire et aux échevins, et de leur crier sa détresse dans un poème d'adieu qui serait en même temps une supplique.

Alors, s'asseyant à cette même table où il avait rimé d'amoureuses pastourelles, il se mit, d'une main fiévreuse, à composer les vers du *Congé*, douloureux comme autant de larmes.



Quant au prédicateur que Bodel était allé écouter à l'église Notre-Dame d'Arras, ce ne pouvait être que le célèbre Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne.

Bien que les documents qui remontent à cette époque lointaine, ne fassent pas mention du passage de Foulques à Arras, il est inadmissible qu'il ait négligé de venir prêcher dans cette

(1) *Le Congé*, de Baude Fastoul.
(2) *Traité de la Police*, par Delamare, Paris 1732, T. I, p. 635.

ville, si importante alors, au cours de la tournée qu'il fit dans une grande partie de la France et de la Belgique.

D'ailleurs, d'après les indications fournies par différentes chroniques, il nous est à peu près possible d'établir son itinéraire. Ainsi verra-t-on que son passage à Arras dut avoir lieu au cours de l'année 1200. Jusqu'à cette époque, par conséquent, Jehan Bodel n'avait pas encore contracté la lèpre, ou tout au moins, il n'en avait point remarqué les premières manifestations.

La prédication de Foulques commença en 1198, lorsque Pierre le Chantre, chargé par le pape de la mission d'entraîner les masses à la guerre sainte, et se sentant trop peu de forces pour l'accomplir, se retira à l'abbaye de Longpont, dans le diocèse de Soissons, appela le curé de Neuilly, et lui ayant enjoint de prêcher la croisade à sa place, mourut presque aussitôt.

Foulques se mit donc à l'œuvre. Il visita tout d'abord Paris et ses environs, puis passa dans le Nivernais; à la fin de l'année 1198 il avait gagné la Normandie (1), où il avait pris la parole à Rouen, à Bayeux, à Caen, et où il se trouvait encore en mars 1199. Il parcourut ensuite la Picardie et il était parvenu au monastère de Corbie, lorsqu'il reçut par lettre papale, la mission officielle de prêcher la croisade en France. Il se rendit alors à Citeaux, espérant y trouver des coadjuteurs, mais il n'obtint pas des moines de l'ordre l'aide qu'il en espérait, et reprit, sans se décourager, son voyage à travers la Champagne.

Ainsi que le raconte Villehardouin, en 1199, « à l'entrée des Avens » au château d'Ecri, sur les bords de l'Aisne, sa parole décida de nombreux chevaliers à prendre la croix. Dans le nombre se trouvait Thibaud III, comte de Champagne et Villehardouin lui-même.

Passant ensuite par Laon, Foulques pénétra dans le pays des Ardennes, et le 19 mars 1200, il était à Liège, comme nous l'ap-

(1) *Historiens de France*, T. XVIII, Roger de Hoveden.

prend la chronique de Renier, moine de Saint-Jacques, à Liège.

Nous n'avons plus maintenant qu'à lire ce qu'écrit Villehardouin, au début de son *Histoire de la conquête de Constantinople*, pour suivre le prédicateur dans sa mission.

En 1200, « à l'entrée de Quaresmes, après ce que on prent cendres, se croisa li quens Bauduins de Flandre et de Haynaut, à Bruges, et la contesse Marie, sa feme, qui suer estait au conte Thiébaut de Champaigne. »

Cette année-là, le mercredi des Cendres se trouvait être le 22 février. Foulques avait donc dû passer par Bruges avant d'aller à Liège, c'est-à-dire de Laon, gagner Bruges.

Mais suivons Villehardouin. Ensuite, ajoute-t-il « emprès, se croisa Henris d'Anjo ses frères, et Tierris ses niés, Guillaumes, avoués de Béthune, et Quenes ses frères, Jehans de Neele chastelains de Bruges, Reniers de Trit, et Reniers ses fils ; Mahius de Valincourt, Baudes de Biauvoir, Jaques d'Avesnes, Hues de Biaumès, Girars de Manchecort, Hoedes de Ham, Guillaumes de Gomenies, Droins de Biaurain, Regniers de Marque, Huitaces de Sambruit, François de Coloemi, Gautiers de Bousies, Regniers de Mons, Gautiers des Tombes, Bernars de Sombrangian, et pluseur preudomme dont li livres ne parole mie. »

» Puis se croisa li quens Hues de Saint-Pol, Pierres d'Amiens, Huitaces de Canteleu, Nicholas de Mailli, Ausians de Caeu, Guis de Hosden, Gautiers de Neele et Pierres ses frères. »

Il s'ensuit que le curé de Neuilly, après avoir quitté les Ardennes, traversa le Brabant pour se rendre à Bruges, puis revint à travers la Flandre, l'Artois, le Hainaut vers Liége, où il se trouvait le 19 mars 1200 et d'où il continua son voyage du côté du Rhin et jusqu'en Allemagne. Il était de retour et se trouvait en Champagne au mois de mai 1201, lorsque mourut le comte Thibaud III. Vers la fin du mois d'août, il se rendit à Soissons

(1) *Historiens de France*, T. XVIII, p. 616.
(2) Id., p. 711.

pour assister à une réunion de seigneurs croisés, puis le 24 septembre il était à Citeaux. Il reprit alors le chemin de sa paroisse. A peine rentré à Neuilly-sur-Marne, au moment où, comme Bodel, il s'apprêtait à partir pour la croisade, Foulques tomba dangereusement malade. La Terre-Sainte pour le bouillant prédicateur de la croisade, comme pour le trouvère artésien qui rêvait d'écrire un sirventois sous le soleil de la Palestine, la Terre-Sainte était, une fois de plus, la terre promise à laquelle on aspire sans l'atteindre; en effet, le 2 mai de l'année 1202, Foulques rendait le dernier soupir.

*
* *

Le *Congé* a été édité intégralement dans le Tome I des *Fabliaux et contes des poètes français des XI*e, *XII*e, *XIII*e, *XIV*e *et XV*e *siècles* publiés par Méon (Paris 1808), qui reprenait, en l'augmentant, le recueil imprimé par Barbazan en 1756, et y ajoutait, entre autres, la pièce qui nous occupe et qui est longue de 516 vers.

Le *Congé* de Jehan Bodel se trouve dans plusieurs manuscrits. La Bibliothèque nationale en possède trois versions; la bibliothèque de l'Arsenal, deux; un texte se trouve aussi en Belgique (No 218).

Le Ms 375 de la Bibliothèque nationale, date de 1288, il a appartenu à la bibliothèque du Cardinal Mazarin et contient « le dit Jehan Bodel » ou le *Congé* qui a été analysé par Paulin Pâris dans le tome III des *Manuscrits français de la bibliothèque du Roi* paru en 1840.

Le Ms 837 de la même collection contient aussi *les congiez Jehan Bodel.* Il est de la fin du XIIIe siècle.

Quand au Ms 25566, appartenant également à la Bibliothèque nationale, il renferme la version qui a été imprimée par G. Raynaud, dans la *Romania*, tome XXII. Il remonte, comme les deux autres, au XIIIe siècle.

La Bibliothèque de l'Arsenal contient dans le Ms 3114, au fo 1, le texte de cette pièce intitulée: *Che sont li congié Jehan Bodel*

d'Arras, qui a été utilisé par Méon, dans son édition des Fabliaux dont nous parlons plus haut, et citée par M. G. Raynaud dans la *Romania*, tome IX et par Paulin Pâris, dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome XX, p. 796. L'écriture est du XIIIe siècle et le manuscrit provient de la bibliothèque de M. de Paulmy.

Le second manuscrit que possède cette bibliothèque et qui contient : *Li Congié Jehan Bodel*, porte le N° 3142. Cette dernière leçon du *Congé* de Jehan Bodel est regardée par Paulin Pâris, comme la plus précieuse (*Histoire littéraire*, pages 605-613 et 637). C'est le même manuscrit qui contient un texte de *La Chanson de geste de Guiteclin de Sassoigne.*

L'écriture de ce manuscrit est du XIIIe siècle, avec 6 grandes et 12 petites miniatures, et de nombreuses initiales miniaturées, Avant d'avoir appartenu à M. de Paulmy, il faisait partie de la bibliothèque du duc de la Vallière, chez lequel Barbazan l'a étudié. Dans une notice qu'il a écrite à son sujet, cet auteur indique le poème de Jehan Bodel, *Guiteclin de Sassoigne*, sous ce titre : *Roman de Charlemagne par un anonime.*

Une des miniatures qui est placée en tête du *Congé* représente le poète, donnant lecture de son œuvre à quelques amis.

Il est à remarquer que les différentes strophes du *Congé* n'ont pas été présentées de façon identique sur les divers manuscrits que nous possédons.

Tandis que le M^s^ 375 de la Bibliothèque nationale, et le M^s^ 3114 de l'Arsenal, que Méon a utilisé, nomment les personnages dans l'ordre que nous avons conservé ; le M^s^ 3142 de l'Arsenal dispose les strophes tout différemment et avec les variantes que nous allons indiquer. Quant au M^s^ 837 de la Bibliothèque nationale, il est établi, comme le N° 3142 de l'Arsenal, avec cette différence qu'il manque deux strophes dans le corps du texte.

Voici quelles sont les variantes de ces deux versions :

Mss 375 et 3114		Mss 837 et 3142	
8e §	Barat	20e §	Berart
9e §	Henri Bougier	14e §	Henris li Noirs
10e §	Makes Audent	16e §	Jaqs Audent
12e §	Mahiu	19e §	Garin
15e §	Faignet	33e §	Caingnet (Caignet au 3142)
24e §	Raoul Reuvin	18e §	Raoul Ravouin
28e §	Mahiu Verdière	22e §	Martin Verdière
30e §	Baude Baillart	21e §	Baude Boulart
36e §	Castelain de Biaumès	10e §	Castelain de Biauvais

Comme le fait justement remarquer Paulin Pâris, la seconde version est évidemment la plus précieuse ; cependant nous admettrons l'exactitude du texte des Mss 375 et 3114, pour le § 36. Il est naturel qu'un Arrageois mentionne un châtelain de Beaumetz, qui se trouve dans le voisinage d'Arras, plutôt qu'un châtelain de Beauvais,

Cette interprétation se trouve d'ailleurs corroborée par le texte du Ms 25566 de la Bibliothèque nationale qui donne également le castelain de Beaumès et non le castelain de Beauvais.

Ce dernier manuscrit qui présente les personnages du *Congé* suivant une disposition autre que les deux précédentes, est malheureusement incomplet. Il lui manque un feuillet qui contenait onze strophes relatives à Girart d'Espaigne, Robert Werri, Barat (ou Bérart), Henri le Noir (ou Bougier), Garin (ou Mahiu), le Monoier, Maître Baude, Robert Pié d'Argent, Robert Loucart, Jehan Duel et Girart Joie, et les seigneurs de Biaumont. Mais comme le N° 837, il donne : Caignet, Jakes Audent, Martin Verdière ; et non : Faignet, Makes Audent et Mahiu Verdière.

Il commence par une initiale ornée d'une miniature, qui, comme celle du Ms de Paulmy, nous montre le poète lisant son œuvre. Le *Congé* de Baude Fastoul qui se trouve dans le même manuscrit 25566, débute également par une miniature représentant le même personnage, dans une pose tout à fait identique.

*
* *

Chacune des strophes de ce poème touchant qu'on appelle le *Congé* de Jehan Bodel s'adresse tour à tour, à tous ceux qui furent, pour lui, des bienfaiteurs ou des amis.

C'est à Jehan Bosket qu'il parle tout d'abord, et, rappelant ce qu'il lui doit, il ajoute :

Se je plor sovent en requoi,
Assés i a raison par qoi :
Aukes anuit et plus demain,
Ne porquant se je ne vous voi,
Premerain mon cuer vous envoi
Tant a en moi remez de sain.

(Si je pleure souvent en secret, j'en ai assez de motifs : puisque je ne vous verrai plus, ni maintenant, ni plus tard, et que mon cœur vous envoie, à vous le premier, tout ce qui reste en moi de sain).

Puis il s'adresse à Symon Disier. Et chaque ligne semble traduire la désolation du poète. Condamné à mort par la maladie infâme, tandis que son esprit est si vert encore et qu'il pouvait espérer vivre longtemps d'une existence productive, son cœur ne peut pas s'empêcher de laisser à tout instant perler sa douleur :

« Symon Disier, s'écrie le pauvre ladre, de vous je me félicite tous les jours davantage, car tout le bien reçu me vient de vous ; maintes gens s'en sont aperçus. Votre bannière, qui ranime tous les abattus, se nomme passe avant. Ah ! Symon, un mal qui m'envahit, qui s'empare de tout ce qu'il y a de vif en moi m'oblige à vous demander congé, et je suis si plein de chagrin que le cœur me crève, car aucune chose ne me coûte plus que d'être forcé de vous dire adieu. »

Ce Symon Disier était évidemment un des protecteurs de Bodel, peut-être son supérieur hiérarchique, puisque nous

savons qu'il était employé de l'Echevinage, c'est-à-dire qu'il occupait une charge communale quelconque.

En tous cas, il s'agit d'un homme qui mettait volontiers la main à la poche pour soulager son prochain. Voici, en effet. comment nous croyons devoir interpréter cette phrase :

Vo baniere a non passe avant.

Les passavants étaient de petites monnaies, frappées dans le Hainaut, et qui devaient avoir cours jusqu'en Artois. Ces piécettes avaient une valeur de onze deniers. N'est-ce pas avec un peu d'argent offert à propos qu'on rend courage aux gens démoralisés par la mauvaise fortune ? Cette phrase équivaut à celle-ci : votre devise est la générosité.

L'auteur poursuit la liste de ses bienfaiteurs :

Congié demanc de cuer marri
A ceus qui soef m'ont norri,
Et à Bauduin Soutemont.

(Je dis adieu plein de tristesse à ceux qui m'ont agréablement traité, et à Baudouin Soutemont).

Bodel se souvenait de ceux de ses concitoyens chez lesquels il trouvait son couvert mis, ou qui l'avaient pensionné. Il remercie également ceux qui ont toléré son voisinage lorsque déjà il était

Moitié sain et moitié porri.

Puis les strophes se suivent dédiées à Girard d'Espaigne, à Robert Werri, à Berart, à Henri Bougier, (variante : Henri le Noir), à Makes Audent (variante Jakes), à Robert Cosset et à Mahiu, puis à Mahiu (variante Garin), auquel il dit :

« A Dieu, mon cher ami, je vous recommanderai. Le monde que j'aimais tant m'a rejeté et chassé et ne se soucie plus de me faire accueil ; j'espère dans un autre abri voir le pays lointain, mais avant qu'il ne me soit donné d'en passer le seuil, je

remercie Dieu et je lui sais gré de ce qu'il a allongé mon carême ».

A son ami Vaast Hukedieu, avec lequel il comptait partir pour la croisade, il écrit :

J'ai fait mon pèlerinage. Dieu m'a défendu le voyage que j'avais bonne volonté d'entreprendre,
et il ajoute :

Mors est, j'en ai éu mesage,
Li Sarazins que jou haoie

(Mort est, j'en ai appris la nouvelle, le Sarrazin que je hais).

Ce Sarrazin tellement et si spécialement haï par notre trouvère ne saurait être, il nous semble, que le fameux Saladin, ce célèbre sultan qui « dans le cours de la guerre précédente, avait vu accourir sous ses drapeaux, des guerriers de tous les pays ».

N'est-ce pas ce même Saladin qui remporta sur les chrétiens, la célèbre victoire de Tibériade (1187), dont nous empruntons le récit à M. Michaud (1).

« Il. (Saladin) fit un appel général aux guerriers de la Syrie, de l'Égypte et de la Mésopotamie. Tous répondaient à sa voix... » Cela ne nous fait-il pas penser au thème du *Jeu de Saint-Nicolas*, aux détails dont son auteur l'agrémente, lorsqu'il fait accourir à son appel des émirs venus des quatre points cardinaux du monde musulman ?

» Cependant les chrétiens se rassemblaient à Seforié... Saladin, impatient d'en venir à une action générale, faisait tout pour y attirer les chrétiens ;... il alla se jeter sur les faubourgs de Tibériade qu'il réduisit en cendres. A cette nouvelle, ainsi qu'il l'avait prévu, l'armée chrétienne s'ébranla pour marcher au secours de Tibériade. Saladin s'avança aussitôt à sa rencontre

(1) Michaud. *Biogr. universelle.* T. XXXVII.

et la surprit dans des lieux étroits, secs et arides, où elle se trouva enfermée sans aucune ressource... Dans leur position, engagés comme ils étaient, les chrétiens n'avaient plus qu'un espoir, c'était de s'ouvrir un passage à travers l'armée musulmane... Le premier choc fut terrible ; mais déjà les chrétiens étaient épuisés par la soif et pouvaient à peine soutenir leurs armes. Pour comble de maux, Saladin fit mettre le feu au sol couvert de bruyères et d'herbes sèches sur lequel ils combattaient. Dès lors ce fut moins un combat qu'un carnage. Les chrétiens, pressés, accablés de toute part, tombèrent sous le glaive ou furent faits prisonniers. Tout fut perdu. »

Les succès de Saladin ne se bornèrent pas à cette victoire à laquelle nous semblent s'appliquer bien mieux qu'à celle de Mausourah, les allusions contenues dans le *Jeu de Saint-Nicolas* ; Saladin reprit successivement Saint-Jean d'Acre, Béryte, Sidon, Ascalon, pour finir, le 2 octobre 1187, par rentrer à Jérusalem. qui était aux mains des chrétiens depuis quatre-vingt-huit ans, deux mois et dix-huit jours.

N'en était ce pas assez pour qu'une haine formidable s'allumât contre lui, dans le monde chrétien ? Aucun prince musulman, par ses victoires, put-il jamais amasser, de la part de la chrétienté vaincue, des rancunes aussi profondes, une hostilité plus tenace que celui qui reprit possession de ce Saint-Sépulcre autour duquel les nations de l'Occident avaient versé le plus généreux de leur sang ?

Aussi ce fut grande joie par le monde chrétien, lorsque le 4 mars 1193, la mort rejeta dans la poussière impuissante et silencieuse des générations mortes, l'adversaire redouté et si souvent triomphant. « Salahadinus obstianorum persecutor apud Damascum moritur », écrit André Silvius, prieur de Marchiennes, dans sa chronique de la Geste et de la suite des rois de France. Raoul abbé de Coggeshale, en Angleterre, mentionne cette mort dans sa chronique, de la façon suivante : « Vitam miserabilem miserabili morte terminavit. » Enfin l'auteur des Annales de l'abbaye d'Anchin, dans le diocèse d'Arras,

désigne Saladin de la sorte : « persecutor noster Salahadinus » (1).

C'est de ce trépas qu'évidemment Bodel se réjouit, lorsqu'il s'écrie :

> Mors est, j'en ai éu mesage
> Li Sarazins que jou haoie

L'événement était déjà arrivé depuis quelques années, mais, il en est encore tout heureux, et considère cette mort comme un sérieux avantage pour ceux qui, sans lui, malheureusement s'en sont allés, là-bas, dans l'intention première de poursuivre l'œuvre ébauchée par Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion au cours de la 3e Croisade, et de reprendre possession de la Ville Sainte qui, depuis la victoire de Saladin, demeurait encore sous la domination des musulmans.

Après avoir ainsi rappelé à Vaast le projet qu'ils avaient formé de partir ensemble pour cette croisade, Bodel souhaite à Waubers li clers d'être épargné, comme tous ses amis, de ce mal qui l'oblige à quitter ceux qui lui montrèrent tellement de bonté, tellement d'amitié, qu'ils ne lui fermèrent jamais leurs portes lorsqu'il lui arriva d'avoir faim.

Puis c'est Caignet qu'il gourmande.

« Caignet, dit-il, je ne suis pas content de constater que tu aies constamment besoin que je ranime et réchauffe ton zèle. Agis donc comme un brave et un preux : porte ma croix, cela t'en fera deux. Si tu étais parti, tu serais déjà, où je ne puis être, au-delà de Gand, en train de voguer par le travers de Brindes ou de Barletta. Ici tu ne peux être heureux ; suis ton chemin, quitte-moi ; si tu vas là-bas pour moi, infirme, je demeurerai misérable ici, à ta place. »

Ce fut, en effet, du port de Gand que partit la flotte de la comtesse Marie qui s'en alla rejoindre le comte de Flandre à Venise, où il l'avait précédée, par la voie de terre.

(1) *Historiens de France*, T. XVIII.

Ce Caignet, on le voit, n'est pas très empressé de rejoindre la croisade, et cependant il ne semble pas que ce soit l'existence facile qui le retienne à Arras. Il nous a l'air de tirer le diable par la queue ; il nous apparaît comme un de ces caractères irrésolus qui ont toujours besoin d'être morigénés pour arriver à prendre une décision, et, une fois prise, à l'exécuter. Bodel, d'ailleurs, en use librement avec lui ; c'était un ami, mais un ami avec lequel on ne se gène pas et auquel on dit carrément sa façon de penser.

Maître Renaut de Beauvais, un poète comme Bodel, à ce qu'il paraît, (il ne nous est rien parvenu de lui), puis Nicolas le Charpentier, un camarade doux et franc, puis Thibaut del Pierre, puis Baude et Thomas ne sont pas oubliés.

Ces derniers avaient promis d'aider Bodel de leur bourse pour qu'il put faire la route de Damas ; aussi implore-t-il le Dieu qui l'a frappé en faveur de ces deux généreux jeunes gens, et dit :

Diex ki toz biens acostumas,
Ki de ta verge batu m'as,
Done lor vertu et poissance
De maintenir lor boine enfance ;
De lor aïe iere en fiance
S'aler péusse vers Damas.

(O Dieu dispensateur de tous biens, qui m'as frappé, donne-leur le courage et la force de continuer leur heureuse enfance. Par leur aide j'étais assuré de pouvoir aller vers Damas).

« Vers Damas », Bodel ne dit pas : « Vers l'Égypte. » Or les Croisés partis avec saint Louis et embarqués à Marseille et dans les autres ports de Provence, ne passèrent pas devant Barletta, non plus que devant Bari, dont il est question plus haut, et ils allaient en Égypte qu'ils atteignirent après avoir fait escale et séjourné à Limassol, dans l'île de Chypre; ils n'allaient pas en Syrie. Tout ceci ne vient-il point fortifier encore l'opinion que Bodel devait participer à la croisade que Ville-

hardouin, témoin oculaire, a racontée, c'est-à-dire à celle de Baudouin, comte de Flandre, qui s'embarqua à Venise, et non pas à la croisade de Louis IX en Égypte ? On nous objectera peut-être que les croisés de 1202 n'allèrent pas plus en Syrie que ceux de 1248, puisqu'ils se bornèrent à une campagne en faveur des Vénétiens qui leur avaient loué une flotte, et l'achevèrent par la prise de Constantinople. Mais il faut considérer que l'intention première, qui fut modifiée, lors de l'embarquement à Venise, était d'aller en Syrie, continuer la croisade interrompue par le retour de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion, et tenter de reprendre Jérusalem.

Un couplet du *Congé* s'adresse à un nommé Bretel, mais il n'y est fait aucune allusion qui puisse nous laisser croire que ce Bretel fut poète. Au contraire, Bodel ne fait que se plaindre de l'épouvantable maladie qui le ronge. Nous pensons donc que ce Bretel put être le parent, qu'il put même être le père du trouvère Jehan Bretel, mais qu'il ne possédait pas le talent qui fit la réputation du teneur de partures.

Après avoir consacré quelques vers à un autre personnage du nom de Baude, c'est à Baude Fastoul qu'il parle. Nous avons dit plus haut, et prouvé suffisamment, qu'il ne pouvait être question dans les vers de Jehan Bodel, de Baude Fastoul, le trouvère.

Il est à remarquer, d'ailleurs, avons-nous déjà dit, qu'à part le nom de Baude Fastoul, qui se retrouve mentionné dans le *Congé*, composé par Fastoul, le trouvère lépreux, les mêmes personnages ne reparaissent pas dans les deux pièces d'adieux, écrites par les deux malheureux poètes, ces pièces ne contenant pour ainsi dire pas de noms semblables.

Nous signalerons cependant celui de Wasket qui se retrouve dans les deux *Congés* ; mais, tandis que Fastoul interpelle un Jehan Wasket, c'est d'un Pierre Wasket qu'il s'agit dans les vers de Jehan Bodel. Fastoul cite un Jacquemon Loucart ; Bodel un Robert Loucart ; Fastoul nomme Giars de Biaumont : Bodel, Ansiau, Wibert et Mahiu de Biaumont.

Il serait au moins bizarre, si les deux poètes avaient appartenu à la même génération, qu'ils n'aient pas eu plusieurs amis communs entre tant de gens désignés de part et d'autre. Mais non ; Bodel appartenait à une génération antérieure à celle de Fastoul. La cause est bien entendue.

Après les quelques lignes qu'il consacre à Fastoul, le trouvère adresse des remerciements à Raoul Ravouin, maire :

« Raoul Ravouin, aimable maire, désormais ici, on pourra me faire l'aumône, à moi qui suis votre confrère ».

Bodel traite Raoul Ravouin de confrère. Est-ce à titre d'employé de la ville, ou de poète qu'il le nomme ainsi ? Le nom de Ravouin ne figure nulle part dans les documents littéraires du Moyen Age. Il faut donc admettre que le maire est, ici, considéré comme fonctionnaire municipal par Bodel, qui l'était lui-même. Bodel n'appartenait pas à la bohème littéraire de son temps ; mais comme l'état de sa fortune ne lui permettait évidemment pas de vivre du produit aléatoire de ses œuvres, il avait dû chercher une fonction rétribuée qui pût lui assurer l'existence. Nous voyons donc dans ces vers, une allusion à la profession qu'il exerçait, et à laquelle la maladie qui venait de l'envahir allait l'obliger à renoncer. Il y revient un peu plus loin, lorsque, parlant des échevins, il dit que le mal dont il souffre, lui est arrivé à leur service.

Bodel dédie les vers suivants à la famille, célèbre à Arras, des Piédargent ; l'un d'eux a pris la croix ; dans une des versions, il est prénommé Symon, Robert dans une autre.

Symon cil Diex en qui tu crois,
Il te lest bien porter ta crois
Où je ne puis porter la mive ;
Remez sui dedenz la banlive,
Paien ont de moi ferme trive,
Mès se Diex fust assez cortois,
Tant m'eust viaus presté s'aive
Qu'en la terre qui ja fu sive
Eusse fet un servantois.

(Symon, ce Dieu, auquel tu crois, te laisse donc porter ta croix, où je ne puis porter la mienne ; moi, je suis relégué dans la banlieue. Les païens ont de ma part une trêve assurée. Mais si Dieu avait été généreux, il aurait dû seulement me permettre d'écrire un sirvantois dans la terre qui fut son pays).

Le sirventois, ou sirvente, était un poème composé par un ménestrel, à la louange de son maître. Bodel dit ici qu'il avait projeté d'en composer un à la louange de Dieu, s'il avait été en Terre-Sainte, cette terre que le pied de Dieu fait homme avait foulé. Encore une fois, il ne s'agit pas de Damiette, ni de l'Egypte, ni de Mansourah. Il s'agit bien de la Judée.

Quant à présent, Bodel le dit, il est relégué dans la banlieue. Ceci nous laisse supposer qu'il y avait, extra muros, un hospice d'isolement où on hébergeait les malades atteints de maladies contagieuses, les lépreux par conséquent, en attendant leur transfert dans une des maladreries organisées spécialement pour eux ; que cet hospice d'isolement n'était pas la maladrerie elle-même dans laquelle il souhaite d'obtenir pension à la suite de la requête qu'il adressera au Maire et aux Echevins, au cours de ce poème, comme nous le verrons par la suite, et dans laquelle il n'a, par conséquent, pas eu encore accès.

Bodel fait ensuite ses adieux à Aliaume Piédargent, puis à Pierre Wasket et à Huon Durant qu'il confond dans les mêmes sentiments de gratitude pour le bien qu'ils lui ont fait et même pour celui qu'il en attend encore ; Wasket et Durant étaient des négociants, comme nous le prouve ce vers :

Maint bien m'ont fet li marcéant.

Mahieu Verdière (ou Martin), Robert Louquart, Baude Baillart (ou Boulart), Robert Audent, ont leur part de la pensée de Bodel.

A Baude Wistrenale, il écrit, avec un réalisme affreux :

De ma part congié li demande,
Car d'aler en un ost m'atorne
Dont nus haliegre ne retorne
Tant se gart d'enferme viande.

(Je le prie d'accepter mes adieux, car je me dispose à aller en un lieu, dont ceux qui jouissent d'une bonne santé ne s'approchent pas, tant on redoute la chair corrompue).

Et c'est de cet isolement que Bodel surtout s'épouvante, lui qui a vécu jusqu'ici de l'amitié de tous ces gens qu'il quitte pour jamais.

Puis il salue Wibert de Beaumont et Ansel (ou Ansiau).

Et c'est alors que nous relevons ces vers :

Or me monstrent loier et reclain
Cil de Miaulens et de Biaurain,
Qui tuit sont porri u fardel.

(Maintenant, on me propose comme demeure et refuge, une habitation à Meaulens ou à Beaurain, où tous sont pourris ou affligés).

Geoffroi le Mire est, comme son nom l'indique, un médecin : le poète dit : « il s'est donné bien du mal pour arriver à me guérir. Comment même a-t-il osé entreprendre une tête en si piteux état ? Il faut croire que le pauvre Bodel était bien défiguré par l'envahissante maladie contre laquelle tous les médecins de Salerne «... tuit li Mire de Salerne » seraient impuissants dira-t-il, au châtelain qu'il interpelle quelques lignes plus loin. La réputation de l'École de médecine de Salerne, fondée au VIII[e] siècle, était à cette époque universelle ; celle de l'Université de Paris venait d'être seulement ouverte en 1200, sous les auspices de Philippe Auguste.

Le poète n'oublie pas non plus ceux qui sont loin : le châtelain de Biaumes (Beaumetz) entre autres, qui s'est montré si bon et si généreux. C'était alors Gilles, châtelain de Bapaume,

qui était seigneur de Beaumetz (1), et non Robert, châtelain de Bapaume, sire de Beaumetz, comme l'a avancé Le Gentil.

Bodel a conservé également un agréable souvenir de Wibert de le Sale. Les manuscrits sont-ils bien sincères ? Nous n'avons relevé ce nom nulle part. Ne faudrait-il pas lire de la Hale et non de le Sale ? La famille de la Hale à laquelle appartint Adam le Bossu, était déjà connue à Arras, à l'époque où Bodel écrivait, et plusieurs personnages de ce nom apparaissent dans les pièces qui nous sont restées de cette époque.

Pourtant, nous ne saurions souscrire à l'opinion de Dinaux qui avance dans ses *Trouvères artésiens* : « Maître Hubert Kaukesel, ou Wibert Chausecel, comme le nomment certains manuscrits, était ami de Jehan Bodel qui semble parler de lui dans son *Congé*, en estropiant (lui ou ses éditeurs) un peu son nom ». En effet, c'est estropier, au moins un peu, le nom de Kaukesel, que de l'écrire de le Sale ; et si c'est improbable de la part des copistes de Bodel, c'est tout à fait inadmissible de la sienne, en parlant à un homme qu'il chérissait, et dont il peut dire :

« Je dois toujours et sans cesse me rappeler cet excellent cœur sans dureté ni pourriture ».

Alors il en arrive à ses requêtes et commence par le châtelain d'Arras : « Pitié, intéresse à moi ceux qui mènent ma barque, conte au Châtelain, conte même à Baudouin son fils, comment Dieu me frappe, car je fleuris quand c'est l'hiver, quand c'est l'été je m'enrhume... » Puis, c'est vers le Maire d'Arras qu'il se tourne : « Pitié, porte au Maieur d'Arras cette supplique, use de ton influence pour qu'on lui en fasse lecture... et montre-la aussi aux Échevins, pour qu'ils la lisent d'un bout à l'autre ; car si, à présent, je suis malheureux, il est juste que cela les touche, puisque mon mal, je l'ai contracté à leur service ».

(1) Arch. du Nord, série B, 2e partie.

Pitié proi qui ma nef gouverne,
Au Castelain conte et discerne
Et Bauduin son fil méisme
Comment Diex à son droit me ferne
Quar je floris quant il iverne,
Et quant il fet esté je ruisme,

. . . .

Pitiez . . . .
Porte au Maieur d'Arras cest brief
Fai tant c'on devant lui le lise,

. . . .

Et as Eskevins de recief,
Le fai lire de cief en cief,
Tant que pitiez lor en soit prise,
Quar se j'ai anui et mescief,
Par raison lor doit estre grief,
Avenu m'est en lor service.

Quel cri de douleur que l'appel de misère de cet homme pour lequel, désormais, le temps qui lui reste à vivre, ne sera plus qu'un calvaire terrible et lamentable ! « O tristesse qui remplit mon cœur, porte à toute la commune, à mon cher Arras, un dernier salut », s'écrie encore ce malheureux qui sent, pour ainsi dire, un gouffre se creuser entre le monde et lui, un gouffre que l'horreur et le dégoût rendront chaque jour de plus en plus infranchissable.

Ah ! ce poète ! il s'en allait aux beaux matins d'été, le long de la Scarpe fleurie. Pourvu qu'il y eut du soleil pour argenter les bouleaux et faire miroiter l'onde fuyante, pourvu qu'il y eut des chansons d'oiseaux dans le secret des taillis, chaque aurore nouvelle lui était une joie ; et il allait, à petit pas, sur les rives fraîches et toutes brillantes encore de rosée, ne pensant pas au lendemain, tout à la volupté de son rêve, dans le bonheur de la vie. Poète !

Et voilà que désormais l'aurore pourrait se lever, comme jadis, lumineuse sur la campagne printanière ; jamais plus elle ne lui apporterait le rêve joyeux et insouciant, qui tant de fois

lui avait fait oublier les difficultés d'une existence précaire. Non, l'aurore maintenant marquerait pour lui un degré de plus, descendu sur la pente fatale des destinées irremédiables.

Autrefois, quand il se promenait dans la campagne silencieuse, il aimait à entendre au fond de la plaine, le carillon lointain sonner dans la tour d'Arras. Maintenant qu'il vit relégué dans la banlieue de la ville, relégué par force, dans son isolement, il les entend encore les vieilles cloches, et des larmes emplissent ses yeux au doux tintement de leurs carillons. Il les trouvait gaies jadis ; elles sonnaient vers lui, comme des appels joyeux. Qu'elles sont tristes devenues les cloches mornes d'Arras ! Il lui semble qu'il entend des glas prolonger jusqu'à lui des sanglots d'outre-tombe ! et sa poitrine se serre et des rides se contractent à son front sous les boursouflures de sa face ignoble et désolée ; et alors il s'écrie d'une voix amère et pitoyable : « O tristesse qui remplit mon cœur, porte à la commune où j'ai vécu toutes mes joies, à Arras qui a connu ma jeunesse et gardé mon bonheur, porte le dernier salut d'un homme dont le sort est plus épouvantable cent fois que s'il était mort : car cet homme est à la fois mort et vivant ».

Anuis ki en mon cuer habonde,
Salue moi à la réonde
Arras et toute la Kemune.

Alors, Bodel, qui est un vieux célibataire, qui n'a pas de parents et qui n'a pas eu de femme, et ne possède que peu de relations dans le monde féminin : ne s'écrie-t-il pas :

« Si de toutes les dames du monde, hélas ! mon salut ne s'adresse qu'à une seule, c'est à la meilleure de toutes, à l'avoueresse de Béthune, dame de Tenremonde ».

La bonne dame de Tenremonde, vis-à-vis de laquelle le poète manifesta des sentiments de reconnaissance, avait été généreuse à son égard, pendant qu'elle gérait aux lieu et place de Guillaume le Roux, son époux, parti pour la croisade, les biens qu'il avait à Arras ; elle était, aucun doute n'est possible

à ce sujet, la dispensatrice accoutumée des libéralités que le trouvère recevait des seigneurs de cette maison.

Enfin Bodel formule le souhait d'obtenir son internement à Méaulens, aux frais du magistrat :

« Messeigneurs, avant que je vous quitte, je vous prie, en terminant, au nom de Dieu fait homme, de vouloir bien vous cotiser, pour mettre fin à cette lutte, dont chacun doit avoir pitié. Vous m'auriez bien loti, si vous m'aviez placé à Méaulens. Je ne connais maison qui la vaille, c'est un endroit qui m'a toujours plu, car il s'y trouve des gens charitables, et je me contenterai bien de leur ordinaire ».

Paulin Pâris écrit à ce sujet : « Nous devons présumer que les deux poètes d'Arras (Bodel et Fastoul) furent envoyés à la léproserie de Meullant ou Meulan, car Jean Bodel en avait vivement exprimé le désir dans les derniers couplets de son *Congé* ». Paulin Pâris fait allusion au vers :

S'a Miauliens m'aviez bouté.

« L'hospice de Meulan, ajoute-t-il, avait été fondé vers le milieu du XII[e] siècle, par Galerant II, comte de cette ville, et par sa femme, Agnès de Montfort. Galerant avait doté cet hospice de grands biens et de terres seigneuriales qui suffisaient alors à l'entretien d'un nombre considérable de lépreux et de malades. Par une charte dont les termes nous ont été conservés, il lui fit encore don d'une rente de trois muids de grains, de trois muids de vin, de trois septiers de sel et de mille harengs, lui abandonna le droit de minage du sel sur le marché de Meulan, et enfin, la dîme de toutes les provisions que l'on faisait chaque jour pour sa table et celle de ses domestiques. On conçoit que tant de revenus, réunis aux pensions qui répondaient à chacun des lits de l'hospice, aient pu faire, de la maison de Meulan, une retraite douce et désirable même, pour les victimes du mal dont notre poète avait senti les atteintes ».

Si nous avons reproduit ces détails, c'est que nous avons

trouvé intéressant de montrer de quelle sollicitude les malades atteints de la lèpre étaient entourés à l'époque des croisades combien, tout en les isolant pour enrayer la contagion, on s'appliquait à adoucir, dans la mesure du possible, leur misérable existence. Ce n'est qu'au XIVe siècle que des mesures de rigueur sévères et même cruelles furent prises contre eux.

Le roi lui-même s'intéressa à leur sort. Louis VIII, en effet, légua cent sols à chacune des léproseries de ses états qui étaient au nombre de 2.000.

L'article 13 du testament royal, daté de juin 1225, est ainsi formulé : « Donamus et legamus duobus millibus domorum leprosorum decem millia librarum, videlicet cuilibet earum centum solidos ».

Mais Paulin Pâris s'est trompé étrangement, et MM. Achmet d'Héricourt et A. Godin, dans leur ouvrage : *Les Rues d'Arras*, à sa suite, sont tombés dans la même erreur, en avançant que Bodel demanda et obtint son internement à Meulan. Nous pouvons affirmer un contraire que Bodel désirait être logé dans un fief dépendant de l'abbaye de Saint-Waast, situé dans le quartier de la porte de Méaulens. On sait en effet qu'il y avait un lieu dit le Petit Echevinage de Méaulens, situé hors de la ville d'Arras, et on sait également que, à cause du développement qu'avait pris, de toutes parts, la maladie de la lèpre, on avait affecté un bâtiment aux malades mésiaux, ce qui s'accorde fort bien avec les vers :

Or me monstrent loire et reclain,
Cil de Miaulens et de Biaurain.

C'était dans le faubourg Saint-Nicolas que se trouvait la maison hospitalière en question, qui portait le nom de Saint-Nicolas-en-Méaulens.

Un document du XIIIe siècle nous en fournit la preuve en nous donnant la situation financière de cette maison :

« Li maladrerie Saint-Nicholay de Miaulens a de revenu cascun an environ iiiiij lb. par. Si sont xx persones, xiiij

haitiet et vij mezel. Si leur couste li prestres et li clers pour leur cappelle xiij lb. l'an. Si doit li maisons de rente par an lxx s. et xx mencaus d'avaine et si doivent dettes bien lxx lb. Et fu li maisons fondée des bourgeois de le vile ».

En outre, il nous est resté un scel de cette maladrerie sur une quittance en date du 27 novembre 1380. Ce scel de 23 millimètres est rond et représente un évêque debout, mitré, crossé et bénissant, accosté de deux étoiles sur champ festonné. Il a été catalogué par Demay, dans son *Inventaire des Sceaux*.

Il y avait d'autres maladreries dans le voisinage d'Arras : les maisons du Grand et du Petit Val, la maladrerie de Houdaing et les Maisoncelles.

Cette dernière fondation était réservée aux pauvres : « Li pauvre mezel des maisonceles sont xiij persones très povre, cascun a sen maisnil fondé sour nient car il n'ont riens, fors leurs maisoncelles et aumosnes. »

Bodel ne fait mention que de deux maisons : celle de Méaulens et celle de Beaurain. La maladrerie du Grand Val, sur la route de Bapaume à Beaurain, citée par Fastoul.

Cil de Biaurain et de Grant Val,

fondée au XIIIe siècle, doit, comme il l'indique, être distinguée de la maladrerie de Beaurain, et sa fondation est certainement postérieure à l'époque où Bodel réclamait une place à Méaulens.

C'est bien dans cette triste retraite que Bodel passa les derniers jours d'une existence silencieuse et solitaire qui succédait, comme un cruel contraste, à la vie bruyante du poète heureux et acclamé qu'il avait été jusque-là ; et c'est là que mourut d'une mort, misérable le célèbre Jehan Bodel, d'Arras.

1) V. *Historiens de Franée*, T. XVIII.

***

Le Congé, tel que nous le trouvons édité dans le livre de Méon (*Fabliaux et contes*), d'après le M^s 3114 de l'Arsenal, comprend 43 strophes de 12 vers chacune ; les deux dernières sont tirées du Manuscrit de la Belgique N° 218. Le Manuscrit de l'Arsenal N° 3142 en contient quatre de plus, dont les deux premières sont une prière à la Vierge, les autres, un adieu à tous les trouvères d'Arras.

Dans une des strophes concernant la Vierge, Bodel fait allusion à la Sainte Chandelle, à laquelle l'abbé de Saint-Vaast, Odon, avait, en 1200, élevé le gracieux monument qui se trouvait sur la place du Petit Marché et qui fut renversé au mois d'août 1791.

Dame, en cui sont tout bien logié,
A vo candoille prens congié,
Que donnastes as jongleours.
A li baisier ai renoncié
Pour un mal qui si m'a blecié
K'aler me convient les destours.
Dusqu'à li n'iert mais mes retours,
Mais m'amour li laisse à toujours,
Et quant iere ou petit marchié
De moi iert baisié la tours
Où establis est ses secours ;
S'aurai cueur mains mesaaisié.

Le style du *Congé* est, par moments, d'une horrible crudité, d'un réalisme qui fait passer sur la peau des frissons de dégoût ; mais par cela même, il nous montre que Bodel a vécu, hélas, son poème de douleur. Il regarde sa situation face à face lorsqu'il nous dit : « Je m'apprête à aller en une armée, dont nul ne revient frais et dispos » ; mais, en écrivant ces lignes, il songe à cette autre armée en route pour la croisade, dont il devrait maintenant faire partie, à cette armée dont, du

moins, si on ne laisse pas ses os blanchir sur le champ de bataille, on revient, grandi, honoré, glorieux ! Mais lui, c'est dans une armée qui ne traîne après elle que pestilence et contagion, qu'il s'enrôle, et il ajoute : « tant elle contient de viande gâtée. »

***

Bodel a composé le dernier vers de ses adieux ; il a poussé vers le monde son dernier cri, cri de détresse et d'épouvante, et la plume est tombée de ses mains.

Désormais, « il est mort quant au siècle ».

Mais, il n'est pas mort pour la postérité.

Si le temps a pu diminuer la réputation qu'il s'était acquise à Arras, de son vivant ; s'il ne brille pas, dans notre histoire littéraire, comme un astre de premier rang, c'est à l'indécision d'une langue en formation qu'il le doit, plus qu'à lui-même ; car il est juste de reconnaître le mérite qu'il eut à laisser des œuvres telles que le *Jeu de Saint-Nicolas*, cette première pièce écrite en français, telles que le *Congé*, cette première épître que la langue vulgaire ait produite en France.

Et le nom de ce novateur restera, quand même, pour l'honneur d'Arras qui le vit naître, gravé sur le soubassement du monument national que les poètes de sept siècles ont élevé après lui.

TABLE DES MATIÈRES

CHATEAUROUX. — IMPRIMERIE LANGLOIS

0